

Programme Opérationnel

2007—2013

Adopté le 27/11/2007
N° C(2007)5902

**PRÉFECTURE DE LA
GUYANE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES
AFFAIRES
RÉGIONALES**

**DEPARTEMENT EUROPE
TEL : (33) 594 - 28 - 74 - 54**



Projet de recherche - La bulle des Cimes

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
Le Contexte de la Guyane.....	9
Le diagnostic territorial.....	10
A. Carte.....	10
B. Localisation, démographie, économie : des problématiques de développement atypiques même pour une Région Ultra-Périphérique	11
B.1. Enclave ou Porte d'entrée de l'Europe en Amérique du Sud ?	11
B.2. Explosion ou essor démographique ?.....	12
B.3. Economie de comptoir ou valorisation des ressources rares ?	13
C. Emploi, social, infrastructures : des conditions de développement de la Guyane encore peu maîtrisées mais des avancées significatives.....	14
C.1. Emploi et inclusion sociale : une situation inquiétante et instable.....	14
C.1.a Evolution de la population active.....	14
C.1.b Précarité et insertion économique	15
C.1.c Liens entre formations et emplois offerts.....	15
C.1.d Politique en matière de formation professionnelle.....	16
C.1.e Formations innovantes	20
C.1.f Lutte contre les discriminations	20
C.1.g Lutte contre la non-scolarisation.....	20
C.1.h Lutte contre l'illettrisme.....	21
C.1.i Dialogue social.....	22
C.2. Un effort naissant de structuration du territoire qui se heurte à l'absence des équipements et moyens d'ingénierie de base	22
C.2.a Structuration intercommunale.....	22
C.2.b Partenariat entre collectivités pour l'aménagement urbain et le logement.....	22
C.2.c Renforcer les capacités d'ingénierie, d'expérimentation, d'expertise et l'évaluation des agents	23
C.2.d Infrastructures et besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux	24
C.2.e Infrastructures socio-culturelles	25
C.2.f Patrimoine, mise en valeur patrimoine naturel et bâti.....	25
C.3. Espaces urbains : des efforts qui portent leur fruit sur le plan social mais un problème de mitage et d'insalubrité qui devient de plus en plus pesant	26
C.3.a Le logement et le foncier.....	26
C.3.b Besoin de revitalisation urbaine	27
C.3.c Identification des espaces cœur de cible (Zones Urbaines Sensibles)	27
C.3.d Implantation des activités économiques (création d'entreprises, ZFU).....	28
C.4. Analyse AFOM du secteur social de la Guyane.....	28
D. D'extraordinaires richesses naturelles couplées à des difficultés de gestion.....	30
D.1. Des richesses naturelles peu exploitées mais conservant un fort potentiel	30
D.2. Une ressource en eau abondante mais menacée.....	32
D.3. Gestion des déchets	35
D.4. Problématiques transversales	36
D.5. Risques et aléas naturels.....	36

D.6.	Cadre de vie, aménagements et équipements de qualité intégrés à l'environnement.....	36
D.7.	L'énergie : des efforts à poursuivre pour garder intacte la qualité de l'air	37
D.7.a	Consommation énergétique et gaz à effets de serre	37
D.7.b	Energies renouvelables.....	38
D.7.c	Réduction de l'intensité énergétique	38
E.	<i>Transports : un désenclavement à poursuivre et une multimodalité à renforcer.....</i>	39
E.1.	Un secteur stratégique mais source importante de surcoûts pour l'économie locale	39
E.1.a	Surcoûts obérant le développement territorial de la Guyane :	40
E.1.b	Surcoûts affectant le développement économique des entreprises de la Guyane.....	40
E.2.	Un désenclavement conditionné non seulement par les infrastructures routières, mais aussi par des solutions multi-modales.....	42
E.3.	Intermodalité, potentiel de modes alternatifs à la route	42
E.4.	Transports urbains durables, propres, collectifs.....	43
E.5.	Renforcer la continuité territoriale et les moyens aériens	43
F.	<i>Compétitivité et attractivité de la Guyane : des potentiels à valoriser par une action ciblée</i>	44
F.1.	Quelques leaders mondiaux sont implantés en Guyane, mais ils demeurent isolés	44
F.2.	Entreprises secondaires : un tissu de TPE plutôt que de PMI.....	44
F.3.	Une mise en réseau croissante des entreprises, mais insuffisante pour structurer les filières .	45
F.4.	Des événements à portée majeure, tant locale qu'exogène	45
F.5.	Immobilier d'entreprises	46
F.6.	Innovation : des « pépites » tournées vers les ressources naturelles et les TIC, mais souvent coupées du secteur privé	46
F.6.a	Etalonnage ou évaluation des actions par rapport à d'autres régions françaises ou européennes.....	46
F.6.b	Renforcement des infrastructures de recherche et de la gouvernance de l'innovation	47
F.6.c	Co-développement économique avec les zones géographiques environnantes.....	47
F.6.d	Diversification vers le développement durable (tourisme, ressources biodiversité marine, énergies renouvelables).....	48
F.7.	Un enseignement supérieur de plus en plus attractif :	48
F.7.a	Gestion du parc universitaire, infrastructures de formation et d'éducation	48
F.7.b	Densification des réseaux d'offre.....	48
F.7.c	Renforcement du potentiel de recherche/enseignement supérieur	48
F.7.d	Coopérations internationales (institutions, entreprises, laboratoires, universités)	49
F.7.e	TIC (formation ouverte à distance, travail collaboratif, environnements numériques de travail)	49
F.8.	Des usages innovants des technologies de l'information, facilités par une amélioration de la couverture.....	49
F.8.a	Niveau de couverture et de service	49
F.8.b	Rattrapage des infrastructures de TIC	49
F.8.c	Cohérence et éventuelles synergies des Systèmes d'Information Géographique (SIG) ..	50
F.9.	Accompagnement des entreprises et gouvernance : des aides qui peinent à renforcer le tissu économique	50
F.9.a	Accompagnement des entreprises et anticipation des mutations économiques	50
F.9.b	Soutien à l'investissement et aides publiques	50
G.	<i>Filières et secteurs majeurs : des situations contrastées</i>	51
G.1.	Le spatial : une filière majeure, en développement sur un marché hyper-concurrentiel, mais « hors-sol ».....	52
G.2.	Le secteur agricole : un fort potentiel.....	54
G.3.	Or : une activité majeure mais encore artisanale, en déclin officiel malgré une conjoncture porteuse	55
G.4.	Pêche : un secteur à forte potentialité et assujéti à des besoins de structuration.....	56
G.5.	L'exploitation forestière et les industries du bois, un secteur à faible valeur ajoutée mais en cours de structuration	57

G.6. Secteur BTP : un secteur fort mais dépendant de la commande publique	58
G.7. Le tourisme : une filière aujourd'hui dépendante, avec un potentiel de développement autonome sur des marchés de niche	59
G.8. Agro-alimentaire : un déficit non négligeable de structures et d'infrastructures mais des potentialités non négligeables	61
G.9. Des secteurs peinant à démarrer, hormis le spatial	62

L'identification des orientations stratégiques sur la base du diagnostic..... 63

A. <i>Les pistes de développement pour la Guyane</i>	63
A.1. Approche par l'analyse des enjeux : un impératif de compétitivité conditionné par un indispensable rattrapage	64
A.1.a Les infrastructures, une condition nécessaire au développement... mais pas suffisante !64	
A.1.b Un enjeu de développement de l'économie sur la base du marché intérieur.	64
A.1.c Un enjeu de valorisation des potentiels locaux par la structuration des secteurs d'activité économique majeurs.....	65
A.1.d Un enjeu de qualification de l'offre territoriale et de soutien fonctionnel.	66
A.1.e Un enjeu d'animation renforcée du développement économique.	66
A.2. Approche sectorielle des pistes de développement	67
B. <i>Les trois défis majeurs de l'économie guyanaise</i>	68
B.1. Compétitivité, emploi et infrastructures.....	68
B.2. Focus sur le positionnement fort de l'économie et les points de leviers engendrés	69
B.2.a Les objectifs du positionnement fort de l'économie.	69
B.2.b Les conditions de succès de ce positionnement fort de l'économie.	70
C. <i>Dés fonds européens au service d'une stratégie globale</i>	71
C.1. Les priorités stratégiques	71
C.1.a Accélérer le développement économique et viser la compétitivité.....	71
C.1.b Favoriser la dynamique d'emploi et promouvoir l'inclusion sociale.....	72
C.1.c Poursuivre l'aménagement du territoire et développer son attractivité.....	72
C.2. Déclinaison par programme des priorités stratégiques communes	73
C.2.a Accélérer le développement économique et viser la compétitivité.....	73
C.2.b Favoriser la dynamique d'emploi et promouvoir l'inclusion sociale.....	75
C.2.c Poursuivre l'aménagement du territoire et développer son attractivité.....	76
C.3. Des thèmes transversaux	77
C.3.a La prise en compte du développement durable.....	77
C.3.b Les Technologies de l'Information et de la Communication.	80
C.3.c L'insertion régionale.	82
C.3.d L'égalité des chances et la non discrimination.....	84
D. <i>Des fonds nationaux complémentaires venant soutenir la stratégie générale</i>	85
D.1. Le Contrat de Projet Etat Région :	85
D.1.a Projets du CPER concourant à l'attractivité et la compétitivité.....	85
D.1.b Projets s'orientant vers la cohésion territoriale :	85
D.1.c Projets s'axant sur l'environnement et le développement durable :	86
D.2. Le Plan Exceptionnel Guyane	87
D.3. Le Plan d'Accompagnement du Parc Amazonien.....	87
D.4. La convention relative à la construction et l'extension des établissements scolaires	89
D.5. Le Plan « Hôpital 2012 ».....	89
D.6. Une couverture des champs d'intervention assurée par la complémentarité entre fonds européens et fonds publics	89

La Mise en œuvre de la stratégie dans le PO feder	93
A. <i>Introduction.....</i>	93
B. <i>Méthodologie de mise en oeuvre.....</i>	94
C. <i>Synthèse de la consultation publique de l'évaluation environnementale.....</i>	95
C.1. Cadre de la consultation	95
C.2. Analyse des contributions	95
C.3. Conclusions des évaluateurs.....	96
C.4. Prise en compte des recommandations par l'autorité de gestion.....	96
D. <i>La stratégie de la guyane appliquée au PO FEDER.....</i>	97
D.1. Prise en compte du bilan des programmations antérieures	97
D.2. La stratégie FEDER	98
D.3. Critères de sélection des projets	99
Le plan d'Action.....	101
AXE 1 : - Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes.....	103
AXE 2 : Renforcer le tissu économique existant et viser un développement par le marché intérieur.	114
AXE 3 : Désenclaver le territoire.....	119
AXE 4 : Compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphéricité et autres handicaps structurels.	125
AXE 5 – Renforcer la gouvernance économique.....	132
AXE 6 : Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel.....	136
AXE 7 : Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité	143
AXE 8 – Améliorer le cadre de vie	147
AXE 9: Garantir l'accès de tous à l'éducation	156
AXE 10 – Assistance technique.....	161

Articulation entre les fonds	166
A. <i>Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise</i>	166
A.1. Thèmes prioritaires : 01 et 02 (Recherche et développement – Innovation).....	166
A.2. Thèmes prioritaires : 03 (Transfert de technologie - amélioration des réseaux de coopération)	167
A.3. Thèmes prioritaires : 05 (Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises)	167
A.3.a Environnement des entreprises.....	167
A.3.b Ingénierie financière.....	168
A.4. Thèmes prioritaires : 08 (Autres investissements dans les entreprises)	168
A.4.a Aides aux entreprises et soutien au fret.....	168
A.4.b Tourisme.	168
B. <i>Transport.....</i>	168
C. <i>Énergie.....</i>	169
D. <i>Environnement et prévention des risques.....</i>	169
D.1. Thème prioritaire 44 : gestion des déchets ménagers et industriels).....	169
D.2. Thèmes prioritaires : 45 et 46 (gestion et distribution de l'eau (eau potable), traitement des eaux usées)	169
D.3. Thème prioritaire : 51 (Promotion de la biodiversité et protection de la nature)	169
E. <i>Réhabilitation urbaine / rurale</i>	170
F. <i>Formation.....</i>	170
G. <i>Particularité concernant le LEADER du FEADER</i>	170
H. <i>Détail des plans d'action au service des trois orientations stratégiques pour le développement de la Guyane</i>	172
I. <i>Cartographie des lignes de partage.....</i>	173
Cohérence de la stratégie du PO FEDER avec les orientations communautaires et nationales.	176
A. <i>Rappel des cadres communautaire et national.</i>	176
B. <i>La cohérence.</i>	177
Bilan de l'Évaluation EX ANTE.....	178
A. <i>Déroulement de l'évaluation Ex-Ante.....</i>	178
B. <i>Évaluation du diagnostic.....</i>	178
C. <i>Évaluation de la stratégie</i>	178
D. <i>Cohérence externe.....</i>	179
E. <i>Cohérence interne.....</i>	179
E.1. Pertinence des axes et des actions prioritaires.....	179
E.2. Suggestions d'amélioration	180
E.2.a Les conditions d'éligibilité des projets.....	180
E.2.b L'adéquation objectifs / dotations allouées.....	180

E.2.c Les indicateurs de suivi et d'évaluation	180
--	-----

Dispositifs de mise en œuvre..... 182

A. <i>Organisation et identification de l'autorité de gestion, de certification et d'audit</i>	184
A.1. Désignation par l'Etat membre des autorités.	184
A.2. Fonctions de l'autorité de gestion.	184
A.3. Fonction des intermédiaires mettant en œuvre une subvention globale:.....	185
A.4. Fonction de l'autorité de certification et de paiement :	186
A.5. Fonction de l'autorité d'audit.....	186
B. <i>Description des modalités de gestion des programmes européens</i>	187
B.1. Le département Europe	187
B.2. Les services instructeurs.....	188
B.3. Description de la procédure de décision	188
B.3.a La phase d'instruction	188
B.3.b Pour le FEADER, le FEDER, le FSE, la phase de préparation : le comité de pilotage et de synthèse (CPS)	188
B.3.c La phase de décision : le comité régional de programmation multi-fonds et la COREPAM (FEP)	189
B.3.d Consultations écrites	191
B.4. Description de la procédure de suivi	191
B.4.a Procédure de suivi des opérations programmées	191
B.4.b Information et publicité.....	192
B.4.c Le comité de suivi (CS).....	192
B.4.d Rapport annuel et rapport final d'exécution.....	193
B.5. Description de la procédure de contrôle.....	193
B.5.a Garantir une piste d'audit suffisante : le contrôle qualité gestion	193
B.5.b Contrôle de légalité	194
B.5.c Le contrôle du service fait (CSF)	195
B.5.d Contrôle qualité - certification	195
B.5.e Contrôle par sondage des opérations.....	196
B.5.f Contrôle d'audit	197
B.6. Description du plan de communication.....	197
B.6.a La stratégie de communication	198
B.6.b Les objectifs et les groupes cibles	198
B.6.c Actions d'information et de publicité.....	199
B.6.d Calendrier de mise en œuvre	202
B.6.e Cellule chargée de la mise en œuvre des actions d'information et de publicité.....	202
B.6.f Suivi du plan de communication.....	202
B.6.g Modalités d'évaluation des actions d'information et de publicité au regard de la visibilité et de la notoriété des programmes opérationnels et du rôle joué par la communauté.....	202
B.7. Description du système de suivi et d'évaluation	203
B.7.a Les modalités d'évaluations	203
B.7.b Les acteurs.....	205
B.7.c Les indicateurs de suivi.....	207
C. <i>Modalités de suivi et de gestion au travers des outils informatiques</i>	208
D. <i>Liste indicative des grands projets</i>	210

Tableaux financiers.....	212
Annexes	214
<i>Annexe 1. Catégorisation des interventions des fonds pour 2007-2013</i>	<i>214</i>
<i>Annexe 2. Part de l'Earmarking</i>	<i>218</i>
<i>Annexe 3. Projet de régime d'aide sur le soutien au fret (en cours de notification).....</i>	<i>220</i>
<i>Produits de l'annexe I du TCE.....</i>	<i>222</i>
<i>Annexe 4 : Compléments d'information sur les indicateurs</i>	<i>224</i>
<i>Annexe 5 – Table des abréviations.....</i>	<i>226</i>
<u><i>Annexe 6 - Evaluation Ex-Ante.....</i></u>	<u><i>229</i></u>

LE CONTEXTE DE LA GUYANE

La Guyane présente des caractéristiques géographiques et démographiques atypiques qui créent des besoins particuliers auxquels il est nécessaire d'apporter **des réponses ciblées**.

Contrairement aux autres Départements d'Outre-Mer (DOM), elle n'est pas insulaire et forme **le plus vaste Département Français d'Amérique** avec une superficie de 83 534 km² (soit 16% du territoire métropolitain) comparable à celle du Portugal et supérieure à celle du Benelux.

Sa densité de population de 2 hab/km², comparable à celle du Sahara, est très inégalement répartie : d'une part une forte concentration de la population sur la bande littorale, et d'autre part une dissémination de multiples zones faiblement peuplées dont la population s'accroît à des rythmes variables.

Ce territoire, **difficile à aménager**, accuse également un retard accumulé de ses infrastructures de base associé à une maintenance plus coûteuse que partout ailleurs (corrosion, agressivité du climat, éloignement,...).

Sa croissance démographique est exceptionnelle puisqu'à la différence des autres régions françaises confrontées à des problèmes de vieillissement de leur population, la Guyane enregistre un **taux de croissance annuel de 3,6%** susceptible de **doubler la population en 20 ans**.

Cependant, cette poussée démographique, même si elle accroît positivement le marché intérieur, peut constituer **un véritable handicap** si elle n'est pas maîtrisée et accompagnée.

Ainsi, la population en âge de travailler devrait augmenter de 30 % dans les huit prochaines années, amenant le **taux de chômage de 25 % à 36 % en 2010**, si rien n'est fait.

Les effets conjugués de la configuration du territoire et de la pression démographique induisent des **besoins considérables** toujours croissants, dont les coûts actuels sont estimés à plus de **2 milliards d'euros**, alors que la dotation communautaire globale s'élève à 500 millions d'euros environ.

L'économie guyanaise est quant à elle dominée **par le secteur tertiaire et le secteur public**. Les secteurs primaires et industriels subissent directement les contraintes liées à l'éloignement et à l'isolement. L'économie est également fortement dépendante de l'activité spatiale développée par le centre spatial de Kourou.

Fort de ces constats, si aucun changement n'intervient dans la stratégie de rattrapage permanent, tous les indicateurs tendent vers un risque de décrochage irrémédiable.

Ainsi, la Guyane est la seule région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne où le PIB par habitant en pourcentage de la moyenne communautaire a chuté entre 1998 et 2002 passant de 69,5% à 59,8% en 2002.

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A. CARTE



B. LOCALISATION, DEMOGRAPHIE, ECONOMIE : DES PROBLEMATIQUES DE DEVELOPPEMENT ATYPIQUES MEME POUR UNE REGION ULTRA-PERIPHERIQUE

Le concept de Régions Ultra-Périphériques (RUP) est issu de la reconnaissance de handicaps permanents touchant certaines régions européennes et nuisant à leur développement économique : éloignement, insularité, faible superficie, relief et climat difficile et dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits. Des sept Régions ultrapériphériques que compte l'Union Européenne, la Guyane est celle qui accumule le plus de handicaps et demande le plus d'efforts de développement (cf. Etude du besoin Guyanais¹).

B.1. Enclave ou Porte d'entrée de l'Europe en Amérique du Sud ?

Véritable et *seule* porte d'entrée potentielle de l'Europe en Amérique du Sud, la Guyane subit néanmoins un enclavement qui diminue considérablement les avantages de sa position géostratégique.

L'enclavement par rapport à la France hexagonale est aggravé par la situation de quasi-monopole des compagnies de transport aérien et maritime tandis que les communications avec le reste de l'Amérique Latine sont rendues difficiles par :

- le trop petit nombre d'axes structurants, souffrant d'un déficit d'entretien et peu interconnectés avec la zone régionale,
- la faible capacité des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Or, l'investissement en infrastructures est difficilement rentable du fait des très faibles densités de population en Guyane (excepté sur la bande littorale). L'« ultra-périphéricité » guyanaise se définit donc autant en termes d'enclavement qu'en termes d'éloignement.

L'axe transamazonien va néanmoins être considérablement renforcé par la construction d'un pont sur l'Oyapock et favoriser les relations avec le Brésil, pour un DOM, qui jusque-là était plutôt tourné vers la mer par ses connections avec les Antilles et la métropole.

Un enclavement géopolitique également car la Guyane est la seule RUP à ne pas être une île et à posséder plus de 1000 kilomètres de frontière fluviale avec le Suriname (pays considéré ACP) ou le Brésil, leader industriel du MERCOSUR. Sa position géostratégique en Amérique du Sud reste largement sous-exploitée en termes d'échanges commerciaux mais aussi culturels, techniques ou universitaires. Cette situation présente aujourd'hui plus d'inconvénients que d'avantages, dans la mesure où elle subit de plein fouet la concurrence « déloyale » de ces pays tiers. Cette situation devrait d'ailleurs s'aggraver avec l'évolution des futurs Accords de Partenariat Economique (APE) et l'obligation d'ouverture des frontières qu'ils impliqueront.

Aujourd'hui cette position géostratégique est plutôt synonyme d'éloignement et d'enclavement que de point d'interconnexion des continents.

¹ Etude du besoin Guyanais : « Egalité des chances sur le territoire européen : Le besoin Guyanais », 2004. Voir aussi les analyses comparatives du diagnostic du SRDE.

B.2. Explosion ou essor démographique ?

La Guyane connaît une progression démographique extrêmement forte, de 3,6% par an (six fois plus celles de la métropole), la plus forte des départements français et des Régions Ultra-Périphériques. Cette progression est avant tout imputable à la forte natalité (le solde migratoire n'y contribue que pour un quart²).

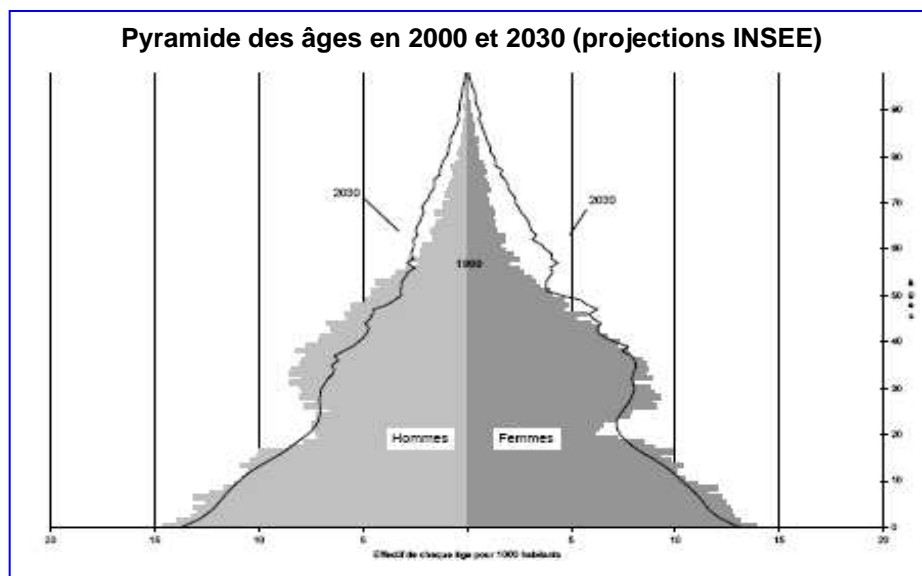
Plus grand département français par sa superficie, la Guyane est proportionnellement le moins peuplé (198 000 habitants au 1^{er} janvier 2005³). Cependant, la croissance de la population guyanaise est très élevée, parmi les 10 premiers taux mondiaux, selon les données de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Si elle atteignait presque 6 % par an pendant la guerre civile au Suriname, elle continue à être très dynamique avec une moyenne annuelle d'environ 3,6 %. Selon l'INSEE, à ce rythme, la Guyane atteindra 300 000 habitants en 2020 et dépassera les 400 000 habitants en 2030.

Même dans le cas d'écologie d'une absence de tout mouvement migratoire, le nombre d'habitants continuera, toutes choses égales, à croître de +2,2 % l'an. Plus que la migration, c'est la fécondité qui est et pourra rester le principal facteur de la croissance démographique. Le passage en 30 ans de 3,6 à 2,8 enfants par femme, continuerait d'assurer une croissance de la population de +3% l'an, en raison de l'arrivée massive des générations en âge de procréer.

Cette très forte démographie constitue une chance pour un département très peu dense et dont le marché intérieur est unanimement considéré comme trop exigü pour constituer un moteur du développement économique. Elle génère également des besoins très importants (scolaire, logement, santé, emploi...) qui constituent aussi autant de facteurs de risque et d'instabilité de la cohésion sociale.

Notamment, le taux de croissance de l'emploi de 2,5% annuel n'est pas suffisant pour absorber l'arrivée massive des jeunes sur le marché du travail.

Pour que cette jeunesse devienne un atout considérable de développement, il conviendra de répondre à deux problématiques majeures : comment faire pour que l'économie formelle puisse absorber cette croissance démographique ? Comment équiper et former cette population par des investissements à long terme, alors que les capacités contributives des collectivités sont faibles et que les aides sont appelées à diminuer ?



² Les nationalités étrangères ont été estimées à 30% de la population en 2002 par l'INSEE.

³ http://www.insee.fr/fr/insee_regions/guyane/rfc/chifcle_fiche.asp?nat=1&ref_id=CMRSOS02138&tab_id=471

B.3. Economie de comptoir ou valorisation des ressources rares ?

Le PIB guyanais, de 12 858 €/hab en 2002 (chiffres IEDOM), est en faible évolution depuis 2001 (moins de 1,6% de croissance annuelle)⁴. Sa part relative dans le PIB européen des 15 est en recul et la Guyane est la plus pauvre des régions éligibles à l'objectif 1 (hors nouveaux entrants), alors qu'en 1999 elle était à égalité avec la Réunion selon l'étude ORFIS sur « le besoin guyanais »⁵ Or dans cette période, les financements d'Etat et communautaire ont été importants.

Il semble que l'économie guyanaise n'ait pas encore trouvé les voies de son développement et qu'elle ne tire pas encore partie des potentiels rares qui sont les siens (biodiversité, position géostratégique, point d'ancrage de la politique spatiale européenne).

Elle dispose en effet de ressources naturelles abondantes, rares et variées mais celles-ci ne sont pas assez valorisées dans le cadre des processus de production, de transformation et de commercialisation qui concernent pourtant de nombreuses filières comme le bois la pêche et l'or par exemple.

Le spatial qui pourrait être un moteur du développement économique en Guyane ne génère pas suffisamment d'effets d'entraînement sur les autres secteurs. Pour autant, le CNES cherche à être reconnu comme acteur de développement local avec notamment l'apport d'une dotation de 26,6 M€ pour la période 2000 - 2006.

Outre sa dépendance aux financements publics (taux de transfert de 43% selon le SRDE⁶), l'économie guyanaise est très fortement dépendante des importations (la valeur des exportations ne couvre en 2004 que 13,5% de celle des importations, et ce taux se dégrade), ce qui obère la compétitivité et le développement de ses activités économiques.

La place de l'économie informelle voire illégale est très significative, au point qu'elle tend à faire disparaître les activités régulières dans certains secteurs d'activité guyanais majeurs (pêche, orpaillage).

La combinaison de ces facteurs laisse penser que l'économie guyanaise est aujourd'hui à une étape charnière :

- Soit elle se saisit -et bénéficie- des moyens de développer durablement une économie légale, compétitive et de bien-être,
- Soit le risque deviendrait grand de sombrer dans une « trappe à sous-développement » où tout effort financier public entraîne plus d'effets pervers que bénéfiques.

⁴ Cette tendance est confirmée par une analyse plus fine de l'IEDOM sur la base du Revenu Disponible Brut qui permet de s'affranchir des effets perturbateurs de l'activité spatiale sur le calcul du PIB régional, effets de calcul ne correspondant pas nécessairement à des effets économiques réels. Les chiffres ultérieurs à 2001 sur le PIB sont des estimations selon l'IEDOM (entretiens). « Rapport annuel de l'IEDOM sur la Guyane en 2004 », 2005.

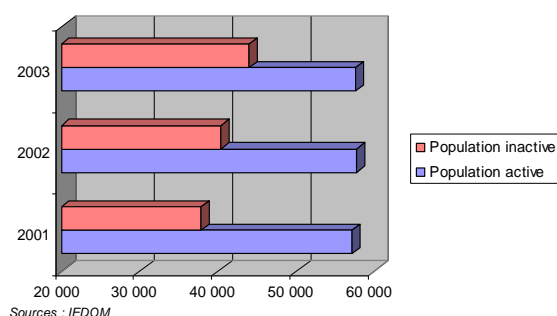
⁵ « Egalité des chances sur le territoire européen : le besoin Guyanais », Orfis, 2004.

⁶ SRDE : « Schéma Régional de Développement Economique », Ernst&Young, (2006).

C. EMPLOI, SOCIAL, INFRASTRUCTURES : DES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA GUYANE ENCORE PEU MAITRISEES MAIS DES AVANCEES SIGNIFICATIVES

C.1. Emploi et inclusion sociale : une situation inquiétante et instable

C.1.a Evolution de la population active



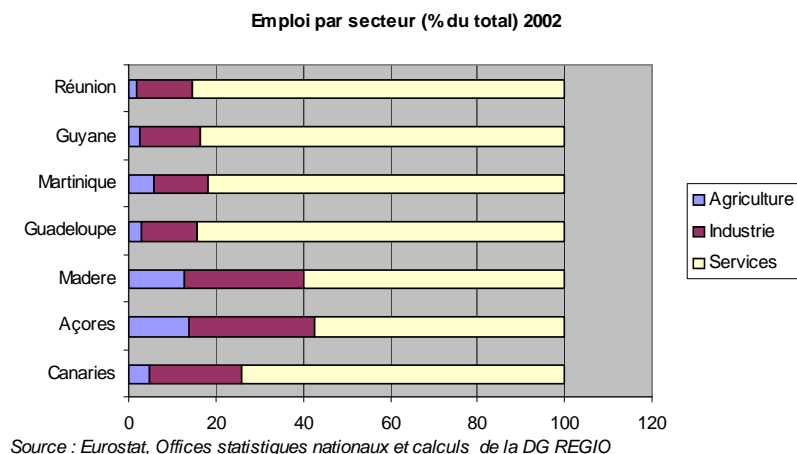
La croissance de l'emploi ne permet pas d'absorber la croissance démographique : 65% de la population âgée de plus de 15 ans (60 000 personnes) est active mais seulement 74% des actifs ont un emploi.

La main d'œuvre est globalement peu qualifiée, les postes occupés par des ouvriers, manœuvres, employés représentent 80% du total selon l'évaluation finale du DOCUP⁷.

Le secteur tertiaire est fortement représenté, puisque 75% des emplois hors commerce relèvent des services.

La tertiarisation de l'économie poursuit son cours, puisque les emplois tertiaires ont connu une augmentation de 35% dans les années 1990 et qu'ils représentent 90% des offres selon le diagnostic du SRDE.

Le solde migratoire, bien qu'important dans la période récente, semble nettement plus faible que sur la période 1982-1999. La croissance de la population active est donc soutenue non seulement par les flux migratoires, mais aussi par le fort solde naturel.



Le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes. Cependant, ce sont elles qui ont le plus bénéficié de la croissance de l'emploi entre 1990 et 1999 : + 35 % contre seulement + 10% pour les hommes.

La part de la population de 15 ans et plus sans diplôme est de 43,3% en Guyane contre 17,7% en métropole.

⁷ Evaluation du DOCUP : « évaluation finale du DOCUP 2000-2006, volumes 1 et 2 », Orfis, 2006

En 2002, l'INSEE estimait que 10,8% des emplois étaient non déclarés en Guyane (Source « rapport annuel de l'IEDOM sur la Guyane en 2006 », 2007)

C.1.b Précarité et insertion économique

Le taux de chômage est très élevé, à 26,5% en 2005 selon les chiffres INSEE, il fait plus que doubler la moyenne nationale.

Le taux de chômage a augmenté d'environ 6 points depuis le début des années 2000. **Le diagnostic du SRDE fait part d'une diminution de 3% des emplois entre 2003 et 2004.** 66% des offres d'emplois concernent des postes en CDD de moins de 6 mois et 45% des emplois aidés (CES, Emplois-jeunes, etc.).

En 2004, selon la Caisse d'Allocations Familiales, la **proportion considérable de 17% de la population dépend** de façon directe ou indirecte du **RMI**, avec un taux de croissance très préoccupant de 14% par rapport à l'année précédente –tendance lourde puisque le nombre d'allocataires croît en moyenne de 8%/an depuis 2000 (chiffres IEDOM).

	Données DOCUP 1999 /2000	Situation actuelle	variation
Population	157 274	178 330	
Population active	58 800	62 634	
Evolution du glissement de l'indice général des prix	-0,50%	2,60%	
Chômeurs indemnisés	4 136	6 204	
Nombre de Rmistés	8 605	10 393	

Les problématiques liées à l'insertion professionnelle sont très éloignées de celles rencontrées en métropole. Elles sont fortement liées avec l'apprentissage des savoirs de base et de la langue française. En effet, 30% de la population totale est étrangère et en grande partie non francophone. Les personnes dont le français n'est ni la langue maternelle ni la langue principale de communication sont majoritaires. De ce fait, elles ne peuvent accéder aux formations, ce qui entrave leur insertion sociale et professionnelle.

Par ailleurs, on observe une très forte proportion de jeunes qui interrompent leurs études de manière précoce, sans aucune qualification et sans avoir défini un projet professionnel.

Le nombre des bénéficiaires du RMI est en constante augmentation. Au 30-06-2006, on comptabilisait plus de 12 500 bénéficiaires du RMI, auxquels s'ajoutent 23 000 ayant droits.

L'insertion sociale et professionnelle des handicapés reste précaire. L'offre d'emploi est principalement constituée de contrats aidés. En 2005, 565 travailleurs handicapés ont été suivis par l'Association Pour l'Emploi des Handicapés en Guyane (APEHG) : 30% sont de nouvelles inscriptions, 63% sont âgés de 26 à 49 ans, 43% ont un niveau de formation inférieur au niveau V, 21% ont une durée d'inactivité supérieure à 2 ans.

L'insertion directe des publics éloignés de l'emploi est très réduite. On a donc recours à des dispositifs spécifiques, tels que les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Or, on constate une carence des ces structures sur le territoire et des difficultés récurrentes en l'absence de partenariat financier solide. Les activités développées par les SIAE restent peu diversifiées et concernent essentiellement les activités agricoles, les espaces verts, et les services à domicile.

C.1.c Liens entre formations et emplois offerts

Avec 30% des travailleurs titulaires de la fonction publique et 45% des emplois du territoire concernant les services collectifs (administration, santé, éducation, action sociale), l'emploi public est très fortement

représenté en Guyane. Pour autant, 80% des agents relevant de la catégorie C, les collectivités territoriales auront un besoin majeur de recrutement qualifications plus élevées, en particulier pour répondre aux enjeux de la décentralisation. De ce point de vue, le secteur public reste un domaine d'activités attractif.

A l'inverse, c'est un territoire très peu industriel, dont les emplois ne représentent que 8% du total.

Le tissu des entreprises est caractérisé par un fort taux de Très Petites Entreprises (TPE), contrairement au profil d'autres régions de France et des DOM. Cette situation implique une faible participation des salariés de ces entreprises aux plans de formation et aux dispositifs en vigueur proposés notamment par les organismes paritaires. On constate une difficulté pour ce type d'entreprise à permettre aux salariés de suivre une formation pour diverses raisons :

- ✦ problématique liée au remplacement des salariés en formation ;
- ✦ manque de cofinancements pour faire face aux plans de formation souvent coûteux ;
- ✦ rythme des formations peu adapté au fonctionnement de l'entreprise...

L'émiettement du tissu économique en raison d'une large majorité de très petites entreprises est un frein à la structuration des secteurs professionnels. Les TPE, ne disposant pas de fonction de gestion des ressources humaines (GRH) structurée, ni de représentation du personnel, doivent être accompagnées dans la gestion des compétences (formations, gestion des carrières, règles de la négociation...).

Le développement des entreprises locales sur un marché de plus en plus concurrentiel est entravé par une main d'œuvre faiblement qualifiée. Par ailleurs, elles doivent être en capacité de garder les compétences sur les emplois les plus qualifiés, et de compenser les départs afin de rééquilibrer la pyramide des âges.

Le faible niveau de qualification, la méconnaissance des mécanismes de base en matière de gestion multiplient les risques d'échec de la démarche entrepreneuriale. Les difficultés de mobilité des porteurs de projet liées à l'enclavement, à l'éloignement des communes et des centres administratifs empêchent l'aboutissement effectif des projets.

L'apprentissage et les autres contrats en alternance (contrat de professionnalisation,...) ne sont pas suffisamment développés dans notre région du fait, essentiellement, du manque de maîtres d'apprentissage et de tuteurs (200 apprentis sont inscrits chaque année sur 1500 jeunes désireux d'y recourir).

Les métiers du secteur primaire sont dévalorisés (pêche, agriculture...), tandis que ceux du tertiaire ne sont plus en capacité d'absorber les demandeurs d'emploi.

L'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail est nette et tend de plus à se renforcer, puisque les offres portent essentiellement sur des postes qualifiés ou dans le secteur tertiaire alors que les demandeurs d'emplois sont principalement des techniciens et agents de maîtrise (source : diagnostic du SRDE).

C.1.d Politique en matière de formation professionnelle

Trois dispositifs majeurs :

■ Service Militaire Adapté

Sa mission principale est d'aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le Service Militaire Adapté (SMA) est un dispositif de formation professionnelle dont la mission principale est de faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes gens et jeunes filles des départements d'outre-mer, de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie Française et de Mayotte. A cet effet, le SMA dispense une instruction spécialisée et adaptée dans un cadre militaire. En plus de sa mission première de formation professionnelle, le SMA s'inscrit dans les dispositifs d'intervention lors de catastrophes

naturelles dans le cadre des plans de secours et d'aide au service public. En Guyane, c'est le 3ème RSMA et le GSMA qui assurent ces fonctions. Ces régiments sont organisés comme toutes les autres unités des forces armées, mais ses missions lui confèrent trois particularités :

- Ce sont tout d'abord deux régiments qui participent, en liaison avec les forces armées, à la mise en œuvre des plans généraux de protection et d'aide aux services publics ;
- Ce sont également deux centres de formation qui assurent aux jeunes stagiaires une formation professionnelle adaptée, gage d'une meilleure insertion tout en leur donnant une formation militaire, civique et morale ;
- Enfin le RSMA est une entité qui contribue à la mise en valeur du département, notamment par la réalisation de chantiers école, facilitant de ce fait la mobilité des forces armées et des services publics.

Les formations sont dispensées dans treize spécialités : Art de la Table et du Service, Section de Prévention Sécurité, Bâtiment, Menuiserie, Travaux Publics, Voirie, Réseaux divers, Ecotourisme, Transports, Bureautique, Mécanique automobile, « Forestage », Scierie.

Organisé sous forme de modules ou en formation continue, l'apprentissage d'un métier est l'objectif prioritaire des deux centres de formation du RSMA et du GSMA. Les filières existantes sont fonction des besoins du département et des débouchés offerts aux jeunes. Des attestations de formation professionnelle reconnues par les conventions collectives sont délivrées aux bénéficiaires.

Après la formation élémentaire théorique et pratique, les stagiaires peuvent effectuer au sein du SMA leurs modules de synthèse dans le cadre de chantiers école. Ces travaux sont effectués au profit de la Guyane, des collectivités locales et régionales, et des régiments, pour aider au développement et améliorer les infrastructures.

Le SMA s'intègre ainsi dans le paysage de la formation professionnelle en Guyane. Avec son adaptation aux besoins régionaux, ses formations variées et qualifiantes et visant une insertion dans le monde du travail, ce dispositif est un outil de formation utile à la région.

■ Plan Régional de Développement des Formations

Les lois du 22 juillet 1983 et du 20 décembre 1993, modifiées par la loi du 13 août 2004, confient aux régions la responsabilité d'établir le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (P.R.D.F.).

La Région Guyane a décidé de lancer dans le courant de l'année 2006, l'étude pour l'élaboration du PRDF de la Guyane. Cette étude qui a en réalité démarré en janvier 2007, devrait s'achever dans le courant du mois de juin 2007.

➤ Qu'est-ce que le PRDF :

Ce plan a pour objet de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et de favoriser un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation.

Il définit également les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Ce plan est élaboré en concertation avec l'Etat, les collectivités territoriales concernées et les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives à l'échelon national ainsi que les organismes mentionnés à l'article L. 351-21 du code du travail.

Il vaut schéma prévisionnel d'apprentissage, schéma régional des formations sociales, schéma régional des formations sanitaires, schéma régional des formations culturelles, schéma régional des formations aux métiers du tourisme, des loisirs et de l'animation.

Le plan régional de développement des formations professionnelles prend en compte les orientations et les priorités définies par les contrats d'objectifs professionnels ainsi que, pour ce qui concerne les jeunes, les dispositions relatives à la formation professionnelle qui figurent au schéma prévisionnel des formations des collèges, des lycées, des établissements d'éducation spéciale, des lycées professionnels maritimes et des établissements d'enseignement agricole.

Il constitue un outil de régulation et vise la mise en cohérence de l'ensemble des filières de formation, initiales et continues, opérées par les différents acteurs concernés.

➤ **Enjeu et objectifs régionaux :**

La Guyane est un immense territoire doté d'une population très diversifiée, ayant des problématiques différentes. L'enjeu est d'apporter une réponse adaptée en termes de formation et d'emploi, à l'ensemble de la population.

A travers cette étude, la Région Guyane souhaite disposer d'un outil qui lui permette :

- de déterminer les formations à mettre en place sur ses différents territoires afin de répondre à leurs besoins d'emploi
- d'apporter des réponses adaptées à la problématique du chômage en Guyane : cohérence entre l'appareil de formation professionnel qu'il soit initial ou continu avec le marché du travail, cohérence entre le dispositif de formation professionnelle initiale et le dispositif de formation professionnelle continue, projection sur les métiers à développer...

■ **Programme régional de formation aux savoirs de base (PREFOB) :**

Les personnes dont le français n'est ni la langue maternelle, ni la langue principale de communication sont nombreuses en Guyane. Ainsi, la majorité de la population ne maîtrise pas suffisamment bien la langue française pour avoir un accès aisé aux moyens de communication, d'information et plus largement à une insertion sociale et professionnelle efficiente.

Reconnaissant l'ampleur et la transversalité de la problématique liée à la maîtrise des savoirs de base, une politique d'envergure doit être mise en place intégrant à la fois le domaine de la prévention et celui de la formation.

Dans ce contexte, le PREFOB qui succède au dispositif permanent de lutte contre l'illettrisme vise à promouvoir et accompagner, dans la durée, les actions concourant à permettre l'accès de tous à l'éducation de base, à favoriser l'accès à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Il propose des réponses différenciées selon les territoires, zones urbaines, territoires isolés ou enclavés ; en fonction des publics, enfants de 0 à 16 ans scolarisés ou non, jeunes et adultes francophones ou non francophones, analphabètes ou en situation d'illettrisme et personnes non francophones lettrées.

Il permet également de contextualiser les méthodes et outils pédagogiques voire de créer des supports spécifiques pour mieux prendre en compte l'environnement et la dimension pluri culturelle des habitants.

Cette politique doit être menée de manière partenariale et coordonnée dans une perspective d'efficience et de qualité. La mise en réseau et l'animation des opérateurs professionnels, associatifs ou bénévoles doit permettre la professionnalisation et la montée en compétences, la formalisation des pratiques, la mise en commun et la capitalisation des outils.

L'ensemble de cette politique sera suivie et évaluée par une démarche homogène tant qualitativement que quantitativement.

■ Offre de formation professionnelle et effort sur les jeunes

Outre ces trois dispositifs, la formation professionnelle se décline par :

- le programme annuel des actions structurelles de l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) permettant la délivrance de titres professionnels aux demandeurs d'emploi. Plusieurs métiers sont concernés (mécanique, informatique, bâtiment, secrétariat, ...)
- le programme annuel de formation du service de la formation continue de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) en faveur des demandeurs d'emploi et des salariés, notamment les licences professionnelles proposées depuis quatre ans.
- le programme annuel des formations de l'Institut Régional de Développement du Travail Social (IRDTS) favorisant la mise en place de formations dans le secteur social (assistantes sociales, Educateurs de jeunes enfants, Educateurs spécialisés, ...).
- le programme annuel des formations du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA)
- la formation médicale, notamment celle des infirmières dispensée par l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)
- l'offre de formation du Conseil Régional dans le cadre de son programme régional des formations en faveur des jeunes inscrits la Mission Locale (plus d'une trentaine d'actions pré-qualifiantes et de CAP/BEP/BAC pro par an).

Viennent s'ajouter :

- les sections d'apprentissage proposées par le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de la Chambre de Métiers. Divers métiers sont représentés : la coiffure, la menuiserie, et l'ébénisterie. L'objectif est de doubler le nombre d'apprentis dans les deux années à venir et de créer de nouvelles sections d'apprentissage.
- des dispositifs d'accompagnement tels que :
 - les Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP) : deux nouvelles antennes ont été créées à Saint-Georges et à Sinnamary en plus celles de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent
 - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : ce dispositif est en plein essor et a permis l'information et l'orientation d'environ 700 personnes en 2005. Cette même année 240 dossiers ont été finalisés.
 - l'accueil, l'information et le suivi des jeunes par la Mission Locale Régionale : plus de 5000 jeunes sont concernés chaque année. Plusieurs antennes ont été créées depuis la création de la structure afin de prendre en charge les jeunes âgés de 16 à 25 ans sur l'ensemble du territoire.
- Les dispositifs de l'OREF- CARIF, véritable centre de ressources en matière de formation et d'emploi, permettent de mener des études, de les centraliser et de les diffuser.

Aussi, afin de permettre aux organismes de disposer de locaux adaptés pour la formation ou l'accueil du public, des infrastructures ont été construites. Les principales sont :

- ✦ Le centre de formation de Maripasoula
- ✦ L'IRDTS
- ✦ La Maison Familiale et Rurale de Mana
- ✦ La Mission Locale Régionale de Guyane

Les financements mobilisés pour la formation professionnelle, montrent une réelle efficacité, avec plus de 4000 personnes formées grâce à la participation du FSE. Pour autant, les dotations restent insuffisantes au regard des besoins, ce qui ne favorise pas la diminution du taux de chômage.

Par ailleurs, en raison de l'évolution prévisible sur le moyen terme de l'offre d'équipements sociaux et médico-sociaux et des difficultés rencontrées localement à pourvoir des postes de direction d'établissements et de services, la mise en place de formations spécialisées dans ce secteur pourrait faire l'objet d'une étude de faisabilité.

C.1.e Formations innovantes

La sous-mesure du DOCUP en matière de formation professionnelle et de Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) a été mise en valeur comme particulièrement pertinente par l'évaluateur.

L'accompagnement des entreprises à la définition de plans de formation entrepris par la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP) permettra probablement d'améliorer la situation, sous réserve que les efforts soient ciblés en synergie avec le FEDER selon l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006.

Le CAFOC mis en place récemment a une fonction spécifique d'appui aux innovations pédagogiques et aux formations à distance.

C.1.f Lutte contre les discriminations

Le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes. Cependant, ce sont elles qui ont le plus bénéficié de la croissance de l'emploi entre 1990 et 1999 : + 35 % contre seulement + 10% pour les hommes.

La part de la population de 15 ans et plus sans diplôme est de 43,3% en Guyane contre 17,7% en métropole.

L'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 souligne la pertinence et l'adaptation des actions concourant à l'insertion des jeunes, en particulier des migrants déscolarisés, par la formation. Elle rappelle la nécessité de réserver des moyens conséquents.

Le Centre d'Accueil et de Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV) a un rôle important en Guyane, puisque 28% des élèves sont de nationalité étrangère (contre 6% en métropole) selon le projet académique.

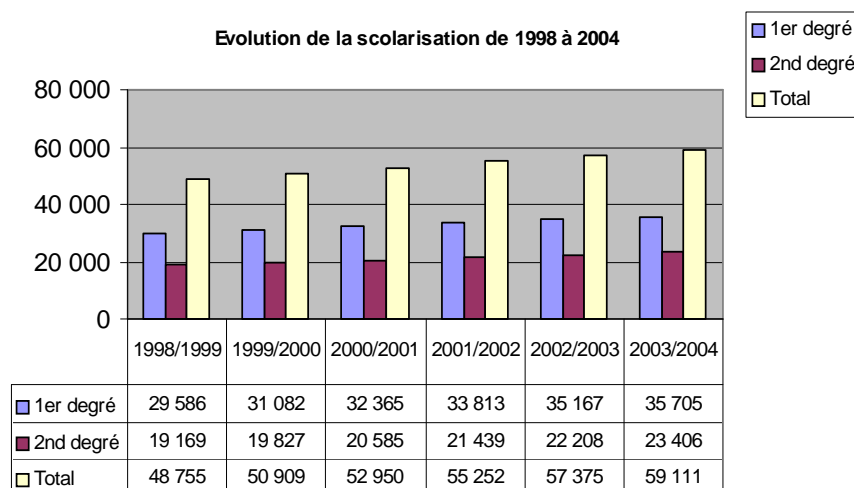
On décompte déjà quatre vingt quatorze structures d'accueil spécialisées à l'intégration des enfants en difficulté. Malgré l'importance du nombre de structures, des besoins supplémentaires sont d'ores et déjà identifiés.

C.1.g Lutte contre la non-scolarisation

L'infrastructure en matière d'enseignement primaire et secondaire se compose de 149 écoles, 31 collèges et 11 lycées pour 66 822 élèves scolarisés à la rentrée 2006/2007 (Source « rapport annuel de l'IEDOM sur la Guyane en 2006 », 2007).

Avec 3 883 enfants non-scolarisés et non-inscrits⁸, la non-scolarisation est une problématique majeure en Guyane. La grande dispersion des habitats, les difficultés de déplacement et les différences culturelles peuvent impacter cette situation. De plus, la tendance d'évolution est alarmante selon les données de l'académie de Guyane⁹ : par exemple les enfants non-scolarisés et non-inscrits ont augmenté de près de 14% entre 2004 et 2005 pour les tranches d'âge du primaire, atteignant plus de 6% de la population. En y ajoutant les enfants inscrits sur liste d'attente, ce sont 9,6% des enfants de ces âges qui ne sont pas scolarisés en 2005.

Dans ce contexte, la mise en place de l'Observatoire de la Non-Scolarisation (ONS) en 2005 est une avancée très positive. Regroupant l'Académie de Guyane, les collectivités et les autres organismes concernés, il a mis en place une stratégie dont les premiers résultats sont significatifs, en termes tant de connaissance de la problématique, avec le recours à une expertise démographique, que de mise en place d'outils permettant d'y remédier, notamment pour l'anticipation de la construction de classes nouvelles.



Sources : IEDOM et Rectorat

Effectivement, la production d'infrastructures d'éducation, bien que soutenue, est souvent dépassée par la rapidité de croissance des classes d'âge. Ainsi, l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 indique qu'il arrive fréquemment que l'on commence les travaux de réalisation d'un équipement nouveau en sachant pertinemment que sa capacité sera déjà dépassée quand il entrera en service. La même évaluation précise que le DOCUP n'a pas permis de couvrir les besoins de création de classes (sous-capacité d'environ 15%), mais que la mobilisation des services de l'Etat aux côtés de collectivités a permis de redresser la situation à partir de 2003.

C.1.h Lutte contre l'illettrisme

Selon un rapport du Sénat, l'illettrisme concerne 40% de la population guyanaise.

Les efforts d'alphabétisation sont entravés par le fort plurilinguisme et le fait qu'une part significative de la population ne parle pas français.

Le Dispositif Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (DPLI) rencontre un grand succès et les listes d'attente (fin 2005, 600 personnes pour l'atelier de Saint Laurent et 250 sur Kourou) montrent un besoin important dans ce domaine. Les publics concernés qui sont tous en situation régulière sur le territoire



⁸ Selon l'Observatoire de la Non-Scolarisation (ONS), estimations janvier 2006 (<http://www.ac-guyane.fr/rubrique141.html>).

⁹ Rapport d'activité année 2005 de l'ONS, mars 2006.

présentent de grandes difficultés (80% ne savent pas lire du tout). Grâce à ses actions, 7000 individus ont pu sortir de cette situation précaire sur la période 2000-2006.

C.1.i Dialogue social

Les conflits sociaux, selon les chiffres de la DDTEFP¹⁰, ont doublé entre 2001 et 2004, de même que les journées non-travaillées (2 802 en 2004).

Globalement le coût généré par le manque de dialogue social est important (grèves redondantes et paralysantes notamment dans les secteurs du transport, de la santé, de l'énergie...). Aussi, des actions de sensibilisation devront être menées pour améliorer la gestion des conflits.

C.2. Un effort naissant de structuration du territoire qui se heurte à l'absence des équipements et moyens d'ingénierie de base

C.2.a Structuration intercommunale

Il existe actuellement trois communautés de communes : celle du Centre-Littoral (CCCL comprenant six communes et 96 000 habitants), de l'Est Guyanais (CEEG composée de quatre communes et 4 000 habitants), de l'Ouest Guyanais (CCOG avec huit communes et 38 000 habitants).

La CCCL est à fiscalité additionnelle, la CCOG et la CCEG sont à Taxe Professionnelle Unique. Quatre communes (19 000 habitants) ne sont pas regroupées en intercommunalité.

Nous pouvons toutefois souligner l'échec du projet de communauté de commune autour du pôle de Kourou jusqu'à ce jour. La très vaste superficie des différentes communes rend plus difficile la coopération et moins évident l'intérêt territorial de regroupements intercommunaux.

De plus, les intercommunalités sont pour la plupart récentes, ce qui implique que les élus ont peu d'expérience en la matière. Les projets intercommunaux sont de ce fait encore en gestation, en particulier sur deux enjeux majeurs du développement guyanais que sont les localisations d'entreprises ou la mise en place des compétences de gestion des déchets.

C.2.b Partenariat entre collectivités pour l'aménagement urbain et le logement

A l'échelle de la Guyane, une série d'outils existent, de planification comme le SAR (en cours de révision), les plans régionaux d'énergie et de transport, le SRDE, ou opérationnels comme l'Etablissement Public d'Aménagement de la Guyane (EPAG), ou l'Agence Régionale d'Urbanisation et d'Aménagement de la Guyane (ARUAG). D'autres outils existent aussi sur des périmètres plus restreints (SCOT de la CCCL). La réflexion et la planification stratégiques sont aussi portées par la Préfecture.

Afin de régler de graves difficultés d'usage du foncier (90% du territoire appartenait au domaine privé de l'Etat), l'EPAG a été créé en 1996. Sa mission a consisté à dégager des espaces pour créer des activités tant urbaines qu'économiques et liées aux occupations illégales.

En matière de libération du foncier, malgré les efforts de l'Etat¹¹, cet établissement se heurte également à des problèmes d'ordre techniques et financiers :

- ✦ la faiblesse des territoires cadastrés : 3,3% du territoire guyanais, le plus souvent limités aux centres urbains les plus anciens.

¹⁰ Cités dans le rapport Guyane 2004 de l'IEDOM.

¹¹ Intervention du Préfet au colloque sur le foncier organisé par le Conseil Economique et Social de Guyane le 05 juin 2003.

- l'importance des constructions illégales, favorisée par la lenteur de la viabilisation des terrains, complexifie les situations¹².
- la rareté du foncier dans les zones les plus demandées comme l'Ile de Cayenne constitue un autre type de contrainte.

La gestion de cette situation complexe est aggravée par le manque de moyens, en particulier en terme de financements nécessaires aux acquisitions et viabilisations.

S'agissant de l'ARUAG, sa mission consiste en la mise en place de démarche de planification urbaine et d'aménagement du territoire en Guyane. En particulier, elle intervient en matière de SCOT sous forme d'accompagnement en ingénierie, mais elle a aussi vocation à favoriser la cohérence des différents documents de planification urbaine.

Des démarches de planification durable du développement des villes se mettent en place :

- Révision du SAR (en cours)
- SCOT de la CCCL
- projet de SCOT à la CCOG
- SCOT simplifié de la CCEG
- PLU de Cayenne, élaboration du PLU de Sinnamary en cours.

D'autre part, le SCOT de la CCCL observe que la non-constructibilité de certaines zones naturelles protégées n'est pas respectée. De façon générale, ces efforts sont encore très insuffisants étant donné la considérable pression issue du très grave déficit de logement.

C.2.c Renforcer les capacités d'ingénierie, d'expérimentation, d'expertise et l'évaluation des agents

Malgré l'existence d'agences d'ingénierie ou de centres de ressources, l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 comme le SCOT de la CCCL déplorent un turn over important des employés, néfaste aux processus de planification et de mise en œuvre en matière d'aménagement, processus intrinsèquement longs.

D'autre part, le personnel des collectivités est peu qualifié selon le SCOT de la CCCL, et la culture de la planification de l'action dans les collectivités territoriales fait défaut, ce qui influe sur la qualité de la commande publique.

Avec plus de 80 % de personnels de catégorie C, les collectivités territoriales ne disposent pas de suffisamment de compétences d'ingénierie, d'expertise, de pilotage, de contrôle, d'évaluation indispensables à l'exercice des responsabilités nouvelles transférées par les lois de décentralisation dans des secteurs clés ou stratégiques de la vie locale.

Les carences sont particulièrement importantes en matière de :

- montage d'opérations et d'ingénierie sociale (selon le SCOT et l'évaluation du DOCUP). La création récente du COFAC devrait faire évoluer cette situation.
- planification opérationnelle et financière (constat notamment posé dans l'étude sur les capacités contributives). Ce point est particulièrement critique vu la grande faiblesse financière de la plupart des collectivités guyanaises.

De plus, la faiblesse des recettes propres des collectivités et leur manque de dynamisme obèrent leur capacité à financer leur propre fonctionnement. La situation de sous-capacité technique des collectivités,

¹² L'ouverture d'accès aux terrains à viabiliser précédant parfois de longtemps la viabilisation et l'attribution elles-mêmes, il est fréquent qu'elle favorise des installations illégales sur lesquelles il est ensuite difficile de revenir (entretiens).

tant en ingénierie qu'en simple entretien des investissements réalisés, ne pourra donc que se dégrader avec le temps.

C.2.d Infrastructures et besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux

La situation sanitaire en Guyane demeure très préoccupante.

Ainsi le taux de mortalité infantile (10,4 ‰) et périnatale (18,9 ‰) étaient en 2002 (INSEE) près de deux fois et demie supérieurs aux taux métropolitains. On note également une faible couverture vaccinale des enfants.

Le taux de surmortalité est dû principalement aux maladies cardio-vasculaires, aux traumatismes ou aux maladies infectieuses.

On décèle chaque année proportionnellement 10 fois plus de nouveaux cas de SIDA en Guyane qu'en métropole.

Le taux d'alcoolisme est élevé (double du taux national).

Pour autant, l'espérance de vie, 79,2 ans pour les femmes et 72,5 ans pour les hommes, se rapproche de celle du reste de la France hexagonale (82,9 et 75,5).

La Guyane accuse un grave déficit de professionnels de la santé. On dénombre ainsi 40 médecins généralistes pour 100 000 habitants (contre 113 en métropole) et 23 spécialistes (contre 88 en métropole) en 2005. Et ce malgré une très forte augmentation du nombre de médecins, de près de 90%, entre 1990 et 2003 (IEDOM).

La médecine libérale, faiblement représentée, se trouve principalement sur le littoral. Des spécialités comme la neurologie, la cancérologie ou la chirurgie cardiaque sont très peu représentées.

Les équipements sanitaires et sociaux sont très insuffisants pour les besoins actuels, avec un taux d'équipement en lits hospitaliers très inférieur au taux métropolitain. La part majeure de l'offre de soins est portée par le secteur hospitalier sur le littoral, comprenant deux établissements publics, une clinique publique et trois cliniques privées. Dans les communes isolées, on répertorie 21 centres de médecine collective. Sept centres de prévention et de vaccination existent, tous sont implantés sur le littoral.

D'une manière générale et comparativement à la situation de la France métropolitaine ou des autres Départements Français d'Amérique, l'offre de soins est nettement insuffisante. La couverture sanitaire du département est difficile à réaliser du fait de son étendue, des difficultés de communication, en particulier routière, d'une population peu nombreuse et de son inégale répartition sur le territoire. Tous ces facteurs n'ont pas favorisé jusqu'à présent l'installation d'un plateau technique très diversifié. En outre, l'afflux constant de populations étrangères déséquilibre le fonctionnement de structures sanitaires comme les centres de santé ou les hôpitaux.

Les faibles densités de population dans certaines parties du territoire empêchent l'obtention d'une masse critique qui rentabiliserait les investissements en terme d'infrastructures. Une expérimentation de télé-médecine a été lancée dans les années 2000 et apparaît comme un succès ayant permis d'améliorer de façon importante la situation des populations enclavées de l'intérieur.

De plus, malgré la pression démographique, les capacités d'accueil hospitalières en courts séjours sont restées quasiment stables et très loin des niveaux métropolitains ou des autres DOM. Certains malades doivent donc être transportés en Martinique en évacuation sanitaire, avec les problèmes de délais et de coûts inhérents.

Les taux d'équipement comparés de la Guyane et de la métropole mettent en évidence le sous-équipement ou l'absence dans le département des structures pour :

- les jeunes handicapés,
- les mineurs en danger,
- l'accueil collectif des enfants d'âge préscolaire,
- le placement familial thérapeutique,
- les prises en charge psychiatriques
- les adultes et familles en difficulté,
- l'hébergement, médicalisé ou non, des personnes âgées,
- les soins aux toxicomanes en hospitalisation complète,
- les personnes alcooliques.

Le centre hospitalier de Cayenne fait l'objet d'une restructuration de ses locaux et d'une extension afin de répondre à la croissance et à la diversification des besoins.

La Guyane vient d'être dotée d'un Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire de troisième génération élaboré par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation. Ce dernier a servi de référence à l'élaboration du plan « Hôpital 2012 » prévoyant un important volet de rattrapage.

C.2.e Infrastructures socio-culturelles

Parmi les équipements culturels d'envergure régionale, on dénombre :

- 4 musées
- 22 bibliothèques
- 11 salles de spectacles
- 2 salles de cinéma
- 11 salles de danse et de musique
- 68 monuments inscrits ou classés.

Un équipement structurant a récemment été créé : l'Ensemble Culturel Régional (ENCRE) à la périphérie immédiate de Cayenne. Il regroupe l'Ecole Nationale de Musique et de Danse (ENMD), l'Office Culturel Régional de Guyane (OCRG), ainsi qu'un auditorium.

L'offre reste donc limitée compte tenu des besoins d'une population jeune, croissante et pluri-éthnique, ce sous-équipement devenant flagrant en matière d'arts vivants. De plus, les équipements culturels sont pratiquement tous concentrés à Cayenne, conséquence naturelle de la très faible densité du territoire, mais posant un problème d'égalité d'accès.

Malgré une pratique du sport très développée, la Guyane est le DOM qui totalise le plus faible nombre d'équipements par commune : 5,3 contre 6,6 en Guadeloupe et Martinique. Deux équipements structurants viennent accroître l'offre avec la réalisation du palais omnisport de Matoury et du stade régional de Rémire-Montjoly.

Il est certain que l'action culturelle est susceptible de favoriser la mobilisation des populations autour d'enjeux communs, ce qui apparaît essentiel à long terme au vu de l'absence d'identité commune souligné par la plupart des études réalisées.

C.2.f Patrimoine, mise en valeur patrimoine naturel et bâti

De nombreux sites patrimoniaux et naturels présentent un intérêt, notamment les vestiges et sites archéologiques amérindiens, un patrimoine bâti des XVII^{ième} et XVIII^{ième} siècles à Rémire-Montjoly, Roura, Montsinery, les maisons créoles et bâtiments publics classés ou inscrits à Cayenne, les bagnes.

Des dispositifs pour la connaissance, l'entretien et la protection de ce patrimoine existent mais ne sont pas assez développés. Il y a en particulier des problèmes de dégradation des sites patrimoniaux récents et des sites archéologiques comme Vidal à Rémire-Montjoly. A l'inverse il semble qu'il y ait moins de dégradations sur les sites dont l'accès est payant comme l'Ecomusée de l'approuague / sentier des abattis. Les restaurations patrimoniales sont insuffisantes selon le SCOT de la CCCL.

Progressivement, se met en place une démarche de protection et de valorisation des monuments naturels et des sites, se traduisant par le classement de certains bourgs comme à Mana, la multiplication des projets d'écomusées (Régina, Apatou, Mana ou Iracoubo) ou de Maison de la nature (Sinnamary).

Néanmoins, les dégradations patrimoniales montrent que cette démarche n'est pas encore assez généralisée :

- ✦ Le patrimoine forestier est menacé de défrichements en certains endroits (montagnes de Kaw).
- ✦ A Cayenne, le patrimoine de maisons créoles est entré dans un processus de vacance et de dégradation que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) récemment lancée n'a pas permis d'enrayer malgré le succès notable de ces opérations.

Une réflexion des acteurs du tourisme est actuellement en cours sur l'intérêt de rendre certains sites touristiques payant afin de limiter les dégradations et de financer leur entretien, sur le modèle d'expériences privées qui fonctionnent bien (par exemple « Chilibonbo » géré par les amérindiens à Saint-Jean-du-Maroni).

Vues aériennes de Guyane



C.3. Espaces urbains : des efforts qui portent leur fruit sur le plan social mais un problème de mitage et d'insalubrité qui devient de plus en plus pesant

C.3.a Le logement et le foncier

Le forte croissance démographique guyanaise s'est traduite par une explosion des agglomérations (+37% entre 1990 et 1999), avec des pointes à +77% pour Matoury (population multipliée par 17 en 25 ans) et +144% pour Macouria.

Cette urbanisation n'a pas été maîtrisée, même quand elle avait été prévue comme à Kourou ou St Laurent du Maroni. Les situations les plus dramatiques sont celles de Cayenne et de Macouria pour lesquelles la plus grande part de l'étalement urbain est de l'urbanisation sauvage, représentant 4 500 logements et près

de 20 000 habitants. Globalement, les services de l'Etat recensent une cinquantaine de sites regroupant environ 8 000 logements insalubres, soit près de 18% des résidences principales et regroupant au moins 30 000 personnes.

Outre le déficit de planification, cette situation s'est dégradée sous l'effet de la contraction de la commande de logement dans les années 2000. La production d'environ 1 800 logements/an entre 1982 et 1999 est en effet tombée à 1 300/an à partir de 2000, entraînant un report vers le locatif social (+36,6% de demandes entre 1999 et 2003) et vers les habitats non autorisés (production estimée à environ 1 000/an). Selon le Comité départemental pour l'habitat, 12 000 dossiers de demande de logement seraient en attente.

En effet, le niveau annuel de production minimale de logements au vu des besoins de la population est estimé aujourd'hui à 3 000, soit plus du double de ce qui est effectivement réalisé¹³ !

Les travaux des collectivités (SCOT) comme de l'ensemble des acteurs (ateliers de l'habitat en 2006), ainsi que les solutions trouvées en cours de DOCUP pour financer des opérations montrent que la prise de conscience des acteurs est réelle. On estime nécessaire la production annuelle de foncier urbanisable à 200 Ha, ce qui est supérieur d'environ 15% aux projets de l'EPAG d'ici 2015.

Des acteurs guyanais suggèrent d'abandonner le concept de ville dense ou de densification, afin de s'adapter aux habitudes culturelles de la population. Dans une certaine mesure, ce n'est là sans doute qu'une fausse solution : le foncier aménagé est considéré comme rare sur l'Ile de Cayenne, et la situation financière de la population et des collectivités locales ne leur permettront absolument pas de prendre en charge sur le long terme les surcoûts de l'étalement urbain. La vacance et la dégradation de l'habitat des centres urbains n'est donc pas seulement un enjeu patrimonial et culturel, mais aussi un enjeu financier majeur. Dans ce contexte, le diagnostic du SCOT de la CCCL propose de réaliser des maisons-témoins montrant comment les maisons créoles peuvent être adaptées au mode de vie actuel tout en conservant leur charme ancien.

C.3.b Besoin de revitalisation urbaine

Le SCOT de la CCCL fait état de nombreuses friches urbaines à Cayenne, présentant dans certains cas un intérêt patrimonial, ainsi qu'une spéculation foncière intense, qui coexistent avec des poches d'insalubrité concentrant 19 % de la population totale de la CCCL.

En matière de rénovation urbaine, les communes de Cayenne, Kourou et Matoury ont initié des programmes de RHI plus ou moins importants (Eau Lisette, Copaya...).

Ces opérations rencontrent des difficultés importantes, liées à une absence de financements privés et d'opérateurs qualifiés, une forte pression foncière, une carence en logements sociaux permettant de reloger les populations.

C.3.c Identification des espaces cœur de cible (Zones Urbaines Sensibles¹⁴)

Il y a quatre Zones Urbaines Sensibles en Guyane (INSEE) :

- la ZUS Bourg-Charbonnière concentrait 37% des habitants de Saint-Laurent-du-Maroni
- la ZUS du Village Chinois était la plus peuplée de toutes les ZUS des DOM. Elle concentre 33% des habitants de Cayenne
- deux ZUS à Kourou.

¹³ Par les ateliers de l'habitat de janvier 2006, sur la période 2006-2013.

La situation sociale des ZUS est très dégradée :

- ✚ le taux de chômage y était plus élevé que dans leur commune d'appartenance (39% contre 30% selon la définition du Recensement Général de la Population)
- ✚ 11% des habitants déclarent « ne fréquenter aucun établissement scolaire ou professionnel et ne pas rechercher d'emploi »

Contrairement aux ZUS de France hexagonale et des Antilles, les ZUS de Guyane ont vu leur population augmenter, excepté le Quartier Europe à Kourou, qui a vu sa population baisser de 40%. Cette croissance de population a néanmoins été moins rapide que celle des communes auxquelles les ZUS sont rattachées (16% contre 41% à Saint-Laurent par exemple).

L'effort de construction de logements a été important dans les ZUS. Cet effort a notamment porté sur le logement social, par exemple à Cayenne, entre 1990 et 1999, les logements sociaux ont augmenté de 110% alors que le parc total n'augmentait que de 37%.

C.3.d Implantation des activités économiques (création d'entreprises, ZFU)

Outre les trois Zones Franches Urbaines existantes (ZFU), une zone franche spéciale est à l'étude : la Zone Franche d'Incitation à l'Exportation (ZFIE) autour du port de Degrad-des-Cannes, initiée par la CCI dans le cadre d'un partenariat avec la zone franche portuaire de Manaus (Brésil – Etat d'Amazonas).

C.4. Analyse AFOM du secteur social de la Guyane

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Multiplicité des cultures et diversité du patrimoine culturel • Jeunesse de la population • Dynamisme démographique • Présence d'un espace naturel protégé (Parc naturel régional, Parc national amazonien) • Biodiversité exceptionnelle • Ressources naturelles : mines, bois, produits de la mer... • Importance des fleuves sur le territoire • Présence du Centre Spatial Guyanais • Création du Pôle Universitaire Guyanais (PUG) • Structuration des milieux professionnels en cours 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficulté de régulation des flux migratoires entraînant un accroissement des besoins ▪ Sous équipement chronique des services : santé, éducation, sports et loisirs, culture, transports collectifs,...générant une situation permanente de rattrapage des retards du territoire ▪ Insuffisance d'animation culturelle et de la valorisation du patrimoine bâti ▪ Difficulté d'insertion sociale des populations notamment rmiistes, jeunes déscolarisés,... ▪ Situation sanitaire préoccupante : <ul style="list-style-type: none"> - Maladies dues au manque d'hygiène (eau et assainissement), problèmes liés à l'alcool et à la drogue, malnutrition notamment sur le Haut Maroni - Manque de capacités d'accueil des populations fragilisées ▪ Habitat insalubre et déficit important en matière d'habitat social ▪ Répartition très inégale de la population, génératrice de surcoûts dans la gestion des services publics ▪ Absence de coordination du milieu associatif ▪ Frange de population jeune non scolarisée ou déscolarisée ou insuffisamment formée ▪ Public actif en majorité de bas niveau de qualification ▪ Importante population non francophone ▪ Nombreux emplois informels ▪ Augmentation de l'insécurité, conséquence des faiblesses identifiées précédemment
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance démographique • Valorisation de la diversité sociale et ethnique, notamment au niveau culturel • Jeunesse de la population, porteuse de dynamique culturelle et économique • Exploitation du positionnement géographique (zone Antilles, Amérique latine) • Etendue du territoire • Maillage routier en développement (Saint-Georges, Saint-Laurent, Apatou) • Développement du transport aérien intérieur (Saint-Laurent, Camopi, Ouanary, Papaïchton, Grand Santi) et régional (Macapa, Belem, Fortaleza, Paramaribo) • Développement des TIC 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de tensions sociales (découlant du fort taux de chômage) et de tensions ethniques • Réponse insuffisante aux besoins de la population croissante notamment dans le domaine scolaire et sanitaire • Difficultés d'intégration des populations non francophones et sous qualifiées • Risque de déperdition des savoirs et savoir- faire traditionnels • Migration massive des actifs vers les pôles urbains et dépeuplement des zones les moins dynamiques

D. D'EXTRAORDINAIRES RICHESSES NATURELLES COUPLEES A DES DIFFICULTES DE GESTION

D.1. Des richesses naturelles peu exploitées mais conservant un fort potentiel

La Guyane est dotée de richesses naturelles importantes et rares. La principale d'entre elle est la forêt tropicale couvrant 96% du territoire (84 000 Km²), dont la partie primaire couvre quelques 75 000 Km². Un certain nombre de zones humides ont été repérées sur la bande littorale longue de 350 km, où les plages ne représentent que 10% du linéaire côtier.

Ces espaces abritent une biodiversité très importante : 7 000 espèces végétales, dont 750 de grands arbres, 186 espèces de mammifères, 740 d'oiseaux et 187 de reptiles et dont l'ampleur est encore insoupçonnée ; entre 12 et 15 espèces nouvelles sont décrites chaque année selon le rapport régional ERUP.

	Guyane		Métropole	
	<i>Diversité</i>	<i>Endémisme</i>	<i>Diversité</i>	<i>Endémisme</i>
Plantes vasculaires*	5 036	151	4 650	133
Poissons d'eau douce	480	170-190	60	2
Reptiles terrestres	158	/	33	/
Amphibiens	108	5	34	3
Oiseaux nicheurs	718	1	276	1
Mammifères	183	2	95	0
Insectes	400 000	/	35 000	/

* : dont espèces arborées : 1200 en Guyane, 80 en métropole.

Richesse biologique (nombre d'espèces) de la Guyane par rapport à la France métropolitaine (source : comité français pour l'UICN, 2002)

Le sous-sol guyanais recèle un certain nombre de minéraux, en particulier de l'or, de la bauxite et autres métaux¹⁵, mais aussi les granulats, latérite, sable et des hydrocarbures au large. La surface agricole est globalement peu fertile. Les eaux sont suffisamment poissonneuses pour avoir permis le développement d'un secteur de la pêche, ainsi que celui de la crevette. A titre indicatif, parmi les principales essences forestières de Guyane, on retrouve les suivantes : Angélique, Gonfolo, Grignon franc, Amarante et autres Bois précieux, Wacapou, Manil, Parcouri, Saint Martin, Coeurs Dehors et Cèdres.

Ces riches milieux naturels sont pour partie exploités, par le secteur primaire (extraction minière, pêche, agriculture) ou par la recherche (canopée, etc.). Ils sont fragiles et menacés par divers phénomènes :

¹⁵ un inventaire du BRGM, mené entre 1975 et 1995, sur 48 000 Km², a toutefois établi que seul l'or profond était susceptible d'exploitation industrielle (IEDOM).

- ✚ mitage des espaces naturels,
- ✚ urbanisation de la savane
- ✚ surexploitation des ressources, pollutions diverses (déforestation et pollution des sols liés à l'orpaillage, aggravées lorsqu'il est clandestin) dans certaines zones de forêt très localisées

Des outils de connaissance et de protection ont donc été mis en place depuis longtemps, en premier lieu des zonages de protection sur environ 30 % (soit plus de 25 000 km²) du territoire par la création principalement de :

- ✚ 5 réserves naturelles nationales couvrant des habitats de marécages, de forêts primaires, d'inselberg de forêt de mangrove, de savanes sèches et de plages. Ces protections ont permis la sauvegarde d'espèces protégées en danger comme la tortue luth, le caïman noir, l'ibis rouge ...
- ✚ Du parc amazonien de Guyane. Qui protège à lui seul une vaste zone de 20 000 km².
- ✚ Le schéma de mise en valeur de la mer qui complète le SAR de Guyane protège à plus de 85 % la mangrove côtière (soit près de 400 km).

Des inventaires ont été réalisés dans quatre vingt douze Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces zones couvrent plus de 8 % de la Guyane.

Le conservatoire des espaces du littoral mène également une politique très active d'achat de terrain pour leur protection en complément des actions citées ci-dessus.

Dans certains cas, le respect de ces zonages est aléatoire :

- ✚ les 50 pas de la loi littoral ne sont pas appliqués sur toute la côte,
- ✚ l'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) ne paraît pas adapté à la Guyane dans les zones à forte pression anthropique car les périmètres protégés de cette façon ne sont pas respectés.

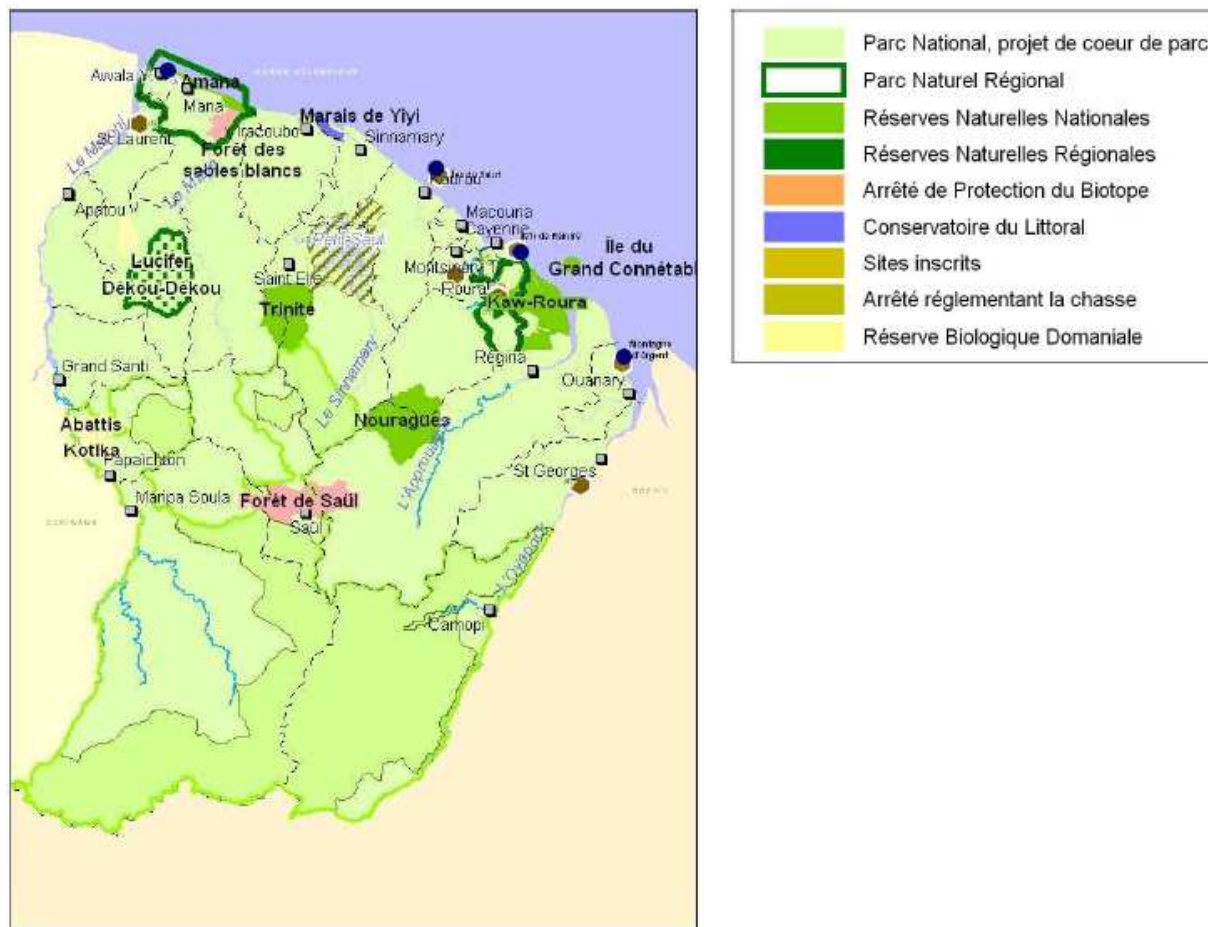
A noter que malgré ces éléments, les directives « oiseaux » et « habitats », ainsi que le dispositif Natura 2000 ne sont pas mis en œuvre en Guyane.

Enfin ces périmètres de connaissance ou de protection devront être étendus à plus de savanes, milieu pourtant fragile aussi.

D'autres outils de gestion et de protection spécifiques à la forêt sont mis en place. Ainsi un inventaire mené par l'Office National des Forêts a permis d'évaluer la ressource destinée à la production de bois, et de fixer les principes d'une gestion durable des essences d'avenir tout en protégeant les essences remarquables. L'ONF évalue la surface totale de forêts à aménager à 1 300 000 Ha -dont 850 000 le sont déjà- en répondant à un objectif de gestion durable. La mise en place du code forestier fixera un cadre réglementaire de gestion.

Outre la création récente du Parc Amazonien au sud, l'extension du Parc Naturel Régional autour de ses pôles Ouest et Est est prévue.

Le Parc Amazonien, comprenant une population d'environ 5 300 habitants, est une opportunité de développement très significatif pour le Sud du département, et contient des actions de développement économiques originales prenant en compte l'enclavement de ce territoire.



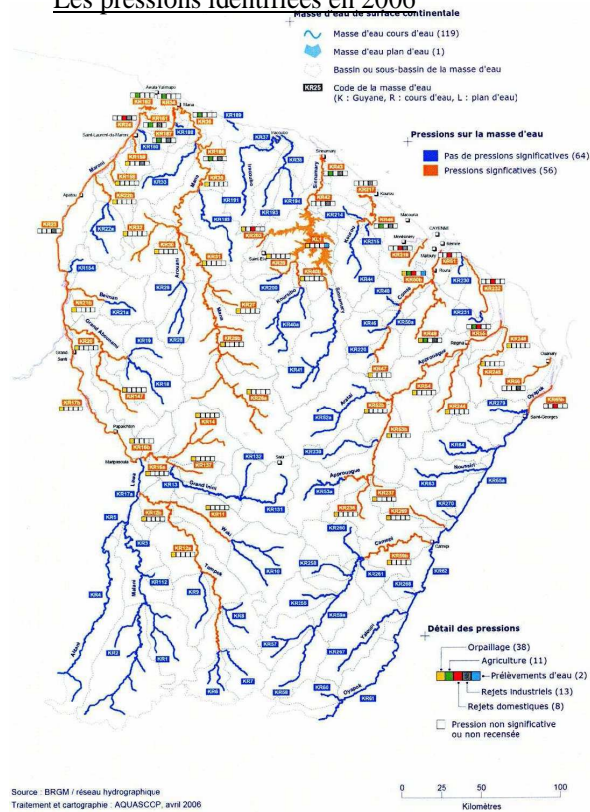
Espaces protégés de Guyane (source DIREN 2006)

D.2. Une ressource en eau abondante mais menacée

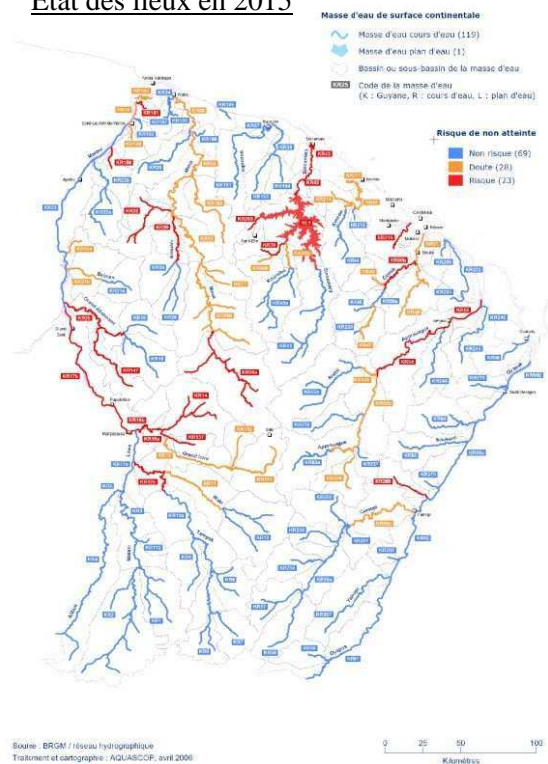
La ressource en eau est très abondante (fortes précipitations et réseau hydrographique développé). Sa gestion est encadrée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

En tenant compte des précipitations annuelles, de l'évapotranspiration et de la ressource en eau douce, l'UNESCO a établi un bilan « eau douce renouvelable » à l'échelle de la Guyane, qui conclut à une disponibilité en eau de 800 000 m³/hab./an, classant la Guyane au premier rang mondial en termes de disponibilité. A titre comparatif, la moyenne mondiale de disponibilité en eau est de 1 800 m³/hab./an et l'on parle de « stress hydrique » à partir de moins de 1 000 m³/hab./an. Cependant, cette donnée est à prendre en considération avec précaution puisque les usages (prélèvements et rejets) de l'eau en Guyane sont concentrés sur les eaux superficielles, les eaux souterraines étant moins sollicitées (nappes de surface vulnérables et formations de socle difficilement accessibles).

Les pressions identifiées en 2006



Etat des lieux en 2015



Sur le littoral, la pollution des eaux superficielles de Guyane est la conséquence du rejet des stations d'épuration ou de l'agriculture. A l'intérieur des terres, elle est essentiellement causée par les activités d'extractions aurifères.

La pollution des eaux souterraines est difficilement appréhendable du fait du manque de données qualitatives.

L'orpaillage peut être considéré comme une activité fortement impactante pour les cours d'eau (6 005 km de linéaires impactés). Outre l'impact morphologique par destruction de leurs lits mineurs (dérivation), la pollution qu'il engendre concerne avant tout la qualité des eaux :

Pollution par le mercure :

Son utilisation est interdite depuis le premier janvier 2006 dans les entreprises légales. Mais il est utilisé dans les exploitations aurifères illégales pour amalgamer les particules d'or.

L'orpaillage illégal constitue une source directe de pollution au mercure (hg) par des rejets dans les cours d'eau lors de l'amalgamation et dans l'atmosphère lors du brûlage (évaporation du mercure dans l'atmosphère qui rejoint les eaux de ruissellement lors des précipitations, puis les cours d'eau et les nappes phréatiques). Le lessivage des sols fait par ces exploitants sans précaution constitue également une source indirecte de pollution liée à l'érosion des sols et des sédiments remaniés avec une mobilisation du mercure naturel et une re-mobilisation du mercure apporté par les activités anciennes. Ce mercure devient « biodisponible ». La mesure précise des conséquences sanitaires sur l'ensemble de la population guyanaise est difficile à établir pour des raisons méthodologiques (problèmes de populations-témoins ou de biais anthropologiques dans les populations amérindiennes par exemple).

Pollution par les Matières En Suspension (MES)

L'exploitation aurifère menée sans précaution entraîne un rejet de grandes quantités de MES dans les cours d'eau par le rejet des eaux de lavage et eaux de ruissellement. Les MES sont responsables du colmatage des habitats biologiques, limitant ainsi considérablement la vie de la faune et de la flore

aquatique. Les entreprises légales ont l'obligation depuis 2005 de travailler en circuit fermé pour ne plus générer ces pollutions.

■ Autres pollutions

Encore très localisées, les pollutions par l'utilisation de plus en plus importante et mal maîtrisée des produits phytosanitaires pourraient à terme poser des difficultés significatives vu le développement, par ailleurs très positif, de l'agriculture.

D'autres menaces sur la ressource en eau sont en émergence, en particulier liées à l'urbanisation forte et au manque de protection pour quelques zones de captage.

Mais compte tenu de la topographie de la Guyane, l'urbanisation se fait très à l'aval des principaux points de prélèvements de l'eau potable : le biseau salé peut remonter à plus de 30 km de la mer dans les estuaires repoussant d'autant les points de captage.

Malgré l'abondance de la ressource en eau, 12% de la population n'a pas accès à un réseau de distribution collectif d'eau potable, en particulier dans les zones d'habitat insalubre, mais aussi dans les écarts et les communes isolées où l'eau est alors directement prélevée dans le fleuve ce qui génère des maladies hydriques.

La demande croît très fortement. De 1999 à 2003, le nombre de clients-eau de la SGDE ainsi que le volume d'eau potable consommée ont augmenté de près de 20%, soit un rythme de croissance annuel d'environ 4,5%.

Le SDAGE, qui doit être révisé, prendra mieux en compte la problématique du raccordement des territoires peu denses au réseau d'eau potable. L'objectif visé est la fourniture d'eau potable aux habitants sédentaires de zones de plus de 100 personnes, les zones de plus petite taille pouvant recourir à des solutions type pompe à bras. Des efforts sont déjà entrepris comme la construction prévue de deux usines de traitement d'eau pour les populations de la CCCL et de Saint-Laurent-du-Maroni.

En matière d'assainissement, seules 10 communes étaient équipées en 2003 de stations d'épuration. Ces STEP ne traitent en moyenne que 60% de la charge polluante. En y ajoutant les eaux non-traitées rejetées hors de ces réseaux collectifs, le traitement de la charge polluante n'est effectué qu'à 25%.

Cette situation fait peser un risque significatif dans les cas où ces pollutions menacent le pompage des eaux pour l'approvisionnement en eau potable qui est fait principalement en surface.

Cette situation évolue avec l'adoption en zone urbaine de schémas directeurs d'assainissement collectifs et la réalisation en parallèle de nouveaux équipements. Pour les périmètres en assainissement non-collectif, la problématique du risque de pollution des ressources de surfaces pompées pour la consommation demeure posée.

Pour ce qui est des zones non urbaines les réflexions des collectivités sur les zonages d'assainissement sont en cours. La mise en œuvre des réseaux de collecte et des ouvrages de traitement sera effective à partir d'un seuil de 1000 habitants.

La maîtrise de la pollution des eaux correspond à moyen terme à un impératif d'ordre juridique, avec la Directive Cadre sur l'Eau qui demande aux Etats membres de l'Union Européenne d'assurer une bonne qualité des différentes masses d'eau pour 2015.

La réalisation des études menées dans le cadre de la DCE est déjà bien avancée. Les différentes masses d'eau sont définies. L'état des lieux a souligné la méconnaissance de certains champs de la problématique de l'eau. Il n'existe pas de référentiel homogène de la qualité des eaux souterraines ou

marines de Guyane et les ressources cartographiques (géologie, pédologie, hydrographie) permettant de quantifier et qualifier les ressources naturelles sont incomplètes par manque de données. Enfin les capacités techniques d'analyse sur place sont limitées, ce qui suppose de transporter les échantillons au risque de les altérer.

Les mesures de qualité des eaux, réalisées actuellement pour des objectifs très différents, seront refondues dans un ensemble cohérent regroupant toutes les thématiques déjà abordées et surveillées (pollutions urbaines, mercurielles, agricoles, côtières).

Ainsi, en fin 2007, seront réalisées :

- les analyses des points de mesures des masses d'eau de référence
- et défini le réseau de surveillance avec pour certains de ses points une première campagne d'analyses.

D.3. Gestion des déchets

Si l'état de la collecte des déchets en Guyane s'est bien amélioré ces dix dernières années, la part de population desservie par un réseau de collecte passant de 80 à plus de 90%, la situation du traitement de ces déchets est, elle, de plus en plus préoccupante.

En effet, d'une part, les gisements produits ne cessent d'augmenter en relation avec une forte croissance démographique et des taux de production de déchets ménagers par habitant se rapprochant peu à peu des standards métropolitains (environ 130 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2003, une prévision de plus de 180 000 tonnes d'ici 2015...)

D'autre part, le niveau d'équipement est très nettement insuffisant pour accueillir ces déchets dans des conditions respectueuses de la salubrité publique et de l'environnement.

Le département compte 18 décharges brutes dont 4 reçoivent plus de 1 000 tonnes par an. On soulignera particulièrement le cas de la décharge communale de Saint-Laurent du Maroni condamnée par la cour européenne le 10 mars 2005 pour non conformité.

L'amélioration des conditions de stockage est donc un axe majeur des collectivités guyanaises.

Les communes, incapables d'assumer individuellement les nouvelles exigences réglementaires, ont aujourd'hui quasiment toutes fait le choix de l'intercommunalité et se regroupent en trois Communautés de Communes. Elles œuvrent à la mise en place d'un mode de gestion moderne des déchets programmé dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) de Guyane validé par arrêté préfectoral le 20/12/02 et actuellement en cours de révision (objectifs de valorisation matière 9% à 2015, objectifs de valorisation énergétique 65 % à 2015). Les premiers résultats concrets arrivent : première déchetterie en mars 2002, première plateforme de compostage à Matoury avec collecte séparative des déchets verts en septembre 2004, lancement de la collecte sélective du verre depuis fin 2006, lancement d'un appel d'offres en DSP pour le stockage aux normes des déchets de la CCCL élargie à Kourou lancé depuis le premier semestre 2007.

En matière de gestion des déchets dangereux, dont la principale source en Guyane correspond aux déchets de l'automobile, des changements s'opèrent également. Un second centre de transit de déchets spéciaux vient d'ouvrir à Kourou. Deux entreprises agréées (ou en cours de renouvellement) pour la collecte des huiles usagées collectent et exportent vers des filières agréées environ 15 à 20 % du gisement. Le taux de collecte est sensiblement équivalent pour les batteries (60 t des 400 t de flux annuel). Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD) est actuellement en cours d'élaboration.

D.4. Problématiques transversales

Les principales problématiques transversales sont liées :

- à l'étalement urbain
- aux faibles contributions financières des populations à l'ensemble des services et infrastructures
- à l'atomisation des autorités compétentes
- au déficit d'outils de suivi.

L'étalement urbain et l'urbanisation sauvage provoquent non seulement des problèmes de rejets polluants et de difficulté de protection des captages en eau, mais aussi des surcoûts importants (longueur des réseaux, déperditions, multiplication des équipements...).

Dans un contexte où les surcoûts ne sont pas pris en charge par les populations (faibles taux de paiement des services, petit nombre de foyers imposables), et où les capacités financières des collectivités sont limitées, cette gestion devient un enjeu central.

D.5. Risques et aléas naturels

Les principaux risques naturels guyanais sont les inondations, les mouvements de terrain (glissement de Cabassou en 2002, inondations du Maroni en 2006...) et le risque littoral de submersion marine et d'érosion côtière. Ces risques sont forts et l'urbanisation incontrôlée a un double effet d'aggravation des conséquences d'événements naturels et de modification de comportement de ces événements.

Pour gérer ces risques, des Plans de Prévention des Risques (PPR) ont été élaborés, le dernier étant celui de Kourou en 2004. Le diagnostic du SCOT de la CCCL fait état de fortes pressions de la part des propriétaires fonciers sur la détermination des périmètres dans le cadre des PPR.

Une commission regroupant l'Etat, les collectivités et les particuliers élabore un Schéma de prévention des risques naturels majeurs et des outils destinés aux communes sont diffusés tels que le dossier départemental des risques majeurs...

Les risques technologiques sont nettement identifiés et peu nombreux :

- les produits inflammables dans les zones portuaires
- les produits toxiques et explosifs pour la zone du centre spatial
- la quinzaine d'établissements classés Seveso II
- la retenue de barrage EDF de Petit-Saut.

Ces sites sont soigneusement surveillés et donnent lieu à un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

D.6. Cadre de vie, aménagements et équipements de qualité intégrés à l'environnement

Mis à part les risques sanitaires, la qualité du cadre de vie est parfois compromise par :

- des nuisances d'ordre écologique dues à certaines espèces (moustiques, hannetons...) et aux chiens errants (pas de fourrière pour l'instant),
- des nuisances sonores (aéroport de Rochambeau et centrales thermiques des bourgs isolés),
- des nuisances olfactives dues aux petites stations d'épuration mal entretenues, aux pesticides utilisés, aux décharges sauvages.

Enfin le défaut d'aménagement spécifique des entrées de ville et les zones d'habitat insalubre dégradent le cadre de vie de façon générale.

Le SCOT de la CCCL note une demande croissante d'espaces verts en milieu urbain, l'attachement de la population guyanaise à l'habitat individuel et la réticence face à la densification urbaine ; en zones isolées la notion même de traitement des déchets n'est que peu diffusée dans la population.

D.7. L'énergie : des efforts à poursuivre pour garder intacte la qualité de l'air

D.7.a Consommation énergétique et gaz à effets de serre

La Guyane génère quatre fois moins de gaz à effets de serre par habitant que la France hexagonale. Plusieurs sources sont néanmoins identifiées :

- les centrales thermiques de Degrad-des-Cannes et de Kourou sont responsables d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre, dont l'arrêt est prévu pour 2010
- l'absence de récupération des fluides frigorigènes issus de la climatisation
- les transports (y compris les lancements de fusées)
- l'incinération des déchets
- les feux de savanes.

Seulement deux stations de mesure de la qualité de l'air existent, contrairement aux prescriptions de la loi sur l'air.

Les produits pétroliers représentent plus de 81% de la consommation totale en énergie primaire dont une utilisation énergétique représentant 25,5%. Cette dépendance pourrait diminuer notablement si les projets d'exploitation off-shore se concrétisaient.

La croissance de la consommation de produits pétroliers est tendanciellement supérieure à la croissance démographique (+ 6% par an de 1999 à 2003).

En 2002, la puissance de pointe sur le seul réseau interconnecté (dit du littoral) atteint 99 MW, et la demande d'électricité a doublé entre 1990 et 2000. Pour y répondre, EDF a accru ses moyens de productions avec le barrage du Petit-Saut, l'équipement de la centrale thermique en turbines à combustion et la modernisation du réseau de lignes à haute tension.

Pourtant toutes les populations ne sont pas équipées et le taux d'électrification des populations et entreprises situées dans les communes de l'intérieur sur l'Oyapock et le Maroni est faible.

L'électricité est au même prix qu'en France hexagonale, mais il n'existe pas de péréquation interne au territoire de la Guyane et la qualité de fourniture est très variable selon les zones géographiques (coupures).

La demande énergétique globale va croître de façon importante pour des motifs structurels (croissance démographique et évolution des usages) et en fonction de certains projets industriels et de développement de l'activité économique.

D.7.b Energies renouvelables

L'épuisement annoncé des réserves d'énergies fossiles et la généralisation de la préoccupation environnementale exigent désormais la promotion d'énergies renouvelables produites dans le cadre d'un développement durable, prévu à l'article 6 de la Charte de l'environnement.

Le développement durable, cette « satisfaction des besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins » (article L.110-1 du code de l'environnement) devra, en Guyane, faire l'objet d'un effort particulier.

Actuellement, les énergies renouvelables sont peu utilisées :

- la microcentrale hydraulique du Saut Maripa sur l'Oyapock qui alimente partiellement Saint-Georges et les unités photovoltaïques alimentant Saül
- le potentiel de la biomasse (bois en particulier) et du solaire demeure très sous-exploité
- le développement de l'éolien est inexistant.

Le développement des énergies renouvelables est axé en Guyane principalement vers les centrales hydro-électriques, les microcentrales et les biocarburants. Des avancées existent aussi pour l'éolien, mais le potentiel semble faible.

Plusieurs projets de centrales électriques sont en cours :

- hydroélectriques sur la Mana et vers Cacao,
- une installation à partir de la biomasse forestière à Kourou,
- des installations décentralisées pour les communes et sites isolés du type capteurs solaires photovoltaïques ou microcentrales hydrauliques.

D'autres projets de diversification des sources pour les centrales thermiques sont en cours, comme la valorisation des déchets de la scierie de Cacao et des décortications des grains de riz par gazéification.

Sur le plan des biocarburants, les principales pistes sont le développement de l'éthanol et de l'huile de palme, une étude des sites potentiels de production étant en cours, et une plate-forme de démonstration de véhicules est en projet. Il s'agit de pistes encourageantes, d'autant plus que la proximité du Brésil, leader des biocarburants, pourrait avoir des effets d'entraînement.

D.7.c Réduction de l'intensité énergétique

Les principales sources de déperdition énergétique sont le déficit d'isolation dans les bâtiments et l'usage parfois mal maîtrisé de la climatisation.

Plusieurs éléments vont dans le sens d'une réduction de la consommation énergétique. Un programme pour l'installation de chauffe-eau solaires à destination des particuliers a débuté en mars 2006, accompagné d'efforts de formation des professionnels. L'architecture Haute Qualité Environnementale se développe.

Le secteur des transports où les substitutions sont difficiles atteint 50% de la consommation, et cette proportion sera amenée à croître avec le trafic entre le Brésil et la Guyane. Le livre Vert de la politique maritime européenne, en cours d'élaboration, préconise d'étudier les possibilités de cabotage fluviomaritime pour le fret. En matière de déplacement des personnes, c'est le développement des transports collectifs qui pourrait améliorer la situation.

Enfin, en termes de planification, le Plan énergétique régional favorise la recherche de solutions de réduction de la consommation énergétique adaptées à la Guyane.



Panneaux solaires implantés en Guyane. Photo du site : www.ademe-guyane.fr

E. TRANSPORTS : UN DESENCLAVEMENT A POURSUIVRE ET UNE MULTIMODALITE A RENFORCER

E.1. Un secteur stratégique mais source importante de surcoûts pour l'économie locale

La Guyane présente des caractéristiques atypiques dont certaines constituent des handicaps très pénalisants pour son développement. En effet, tel que le précise l'article 299 & 2 du traité CE, la situation économique et sociale structurelle des départements français d'outre-mer est aggravée par des phénomènes tels que : l'éloignement, l'insularité, la superficie, une morphologie territoriale complexe, un climat difficile.

A ces handicaps permanents, s'ajoutent des spécificités propres à la Guyane qui contribuent à créer d'autres difficultés, dont notamment le manque de facteurs de production, le développement limité du capital humain, l'étroitesse du marché intérieur et le manque d'ouverture vers son marché extérieur, la dépendance économique vis-à-vis d'un nombre réduit d'activités, et des barrières à l'entrée (qui conditionnent le nombre d'importateurs et de producteurs de biens et de services et donc influent sur le niveau de concentration des marchés).

L'ensemble de ces difficultés structurelles ou spécifiques a des impacts non négligeables sur le développement de la Guyane. Le cumul et la pérennisation de ces derniers contribuent à grever les coûts de production, nuisent à la compétitivité des produits locaux et à la diversification du tissu productif.

En effet, la taille de la population et donc du marché intérieur limite la demande et par conséquent les potentialités de développement des activités économiques. Le niveau d'activité des entreprises guyanaises ainsi que leur taille ne leur permet pas de réaliser des économies d'échelles et de disposer de capacités financières suffisantes pour faire face à la concurrence des importateurs.

Une autre conséquence liée à l'étroitesse du marché, se concrétise par l'apparition d'oligopoles voir même dans certains secteurs, de monopoles qui entraînent ainsi des prix excessifs et réduisent proportionnellement le pouvoir d'achat des citoyens. Ce manque de concurrence a des impacts et des répercussions sur la formation des prix dans la quasi-totalité des secteurs d'activités.

La rareté des facteurs de production et la solvabilité relative du marché intérieur (taille réduite et faible pouvoir d'achat) ne permettent pas au territoire de disposer d'avantages comparatifs.

Le manque d'accessibilité lié à l'éloignement implique la mise en place par les entreprises d'un système d'approvisionnement coûteux qui pénalise la rentabilité des entreprises. Comme nous l'avons constaté ci-dessus dans la partie sur les conséquences liées à un marché limité, les impacts dus à l'éloignement seront préjudiciables pour le développement d'une offre concurrentielle, et donc sur le pouvoir d'achat des guyanais.

Les facteurs énumérés ci-dessus se cumulent souvent pour renforcer la volatilité des performances et perturber le cycle des performances des entreprises du territoire. En conséquence, le niveau de convergence réel, demeure très bas au regard de celui des autres régions de l'Union européenne ; le secteur marchand génère peu d'emplois; le taux de couverture progresse peu.

E.1.a Surcoûts obérant le développement territorial de la Guyane :

Certains surcoûts sont induits par la localisation du territoire, sa configuration géographique du territoire et les conditions climatiques locales :

Du fait de son important éloignement par rapport à l'Europe et aux Antilles et faute d'interconnexion routière avec les pays limitrophes le territoire n'est rapidement accessible aux personnes que par voie aérienne. Cet éloignement se traduit par l'allongement du temps d'accès aux centres économiques, politiques, urbains et se matérialise également par des délais d'acquisition supérieurs.

- ✦ Sa configuration « d'archipel terrestre » implique des transferts de marchandises/matériels de la bande littorale vers l'intérieur dans des conditions difficiles et dispendieuses compte tenu de l'absence de dessertes routières. Les opérations d'approvisionnement des communes isolées requièrent en effet de fréquentes ruptures de charges qui aggravent les coûts du transport.
- ✦ Une pluviométrie importante sur la quasi-totalité du territoire perturbe les travaux de terrassement et contribue fortement à la dégradation des chaussées. De fréquents travaux d'entretien générateurs de surcoûts doivent donc être entrepris. Une hygrométrie élevée (entre 75 et 85 % selon la saison) altère par ailleurs les infrastructures métalliques et les matériels qui requièrent des opérations de maintenance plus régulières et incidemment plus coûteuses que dans des régions de climat tempéré.

E.1.b Surcoûts affectant le développement économique des entreprises de la Guyane

- ✦ Surcoûts liés aux conditions de production des entreprises : le développement économique des RUP dépend de la dynamique de l'économie productive. Or, du fait de l'étroitesse du marché régional et de l'éloignement de leurs fournisseurs, les entreprises guyanaises disposent de peu de marges de manœuvre dans leurs négociations commerciales. Les quantités négociées sont en effet de faible importance. Faute de pouvoir réaliser des économies d'échelle et d'être ainsi en mesure de rivaliser avec leurs concurrentes des pays émergents à bas salaires, les entreprises locales souffrent d'un déficit de compétitivité tant sur les marchés des pays tiers que sur le marché intérieur communautaire
- ✦ les surcoûts de transport de marchandises : la Guyane, région ultra périphérique, subit des surcoûts imputables à son éloignement par rapport au continent européen, surcoûts aggravés par les ruptures de charge que l'inaccessibilité du port de Dégrad-des-Cannes aux navires transatlantiques impose d'opérer aux Antilles. Le relief de la côte et la localisation en fond d'estuaire des infrastructures portuaires interdisent aux navires à fort tonnage de débarquer en Guyane. Le port de commerce de Dégrad-des-Cannes est situé en fond d'estuaire ce qui oblige à des dragages permanents et limite fortement le tonnage des bateaux. Le coût de

fonctionnement de ce port est l'une des sources majeures de la cherté des transports maritimes. Avec l'ouverture de la route reliant Régina à Saint-Georges-de-l'Oyapock, il y a peut-être un risque à plus ou moins long terme d'évasion du trafic portuaire vers le port de Santana dans l'Etat d'Amapa au Brésil. Ce port est en eau profonde et peut donc accueillir des cargos de fort tonnage. C'est pourquoi il y a un fort enjeu de modernisation des infrastructures du port de Dégrad-des-Cannes pour stimuler l'export et réduire son coût d'utilisation par les entreprises. Selon de nombreux chefs d'entreprises rencontrés, le mauvais climat social du port est une cause importante de surcoûts pour leur activité

- l'éloignement des sources d'approvisionnement en matières premières et biens intermédiaires et la récurrence des mouvements sociaux affectant le transit portuaire conduisent les entreprises à disposer d'un stock très important. De ce fait elles se trouvent dans la quasi-obligation de constituer un besoin en fonds de roulement et de disposer d'une trésorerie importante
- le surdimensionnement des outils de production standard au regard des capacités d'absorption du marché régional et des débouchés extérieurs entraîne un manque d'économie d'échelle. Les entreprises locales ne sont pas en mesure de s'équiper de matériels appropriés compte tenu de leur coût et des délais requis pour les concevoir, les fabriquer puis les mettre en service
- les coûts de prospection impliquent la recherche de nouveaux fournisseurs ou clients sont élevés dans la mesure où l'étroitesse du marché régional contraint les entreprises à chercher des débouchés sur des marchés solvables pour la plupart lointains. Les déplacements rendent la démarche de prospection très onéreuse et peu flexible
- Les ports et aéroports manquent d'équipements nécessaires (quais de débarquements, chambres froides, etc.) au développement de certains secteurs
- compte tenu des rigidités du marché du travail liées à sa taille, à sa fragmentation et à son isolement, certains postes d'encadrement sont beaucoup plus rémunérés qu'en métropole
- l'étroitesse du marché et l'orientation de l'économie guyanaise vers le tertiaire induisent des déséquilibres dans la formation du capital humain. Les entreprises ont des difficultés à accéder à un personnel qualifié, situation qui les oblige à mettre en œuvre des programmes de formation spécifique
- en raison de l'isolement, l'accès à l'information et aux bases de savoir demeure limité et coûteux. Ce déficit est aggravé par la rareté des moyens prospectifs et du capital humain spécialisé ainsi que par la carence des fonctions de veille stratégique
- très souvent, les fournisseurs métropolitains ou étrangers exigent d'être payés avant la livraison de la marchandise ce qui implique de lourdes contraintes au niveau de la trésorerie des entreprises locales.

En Guyane, au titre de la période 2007-2013, une grande majorité des surcoûts pourront être compensés par des dispositifs d'aides validés par la Commission européenne (Cf. aides d'Etat : N 522-529-540-542-559-560-667-668 / 2006).

Par exemple, les exonérations de charges sociales permettront de réduire le manque de productivité des salariés (45 573 € de PIB alors qu'en métropole un salarié produit 60 803 €), le soutien fiscal à l'investissement compensera les surcoûts liés à la rareté des crédits d'équipements et les écarts de taux d'intérêt, l'abattement d'un tiers sur les résultats des bénéfices réalisés neutralisera les surcoûts liés au cycle de production et au retour sur investissement plus long.

Pour éviter toute surcompensation et la création d'effet d'aubaine d'une part, et parce que les coûts de transport transocéanique génèrent de lourdes charges pour les entreprises d'autre part, nous avons

consenti que compenser le fret était un moyen simple et efficace pour améliorer la situation financière des entreprises et l'économie de la Guyane.

De plus, afin d'éviter la répartition des crédits sur plusieurs ouvrages le saupoudrage improductif, notre choix s'est exclusivement concentré sur la mise en œuvre d'une politique de développement du port de Degrad-des-Cannes et sur une compensation due à l'éloignement.

E.2. Un désenclavement conditionné non seulement par les infrastructures routières, mais aussi par des solutions multi-modales

Si l'aéroport de Rochambeau demeure le principal point de liaison de la Guyane avec l'extérieur, les évolutions en cours vont fortement impacter la situation.

Il existe un axe routier transamazonien, dont l'état et le défaut de raccordement avec les pays voisins limite l'importance. La réalisation du pont de Saint Georges de l'Oyapock va modifier cette situation. Cette réalisation est l'occasion de réfléchir au positionnement logistique de la Guyane, d'autant plus qu'un certain nombre d'acteurs locaux font part de leurs inquiétudes quant aux difficultés qu'elle pourrait engendrer (hausse du trafic, concurrence, etc.). La RN2 entre Cayenne et Régina suppose d'importants travaux d'aménagement tant en terme de sécurité que de recalibrage de cet axe pour l'adapter à un trafic transamazonien.

Les infrastructures routières sont globalement insuffisantes pour assurer une réelle continuité territoriale entre le littoral et l'intérieur du département. huit communes ne sont d'ailleurs pas desservies par le réseau routier, même si le raccordement de l'une d'entre elles, Apatou, est prévu vers St Laurent du Maroni.

La navigation fluviale a récemment reçu un début d'encadrement juridique, ce qui pourrait améliorer la situation des transports (possibilités d'assurances) et permettre d'étudier des solutions multi-modales sur les axes existants et de favoriser le désenclavement des communes de l'intérieur.

En effet, le trafic aérien intérieur est fortement contraint par l'asymétrie des flux entre les différentes communes, son développement est donc limité.

Plutôt que de tout miser sur la route, il est préconisé des solutions multimodales et sur-mesure, combinant l'aérien, le fluvial et le routier pour le désenclavement de l'intérieur (SAR).

E.3. Intermodalité, potentiel de modes alternatifs à la route

La voiture particulière occupe une place nettement prédominante dans les déplacements. Le transport fluvial est surtout utilisé sur le bassin du Maroni et apparaît comme un moyen commode parce que culturellement très diffusé et abordable au sens où il nécessite moins de moyens que la création de routes, notamment pour les communes enclavées de l'intérieur. Pour autant, les basses eaux en saisons sèches rendent difficiles le passage de nombreux sauts. Certains acteurs proposent des aménagements spécifiques sur ces sauts pour permettre le transit de personnes et de marchandises (entretiens).

Il est difficile d'évaluer combien de personnes sont concernées car le trafic fluvial en Guyane n'est pas recensé –les fleuves n'ont officiellement été ouverts à la navigation que récemment. Toutefois, le trafic paraît relativement modeste : le parc de pirogues est estimé à 365 pirogues en 2005 et le bac international assurant le transport de personnes et de véhicule entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina au Surinam a embarqué environ 5 500 personnes cette même année.

L'inter-modalité route-aérien-fluvial est une solution au désenclavement des communes de l'intérieur et en particulier :

- Maripasoula, Papaïchton, Grand Santi
- Saül
- Camopi
- Ouanary.

E.4. Transports urbains durables, propres, collectifs

En zone urbaine (en particulier dans le territoire de la CCCL), la saturation des axes va être aggravée par l'augmentation du trafic liée à la démographie comme à la croissance prévisible des échanges avec le Brésil. Les voies primaires arrivent déjà à saturation aux heures de pointe des déplacements quotidiens entre Cayenne et Matoury (RN 1 et 2) et entre Cayenne et Rémire-Montjoly (RD 1 et 3). Plusieurs projets devraient fluidifier le trafic, pour les principaux : gare routière de Cayenne, création d'une nouvelle pénétrante à Cayenne, « l'artère Est », permettant de désengorger la route reliant Rémire-Montjoly à Cayenne. Pour être pleinement efficaces, ces projets devront être accompagnés du développement des transports en commun en site propre (TCSP).

Les transports en commun ne bénéficient aujourd'hui d'aucune voie réservée, a fortiori de site propre, et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) existant est limité à la seule ville de Cayenne. Des améliorations sont prévisibles grâce à la révision du PDU de l'agglomération cayennaise qui est en cours de réalisation par l'autorité organisatrice de transports, le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC).

E.5. Renforcer la continuité territoriale et les moyens aériens

Assuré par Air France, le trafic Métropole-Cayenne a baissé de 14% entre 2004 et 2005. Seul le trafic en provenance des Antilles est en hausse, suite à la nouvelle desserte de la compagnie Air Caraïbes, mais une véritable mise en concurrence des compagnies n'est pas envisageable du fait de l'exiguïté du marché.

Pour le trafic de voyageurs, l'aéroport de Rochambeau sera prochainement performant et sa capacité suffisante : la nouvelle tour de contrôle nécessaire est déjà programmée, l'aérogare de voyageurs a été récemment modernisée et étendue. Localisé en périphérie immédiate de l'agglomération de Cayenne, l'aéroport est bien desservi par les RN 2 et 4.

L'exploitation de l'aéroport de Rochambeau par la CCIG connaît, d'importantes difficultés. Les orientations proposées sont l'extension de la plate-forme et le développement de l'activité de fret.

Le fret aérien va avoir tendance à croître sous l'effet de la démographie. Si l'exportation se confirme comme une action majeure de la stratégie de développement économique, un fret aérien efficace sera une condition de réussite.

Le trafic aérien léger (intérieur) a lui aussi diminué, passant de 39 945 passagers en 2004 à 31 185 en 2005. Des aménagements sont à prévoir pour les aérodromes de Grand Santi, Saül ou Maripasoula, et la relocalisation de l'aérodrome de Saint-Laurent-du Maroni s'avère nécessaire.

F. COMPETITIVITE ET ATTRACTIVITE DE LA GUYANE : DES POTENTIELS A VALORISER PAR UNE ACTION CIBLEE

F.1. Quelques leaders mondiaux sont implantés en Guyane, mais ils demeurent isolés

Les entreprises leaders sont principalement concentrées :

- ✦ Dans le secteur spatial avec bien entendu Arianespace, mais aussi REGULUS SA, AIR LIQUIDE SPATIAL, EUROPROPULSION SA, EADS SPACE TRANSPORTATION.
- ✦ Dans le secteur de l'exploitation aurifère avec la multinationale Cambior, mais aussi Ariane Gold Corp, France Or, Gold Fields et Guyanor/Golden star. Ces leaders sont présents principalement en prospection et non en exploitation de la ressource.

La Guyane compte peu de leaders : sur 8 251 entreprises, 41 (0,5%) emploient plus de 50 salariés, dont 12 plus de 100.

Ces leaders ont un poids important dans le développement en Guyane, mais leur présence ne suffit pas à « tirer » le développement de l'économie guyanaise à des niveaux suffisants par rapport à sa croissance démographique.

L'attraction d'entreprises leaders paraît difficilement envisageable en termes d'implantations nouvelles en Guyane. Il semble plus réaliste de chercher à densifier les réseaux de sous-traitance autour de celles-ci, ou de créer des relations avec des entreprises situées à l'extérieur, telles que des partenariats en matière de recherche.

Le frein majeur est la faible attractivité de la Guyane pour les entreprises leaders :

- ✦ marché local étroit
- ✦ absence de Systèmes Productifs Localisés
- ✦ immobilier d'entreprises déficient
- ✦ déficit d'infrastructures.

F.2. Entreprises secondaires : un tissu de TPE plutôt que de PMI

Les entreprises secondaires se caractérisent par leur faible taille et la quasi-absence de tissu de PME industrielles : 3/4 des entreprises sont unipersonnelles (contre la moitié seulement en métropole), 42% des entreprises du territoire sont des petites entreprises artisanales, 50% des créations d'entreprises dans les services et le commerce.

Les entreprises sont globalement sous-capitalisées, ce qui tient en particulier à des difficultés de financements évoquées par ailleurs. Quant au taux de reprise, il ne représente que 6 %.

La création d'entreprises est un facteur important de dynamisme en Guyane. Avec un solde net de création (créations moins défaillances) de 482 entreprises en 2004, les créations étant en progression de 59% depuis 1997, et un taux de survie à 3 ans supérieur de deux points à la moyenne nationale (66,4%), la situation de la création d'entreprise est prometteuse. Ceci d'autant plus que les radiations sont en diminution (-47% entre 1997 et 2004)¹⁶. Le rythme d'augmentation de la population

¹⁶ Données INSEE 2004 citées dans le diagnostic du SRDE.

d'entreprises est de 6,2% en 2004 (contre 3,6% pour la population). Globalement, les entreprises ont besoin de soutien en post-crétation.

Pour le développement de l'esprit d'entreprise, l'évaluation du DOCUP souligne le différentiel entre les moyens engagés et les résultats en nombre d'emplois créés, dus à des difficultés spécifiques de la Guyane (exiguïté du marché, problèmes linguistiques etc.).

Les entreprises du secteur secondaire sont concurrencées par celles des pays voisins bénéficiant d'une main d'œuvre à faibles coûts.

Les principaux freins au développement des entreprises mentionnés dans les entretiens sont les suivants :

- ✦ accès au crédit bancaire difficile pour les PME et TPE
- ✦ prépondérance des TPE (pas de taille critique)
- ✦ poids de l'informel
- ✦ zones de chalandises contraintes et peu ouvertes à l'exportation
- ✦ coût et forte faillibilité du fret
- ✦ délais de règlement de l'Etat et des collectivités territoriales
- ✦ accès difficile au foncier détenu à plus de 80% par l'Etat
- ✦ orientations politiques ou stratégiques qui parfois contraignent l'exploitation à grande échelle des ressources naturelles non renouvelables.

Il existe de nombreux dispositifs d'aides aux créateurs d'entreprise (APCE, PRCE, prêts d'honneur PFIL, ADIE, Alyse Guyane et Alyse Venture...) ; toutefois, certains d'entre eux nécessiteraient d'être plus professionnalisés selon l'évaluation du DOCUP.

Susciter une dynamique de croissance forte en Guyane passe vraisemblablement par une accentuation sérieuse de la concurrence dans certains secteurs, notamment dans celui de la distribution. En effet, un renouvellement important du tissu entrepreneurial existant constitue l'une des conditions essentielles au décollage économique de la Région.

F.3. Une mise en réseau croissante des entreprises, mais insuffisante pour structurer les filières

Les organisations interprofessionnelles sont relativement nombreuses et se sont développées ces dernières années, mais la plupart des études et rapports font état de la nécessité de structurer de nombreux secteurs d'activité et de développer la culture de partenariat économique.

Les dispositifs tels que les pépinières, incubateurs, Systèmes Productifs Localisés (SPL), clubs d'entreprises sont peu nombreux et en cours de création récents.

On peut noter que le Brésil a une politique de « clusters » développée et décentralisée par Etat.

F.4. Des événements à portée majeure, tant locale qu'exogène

Les lancements de fusée donnent une très forte visibilité à la Guyane à l'échelle internationale. Ils génèrent des flux de visite très importants, au point qu'ils justifient la plus grande part de la fréquentation touristique. Mais le tissu économique guyanais semble peu tirer parti de cette visibilité, et celle-ci est fonction du cycle d'activité de la filière spatiale.

Hormis les lancements de satellites, les événements propices à mettre en valeur le territoire guyanais auprès d'acteurs économique et de chefs d'entreprises ou professionnels sont relativement rares.

Le carnaval de Guyane est un événement touristique majeur, au moins sur le marché local.

On peut noter également :

- ✚ la semaine du bois, le salon de l'agriculture, la semaine du développement durable
- ✚ le salon de la production locale
- ✚ le salon du tourisme et des loisirs
- ✚ la fête de la Science
- ✚ le festival de jazz de Cayenne
- ✚ le salon de la création d'entreprise

L'enjeu représenté par l'organisation d'événements majeurs est très fort tant sur le plan touristique que comme outil de visibilité économique. Il est d'autant plus important que le département n'est pas dépourvu de leviers : le spatial, mais aussi les nombreuses missions de chercheurs ou les spécificités territoriales (biodiversité, médecine, etc.). Les infrastructures touristiques ne sont pas aujourd'hui toutes au niveau.

F.5. Immobilier d'entreprises

Le niveau global des équipements d'accueil d'entreprises (bâti, foncier aménagé, équipements spécifiques) est quasi inexistant. Il existe un parc d'activité économique à proximité du port de Degrad-des-Cannes, mais il n'est que partiellement mis en service et peu occupé.

Les zones artisanales font défaut. L'offre locative est très insuffisante en qualité et en quantité.

Le projet de Zone Franche d'Incitation à l'Exportation, au niveau du port de Degrad-des-Cannes, étofferait de façon stratégique l'offre guyanaise en matière de services aux entreprises.

F.6. Innovation : des « pépites » tournées vers les ressources naturelles et les TIC, mais souvent coupées du secteur privé

F.6.a Etalonnage ou évaluation des actions par rapport à d'autres régions françaises ou européennes

325 personnes travaillent dans la R&D en Guyane ; les effectifs de chercheurs résidents sont relativement faibles, avec en 2002, selon l'étude ERUP sur la contribution des RUP au développement de l'UE, 160 chercheurs (soit 0,22% de la population active, contre 0,53% dans l'UE).

Depuis, une antenne du CNRS a été implantée qui compte au 1^{er} janvier 2006, 22 agents résidents, dont 18 chercheurs. Le diagnostic du CPER compte environ 100 à 120 chercheurs résidents. Au-delà de différences entre modes de comptage, il paraît net que le nombre de chercheurs n'a probablement pas augmenté en quatre ans. Il faut souligner que trois à quatre fois plus de chercheurs européens et américains viennent régulièrement en mission en Guyane.

En matière de recherche publique, le projet de Pôle Universitaire Guyanais (PUG) est propice à renforcer les structures de recherches existantes, à en susciter de nouvelles et peut-être à attirer des chercheurs en Guyane (point détaillé dans la partie sur l'enseignement supérieur).

L'étude « Technologies Clefs » de 2001 a permis d'identifier cinq domaines prioritaires d'innovation pour les acteurs guyanais, sur lesquels Guyane Technopole a ensuite axé l'accompagnement des entreprises :

- 1 Transmission de données et d'image à distance,
- 2 Biotechnologies en milieu tropical,
- 3 Valorisation des ressources naturelles régionales,
- 4 Energies renouvelables,
- 5 Corrosion et dégradation des matériaux.

En 2005, Guyane Technopole a relancé cette démarche en recourant à l'Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique (ADIT).

La Guyane est soumise à une concurrence très forte de la part des :

- ✦ autres DOM, de la France hexagonale, du Brésil
- ✦ autres pays latino-américains, qui, en matière d'innovation n'ont pas les mêmes normes communautaires.

Cependant, le fait qu'elle soit la seule région européenne située en territoire amazonien est un atout à valoriser, notamment au travers des thématiques de recherche.

La Guyane dispose d'atouts forts pour devenir un pôle de recherche et d'innovation important en Amérique latine, tant par sa diversité que par la présence de la filière spatiale.

F.6.b Renforcement des infrastructures de recherche et de la gouvernance de l'innovation

La recherche publique est relativement importante, avec cinq laboratoires de recherche à l'Institut d'Enseignement Supérieures de la Guyane (Matériaux ; Energies renouvelables ; Télédétection ; Sciences humaines ; Programme de santé), l'implantation de l'INRA, de l'IRD, du CNRS, de l'IFREMER, de l'ENGREF et du CIRAD. Ces organismes bénéficient notamment d'équipements spécifiques (plates-formes).

Les liens entre la recherche et les entreprises privées sont faibles. On peut noter toutefois l'existence d'entreprises ayant fortement développé la R&D (selon le rapport ERUP sur la contribution des RUP au développement de l'UE) : ALTOA (Télédétection), COGNIS (valorisation des plantes à des fins dermo-cosmétiques), EDF, Nancie, Hydreco, le Centre Technique du bois (lié au CIRAD).

La mise en place de Guyane Technopole (animation du réseau des entreprises de la recherche, projet d'incubateur, coopération internationale) a favorisé le développement de la recherche en entreprise en accompagnant trente six projets de création d'entreprises, mais sans atteindre pour l'instant la masse critique nécessaire au lancement de véritables pôles de compétitivité ou d'excellence.

F.6.c Co-développement économique avec les zones géographiques environnantes

Selon le rapport ERUP, le niveau de la recherche était en 2002 largement supérieur à ceux des pays voisins (Brésil compris), mais le déficit de valorisation économique le rend peu performant. La création de synergies entre les entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur sont primordiales pour l'avenir de la Guyane. Ces synergies sont difficiles à obtenir en l'absence de filières structurées pouvant mutualiser les moyens ou constituer des interlocuteurs organisés face au monde de la recherche (TPE).

Les rapprochements avec les partenaires régionaux commencent à porter leurs fruits principalement dans les coopérations avec le Brésil (biotechnologies). Il s'agit du champ le plus prometteur.

Certains projets ciblés existent comme celui de la chambre d'agriculture sur de l'élevage d'animaux sauvages (université de West Indies à Trinidad). Les coopérations avec le Suriname, les Antilles ou le Guyana demeurent quasi-inexistantes en matière d'innovation.

F.6.d Diversification vers le développement durable (tourisme, ressources biodiversité marine, énergies renouvelables)

Près de la moitié des porteurs de projets d'entreprises innovantes accompagnés par Guyane Technopole travaillent dans la valorisation des ressources naturelles. Les cinq domaines clés majeurs identifiés par Guyane Technopole intègrent la thématique transverse de l'environnement.

F.7. Un enseignement supérieur de plus en plus attractif :

F.7.a Gestion du parc universitaire, infrastructures de formation et d'éducation

Il existe un pôle universitaire réparti entre l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) et l'Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane (IESG). Les sites guyanais de l'Université Antilles-Guyane, comptent 1 200 étudiants.

Il faut noter que le taux de réussite au bac est de 66%, ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale (78%) et à celle des DOM (71%). Pour autant, le taux d'entrée en Université est en progression. En effet, la population estudiantine augmente de façon très significative chaque année (environ 150 étudiants /an) avec un taux de croissance moyen de 13% sur la période, ce qui est considérable, et très bon signe sur l'amélioration de l'attractivité de l'IESG.

Du fait de son éclatement sur les trois Départements Français d'Amérique (DFA), une part importante de l'offre en formations de l'UAG se trouve sur les autres sites antillais.

F.7.b Densification des réseaux d'offre

Un Groupement d'Intérêt Public a été créé en 2004 entre l'Etat, les Collectivité locales, l'IUFM et des universités pour le Pole Universitaire Guyanais (PUG). Il a été déclaré d'Intérêt National en raison de son ampleur et de son importance pour le développement de la Guyane. Le PUG est destiné à accueillir 5 000 étudiants à horizon 2013.

Le campus regroupera à terme le pôle d'enseignement supérieur, l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM), le Centre National des Arts et Métiers (CNAM), la Bibliothèque, le Pôle de Recherche et le centre de ressources.

F.7.c Renforcement du potentiel de recherche/enseignement supérieur

Plusieurs facteurs concourent à l'accroissement du potentiel de recherche et d'enseignement supérieur, liés aux réformes en cours (Licence-Master-Doctorat) avec :

- des licences professionnelles en matières sociale et culturelle
- des MASTER centrés sur le contexte amazonien en matière d'énergies renouvelables, de télédétection, de matériaux et de sciences humaines
- des projets de nouvelles formations (IUT sur le bois tropical à Kourou, école de commerce)

Les thématiques de recherche privilégiées dans le cadre du projet PUG sont :

- Développement durable des sociétés et civilisations guyanaises et amazoniennes
- Matériaux bio-composés et technologies bio-inspirées
- Energies alternatives
- Dynamique et gestion des territoires (Télédétection)
- Santé, parasitologie et mycologie médicale en milieu tropical.

Il faut observer que ces filières inspirent fortement la création de nouvelles formations, et qu'elles sont convergentes avec les technologies-clefs identifiées et développées par Guyane Technopole.

F.7.d Coopérations internationales (institutions, entreprises, laboratoires, universités)

La création du PUG devrait favoriser le partenariat avec l'université de Brasilia, mais aussi avec celles de Bélem, Manaus et Macapa. Cette coopération pourrait être l'occasion de mettre en place une stratégie d'attractivité concertée.

F.7.e TIC (formation ouverte à distance, travail collaboratif, environnements numériques de travail)

En matière de TIC, l'enseignement secondaire subit un retard relatif. Il résulte notamment des difficiles connexions à Renater (réseau de télécommunications universitaire) dont la capacité est limitée (selon la révision du SAR).

F.8. Des usages innovants des technologies de l'information, facilités par une amélioration de la couverture

F.8.a Niveau de couverture et de service

Globalement le taux d'équipement des PME et des collectivités est assez bon selon le SRDE, en particulier les sous-traitants du secteur spatial. A l'inverse, certains secteurs géographiques (communes de l'intérieur) et d'activité (enseignement primaire et secondaire) sont très peu équipés en raison des faibles moyens des communes et des contraintes physiques.

Pourtant les TIC ont été l'occasion d'important succès et d'innovations remarquables. La Guyane est en particulier une région pilote pour la télémédecine et la télédétection.

La maîtrise des outils informatiques est encore faible et les entreprises innovantes comme les compétences mobilisables, peu nombreuses malgré les succès précités.

F.8.b Rattrapage des infrastructures de TIC

Plusieurs initiatives devraient permettre d'améliorer significativement la situation. Pour les zones littorales, la priorité est l'équipement des zones d'activité ; pour les communes de l'intérieur, les priorités concernent l'accès au téléphone et les plateformes matérielles et logicielles mutualisables en matière scolaire, de santé et de formation. Le SAR estime que la mise en place d'un réseau pour la téléphonie et l'Internet est économiquement réaliste et techniquement faisable dans des délais raisonnables.

Un schéma directeur des TIC a été élaboré par le Conseil Régional en juin 2004, avec l'objectif de couvrir l'ensemble du territoire en haut débit, y compris les zones d'activité économique.

Un projet de plus de 5 M€ programmé en 2007 (tranche 1) sous forme de délégation de service public portée par le Conseil Régional doit assurer la desserte de 45 sites en technologie numérique haut débit.

Depuis l'arrivée du câble sous-marin de télécommunications AMERICAS-II, un nouveau réseau en fibre optique, de Cayenne jusqu'à Saint-Laurent du Maroni a été développé. Par contre, la boucle optique sur l'île de Cayenne devrait être reconstruite.

Toutefois, les surcoûts des liaisons de télécommunications intercontinentales qui en découlent, représentent une contrainte très forte sur le développement de la concurrence, sur le déploiement des réseaux et la disponibilité des services, sur la qualité de service offerte et sur la sécurisation des communications électroniques internationales.

Des études sont en cours sur le doublement de ce câble depuis les Antilles via le Guyana et le Surinam selon les contributions des services de l'Etat. Outre son nécessaire effet de desserrement des capacités de transmissions et de sécurisation de la liaison existante, ce projet pourrait être l'occasion de renforcer les coopérations avec les pays voisins et l'insertion économique de la Guyane dans son environnement régional.

F.8.c Cohérence et éventuelles synergies des Systèmes d'Information Géographique (SIG)

Grâce à la station de réception et de traitement des images des satellites (SPOT 2, 4 et 5 et ENVISAT) de télédétection à haute résolution spatiale, la Guyane bénéficie d'une plate-forme technologique unique en Europe et en Amérique du Sud.

C'est un atout au développement de la recherche et de la formation supérieure, de la coopération régionale et internationale.

F.9. Accompagnement des entreprises et gouvernance : des aides qui peinent à renforcer le tissu économique

F.9.a Accompagnement des entreprises et anticipation des mutations économiques

Si des initiatives et projets existent en la matière, l'évaluation du DOCUP et certaines études sectorielles mettent en relief quatre difficultés principales :

- La complexité des procédures
- Les délais de paiements longs pour des porteurs de projets souvent fragiles,
- Le déficit de coordination entre services instructeurs pour des thématiques d'interventions proches,
- L'incapacité technique et financière des porteurs de projets (ex : absence de comptabilité).

F.9.b Soutien à l'investissement et aides publiques

Le premier soutien vient du régime fiscal : l'octroi de mer fixe un différentiel de taux d'imposition entre produits locaux et importés. Il faut toutefois noter que certains secteurs importants ne sont plus ou ne seront prochainement plus protégés (pêche, bois). Il existe, à l'instar des autres territoires d'Outre-mer, un régime de défiscalisation ciblé sur certains investissements. Mais les procédures de défiscalisation sont trop complexes et lourdes pour les petits porteurs de projet, qui privilégient donc les subventions dans leurs recherches de financements.

Globalement, l'évaluation du DOCUP comme les entretiens menés par KPMG reflètent une insuffisance de coordination quand à l'octroi et au versement des aides entre les différentes instances en charge. Or une gouvernance économique basée sur la coordination entre acteurs est la principale condition du développement économique.

Selon certains acteurs, une vision commune et une volonté de changement sont en train d'émerger, ce qui pourrait constituer un levier sur lequel s'appuyer (entretiens KPMG).

G. FILIERES ET SECTEURS MAJEURS : DES SITUATIONS CONTRASTEES

Principales filières en termes d'emploi

Secteur	Nombre d'emplois (en équivalent temps pleins - ETP)
Filière spatiale	4500 emplois (1 500 au CSG)
Extraction aurifère	700 emplois
Exploitation forestière et travail du bois	740 emplois
Pêche	540 emplois
Agriculture	4 500 emplois ¹⁷ .
Bâtiment Travaux Publics	2 380 emplois
Tourisme	1 000 emplois (y compris restauration)
Agroalimentaire	471 emplois

¹⁷ 20 478 emplois y compris temps partiels et emplois familiaux selon le RGA de 2000

G.1. Le spatial : une filière majeure, en développement sur un marché hyper-concurrentiel, mais « hors-sol »

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Le principal moteur de l'économie guyanaise (Selon les données INSEE de 2005, le spatial représentait 48% de la production de l'économie guyanaise), Une implication spécifique de la filière dans le développement économique et social guyanais (Mission Guyane, télémédecine, télédétection, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Des effets d'entraînements endogènes qui paraissent faibles à certains observateurs (formation, création d'entreprises), Une baisse d'activité significative au début des années 2000 ayant eu un impact lourd sur l'économie guyanaise.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Une activité relancée depuis 2003 par le Programme européen d'accès garanti à l'espace avec 960 M€ sur 2005-2009. Une diversification des lanceurs et de la gamme de satellites avec la construction d'un pas de tir pour Soyouz et d'un autre pour Vega, lanceurs plus petits qu'Ariane. 	<ul style="list-style-type: none"> Un effort de réduction des coûts dans le cadre de la relance, accompagnée sur le plan social. Un secteur d'activité très concurrentiel et fortement cyclique.

Concurrence	Prospective	Marge de manœuvre
<p>Les principaux concurrents d'Arianespace sont les lanceurs américains :</p> <ul style="list-style-type: none"> Delta 4 de Boeing Atlas 5 de Lockheed Consortium Sea Launch. 	<p>L'activité va sûrement se développer avec l'augmentation des commandes et les projets de lanceurs Soyouz et Vega.</p> <p>Il est étonnant que la Guyane n'ait pas concrétisé plus tôt un adossement à un pôle de compétitivité sur l'aéronautique ou le spatial alors qu'elle est un point nodal de la politique spatiale européenne.</p> <p>Le développement du tourisme lié au spatial est sans doute une piste à creuser.</p>	<p>Le spatial est la filière majeure de l'économie guyanaise.</p> <p>Le spatial est un secteur stratégique pour l'Etat.</p> <p>Il est l'un des principaux partenaires économiques pour le développement de la Guyane.</p>

Quelques compléments sur le secteur spatial :

Dans le cadre de la politique spatiale, la stratégie du CNES, dans ses fonctions d'agence de programmes et de centre technique, est de rester leader en Europe et de garder la maîtrise des systèmes spatiaux, en complémentarité et au service de l'industrie nationale et des laboratoires scientifiques. La France a une politique spatiale ambitieuse, dans le cadre européen et au service de l'Europe, qui consiste à maîtriser l'espace de bout en bout et à être moteur dans la construction de l'Europe et de l'Espace.

Le Centre Spatial Guyanais (CSG) constitue l'outil stratégique indissociable de la maîtrise de l'accès à l'Espace pour l'Europe.

Le Centre Spatial Guyanais – port spatial de l'Europe – est reconnu comme la base de lancement la plus performante sur le plan de la satisfaction des clients satellite, ce qui contribue fortement à la

compétitivité d'Ariane. Pour améliorer encore ses atouts et répondre aux exigences d'un marché très concurrentiel, le CSG a mené depuis 2005 un projet de restructuration industrielle dans le cadre de la réorganisation du secteur des lanceurs décidée par le Conseil de l'ESA de mai 2003.

A côté du lanceur lourd Ariane 5, le CSG verra son offre de lancement s'étoffer à l'horizon 2009 avec la mise en service des lanceurs Soyouz (russe) et Vega (ESA).

Un plan de charge important : (quelques projets ...)

- Augmentation de la cadence de lancements de 6 en 2007 à 10 en 2010
- Poursuite des travaux sur les ensembles de lancement Soyouz et Vega
- Programme Arta avec des essais au Banc d'Essai des Accélérateurs à Poudre (BEAP)
- Galileo projet ESTEC « Kourou Galiléo Hosting Service » : négociations en cours de finalisation entre le CNES et l'ESA pour créer sur le site technique du CSG, le plus important site de stations Galiléo du monde. Ce site devrait accueillir sur ses 4 hectares, de 8 à 10 antennes, dont une qui culminera à près de 20 mètres au dessus du sol. Ces stations qui devraient être opérationnelles dans le courant de l'année 2009, contrôlées automatiquement depuis deux centres en Europe, permettront de surveiller les 30 satellites qui composeront la constellation.

Le CNES, en complément de sa mission principale en Guyane liée aux activités spatiales, a souhaité renforcer son action, grâce à ses compétences et ses réseaux nationaux et internationaux, au service du développement de la terre d'accueil du Centre Spatial Guyanais. A cet effet, la Mission Guyane du CNES/CSG a été créée en 2000.

Elle est chargée d'accompagner des projets et actions qui contribuent au développement économique de la Guyane à partir des axes stratégiques et politiques retenus par l'Etat et les collectivités territoriales guyanaises.

Domaines d'intervention de la mission CNES :

- Actions pour la formation, l'emploi et la création d'entreprises *Dans le cadre de la création d'entreprises : co-financier des différents outils de financement de la création et du développement des entreprises (PFIL2, ADIE3, capital risque)*
- Partenaire financier (autres publics) des CPER et PO 2007-2013
- Actions en direction des communes : politique d'aide au développement économique, culturel, sportif et social des communes de Guyane, à l'aide de conventions spécifiques.
- Applications spatiales au service du citoyen (programme de téléconsultation médicale – télé médecine – et programme de Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite (SEAS))
- Acteur du tourisme : au travers du soutien auprès du Comité du Tourisme de la Guyane mais aussi en sa qualité de responsable des sites les plus visités (Iles du Salut, Centre Spatial Guyanais et Musée de l'Espace)
- Action en faveur de la santé avec un partenariat avec la Croix-Rouge Française relative au Centre Médico Chirurgical de Kourou.

Un autre axe d'intervention : l'éducation à l'Espace.

Le CNES développe depuis plusieurs années une politique de diffusion du savoir et savoir-faire de l'industrie spatiale au profit de la jeunesse et l'éducation des jeunes. Le service communication du CNES/CSG décline en Guyane la politique de vulgarisation des sciences et techniques du CNES dans le domaine de l'Espace.

Une convention a été signée en 2006 par le CNES/CSG avec le Rectorat de la Guyane avec pour objectif de sensibiliser les jeunes aux activités spatiales et d'accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques.

Le CNES octroie également chaque année, cinq bourses à des étudiants de l'Académie de la Guyane pour leur permettre de mener des études d'ingénieur hors de Guyane.

G.2. Le secteur agricole : un fort potentiel

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • efforts marqués pour l'accès au foncier agricole (régularisation, aménagements) avec augmentation de l'attribution de près de 20% sur les 5 dernières années ; • dispositif d'appui à l'agriculture vivrière et aux agriculteurs de l'ouest (Programme de d'Encadrement de l'Agriculture Familiale dans l'Ouest Guyanais - PEAFOG) ; • augmentation de l'installation des jeunes (au sens Dotation des Jeunes Agriculteurs - DJA) ; • bon taux de couverture de certaines filières (fruits et légumes, oeufs et porcine) ; • présence d'agriculteurs leaders dans les principales filières ; • maîtrise technique de la production dans certaines filières ; • potentiel de développement important des filières bovine, porcine, avicole, horticole ; • forte expansion du dispositif de formation : triplement des effectifs entre 2001-2006 ; • riziculture essentiellement exportatrice ; • situation sanitaire correcte dans l'ensemble ; 	<ul style="list-style-type: none"> • accès au foncier perfectible et long ; • difficulté réglementaire d'accès à certains dispositifs (DJA, PAC, aides à la modernisation, ...) ; • difficulté pour l'activité vivrière à se professionnaliser (enclavement et émiettement de la population sur le fleuve Maroni, abattis peu productifs) ; • absence de soutien bancaire ; • défaut de régulation des productions ; • absence de culture économique ; • faible utilisation de l'abattoir (éloignement du bassin principal d'approvisionnement, de transformation et de distribution) ; • quasi absence d'outils de transformation ; • faible exportation de produits ; • qualification et formation des agriculteurs encore insuffisante ; • forte dépendance de la métropole et donc des aléas de transport vis à vis des intrants agricoles ; • coûts de revient/production encore élevés, souvent non concurrentiels ; • activité agricole peu génératrice d'emploi ; • ancrage territorial des structures de formation très insuffisant et déficience en matière de recherche et développement ; • gamme limitée de produits phytosanitaires efficaces homologués ; • problème de parasitisme et variétés homologuées non adaptées pour la filière rizicole ; • présence très insuffisante de vétérinaires en milieu rural ;
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • fort potentiel pour le développement de l'agriculture ; • aménagement de lotissements agricoles : installation de nouveaux agriculteurs et développement de l'activité agricole ; • en matière de formation : les attentes des professionnelles et des partenaires sont fortes ; 	<ul style="list-style-type: none"> • grande concurrence des pays voisins (pouvant être accru par le projet du pont reliant le Brésil à la Guyane) ou des produits congelés d'origine UE (viandes notamment) ; • vieillissement de certains chefs d'exploitation (peu de reprises par des jeunes agriculteurs ou de transmission familiale) ; • installation des jeunes agriculteurs difficile (déforestation, accès aux crédits...) ; • concurrence de la main d'œuvre bon marché et non déclarée ;

Extrait de : Préfecture, Pôle Economie Agricole et Monde Rural, contribution au diagnostic des Programmes Opérationnels 2007-2013.

G.3. Or : une activité majeure mais encore artisanale, en déclin officiel malgré une conjoncture porteuse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Le premier poste d'exportation de la balance commerciale guyanaise, avec 4,6 Tonnes (45,5 M€) en 2004. La présence d'or sous forme alluvionnaire mais surtout primaire (en profondeur) avec des potentiels cumulés estimés, sur les principales concessions de recherche et d'extraction, à 95 Tonnes. La présence de grandes entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> Des exportations officielles en chute libre depuis 2001 (près de -50% en volume, -44% en valeur), Un secteur très atomisé, largement informel
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Un cours de l'or qui ne cesse de croître depuis le début des années 2000 Une multiplication des opérations de lutte contre l'orpaillage clandestin Une interdiction du mercure accompagnée de prescriptions techniques validées par la filière qui pourrait être l'occasion de restaurer son image 	<ul style="list-style-type: none"> Secteur informel générateur de violences et de troubles graves à l'ordre public dans des zones difficiles d'accès Des méthodes d'extraction de l'or alluvionnaire polluantes avec des impacts sur la santé publique graves Des pratiques d'extraction de l'or alluvionnaire menaçante pour l'environnement (longue utilisation du mercure à raison d'1,3 Kg diffusé par Kg d'or récolté, déforestation, destruction des lits des fleuves, etc.) malgré les améliorations apportées (interdiction du mercure, gestion de l'eau en circuit fermé),

Concurrence	Prospective	Marges de manoeuvre
La Guyane se situe au 50 ^{ème} rang mondial des producteurs d'or.	La tendance du cours de l'or est orientée à la hausse, à des niveaux rendant rentable l'exploitation des gisements profonds.	Les aides à l'adaptation des PME conditionnées à l'interdiction du mercure peuvent devenir l'occasion de favoriser la régularisation des exploitations, accroître l'industrialisation du secteur, encourager au regroupement des exploitants (par rachat ou sous forme coopérative...) et à la structuration de la filière

G.4. Pêche : un secteur à forte potentialité et assujetti à des besoins de structuration

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur exportateur • Une capacité prouvée par le passé à gérer correctement certaines ressources menacées d'épuisement • Des infrastructures en cours de requalification • Existence d'une ressource importante et capable de se renouveler • Fort soutien des collectivités locales • Partenariat collectif mis en place avec les Antilles pour la commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Un déficit global de structuration du secteur (informel, faible niveau technique...) obérant son potentiel d'emploi¹⁸ • Une main d'œuvre très peu professionnalisée et difficile à former (problèmes linguistiques) • Entreprises avec faible capacité d'autofinancement, • Une production écoulee sur un marché local informel • Forte concurrence des pays tiers voisins • Flotte de pêche obsolète et inadaptée aux exigences économiques
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une ressource encore peu exploitée au large • Une bonne connaissance des problématiques de la filière, • Un potentiel sur le marché local et à l'exportation sur certains produits 	<ul style="list-style-type: none"> • Une baisse généralisée des cours • Arrêt des aides publiques à la construction de navires

Concurrence	Prospective	Marge de manoeuvre
<p>Les principaux concurrents sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Brésil pour la pêche à la crevette et aux poissons (1^{er} exportateur en volume) et Madagascar (1^{er} exportateur en valeur) <p>Les pays ACP pour le poisson blanc.</p>	<p>La concurrence a tendance à se renforcer, en particulier de la part de pays à faibles coûts.</p> <p>L'amélioration des infrastructures et de la maîtrise de la ressource est favorable à la pêche guyanaise.</p> <p>La poursuite des efforts de qualité et de structuration de la filière pourrait permettre un développement appuyé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La recherche de nouveaux marchés pour le poisson blanc (Antilles), • La labellisation de la crevette sauvage, • La valorisation des produits de la mer pour d'autres secteurs (ex cosmétique par le biais du partenariat avec la Cosmetic Valley). 	<p>Le potentiel de diversification des ressources de qualité à exploiter est important.</p> <p>Le niveau de la main d'œuvre demeure bas et la filière est peu attractive pour les jeunes.</p> <p>Le développement sur le marché local pourrait constituer des débouchés supplémentaires et baisser la dépendance aux importations à condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire baisser la commercialisation informelle. • Développer des activités de transformation industrielle et artisanale en amont.

¹⁸ Etude stratégique sur la filière pêche en Guyane, pour la CCIG, Armeris, 2005.

G.5. L'exploitation forestière et les industries du bois, un secteur à faible valeur ajoutée mais en cours de structuration

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un secteur de la 1^{ère} transformation relativement assaini avec des investissements récents, • La 2^{ème} transformation a commencé à se structurer et mise en place d'actions collectives • Une ressource en bois importante et gérée durablement • Une relative abondance de la 1^{ère} essence phare : • Une diversité de bois ayant de grandes qualités intrinsèques 	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques socio-économiques de la Guyane (taille limitée des marchés guyanais et niveau des coûts de production beaucoup plus élevés) par rapport aux pays voisins dont le Brésil. • Hétérogénéité spatiale de l'exploitabilité et de la qualité de la ressource, induisant des disponibilités limitées pour chaque spécification précise du marché du bois • Faible professionnalisation du secteur privé en matière d'organisation de l'exploitation forestière. Manque de dynamisme et d'innovations • Faible introduction de nouveaux procédés et faible degré d'industrialisation des procédés. Rendement matière moyen à faible • Insuffisance de personnels qualifiés dans les entreprises forestières. Déficit de formation.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Engagements de l'Etat et de l'ONF dans la démarche de certification de la gestion forestière, donc de l'exploitation forestière • Application des normes européennes (marquages CE, Directive biocide ...) • Poursuite attendue du développement du marché local des bois : croissance démographique, attrait vis-à-vis du matériau bois, démarche HQE • Mise en place de clauses d'éco-conditionnalité dans les marchés publics de la construction • Existence de marchés potentiels de niche dans l'ébénisterie de luxe, le mobilier scolaire, ... • Potentiel d'intensification important des prélèvements en passant en moyenne de 6,5 m³/ha à 10 puis 15 m³/ha (utilisation des essences dites secondaires, augmentation du rendement de l'exploitation...) • Diversification et promotion des sources d'énergie renouvelables (intérêt de la biomasse énergie) • Valorisation économique de la biodiversité forestière sous forme d'extraits végétaux, de bio-molécules 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Risques de discontinuité dans l'accompagnement nécessaire de la filière au niveau du financement des investissements (inventaires, dessertes, ...) 2 Risques liés à la concurrence extérieure : ouverture de la route entre Saint Georges de l'Oyapock et Oiapoque au Brésil (facilitation des transports depuis le Brésil)

Extrait de : Préfecture, Pôle Economie Agricole et Monde Rural, contribution au diagnostic des Programmes Opérationnels 2007-2013.

G.6. Secteur BTP : un secteur fort mais dépendant de la commande publique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Environ 1000 entreprises, essentiellement artisanales, pour 2386 salariés.• Trois types d'activités : la construction de logements (un quart de l'activité du BTP), le bâtiment non résidentiel et l'entretien.• Une place significative : 9% de la valeur ajoutée du département et 4% des emplois.• Au 4^{ème} rang en terme de créations de richesse, après les services, le commerce et l'industrie.• Près d'1/5 des demandes d'emploi en Guyane, signe de l'importance du secteur sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none">• Un essoufflement de l'activité du bâtiment, dû au recul des logements mis en chantier entre 2001 et 2004 (-44 %)• Une détérioration de la rentabilité (de 9% à 3% entre 2000 et 2002)• Une concurrence rude et des prix tirés vers le bas débouchant au travail au noir et des appels d'offre infructueux.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• La programmation pluriannuelle de la commande publique importante pour le secteur BTP.• D'importants projets d'infrastructures soutenant l'activité (route Saint-Laurent-du-Maroni – Apatou, remise aux normes des installations aéroportuaires, chantiers portuaires et aérospatiaux ...) ainsi que des projets de rénovation de logements avec le programme de rénovation urbaine.	<ul style="list-style-type: none">• 60% de l'activité dépendante de la commande publique• Une forte économie souterraine, dont la lutte s'est concrétisée par une convention de lutte contre le travail illégal en 2003 entre la préfecture, les collectivités locales, les organisations syndicales et les professionnels du secteur.

Extrait de : Ernst & Young, SRDE : Rapport de phase 1 – Diagnostic.

G.7. Le tourisme : une filière aujourd'hui dépendante, avec un potentiel de développement autonome sur des marchés de niche

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Des atouts liés à l'environnement naturel : paysage : fleuve, forêt, faune, flore...• Une culture et une identité spécifique et fortement marquée : civilisation amérindienne, baignade, savoir-faire originaux• Des événements potentiellement attractifs pour une clientèle touristique : carnaval en début d'année et lancements d'Ariane 6 fois par an,• Une fréquentation « affaires » qui a permis l'émergence d'une offre hôtelière au niveau quantitatif,• Importance de la clientèle d'affaires : clientèle captive sur place et qui pourrait aussi constituer autant de prescripteurs ou d'ambassadeurs de la destination.• La mobilisation importante des porteurs de projet privés• Pérennité des investissements• La structuration en cours de la filière	<ul style="list-style-type: none">• Une fréquentation touristique et hôtelière essentiellement liée à des motifs professionnels ou affinitaires. Touristes d'agrément peu nombreux (25 000 en 2005 source CCIG).• Niveaux de fréquentation relativement faibles des sites touristiques même pour les principaux d'entre eux (Iles du Salut, Centre spatial Guyanais, Parc animalier de Macouria).• Une activité hôtelière très dépendante de la clientèle affaires générée par le centre spatial• Prestations hôtelières de niveau moyen.. Aucun établissement 4* ou luxe. Quelques hébergements ruraux, avec des efforts de labellisation en cours, mais dans l'ensemble, déficit d'offre répondant aux attentes de la clientèle touristique d'agrément et notamment aux clientèles de niche.• Tourisme balnéaire difficile à développer sur le littoral guyanais.• Notoriété limitée et image faible de la destination Guyane• Des surcoûts de transports et d'investissements très importants• Un double enclavement très handicapant pour le développement touristique.• Filière peu structurée ayant une incidence sur les produits touristiques.

OPPORTUNITES

- Un marché touristique en croissance constante au niveau international, et qui voit se développer des marchés de niche sur lesquels la Guyane pourrait se positionner grâce à ses atouts naturels intérieurs (éco-tourisme, tourisme « d'aventure » et de découverte...), avec des tours opérateurs spécialisés.
- Une position du spatial dans son cycle d'activité plutôt favorable à l'expansion du tourisme d'affaires
- Un potentiel de tourisme de recherche et scientifique à valoriser.
- Emergence d'une offre à destination de la clientèle touristique d'agrément : labellisation d'hébergements ruraux, produits touristiques en cours de structuration...
- Tourisme identifié comme filière à privilégier pour le développement durable de la Guyane avec un objectif de 100 000 touristes à l'horizon 2010 (base 80 000 en 2005).
- Opportunités de coopération entre les Guyanes, les Antilles, accord entre la Guyane et le Surinam et le Brésil visant à mettre en place un produit touristique commun (séjours combinés).
- Une filière en développement avec des retombées économiques importantes en terme d'emploi notamment, pour un coût d'investissement initial raisonnable,
- Poursuite des campagnes d'image par le Comité du Tourisme de Guyane,

MENACES

- Une évolution internationale du secteur touristique peu favorable à la destination Guyane, quasiment absente des catalogues des grands réseaux de distribution : concentration des opérateurs, pression à la baisse sur les prix, destinations de masse privilégiées par les grands réseaux qui favorisent la vente de produits standardisés...
- Une offre hôtelière peu dynamique (1300 chambres pour 27 établissements).
- Une concurrence sur le tourisme d'aventure sur les marchés voisins
- Manque d'intérêt de la population locale pour le développement de l'activité touristique.
- Insuffisance dans l'accompagnement des porteurs de projet entraînant un déficit d'initiative pour la mise en œuvre de projets structurants.

G.8. Agro-alimentaire : un déficit non négligeable de structures et d'infrastructures mais des potentialités non négligeables

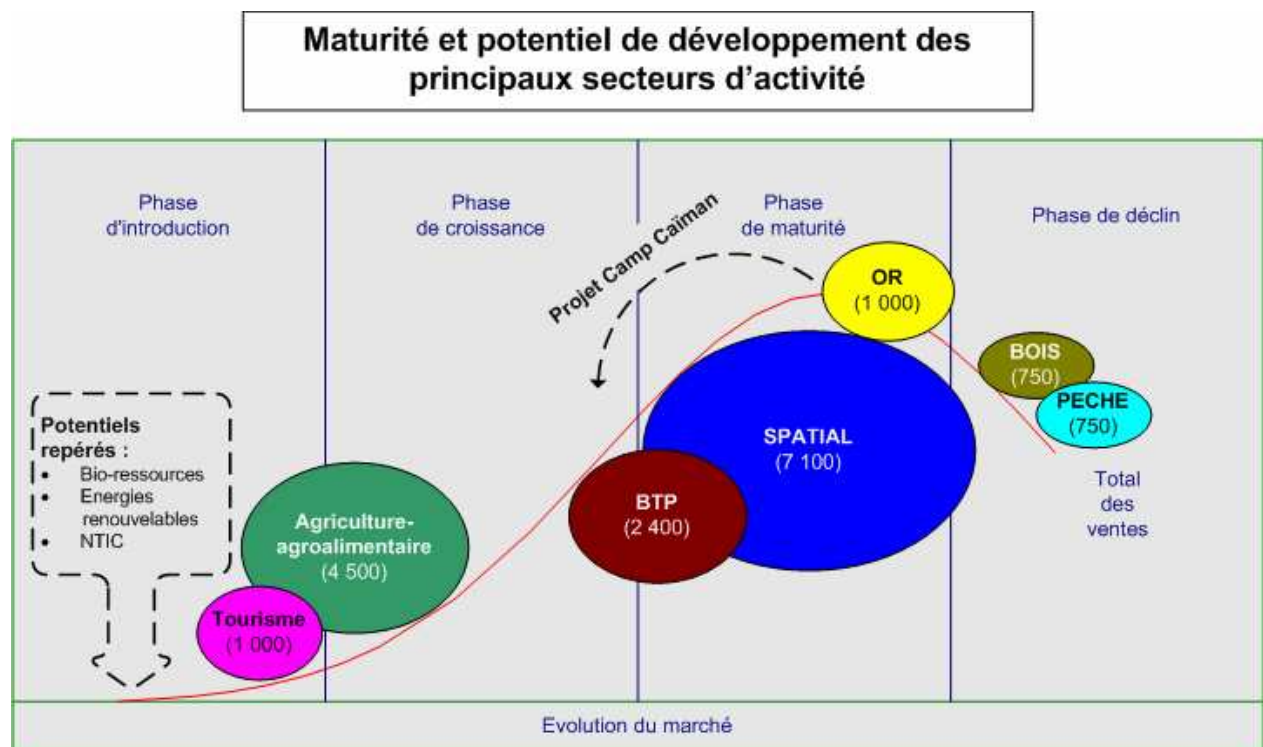
<i>ATOUTS</i>	<i>FAIBLESSES</i>
<p>Le potentiel scientifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) • IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) <p>Le potentiel en formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lycée agricole <p>Le potentiel industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>filières produits halieutiques</u> : 3^{ème} activité exportatrice (vers Antilles et Hexagone) avec 65 % de la production acheminée hors du département • <u>3 rizeries</u> qui transforment sur place et écoulent sur le marché local, les marchés antillais, les marchés latino-américains et l'Union Européenne. • 1 abattoir et un atelier de découpe de produits carnés • Une coopérative avicole et cunicole • Une entreprise de produits lactés et jus • Quelques « micro-entreprises » sur des niches (confitures, aquaculture, fruits déshydratés, chocolat, canard, crèmes glacées, café...) 	<p>Manque de productivité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matières premières : Tonnage insuffisant pour faire fonctionner pleinement l'abattoir et la coopérative, pas de transports d'animaux donc à la charge du producteur (frais logistiques importants suivant la zone de production) • Certains secteurs en déclin (rhum...) • Problèmes d'approvisionnement pour les unités industrielles (absence de production régulière qualitativement et quantitativement : producteurs peu fiables) • Difficultés de gestion des stocks • instabilité sociale (grèves) <p>Défaut d'infrastructures et de compétitivités</p> <ul style="list-style-type: none"> • déficit de CRIT agroalimentaire • absence de zone froide à l'aéroport • port de Dégrad Des Cannes coûteux pour l'exportation • Peu voire pas de petites unités de transformation • peu d'opérateurs de réseau économique (structure de transfert de techno, centres techniques...) • Faible niveau de recherche et développement • Déficit de prospection des marchés (intérieurs et extérieurs) et peu d'expérience en commercialisation et marketing • Pas de stratégie à moyen et long terme • Production exclusivement adaptée à la demande locale • Secteur essentiellement artisanal et non déclaré
<i>OPPORTUNITES</i>	<i>MENACES</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Marché intérieur en développement (population croissante) • La demande des consommateurs nécessite une amélioration de la qualité, de la conservation et de la traçabilité des produits alimentaires • Réflexion sur des labels • Transfert de technologie possible grâce au futur incubateur et aux futures pépinières • Produits de niche en développement et en structuration grâce à des programmes de développement ruraux, prise en compte de la valorisation des ressources comme point stratégique par les PO, le SRDE, le CPER, les Pôles d'Excellence Ruraux... 	<ul style="list-style-type: none"> • Commerce informel (marché intérieur), contrebande • Concurrence des pays transfrontaliers ou APE (coût de la main d'œuvre, matières premières à bas coûts, normes moins draconiennes) • Réseaux et flux d'importation ancrés (90% des produits agro-alimentaires consommés) • Baisse des montants compensatoires • Traçabilité et mises en œuvre des normes réglementaires (<i>mais ce peut être une opportunité pour des marchés exigeants</i>); le respect de certaines normes pour l'exportation se révèle également parfois difficile de part le climat particulier régnant dans le département (ex : mer à 30°C donc bactéries naturellement présentes...)

G.9. Des secteurs peinant à démarrer, hormis le spatial

Les secteurs guyanais sont pour la plupart en phase de maturité voire de déclin (diminution de la production, renforcement de la concurrence, croissance de l'économie informelle, etc.).

Pour autant, de nombreux projets pourraient les redynamiser significativement (relance de la politique spatiale européenne...).

D'autres potentiels pourraient être développés en lien avec le marché local (énergies renouvelables, agro-alimentaire, meubles) et/ou à l'exportation (bio-ressources, télédétection, etc.). Ces secteurs connaissent déjà un certain dynamisme.



Les nombres d'emplois estimés sont indiqués entre parenthèses

L'IDENTIFICATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES SUR LA BASE DU DIAGNOSTIC

A. LES PISTES DE DEVELOPPEMENT POUR LA GUYANE

De façon très synthétique, on peut proposer les exigences suivantes pour le développement de la Guyane :

- Couverture de la population en matière d'accès aux soins, d'éducation, d'équipements urbains de base, d'insertion sociale et culturelle,
- Maîtrise de l'urbanisation et gestion du foncier (amélioration et accélération),
- Désenclavement en matière de transports multimodaux et de télécommunications,
- Intégration des problématiques d'entretien et de fonctionnement dans les investissements publics,
- Respect et gestion durable des ressources naturelles considérables du département.
- Développement d'une économie privée viable, compétitive, génératrice d'emplois et de ressources fiscales,

Les nombreux travaux de réflexion stratégique menés en Guyane constatent que les efforts déployés n'ont pas suffi à obtenir le rattrapage visé. Pour autant, les éléments de diagnostic apportés montrent que le déficit d'équipements et d'infrastructures demeure tel en Guyane qu'il entrave lourdement les efforts de développement.

De plus, aujourd'hui, les principaux moteurs du développement sont les transferts publics sous forme d'emplois publics et de grands projets. Or ce moteur de l'économie est peu élastique et le contexte de tension budgétaire comme la réorientation des préoccupations européennes des vingt sept pays membres tendent plutôt à la contraction de ces transferts publics.

La durabilité du développement de la Guyane est donc conditionnée en particulier par le dernier enjeu visant le développement d'une économie compétitive. Il permettra d'aller vers une plus grande capacité des collectivités à porter des réponses appropriées aux quatre premiers, en particulier dans un contexte prévisible de raréfaction et/ou à une réorientation des financements européens à terme.

Le développement de l'économie privée doit donc permettre de générer de nombreux emplois, des retombées fiscales dans la perspective de devenir durable.

Dans cette situation, quelle est la hiérarchie des enjeux de développement économique ? Quelle place réserver au marché local ou à l'attaque de marchés extérieurs ? Quels rapports entre développement économique et aménagement du territoire ? Comment les efforts de compétitivité peuvent être articulés aux efforts sur les infrastructures ?

A.1. Approche par l'analyse des enjeux : un impératif de compétitivité conditionné par un indispensable rattrapage

L'étroitesse du marché intérieur est considérée aujourd'hui comme un frein majeur au développement par l'ensemble des acteurs. C'est la cause principale de la dépendance aux importations et, en l'absence de branches fortement exportatrices, de la faible compétitivité de l'économie.

La très forte croissance démographique se traduit par un accroissement mécanique du marché intérieur, mais ce dernier croît à peine de façon proportionnelle. Le pouvoir d'achat des ménages stagne en valeur absolue, voire diminue en valeur relative¹⁹ (cf. diagnostic).

L'enjeu est donc de dynamiser le pouvoir d'achat des ménages afin de permettre une croissance plus dynamique du territoire dans son ensemble. Les deux moyens principaux sont la reprise des investissements publics de façon régulière sur le long terme (rattrapage et lissage de l'économie) et l'attraction d'investissements privés (compétitivité). Les éléments qui suivent rappellent les principaux enjeux de l'économie guyanaise liés à ces moyens d'action.

A.1.a Les infrastructures, une condition nécessaire au développement... mais pas suffisante !

Il faut constater que dans les exemples bien connus de développement de territoires, les stratégies les plus efficaces sont celles qui allient un effort sur le développement économique à des efforts sur les infrastructures. Les seules politiques infrastructurales ne suffisent plus, dans des économies ouvertes et demandant de plus en plus de différenciation, à assurer le développement²⁰. Les infrastructures sont une condition nécessaire au développement, mais pas suffisante.

Cette démarche a été bien prise en compte aussi par les Orientations Stratégiques Communautaires que par le Cadre de Référence Stratégique National, en portant l'accent sur la compétitivité. Par ailleurs, la stratégie d'investissement public dépasse les seuls Programmes Opérationnels tant dans les moyens nécessaires que dans les échéances à envisager.

Ainsi, les efforts entrepris pour le développement des entreprises pourront porter leurs fruits à condition que soit atteint un niveau global d'équipement et d'infrastructure minimal. En effet, l'absence de certaines infrastructures est discriminante pour le développement. On pense bien évidemment à la fourniture fiable et régulière d'énergie, mais également aux moyens de transports et plus encore de télécommunication. Cela est aussi vrai des infrastructures urbaines de base et d'équipements minimaux (éducation, sécurité, réseaux techniques, urbanisme, etc.).

A.1.b Un enjeu de développement de l'économie sur la base du marché intérieur.

La forte dépendance aux importations est une conséquence de la faiblesse du marché intérieur, mais elle constitue aussi un frein à son expansion. En poursuivant l'import de près de 90% des biens consommés et produits localement (en valeur), on cantonnerait la création de valeur ajoutée locale et des emplois correspondants dans la seule distribution. Au contraire, en créant des activités de

¹⁹ La croissance du Revenu disponible brut par ménage a été en moyenne annuelle de 1,6% entre 1995 et 2001 (IEDOM), ce qui est inférieur ou égal à l'inflation sur la période.

²⁰ Ce point a été mis en évidence dans une littérature importante, entre autres dans les rapports sur la cohésion de l'Union Européenne (par exemple la comparaison entre le fort taux de rattrapage de l'Irlande qui a investi dans l'immatériel par rapport à celui du Portugal qui a investi essentiellement dans les infrastructures, plus faible). Voir également l'exemple du développement vendéen, qui a continûment associé un investissement important de développement économique (promotion des produits, prospection d'investisseurs, services sur zones d'activité, mise en réseau des entreprises, etc.) à ses efforts infrastructuraux (voies rapides, autoroute, télécommunications).

transformation ou d'assemblage localement, on accroîtra la part de la valeur ajoutée locale dans la consommation de biens, que cette transformation concerne des produits semi-finis importés ou locaux. Il s'agit donc d'ajouter aux emplois générés par la distribution ceux créés par la transformation. Le raisonnement vaut aussi, dans des conditions différentes abordées au paragraphe suivant, pour l'export.

Plusieurs investissements industriels ont été réalisés par des entrepreneurs en Guyane ces dernières années, ou ont été étudiés, dans cette logique, qu'il s'agisse d'import substitution (agroalimentaire, bâtiment) ou de seconde transformation de produits locaux (bois, biocarburants). Mais nombreux furent ces projets abandonnés pour des questions de taille minimale du marché à servir pour atteindre un point mort. Le soutien public a permis aux projets ayant subsisté de compenser leur déséquilibre le temps que le marché atteigne une masse suffisante.

Or les effets de seuils qui dissuadent les investissements industriels vont donc tomber beaucoup plus vite que dans des économies industrialisées²¹. L'enjeu est ici d'anticiper ces évolutions en recherchant de façon systématique quels nouveaux investissements industriels peuvent être réalisés. Il restera sans aucun doute indispensable que le soutien public permette aux entreprises de se lancer en anticipation de l'atteinte de leur point mort.

Par ailleurs, afin de réduire le déficit d'accessibilité de la Guyane dû au grand éloignement par rapport à son marché historique et de part l'étendue de son territoire, l'objectif poursuivi dans le cadre du fonds de compensation des surcoûts sera de réduire les effets de l'éloignement (principale contrainte qui affecte notre région) et, donc, d'améliorer la capacité d'accès économique de la Guyane au continent européen.

Cet instrument de compensation devra pouvoir être utilisé pour réduire les effets des handicaps en même temps qu'il facilite la concurrence sur le marché et permet la répercussion des aides aux destinataires finaux. Il faudra éviter que les aides renforcent la position dominante des opérateurs. Il convient de préciser que les aides à la compensation des surcoûts afférents au déplacement de marchandises à l'intérieur de frontières nationales entre la Guyane et un autre département d'outre-mer (Martinique ou Guadeloupe par exemple) ne sont pas autorisées.

A cette politique de compensation viendra s'adosser une politique de développement du port de Degrad-des-Cannes qui s'inscrira dans le long terme et permettra une amélioration de la mobilité des marchandises, de l'accessibilité et de l'attractivité de la Guyane. De plus, en raison de ses flux commerciaux relativement limités tant à l'importation qu'à l'exportation, la Guyane n'a besoin que d'un seul port maritime pour des navires porte-conteneurs d'une taille océanique. Parmi les ports maritimes de la Guyane, le port de Dégrad-des-Cannes est le mieux placé pour les lignes transocéaniques conteneurisées, ceci pour des raisons logistiques et nautiques.

A.1.c Un enjeu de valorisation des potentiels locaux par la structuration des secteurs d'activité économique majeurs.

Les grands secteurs économiques guyanais sont aujourd'hui peu structurés, ce qui pose des difficultés en terme d'action économique en général, qu'il s'agisse des actions collectives, des efforts de développement de certains secteurs ou même de la lutte contre l'économie informelle. De plus, le manque de structuration implique un déficit d'ancrage des entreprises dans le territoire dans la mesure où il diminue la capacité du tissu à supporter les chocs exogènes avec souplesse (par exemple les fluctuations de la commande publique dans le BTP ou la perte de parts de marchés sur les marchés

²¹ Certains chefs d'entreprises estiment qu'un seuil critique global du marché intérieur serait situé à une population de 400 000 habitants, niveau qui serait atteint à horizon 2025 selon l'INSEE.

antillais pour le bois, ou encore des ruptures d'approvisionnement liées au fonctionnement du port, etc.).

A.1.d Un enjeu de qualification de l'offre territoriale et de soutien fonctionnel.

Les zones d'activités en Guyane sont insuffisamment structurée (peu de services, peu d'aménagements, signalétique défectueuse, difficultés d'approvisionnement, problèmes de sécurité) et en voie de saturation en plusieurs endroits. Cette situation est aggravée par les problèmes de transport. Un effort paraît donc nécessaire tant sur la qualité des zones elles-mêmes qu'en matière de services aux entreprises et/ou aux salariés.

Si le soutien aux entreprises, tous apports confondus, a été massif ces dernières années, certains outils qui consolideraient les efforts réalisés n'existent que peu en Guyane : convergence de l'animation économique, formation des créateurs d'entreprises, facilités de trésorerie, raccourcissement des délais de paiement, pépinières ou hôtels d'entreprises, etc.

A.1.e Un enjeu d'animation renforcée du développement économique.

Avec des outils, des acteurs, des engagements nombreux au service du développement économique, la Guyane aurait pu mieux révéler son grand potentiel. Pourtant, le diagnostic territorial des Programmes opérationnels 2007-2013 rappelle, selon un constat largement partagé par les acteurs locaux, que les effets d'entraînement sur l'économie des fonds publics ont été faibles malgré leur importance sur la dernière période.

En particulier, l'évaluation finale du DOCUP 2000-2006 indique que plusieurs des difficultés dans l'ensemble des domaines, tenaient largement à un manque d'animation concertée des dépenses, déficit particulièrement aigu pour le développement économique.

Les acteurs économiques, en particulier les chefs d'entreprises rencontrés, ont mis eux aussi en lumière la nécessité d'une animation économique plus forte, plus dynamique et plus concertée entre l'ensemble des intervenants.

Ce qui est constaté dans la plupart des territoires est particulièrement vérifié dans le cas de la Guyane : la difficulté de la politique de développement économique n'est pas tant d'identifier les ressorts de la compétitivité que de trouver une organisation qui permette une mise en œuvre souple, rapide, concertée.

A.2. Approche sectorielle des pistes de développement

Synthèse du diagnostic sur les éléments les plus saillants des principaux secteurs d'activités guyanais :

Synthèse : éléments les plus saillants du diagnostic	Spatial	Agroalimentaire et agriculture	Exploitation forestière et bois	Extraction aurifère	Pêche	BTP	High Tech	Tourisme
Formation / Main d'œuvre	Extérieure	Faible	Faible	En amélioration	Très faible	Faible		Faible
Entreprises leaders	Fortes	Faible	Faible	Projet Cambior	Fragiles	Moyennes	En émergence	Hors secteur (CSG)
NTIC	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen	Moyen
Tissu d'entreprises	Moyen	Important mais peu structuré	En renouvellement	Atomisé, artisanal	Fragile	Peu structuré	Très peu nombreuses	Faible
Technologie et R&D	Forte et en ouverture	Nombreux projets en cours	Transfert difficile	En renouvellement	Limitées	Réussites, fort potentiel (bois)	Téledétection, bio-ressources	En structuration (circuits)
Réseaux d'affaires	Faible	Forts mais peu étendus	Faible et locaux	Fort		Forts	Partenariats (public, Cosmetic Valley)	Locaux
Manifestations professionnelles	Cycliques	Locaux	Locaux			Locaux	Congrès FTEI	
Services publics et privés, gouvernance	Participation du CSG au développement local	Forte implication	Plan de développement concerté	Projet Camp Caïman, "M Mines" CCIG, ordre public	Orientation artisanale ou industrielle ?	Très faible	Guyane Technopole, Mission Guyane	Comité du tourisme de la Guyane, difficulté d'accès
Ressource rare	Sites de lancement	Beaucoup d'espace, terres peu fertiles	Gestion durable de la forêt	Or primaire restant à exploiter Mitage et mercure	Importantes et réussites de bonne gestion	Croissance démographique mais finances ?	Rares en Europe (bio-diversité, SEAS)	Naturelles ; ethnologiques (niches)
Concurrence	Mondiale très forte	Voisins, informel	Voisins marchés exports et local	Interne informelle	Mondiale forte		Voisins	Très forte

B. LES TROIS DEFIS MAJEURS DE L'ECONOMIE GUYANAISE

B.1. Compétitivité, emploi et infrastructures

L'objectif stratégique majeur pour les années à venir est donc de susciter une croissance durable dans un contexte d'expansion démographique accélérée. Le diagnostic montre clairement que les secteurs économiques et le tissu d'entreprises existant n'ont pas été suffisamment porteurs.

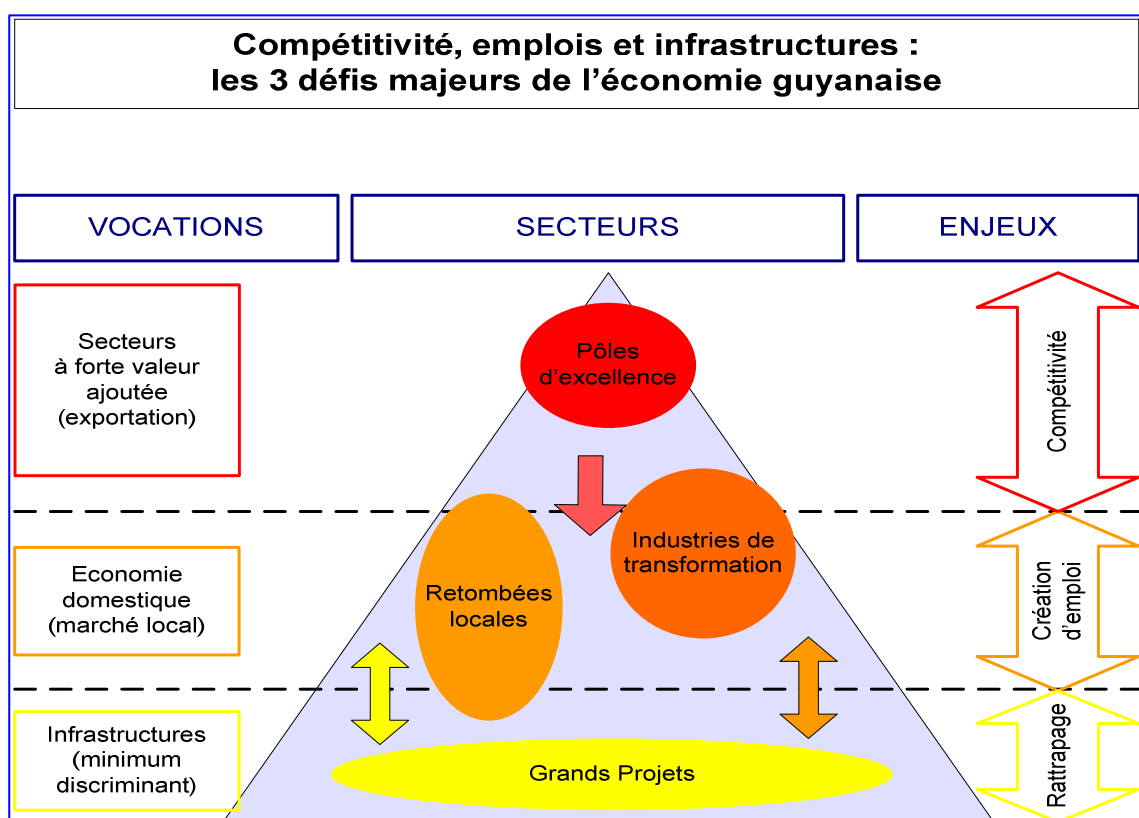
Il s'ensuit que l'objectif de croissance durable implique un renouvellement profond des activités économiques, d'une part, et, d'autre part, des forces économiques.

Afin d'accroître l'attraction de revenus exogènes dans le territoire et leur diffusion en Guyane, il faut intervenir à différents niveaux :

- Accroître les capacités exportatrices des secteurs internationalisés, et réduire la dépendance de la consommation locale aux importations (biens, consommations intermédiaires),
- Augmenter la consommation locale des revenus (marché local touristique et de loisirs, épargne locale, etc.),
- Poursuivre l'effort sur les infrastructures avec un objectif de rattrapage permettant et confortant le développement des 2 premiers points.

Selon les secteurs, les objectifs sont donc différents :

- Pour les secteurs exportateurs, repérer les secteurs porteurs et leurs conditions de compétitivité (excellence),
- Pour les secteurs de consommation locale, accroître l'emploi local et la compétitivité,
- Pour les infrastructures, rattrapage et création d'emploi



Vu le potentiel et les contraintes du développement en Guyane, c'est une priorité au positionnement du territoire en matière économique qui semble donc préférable. Mais plusieurs conditions doivent être réunies pour lui permettre de porter réellement ses fruits.

B.2. Focus sur le positionnement fort de l'économie et les points de leviers engendrés

B.2.a Les objectifs du positionnement fort de l'économie.

L'objectif d'un scénario de positionnement fort est de rechercher de nouveaux moteurs de croissance économique. Il s'agit de se placer dans une logique de positionnement fort de la Guyane sur ses activités les plus dynamiques et en rupture avec les activités les moins prometteuses pour l'avenir.

L'axe principal de ce scénario sera la dynamisation des secteurs générant la plus forte valeur ajoutée et connaissant l'évolution la plus favorable, ainsi que des secteurs émergents à fort potentiel. Le spatial, bien sûr, apparaît comme principal point d'appui. Il s'agirait d'abord d'en accroître la visibilité, par exemple en favorisant l'entrée des entreprises guyanaises du secteur dans une logique de pôle de compétitivité, probablement en partenariat avec un pôle métropolitain existant. Le potentiel de diversification des entreprises et de création d'activités nouvelles à partir des compétences du secteur devrait être exploité au maximum. Le transfert de technologie, l'essaimage et la création d'entreprises à partir de ressources rares comme la télédétection et les technologies liées à la biodiversité (extraction de principes actifs, cosmétique, nutrition, etc.) ou encore dans le secteur des services à forte valeur ajoutée aux entreprises permettrait de favoriser l'expansion des secteurs émergents. Dans la même logique, le tourisme pourrait donner lieu à un investissement sur des produits de niche, très ciblés et très qualitatifs.

Dans tous ces domaines, la recherche d'investisseurs et de partenaires techniques et d'affaires est un impératif pour permettre l'éclosion d'activités. De même que pour le spatial mais de façon évidemment plus modeste, un ciblage fin de partenaires potentiels pourrait se faire auprès de pôles de compétitivité ou de Systèmes productifs localisés en France hexagonale. Les industries brésiliennes présentent probablement des opportunités intéressantes, notamment dans l'agro-alimentaire et les énergies renouvelables. Toutes ces activités ne sont concernées que de façon marginale par le marché local et seraient tournées principalement vers l'exportation, fonction sur laquelle il faudrait également les aider. Ces activités pourraient être regroupées sur des sites thématiques à haut niveau de services afin de leur donner plus de visibilité et de favoriser leurs relations d'affaires (logique de structuration de pôles d'excellence et de systèmes productifs localisés). L'accueil des partenaires et des investisseurs devrait être conçu comme un véritable service de qualité valorisant l'attractivité de la Guyane.

En complément, certaines zones d'activités pourraient être dédiées à l'export et destinées à permettre à la Guyane de jouer la carte de la porte d'entrée de l'Europe pour les produits latino-américains, au premier chef brésiliens. Ces sites d'import - réexport étant purement dédiés au marché extérieur, ils pourraient bénéficier de statuts fiscaux spéciaux qui en accroîtraient l'attractivité. Des postes de commerce transfrontaliers leur seraient associés afin de mieux contrôler les flux de marchandises avec les pays voisins et de sécuriser niveaux de norme et approvisionnements. Toutefois, la mise en place de zones franches d'exportation supposerait un effort important de prospection d'investisseurs et d'amélioration des infrastructures de transports, tant dans les interconnexions de la Guyane avec ses voisins (qualité des dessertes en amont et aval du pont de St Georges, capacité du bac sur le Maroni) qu'avec le reste du monde et l'Europe en particulier (port permettant le chargement rentable de bateaux de tonnage conséquent, fret à l'aéroport de Rochambeau).

L'essor des activités à haut potentiel supposerait également un effort important de formation professionnelle pour orienter une partie significative de la population active future vers des postes techniques et hautement qualifiés. L'adéquation entre ces formations et la demande des activités développées serait une condition essentielle de réussite. Les entreprises liées aux zones franches d'exportation demanderaient probablement des profils techniques et logistiques moins qualifiés.

En complément de cet axe de positionnement fort sur les activités les plus prometteuses, le développement d'unités de transformation de produits locaux et de produits importés semi-finis, à destination du marché intérieur, offrirait un potentiel d'équilibrage du développement, tant en terme géographique que de gestion des risques. Qui plus est, ces activités devraient elles aussi, à terme et afin de devenir viables, se tourner progressivement vers des marchés à l'export. Leurs besoins en main d'œuvre seraient probablement relativement proches de ceux des activités d'import - réexport et, pour partie, des activités à haut potentiel. Enfin, les efforts d'image pour la mise en place de labels seraient convergents avec le positionnement qualitatif de la Guyane sur les secteurs à forts potentiels.

Enfin, le développement des activités nouvelles étant construit en partie sur les ressources spécifiquement guyanaises, la rationalisation et l'industrialisation de l'exploitation de ces ressources paraît nécessaire. Cette rationalisation permettrait de sécuriser les approvisionnements des activités de transformation en matières premières. Pour les matières premières végétales, cela suppose l'organisation de la production et de la collecte de façon fiable, par exemple sur des modèles coopératifs. L'exploitation aurifère pourrait suivre le même chemin afin de renforcer la structuration de la profession dans une logique d'amélioration de ses relations avec son environnement. Elle bénéficierait aussi de la mise en place d'une logistique efficiente.

B.2.b Les conditions de succès de ce positionnement fort de l'économie.

Mais cette priorité ne peut s'exercer avec succès que dans la réunion de plusieurs conditions :

- ✦ Un effort sur les **infrastructures** urbaines, de télécommunications, de transports, d'éducation, de santé, et sur les équipements de base (énergie, assainissement, eau potable, déchets, etc.),
- ✦ Un impératif de **cohésion territoriale** (aménagement et maîtrise de l'espace) et **sociale** (insertion, lutte contre les discriminations, éducation, santé, etc.),
- ✦ Un **équilibre** du développement sur l'ensemble du territoire et une maîtrise des ressources de façon à en assurer la pérennité et la **préservation d'un environnement** particulièrement riche,
- ✦ Une formation et une **qualification des ressources humaines** adaptée à l'économie,
- ✦ Une **animation des actions économiques** plus forte, plus anticipatrice et plus efficace.

C. DES FONDS EUROPEENS AU SERVICE D'UNE STRATEGIE GLOBALE

C.1. Les priorités stratégiques

De l'ensemble des diagnostics territoriaux réalisés pour le FEDER, le FSE, le FEP et le FEADER, et sur les bases de l'analyse précédente est ressortie une stratégie commune, également conforme aux orientations stratégiques communautaires, qui propose un scénario de développement de la Guyane structuré en trois priorités :

- ✚ Accélérer le développement économique et viser la compétitivité
- ✚ Favoriser la dynamique d'emploi et promouvoir l'inclusion sociale
- ✚ Poursuivre l'aménagement du territoire et développer son attractivité

Nous verrons que les axes propres au FEDER, tels que définies dans le plan d'action du présent programme, s'insèrent dans ces trois thématiques et visent à concourir à l'atteinte des objectifs d'ensemble de l'action communautaire en Guyane.

Il est à noter que ces trois finalités, communes à l'ensemble des programmes, supposent l'atteinte d'objectifs opérationnels complémentaires, mais parfois très proches (aide aux entreprises de transformation, développement de l'écocertification ou renforcement de l'électrification, par exemple). Lors de la mise en œuvre des programmes, la complémentarité se traduira selon les cas par :

- ✚ des actions de même nature dans des zones d'intervention différentes ; alors que le FEDER et le FSE ont vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire, le FEADER est dédié à l'espace rural. Ainsi, les trois programmes permettront des actions similaires sur l'ensemble des zones à enjeux du territoire régional. Par exemple, les thématiques « eau » et « assainissement » sont prises en charge sur le FEDER en zones urbaines et sur le FEADER en zones rurales ;
- ✚ des actions complémentaires dans des zones d'intervention communes : par exemple, aide à la reconversion économique (FSE) des personnes de l'espace rural à la recherche d'un emploi et formation continue des acteurs économiques de ce même espace (FEADER)
- ✚ des actions conjointes pour permettre la réalisation d'une opération d'envergure pourront également être mises en œuvre ; par exemple, l'écocertification de la filière bois dans son ensemble

Un comité de suivi et des comités de programmation communs à tous les fonds permettront de tirer le meilleur parti de ces complémentarités, en évitant le double financement des opérations, conformément à la réglementation communautaire.

C.1.a Accélérer le développement économique et viser la compétitivité

L'économie guyanaise se trouve à un croisement de chemins, même si cela peut encore apparaître ambitieux aujourd'hui. La période 2007-2013 doit progressivement permettre d'assister à une structuration de filières, à des mises en réseau des entreprises existantes, à l'émergence d'un tissu de PME innovantes sur des secteurs prometteurs émergents à très forte valeur ajoutée.

L'essor démographique représente un formidable atout ouvrant la possibilité de développer l'économie locale sur la base de son marché intérieur

Ainsi, grâce à un marché intérieur suffisant couplé à la compensation des surcoûts avec le nouvel fonds FEDERUP (infrastructures portuaires, mise en place d'un régime d'aide au fret), les entreprises guyanaises pourront combler leurs handicaps structurels permanents et devenir à terme compétitives.

Dans l'attente, il s'agira de densifier le tissu économique existant en continuant à soutenir les entreprises jusqu'à ce qu'elles puissent devenir compétitives (consolidation et modernisation des outils de production, diversification, appui à l'environnement général des entreprises, capacités de financement...)

A ce titre, seront donc encouragées pour chaque fonds les initiatives visant :

- ✦ au renforcement des capacités régionales de recherche, d'innovation et de développement technologique,
- ✦ au développement du marché intérieur
- ✦ à la promotion des réseaux et partenariats, du système productif local au pôle de compétitivité, en passant plus généralement par tout mode de travail collaboratif.

C.1.b Favoriser la dynamique d'emploi et promouvoir l'inclusion sociale

Le très faible niveau d'étude de la population active, et le fort degré de précarité de la population guyanaise entraînent et accentuent les problèmes d'insertion économique. La pyramide des âges implique l'arrivée de nombreux jeunes sur le marché du travail. Dans ce contexte, la création d'activité constitue un vecteur de résorption du chômage pertinent, si un financement et un accompagnement technique adaptés sont proposés aux porteurs de projet.

L'appui à la création d'entreprise paraît particulièrement stratégique **comme vecteur d'auto-emploi**. La dynamique de création d'entreprises en Guyane est déjà soutenue. Il paraît pertinent de l'appuyer dans un contexte où la cohésion sociale et territoriale constitue un enjeu important.

De plus, l'adéquation entre les formations professionnelles et la demande des activités développées sera une condition essentielle de réussite. Les entreprises liées aux zones franches d'exportation, les secteurs identifiés comme porteurs et les entreprises innovantes demanderont probablement des profils techniques et logistiques plus qualifiés.

Le dernier défi consistera à soutenir fortement la création d'emplois de proximité pérennes, notamment pour les jeunes, dans un souci de mise en valeur des savoirs faire traditionnels, de développement d'un tourisme de haute contribution, et d'aménagement plus harmonieux du territoire en aidant les populations à « s'ancrer là où elles se trouvent ».

C.1.c Poursuivre l'aménagement du territoire et développer son attractivité

Les efforts entrepris pour le développement de l'économie pourront porter leurs fruits à condition que soit atteint un niveau global d'équipement et d'infrastructure minimal. En effet, l'absence de certaines infrastructures est discriminante pour le développement. En la matière, la priorité sera donnée à la poursuite de l'effort des constructions scolaires et des équipements de formations, à la rénovation et à l'aménagement urbain ainsi que les problématiques de la gestion de l'eau et des déchets, le soutien à la filière pêche (équipements liés au maintien de la chaîne du froid) et à l'agriculture (amélioration de l'environnement et gestion de l'espace, amélioration de la qualité de la vie).

C.2. Déclinaison par programme des priorités stratégiques communes

Ainsi, les programmes européens FEDER, FSE, FEP et FEADER suivent tous les trois priorités stratégiques décrites et traduisent chacun ces dernières, en axes prioritaires de la manière suivante :

C.2.a Accélérer le développement économique et viser la compétitivité

	Fonds	Action prioritaire par fonds	Sous axes ou mesures
ACCELERER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET VISER LA COMPETITIVITE	FEDER	Développer des nouveaux moteurs de croissance à très forte valeur ajoutée notamment par l'innovation et les transferts de technologies (Télédétection, Biotechnologies...)	1.1. Développer l'économie de la connaissance et de la recherche
			1.3. Favoriser le transfert de technologie et la traduction du potentiel de recherche en innovation mises en œuvre dans et par les entreprises guyanaises
			1.4. Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée
			1.5. Etablir des partenariats avec les pôles de compétitivité
			1.6. Elaborer une stratégie de l'innovation
			2.1. Aider les entreprises guyanaises à devenir compétitives
		Renforcer le tissu économique et viser un développement par le marché intérieur, et développer l'exportation de produits guyanais transformés	2.2. Améliorer l'environnement des entreprises
			2.3. Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises
			2.4. Susciter et renforcer le rapprochement entre les entreprises locales
			4.1. Compenser les surcoûts des transports induits par l'éloignement
			5.2. Coordonner l'animation économique sur le territoire de façon partenariale
			FSE
	2.2 : former les salariés en français et aux savoirs de base		
	2.4 : soutenir l'essor économique par le développement de l'offre de formation continue supérieure		
	2.5 : accompagner l'individualisation des parcours de formation		
	2.6 : renforcer la qualité du travail, de l'emploi et la compétitivité		
	2.7 : soutenir la création et le maintien d'activité		
	2.8 : promouvoir la certification des qualifications		
	2.9 : optimiser l'offre de formation en alternance par la professionnalisation des tuteurs et des formateurs		
Répondre aux besoins de main d'œuvre des secteurs porteurs et des métiers en pénurie de main d'œuvre par la mise en place de formations adaptées	2.3 : soutenir les formations dans les secteurs porteurs et les métiers en pénurie de main d'œuvre		
	Axe 4 : Développer le partenariat et la mise en réseau, renforcer les capacités institutionnelles et administratives pour une bonne gouvernance		

FEADER	Améliorer la compétitivité de l'agriculture et du secteur forêt- bois par un soutien à la restructuration et au développement des entreprises, ainsi qu'à l'innovation	121 : modernisation des exploitations agricoles
		123 : accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles
		124 : coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies dans les secteurs agricole, alimentaire et forestier
		125 : amélioration et développement des infrastructures en relation avec l'évolution et l'adaptation des secteurs agricole et forestier.
		132 : encourager les agriculteurs à participer à des régimes de qualité alimentaire
		133 : soutenir les groupements de producteurs dans leurs activités d'information et de promotion pour les produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire
	Diversifier l'activité en milieu rural (agritourisme, artisanat,...), notamment via les stratégies locales de développement portées par des initiatives leader	311 : diversification vers des activités non agricoles
		312 : aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et de renforcer le tissu économique
		313 : promotion des activités touristiques
		Toutes les mesures de l'axe 4, à définir par les GAL, et ayant trait à la diversification de l'activité économique.
FEP	Favoriser le développement de la production locale en produits de la mer dans une logique de gestion durable de la ressource	Axe 4 : développement durable des zones de pêche Art 44 : Développement durable des zones de pêche
	Moderniser la flottille de pêche	Axe 1 : mesures en faveur de l'adaptation de la flotte de pêche communautaire Art 25 : Investissement à bord des navires de pêche et sélectivité Art 26 : petite pêche côtière Art 27 : mesures socio-économiques
	Soutenir les entreprises de transformation du secteur pour proposer sur le marché local ou à l'export des produits de qualité dans le respect de l'"environnement"	Axe 2 : aquaculture, pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture Art 29 : Conchyliculture - pisciculture Art 35a : Commercialisation Art 35b : Transformation Art 39 : Equipement des ports de pêche
		Axe 3 : mesures d'intérêt commun Art 40 : Promotion Art 41 : Mesures innovatrices

C.2.b Favoriser la dynamique d'emploi et promouvoir l'inclusion sociale

	Fonds	Actions particulières par fonds	Sous axes ou mesures
FAVORISER L'EMPLOI DURABLE ET PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE	FEDER	Susciter l'initiative privée et la création d'emplois pérennes, notamment dans les secteurs ✓ Des services de proximité ✓ Du tourisme local ✓ De l'exploitation durable des ressources primaires ✓ De la préservation de l'environnement	1.2. Développer le Pôle Universitaire Guyanais
			7.1. Soutenir la création et le développement des TPE
			7.2 Soutenir le tourisme
			6.1. Faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable
			6.2. Développer les énergies alternatives
			6.3. Préserver l'environnement
			5.1. Créer un point relais Europe
	FSE	Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation en particulier des jeunes, des personnes de bas niveaux de qualification et des publics en difficulté	Axe 1-1.1 : élever le niveau de qualification des jeunes
			Axe 1-1.2 : développer l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche
			Axe 1- 1.3 : insérer les jeunes de 16 à 25 ans
			Axe 1- 1.4 : offrir des formations permettant l'accès à l'emploi
			Axe 1-1.5 : soutenir les dispositifs innovants
			Axe 1-1.6 : faciliter la mobilité hors de Guyane
		Lutter pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et contre toutes les formes de discrimination	Axe 3-3.1 : promouvoir l'accès aux savoirs de base pour favoriser l'inclusion sociale et professionnelle
			Axe 3-3.2 : Offrir des formations permettant l'insertion des jeunes
			Axe 3-3.3 : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RMI
			Axe 3-3.4 : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en très grande difficulté
			Axe 3-3.5 : accompagner la prévention et la lutte contre la déscolarisation précoce
			Axe 3 -3.7 : Favoriser l'accès à l'emploi par le biais de l'économie sociale et solidaire
			FEADER
112 : installation de jeunes agriculteurs			
113 : retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles			
115 : instauration de services d'aide à la gestion agricole, de services de remplacement sur l'exploitation et de services de conseil agricole, ainsi que de services de conseil dans le secteur forestier			
FEP	Soutenir la filière pour maintenir les emplois existants	Axe 3 : mesures d'intérêt commun Art 40 : Promotion Art 41 : Mesures innovatrices	
		Axe 4 : développement durable Art 44 : Développement durable des zones de pêche	

C.2.c Poursuivre l'aménagement du territoire et développer son attractivité

	Fonds	Actions particulières par fonds	Sous axes ou mesures
POUR SUIVRE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPER SON ATTRACTIVITE	FEDER	Désenclaver le territoire (port de commerce, desserte intérieure, TIC...)	3.1. Améliorer les infrastructures de desserte intérieure
			3.2. Créer les infrastructures régionales de communication électroniques à haut débit et animer le territoire en utilisant les TIC
			4.2. Rénover les infrastructures du port de Dégrad Des Cannes et améliorer son accès
		Garantir l'accès de l'éducation à tous en poursuivant la construction des équipements scolaires et de formation	9.1. Renforcer le maillage des écoles sur le territoire
			9.2. Assurer aux jeunes Guyanais une continuité des études en créant des collèges
			9.3. Permettre à la jeunesse guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en développant les lycées
			9.4. Développer la construction d'infrastructures dédiées à la formation du capital humain
		Poursuivre l'effort de rattrapage des infrastructures de base (volet urbain, gestion de l'eau et des déchets)	8.1. Construire les infrastructures urbaines primaires et rénover les espaces urbains
			8.2. Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable
			8.3. Améliorer les équipements
			8.4. Soutenir la mise aux normes des décharges
		FSE	Soutenir un accès équitable à l'information et à la formation des publics isolés par l'utilisation des TIC
	Enrayer le déficit de professionnels des services de Santé et d'aide à la Famille en soutenant les formations dans ce secteur		Axe1-1.7 : soutenir le secteur sanitaire et social
	FEADER	Améliorer l'environnement et l'espace rural	212 : paiements compensatoires relatifs aux handicaps naturels (ICHN)
			214 : mesures agri-environnementales
			216 : aide aux investissements non productifs liés aux actions agri-environnementales
			222 : aide aux systèmes agro-forestiers
			227 : aide pour les investissements non productifs en forêt
			323 : conservation et mise en valeur du patrimoine rural
		Désenclaver le territoire (pistes rurales) et favoriser l'essor des activités de proximité (artisanat, agritourisme...)	321-C : dispositif d'aide aux équipements de desserte, de voirie et d'évacuation des eaux pluviales dans les zones rurales
311 : diversification vers des activités non agricoles			
312 : aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et de renforcer le tissu économique			
313 : promotion des activités touristiques			
Poursuivre l'effort de rattrapage des infrastructures de base (volet rural en AEP, assainissement, électrification).		321-A : dispositif d'aide aux équipements et services d'adduction d'eau potable dans les zones rurales	
		321-B : dispositif d'aide aux équipements et services d'assainissement des eaux usées dans les zones rurales	
		321-D : dispositif d'aide aux équipements et services de production et de distribution d'électricité dans les zones rurales	

	FEP	Poursuivre l'effort de rattrapage des infrastructures de base : équipements portuaires, aménagement des points de débarquement, équipements liés au maintien de la chaîne du froid	Axe 2 : aquaculture, pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture Art 29 : Conchyliculture - pisciculture Art 35a : Commercialisation Art 35b : Transformation Art 39 : Equipement des ports de pêche
--	-----	--	--

C.3. Des thèmes transversaux

Ces trois priorités stratégiques auront également pour vecteurs transverses les thématiques de développement durable, les TIC, l'insertion régionale et le respect de l'égalité des chances. Ils seront intégrés et déclinés dans chacun des programmes.

C.3.a La prise en compte du développement durable.

Le conseil Européen de Göteborg a défini en 2001 une nouvelle priorité communautaire, celle de la préservation de l'environnement et du développement durable.

La Guyane française est le seul département d'outre mer continental recouvert à plus de 90% de sa superficie par la forêt amazonienne, forêt qui est actuellement l'une des 5 forêts « primaires » mondiales, conférant à la France une responsabilité particulière vis-à-vis de la protection d'un vaste massif forestier amazonien en bon état de conservation, doté de la biodiversité exceptionnelle d'une forêt équatoriale (faune, flore, minerais, hydrosystèmes, etc.). Tous les programmes européens prennent en compte cette dimension et font du développement durable l'un de leurs objectifs principaux, chacun selon leurs thématiques propres. En particulier, le PDR FEADER prévoit de soutenir les démarches agri-environnementales, et ce d'une manière accrue par rapport à la programmation 2000-2006.

Le PNRG, créé par décret du Premier ministre le 26 mars 2001, est un outil de développement local au service des communes membres du Syndicat Mixte (Mana, Awala-Yalimapo, et Roura), et de leurs habitants. Il a pour objectif le développement économique, culturel et social du territoire basé sur le respect de l'environnement, au travers de quatre grandes missions : connaître et gérer le patrimoine naturel, aménager le territoire, promouvoir le développement, être un territoire d'accueil et d'échanges.

Le PNRG étant composé d'une partie terrestre et d'une partie maritime il est donc un acteur majeur de la gestion des espaces naturels.

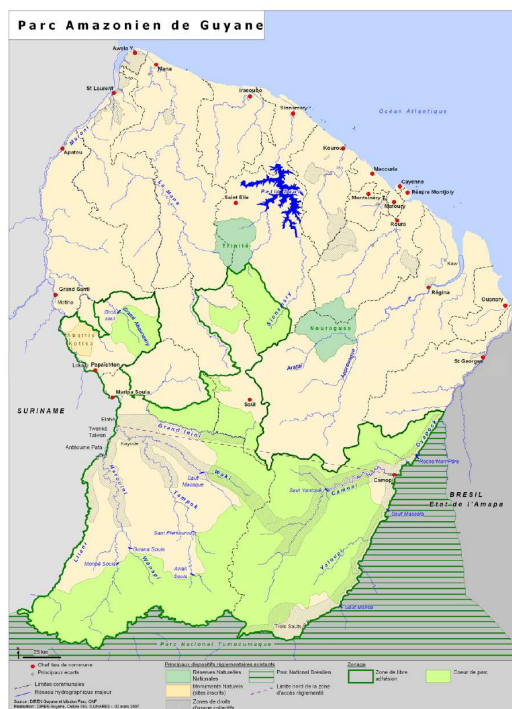
Par ailleurs, des associations d'études et de protection oeuvrent également pour la préservation de l'environnement et du développement durable.

On peut citer non exhaustivement :

- ✦ L'association Kwata, (association agréée et membre de l'union mondiale pour la nature)
- ✦ L'association Arataï (protection de la nature guyanaise, éducation, sensibilisation)
- ✦ Le GEPOG (Groupe d'étude et de Protection des Oiseaux en Guyane)
- ✦ Le GRAINE Guyane (Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement)
- ✦ L'ADNG (Association de Découverte de la Nature Guyanaise)

L'appui des programmes européens s'exercera de manière transversale, notamment sur les deux thèmes importants décrits dans les paragraphes suivants.

Le Parc National Amazonien



Conformément à l'article L.331-1 du code de l'environnement, la mission première d'un Parc National est avant tout d'assurer *une conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et, en général, d'un milieu naturel (...)* et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution.

La création officielle du Parc, par parution au Journal Officiel du décret n° 2007-266 du 27 février 2007 permet donc de répondre par simple application de ses missions régaliennes à :

Des enjeux écologiques :

- Préservation de la forêt guyanaise (et donc régulation du climat, limitation de l'augmentation de gaz carbonique, stockage de métaux sous forme inoffensive dans le sol, préservation de la biodiversité et donc des molécules associées...)
 - Protection des milieux rares (savanes roches, inselberg), biotopes bien isolés et particuliers
- Protection des sources et bassins versants des fleuves de la Guyane (garantissant la ressource en eau aux populations du fleuve et du littoral ainsi que la richesse de la faune aquatique)
 - Amoindrissement des menaces (pollution due à l'orpaillage clandestin, aux rejets des groupes électrogènes pour l'électrification des villages, aux tendances à la chasse ou pêche aux fins commerciales entraînant une surexploitation des ressources naturelles)

Des enjeux humains respectant la notion de développement durable :

- Assurer le bien être des populations en prônant une reconnaissance de leur identité culturelle, améliorant leur intégration sociale et les conditions sanitaires des lieux de vie (association des chefs coutumiers à la gestion du territoire, lutte contre l'alcoolisme, la drogue et le suicide en conciliant mode de vie traditionnel et société moderne, lutte contre les maladies telles que la malnutrition, le sida, le paludisme, la contamination au mercure...)
- Maintenir et valoriser les coutumes et la diversité culturelle tout en ne freinant pas l'accès aux biens de consommations (sauvegarde de l'héritage des anciens, transmission des savoirs-faires artisanaux qu'ils soient d'usage artistique, domestique ou culturel, autant dans un but commercial qu'immatériel, pérenniser les pratiques d'autosubsistance...)
- Passer d'une économie informelle, d'emplois essentiellement dans la fonction publique ou de revenus sociaux à des activités économiques durables :
 - micro-filières artisanales (vannerie, poterie, forge, constructions...)favorisant également la sauvegarde des savoir-faire
 - micro-filières agricoles basées sur l'abattis (accompagné par le PEAFOG)
 - développement d'un tourisme de qualité respectueux de l'environnement et des habitants (infrastructures à créer, formation des acteurs, désenclavement à effectuer, problème de foncier, mais valorisation de l'artisanat, des savoirs, randonnées).

Une charte est en cours d'élaboration, chargée de fixer les modalités d'application de la **réglementation**. Elle devra concourir à mettre en valeur et à développer de territoire, tout en rendant efficace la protection du patrimoine et des espaces naturels. Elle abordera tous les thèmes portant sur l'aménagement du territoire pour mieux intégrer la notion de développement durable :

- ✦ L'énergie et ressources renouvelables
- ✦ Les transports
- ✦ Le développement des infrastructures de base : eau, routes, etc
- ✦ La collecte et le traitement des déchets
- ✦ L'aménagement rural...

Les pistes et codes d'éthiques qui seront utilisés sont en ligne sur le site : <http://www.parc-guyane.gf>

■ **Volonté politique de faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable**

Cette volonté se retrouve tout au long des programmes européens à travers différents types d'action. En effet, le développement durable est pris en compte dans la stratégie de la Guyane à de multiples reprises et sous divers angles dans le PO FEDER et notamment dans un axe spécifiquement dédié au développement durable (axe 6 du PO FEDER).

Les atouts et les potentialités de la Guyane en matière de biodiversité et de ressources naturelles sont considérés comme un formidable outil de développement pour la recherche (cf. axe 1 « Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes » du PO FEDER). Deux thématiques vont être développées sur ce sujet :

- ✦ La dynamique de la biodiversité ;
- ✦ L'excellence scientifique et clinique en matière de recherche sur les maladies tropicales émergentes et ré-émergentes.

Le PDR FEADER consacre quant à lui 4 mesures à la biodiversité et la protection (Axe 2 – 212, 214, 215, 216) , notamment dans le cadre des mesures agro-environnementales, du classement de zone en Natura 2000 et l'investissement agricole non productif, et participe pleinement par une politique et un encouragement de l'agriculture raisonnée à la sauvegarde de l'environnement. Le FEADER appuiera également une gestion qui se veut exemplaire de la forêt, tant pour l'exploitation que pour la conservation des espaces à haute biodiversité. Allié dans ce domaine au FEDER, qui soutient les entreprises de transformations, le FEADER contribuera ainsi à conduire la filière forêt-bois guyanaise vers l'adoption définitive de règles de gestion durable.

Ainsi, le développement durable est un enjeu important pour répondre aux problématiques, à la fois environnementales, économiques et sociales de la Guyane et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable adaptée.

La transversalité de cette volonté de faire de la Guyane une terre de développement durable apparaît ainsi à travers de nombreux thèmes :

- ✦ L'utilisation maîtrisée de la forêt : soutien du FEDER à la transformation, bois d'œuvre, bois de luxe, bois énergie, écotourisme, biomolécules, etc. ; Soutien du FEADER à la gestion et à l'exploitation raisonnée du massif forestier, à l'écocertification des forêts et au maintien de la biodiversité.
- ✦ Le développement d'une agriculture durable, accompagnée par le FEADER à travers la labellisation de certaines filières, le soutien de productions traditionnelles, la montée en puissance des mesures agri-environnementales et des investissements non productifs.
- ✦ L'amélioration de la gestion des systèmes hydrographiques, des ressources halieutiques et de la faune sauvage (FEDER et FEADER, de manière complémentaire ; par exemple, en matière d'épuration des eaux usées, le FEDER intervient en zone urbaine, le FEADER en zone rurale).
- ✦ La collecte et la valorisation des déchets et sous produits industriels et agricoles (FEDER).
- ✦ La promotion des énergies renouvelables qui permettra de répondre à l'augmentation de la demande tout en respectant l'environnement (FEADER et FEDER)
- ✦ Le développement du tourisme vert (FEDER) et de l'agri-tourisme (FEADER).
- ✦ Le soutien des démarches HQE dans le bâtiment (FEDER).

- ✦ La protection des espèces marines dans le cadre du FEP (ex : sélectivité des engins de la pêche pour limiter les prises accessoires, utilisation de matériaux biodégradable pour les équipements).
- ✦ La diffusion de savoirs et de connaissances adaptés aux impératifs de protection de l'environnement et de développement durable par le FSE, mais aussi, pour des thèmes très précis et dans le cadre de formations professionnelles continues, par le FEADER (mesure 111).

C.3.b Les Technologies de l'Information et de la Communication.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont l'épine dorsale de la société de la connaissance. Celle-ci place le savoir à l'origine de la valeur ajoutée et de l'innovation tant dans le domaine économique que social. Bien que sur la période 2000-2006 un axe était dédié aux TIC, très peu de projets ont vu le jour. La stratégie adoptée pour la période 2007-2013 propose de considérer les technologies de l'information et de la communication comme *moyen transversal* au service du progrès des autres domaines pour développer de nouvelles activités et de nouveaux services. Ce choix privilégie donc le *but plutôt que l'outil* et vise à développer la société de l'information. Le PO FSE utilisera de même cet outil pour « désenclaver » les zones isolées et apporter savoir et connaissances, formation, ouverture à ces habitants.

Ainsi, la prise en compte des TIC *irrigue l'ensemble des actions* prévues dans les programmes FEDER et FSE. Ces technologies constituent par elles-mêmes un outil de développement économique et d'aménagement du territoire. Notons toutefois que les opportunités seront toutefois plus limitées dans le PDR FEADER et le PO FEP.

■ Eléments de stratégie concernant les infrastructures :

Compte tenu de l'enjeu que représentent les TIC pour la Guyane, eu égard à la taille de son territoire aux dimensions comparables au Portugal, ou au Benelux, il paraît nécessaire d'accorder une attention particulière au *développement des infrastructures* de base.

La mise en place d'une infrastructure numérique haut débit, maillon du territoire, est une condition sine qua non du désenclavement des communes isolées et il faut confirmer le soutien financier aux actions visant à développer ce maillage (cf. axe 3 : « Désenclaver le territoire »).

Il faut également noter qu'à qualité de service égal, le prix de l'accès Internet pour les utilisateurs finaux reste trois fois plus élevé en Guyane qu'en métropole. La problématique des câbles sous-marins est largement responsable de cet état de fait. En effet pour l'accès au réseau Internet haut débit il faut passer par ces liaisons rares et fragiles en raison des distances parcourues. Leur implantation souvent monopolistique, liée à des marchés étroits et isolés, est un facteur aggravant du coût d'accès.

En matière d'exploitation, que ce soit sur le réseau territorial ou international, et selon les recommandations de la Commission Européenne l'objectif recherché sera de renforcer les conditions de la concurrence sur le marché : les aides accordées chercheront à éviter de renforcer la position dominante d'un opérateur.

■ Eléments de stratégie concernant les usages :

En matière scolaire et universitaire, la construction du pôle universitaire tiendra compte de la société de l'information dont il utilisera les potentialités pour assurer son rayonnement. Le mandat confié en ce sens par le ministère de l'éducation nationale et de la recherche spécifie notamment que la mise en place d'un réseau haut débit et l'utilisation des TIC pour les besoins d'enseignement et de recherche est prioritaire, tant aux niveaux local, régional que communautaire. En ce qui concerne la formation scolaire, la conception des bâtiments intégrera également cette priorité.

Enfin le service aux citoyens par le biais des TIC reste peu développé en Guyane et fera l'objet d'un soutien significatif et d'une attention particulière. La mise en place d'une administration de meilleure qualité par l'usage des TIC en tant qu'outil et le développement des Espaces Publics Numériques permettra aux citoyens de participer activement à la société de l'information. (Cf. axe 3 « Désenclaver le territoire »).

Dans le cadre du FEADER, l'apport des TIC sera bénéfique notamment dans le cadre de la mesure 111, en matière de diffusion de connaissance et de formation. Les possibilités qu'elles offrent devront ainsi être systématiquement prises en compte dans l'élaboration des programmes financés sur cette mesure.

Il va sans dire également que les GAL tireront un bénéfice certain du recours aux TIC, tant pour donner de l'ampleur à leurs projets que pour développer des réseaux d'échange au niveau national ou international.

■ **Le Programme Régional d'Actions Innovatrices.**

Le PRAI, initié en mars 2005, a pour objectif de développer la société de l'information à travers des expérimentations de projets pilotes innovants sous l'autorité de gestion de la Région. La validation des premiers projets a eu lieu en octobre 2005 et ceux-ci s'inscrivent dans 4 lignes d'action :

- L'e-économie qui consiste à mettre en œuvre un dispositif d'information stratégique et d'accompagnement des acteurs économiques à la société de l'information ainsi que des outils méthodologiques d'aide à l'appropriation des TIC.
- L'e-administration qui vise à mettre en œuvre des cadres de coopération entre administrations, collectivités, citoyens et entreprises au moyen de télé-procédures et télé-services
- L'e-culture qui a pour objectif de structurer les acteurs de la culture guyanaise selon une filière logique et homogène qui permettra l'engagement de projets faisant appel aux TIC
- L'e-éducation afin de développer la formation ouverte et à distance par l'utilisation des TIC en direction des populations de l'ensemble du territoire

A l'issue du recensement des besoins exprimés dans leur plan d'action par les chefs de file des 4 axes prioritaires un centre de ressources commun sera mis en place et constituera la cinquième ligne d'action. Par ailleurs, la participation à des réseaux d'échanges au niveau européen pour à la fois communiquer sur le PRAI et bénéficier des expériences menées, constitue une sixième ligne d'action sous la conduite de la Région elle-même.

Le PRAI Guyane « Communautés Guyanaises en réseau » s'achèvera le 28 février 2008 (engagement des dépenses), avec une date limite d'éligibilité des dépenses arrêtée au 28 février 2009, sur une décision de la Commission européenne en décembre 2006. Les quatre lignes d'actions initiées dans ce programme pourront être pérennisées sur la prochaine période de programmation à l'issue de l'évaluation du programme.

Les expérimentations réussies dans le cadre du PRAI seront reprises dans les PO FEDER et FSE et notamment l'e-administration dans l'axe 3 du PO FEDER et l'e-éducation dans l'axe 3 du PO FSE « Assurer la cohésion et l'inclusion sociale en luttant contre les discriminations ». D'autres actions de pérennisation seront également possibles dans le PO FEDER (axe 2 notamment).

Ainsi, le développement des TIC doit être compris comme complémentaire aux autres dispositifs du présent programme visant à accroître les relations entre les personnes, pourvoir l'échange de connaissance, mais aussi créer des emplois.

C.3.c L'insertion régionale.

■ L'espace Caraïbes

Lors de la précédente programmation, la coopération territoriale européenne relevait du programme INTERREG et de l'axe 3 du Docup 2000-2006 (ainsi que des financements nationaux type Fond de Coopération Régionale qui sera vraisemblablement reconduit lors de la prochaine programmation) initiative communautaire ayant pour objectif le développement harmonieux, équilibré et durable du territoire européen par la mise en place de relations de coopérations étroites avec des pays tiers.

Ce programme s'articulait autour de 3 volets :

- **Volet A** : la coopération transfrontalière, entre territoires contigus
- **Volet B** : la coopération transnationale, entre autorités nationales, régionales et locales au sein de grands espaces géographiques prédéterminés par la Commission européenne
- **Volet C** : La coopération interrégionale, entre acteurs constitués en réseau de plusieurs régions non contiguës de l'Union Européenne.

La Guyane était éligible au programme **Interreg III B « Espace Caraïbes »**, c'est à dire à une coopération transnationale.

La zone de coopération comprenait les pays tiers caribéens et du continent américain (sans restriction).

La gestion de ce programme a été confiée au conseil régional de Guadeloupe et l'autorité de paiement à la Caisse des dépôts et consignations.

Ce programme devrait s'achever le 31 décembre 2008.

Pour rappel, les principaux objectifs du Programme Interreg Espace Caraïbes (2000-2006) étaient de :

- Promouvoir une meilleure intégration des Départements Français d'Amérique (Guadeloupe, Martinique et Guyane) avec les pays environnants de la zone « Caraïbes ».
- Favoriser une meilleure cohésion économique et sociale entre les pays et territoires de la zone « Caraïbes ».
- Améliorer la compétitivité économique et l'efficacité de l'Espace Caraïbes afin de dépasser les handicaps de sa localisation ultrapériphérique.
- Rechercher des schémas de développement durable et équilibré à travers une stratégie et un développement territorial intégré de l'espace Caraïbes.



Sur la prochaine période de programmation, de nouvelles actions de coopération seront mises en place dans le cadre du programme transnational Caraïbes, mais aussi dans le nouveau programme de coopération transfrontalière de l'espace Guyane – Brésil - Surinam, créé dans le cadre du nouvel objectif 3 de coopération.

L'espace Caraïbes (Antilles Guyane) bénéficiera de 19,8 millions d'Euros pour la période 2007-2013 et aura pour axes prioritaires :

- Développer les capacités d'innovation, la compétitivité, l'attractivité et l'économie de la connaissance pour renforcer les capacités productives et d'accès aux marchés à travers une approche d'insertion régionale intégrée favorisant la création d'emplois,
- Valoriser et protéger le capital environnemental à travers la gestion commune des ressources et des risques, et la promotion d'un développement territorial durable
- Favoriser le désenclavement interne et externe et accompagner le développement des interconnexions numériques et de la société de l'information pour renforcer la connectivité et la cohésion de l'espace de coopération
- Stimuler le rapprochement des populations par le développement de services communs et la valorisation du capital culturel de l'Espace Caraïbes
- Développer les synergies entre les institutions et entre les territoires pour favoriser et promouvoir un développement intégré et équilibré de l'espace de coopération

■ L'espace transfrontalier Guyane – Brésil - Surinam : le PO Amazonie

S'il a été constaté que les accords de Cotonou ont pour objectif principal de structurer des zones où les échanges commerciaux pourront se développer, la Guyane, de par son appartenance à l'Union européenne, est en situation d'asymétrie sur le plan des tarifs douaniers, ce qui grève d'autant plus la compétitivité de ses productions.

En d'autres termes, les produits originaires des pays ACP peuvent librement entrer sur le marché communautaire (et donc en Guyane), alors qu'à l'inverse les produits communautaires sont assujettis à des droits de douane substantiels.

Toutefois, la Guyane ne doit pas se refermer sur elle-même, et peut bénéficier de l'ouverture des frontières à plusieurs titres :

- **au niveau des produits** : dans une stratégie de création de valeur ajoutée, l'entrepreneur guyanais peut s'approvisionner en matière première chez nos voisins où les coûts de production sont faibles, puis transformer localement cette dernière et obtenir ainsi un produit fini compétitif.
- **au niveau des services** le potentiel de croissance est très important. Des niches existent dans les services environnementaux, le conseil en entreprise, la santé et les technologies de l'information et de la télécommunication. Par ailleurs, ces pays sont en phase de transition vers des économies de services où les besoins pour améliorer qualitativement leur production sont importants.
- **dans le domaine du tourisme** et plus particulièrement de l'écotourisme des complémentarités du type multi-destinations pourraient être développées entre le Suriname, la Guyane et le Brésil.

Cependant, l'ouverture des frontières dans le cadre des accords de libre échange ne doit pas mettre en péril le développement de certaines de nos productions locales dans des filières pérennes génératrices d'emplois, telles que la production de viande, d'œufs, d'agrumes, de riz, de produits agroalimentaires. Ainsi, dans un contexte de libéralisation des marchés et d'ouverture vers nos voisins, certaines barrières douanières doivent néanmoins subsister.

Ces problématiques seront développées dans le Programme de coopération Transfrontalière (PO Amazonie) dont l'autorité de gestion a été confiée au conseil régional de Guyane.

Doté d'une enveloppe communautaire de 12,8 millions d'Euros, ce programme mettra en synergie les potentialités de l'espace de coopération afin de favoriser son développement durable, coordonné et intégré au bénéfice des populations.

Pourtant, les relations de la Guyane avec son environnement limitrophe (Suriname, Brésil) sont relativement peu importantes à ce jour tant au niveau des exportations (3 M€) que des importations (11 M€) hors poste hydrocarbures en provenance de Trinidad et Tobago qui s'élève à 91 M€ en 2005.

La stratégie du PO Coopération de l'espace « Guyane- Brésil (Amapa, Para, Amazonas)- Surinam » vise à contribuer à la mise en place des conditions et moyens nécessaires au développement durable de l'espace commun de coopération. Il s'agit d'accroître l'attractivité de la Guyane dans son environnement géographique, en s'appuyant sur la préservation et la valorisation concertée des atouts de l'espace commun de coopération.

Il se déclinera autour des axes suivants :

- ✦ Structurer les territoires transfrontaliers et leur gestion pour assurer leur développement durable
- ✦ Développer les activités économiques transfrontalières et l'attractivité de l'espace de coopération
- ✦ Stimuler le rapprochement des populations et le développement des services transfrontaliers (revoir selon les noms des axes du PO coop)

■ **Region for economic change**

Il n'est pas exclus que la Région Guyane saisisse l'opportunité offerte par l'article. 37 (6) b du règlement général, relatif au financement des actions pour la coopération interrégionale avec une ou plusieurs autorités régionales d'autres Etats Membres. Cela donne aux autorités locales une possibilité supplémentaire d'échanger des expériences, des idées et les meilleures pratiques avec d'autres régions sur les sujets communs de leurs programmes de convergence ou de compétitivité.

C.3.d L'égalité des chances et la non discrimination.

La promotion de l'égalité femme-homme sera transversale à l'ensemble des programmes. L'autorité de gestion s'assurera que les principes de non discrimination et d'égalités des hommes et des femmes sont respectés tout au long des phases d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du programme.

Il convient simplement de rappeler que le programme est ouvert à tout porteur de projet sans distinction aucune, et ce au maximum sur tout le territoire guyanais et non uniquement sur le littoral. Les services instructeurs vérifieront lors de l'instruction des dossiers que ceux-ci ne créent pas ou ne cautionnent pas des discriminations, voire comment ils œuvrent en faveur de l'égalité de tous.

Enfin, l'ensemble des évaluations imposées tout au long de la mise en œuvre du programme devront s'attacher plus particulièrement aux résultats et aux initiatives conduites par des femmes.

La dynamique des projets EQUAL (4 en Guyane entre 2000 et 2006) pourra également trouver suite dans la nouvelle programmation dans la mesure où les résultats des nouvelles pratiques ou méthodologies d'actions testées ont été probants.

Le programmes européens s'attacheront également, durant les différentes étapes de sa mise en œuvre, à la prise en compte des personnes handicapées. Les opérations programmées devront ainsi, même si elles n'œuvrent pas directement en faveur de ces personnes, respecter l'accessibilité aux personnes handicapées conformément à l'article 16 du règlement (CE) N° 1083 / 2006 du conseil du 11 juillet 2006.

D. DES FONDS NATIONAUX COMPLEMENTAIRES VENANT SOUTENIR LA STRATEGIE GENERALE

L'Etat soutient la stratégie générale au travers d'autres programmes, notamment le Contrat de Projet Etat/Région, le Plan d'Accompagnement du Parc Amazonien, la convention De Robien en matière de constructions scolaires, le Plan Exceptionnel Guyane, les Plans d'Action Economique des villes (ANRU, OPAH, FRAFU...), le plan de rattrapage Santé... Ces programmes annexés aux fonds européens permettent de répondre de manière satisfaisante aux besoins dans la majorité des champs d'action. Ils concourent à la cohésion stratégique d'ensemble et cimentent la complémentarité entre les fonds européens. Quatre d'entre eux sont brièvement décrits dans les paragraphes suivants.

D.1. Le Contrat de Projet Etat Région :

Ce sont ainsi 15 projets et 44 opérations qui composent le contrat de projet Etat-région-département conclu pour la période 2007-2013.

D.1.a Projets du CPER concourant à l'attractivité et la compétitivité

Projet n° 1 « Favoriser le désenclavement maritime de la Guyane » :

- élargir et approfondir le chenal d'accès au port de Dégrad des Cannes afin de permettre l'accueil de navires transatlantiques dans de meilleures conditions de sécurité des navires, d'approvisionnement des marchandises;
- reconstruire le quai n° 2 du port d'intérêt national de Dégrad des Cannes, dans la suite des travaux de réfection menés sur le quai n°1. *(contrepartie du FEDER)*

Projet n°2 « Favoriser le désenclavement de la Guyane par les fleuves » : aménager des cales et appontements sur les fleuves et des dispositifs de franchissement des sauts à l'étiage pour permettre une liaison fluviale des personnes et des marchandises plus sûre.*(contrepartie du FEDER)*

Projet n°3 « Désenclavement intérieur de la Guyane par voies aériennes » : mettre aux normes les aérodromes départementaux par des travaux de réfection de pistes, de mise en sécurité des installations. *(contrepartie du FEDER)*

Projet n°14 « Développement des TIC en Guyane » : favoriser la réalisation et l'exploitation d'infrastructures de communications à haut débit, le développement du net territorial, de l'e-administration, e-gouvernance et la mise en place de point d'accès internet dans les communes de Guyane. *(contrepartie du FEDER)*

Projet n°15 « Développer le tourisme en Guyane » : favoriser le développement des structures d'hébergement touristique, des produits et aménagements touristiques et prévoit la réalisation de moyens de promotion du tourisme en Guyane, d'études et de prospectives touristiques. *(contrepartie du FEDER)*

D.1.b Projets s'orientant vers la cohésion territoriale :

Projet n°4 « Aménager l'espace urbain »

- aménager le foncier dédié à des logements, équipements, services et activités pour densifier les villes existantes et réaliser des extensions urbaines de façon maîtrisée, créer de petites villes nouvelles, reliées entre elles et aux agglomérations par des réseaux de bonne qualité et mener des opérations de rénovation urbaine
- rénover, étendre les réseaux d'alimentation en eau potable en milieu urbain,

- rénover et réaliser des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées en milieu urbain. (contrepartie FEDER, de même que l'ANRU).

Projet n°9 : « Améliorer et adapter les capacités du capital humain » :

- création de maisons de l'emploi sur Saint-Georges et éventuellement sur un deuxième site précisé au cours de la période,
- soutien aux efforts d'anticipation des évolutions des besoins d'emploi et de compétences menés en terme d'accompagnement du dialogue social et de développement des compétences,
- appui aux actions menées au titre de la fonction d'observatoire en vue de faciliter le renouvellement de la main d'œuvre, de prendre en compte les disparités territoriales et de procéder à des analyses par branches d'activités,
- poursuite du programme exceptionnel de formation et de développement des savoirs de base
- accompagnement des branches professionnelles en vue de favoriser leur structuration et le développement des compétences professionnelles des salariés.

(contrepartie FSE)

Projet 10 « Développer l'effort de recherche et les structures éducatives »:

- structurer et fédérer la capacité de recherche et développement des organismes présents en Guyane,
- achever la construction du pôle universitaire guyanais par l'aménagement du site du Trou Biran, du pôle d'enseignement supérieur, de la médiathèque universitaire, de laboratoires de recherche...

(contrepartie FEDER)

Projet n°11 « Favoriser le développement du sport de haut niveau », par la création d'un institut de formation aux métiers du sport et d'accès au sport de haut niveau en Guyane. (contrepartie FEDER)

Projet n°12 « Contribuer à la mise en valeur du patrimoine et de la culture en Guyane » :

Ce projet prévoit la restauration des bâtiments de l'ancienne Douane, la restauration des murs intérieurs de la cathédrale Saint Sauveur de Cayenne, l'implantation du « Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine » dans les bâtiments du bagne de Saint-Laurent du Maroni, la construction des archives départementales et la création d'un musée des cultures guyanaises.

Projet n°13 « Améliorer la prise en charge des personnes handicapées » :

- création d'un institut d'éducation motrice,
- création d'un institut thérapeutique éducatif et pédagogique,

et une opération à destination des handicapés adultes avec la construction d'une « Maison des handicaps ».

D.1.c Projets s'axant sur l'environnement et le développement durable :

Projet n°5 « Mettre en place le plan local pour la biodiversité »: ayant pour objectif de favoriser la connaissance du milieu, l'éducation à l'environnement, la consolidation du dispositif des aires protégées pour la préservation et la valorisation de la biodiversité dans le cadre notamment de la création du parc amazonien et de la révision de la charte du parc naturel régional de la Guyane.

(contrepartie FEDER)

Projet n°6 « Gérer durablement l'agriculture et la forêt et la pêche »:

Ce projet consiste à favoriser l'aménagement et la gestion du foncier agricole, à appuyer les filières de production, y compris le conditionnement des produits agricoles et les petites industries agro-alimentaires, à développer la compétitivité de la filière bois, à apporter un soutien aux programmes spécifiques d'agriculture vivrière dans l'ouest, et à la filière pêche.

(contrepartie FEADER / FEP)

Projet n°7 « Contribuer à la gestion des déchets » : deux axes principaux :

- la prévention au travers d'un renforcement de la filière compostage domestique dans un objectif de moindre recours à la décharge et de maîtrise des coûts de réhabilitation et de création de centres de stockage.
- la gestion et le traitement des déchets via un rattrapage structurel en matière d'installations classées de stockage et de traitement, mais aussi une optimisation de la collecte et de la valorisation des déchets verts, des matériaux et déchets spécifiques.

(contrepartie FEDER)

Projet n°8 « Développer les énergies renouvelables et biocarburants » consistant à développer la maîtrise de l'énergie et son utilisation rationnelle dans le bâtiment, les industries et l'agroalimentaire, à favoriser la réduction de l'énergie consacrée aux transports et développer la recherche de carburants alternatifs, le développement des énergies et matières premières renouvelables (biomasse, hydraulique, solaire photovoltaïque, éolienne, biocarburants, bioproduits notamment).

(contrepartie FEDER)

La volonté de l'Etat a été de faire du contrat de projet Etat-région 2007-2013 un instrument partenarial aux objectifs plus resserrés, aux contenus plus clairs, orientés autour de l'innovation, de la recherche, de la compétitivité, de l'attractivité des territoires, de la cohésion sociale. Des contenus encadrés par la préservation de l'environnement, dans une logique de développement durable, en application des directives européennes de Lisbonne et Göteborg.

D.2. Le Plan Exceptionnel Guyane

Il résulte des efforts de l'Etat pour répondre aux besoins particuliers de la Guyane au regard de l'augmentation démographique et de la baisse concomitante de son PIB par habitant. Il doit apporter des réponses rapides et adaptées aux besoins de la Guyane.

Il permet un véritable rattrapage de la Guyane en matière de logement, éducation, santé, lutte contre l'immigration irrégulière, développement économique et tourisme.

- 18 millions d'euros de crédits nouveaux sont attribués pour le **logement**,
- 16 millions d'euros sont débloqués en faveur de l'**éducation et la formation**,
- 7,65 millions d'euros seront consacrés aux **infrastructures hospitalières**,
- 52 millions seront attribués aux **infrastructures dont** 30 millions pour la rénovation de la RN2,
- 8,5 millions d'euros seront consacrés au **développement économique**, dont **5 millions au tourisme**,
- 6,3 millions à l'agriculture et à l'écologie,
- 4,58 millions d'euros sont prévus au titre de la lutte contre l'**immigration irrégulière**.

Ce plan constitue, en dépit des contraintes budgétaires actuelles, **une marque réelle de la solidarité nationale**.

D.3. Le Plan d'Accompagnement du Parc Amazonien

Le Gouvernement a considéré que le parc amazonien ne pouvait être mis en place sans que sa création s'accompagne d'un net rattrapage du retard accumulé par les communes du parc (Maripasoula, Papaïchton, Camopi, Saül, Saint-Elie) en matière d'équipements et d'infrastructures de première nécessité dans les domaines de l'eau potable, de l'électrification, du traitement des déchets, de la voirie et sans un effort en faveur du désenclavement terrestre et aérien de ces communes.

Ce plan prévoit la réalisation d'opérations et mobilise des crédits spécifiques, des crédits tirés du CPER et des programmes européens. Ces opérations, dont la réalisation fera l'objet d'une concertation avec les collectivités territoriales, sont les suivantes :

	Total = 64,7 M€	Crédits spécifiques = 49,9 M€	UE = 10,8 M€	CPER / PEG = 4 M€
Désenclavement : <ul style="list-style-type: none"> - Piste reliant la retenue de Petit Saut / Saint – Elie - Réhabilitation de voirie à Papaïchton - Réalisation d'un hélicoptère à Trois Saut - Réhabilitation de la piste de l'aérodrome de Camopi - Piste reliant Bélizon / Saül 	28,4	27,5	0,9 (Docup)	0
Equipements ruraux : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et renforcement de l'adduction en eau potable des bourgs de Camopi, Maripasoula, Papaïchton, Saint Elie et Saül avec mise en œuvre de la facturation individuelle - Amélioration de l'adduction en eau potable des villages et écarts du haut Maroni et du haut Oyapock - Création d'ouvrages collectifs de traitement des eaux usées pour les bourgs de Camopi, Maripasoula, Papaïchton, Saint Elie et Saül - Réhabilitation et extension des réseaux de collecte sur les bourgs de Camopi, Maripasoula, Papaïchton, Saint Elie et Saül 	18,3	10,8	5,5 (FEADER)	2 (PEG)
Electrification rurale : <ul style="list-style-type: none"> - Création ou réhabilitation/renforcement des centrales thermiques de Camopi, Maripasoula, Papaïchton et Saint Elie : - Dépollution des sites des centrales existantes - Développement de systèmes de production autonomes et hybrides (thermique –photovoltaïque, hydroélectrique) à Saül et sur les écarts du haut Maroni et du haut Oyapock <i>Contrepartie FEADER et FEDER</i>	15	10,6	3 FEADER 1,4 FEDER	0
Gestion des déchets : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un centre de stockage de déchets ultime (CSDU) simplifié à Saint-Elie - Réhabilitation de la décharge de Maripasoula - Mise en place d'un CSDU pour la gestion des déchets de Maripasoula/Papaïchton - Mise en place d'un CSDU pour les bourgs de Camopi - Mise en place d'un CSDU pour les bourgs de Saül. 	3	1	0	2

Le Parc est également doté par l'Etat de 12 M€ de fonctionnement par an en crédit spécifiques.

D.4. La convention relative à la construction et l'extension des établissements scolaires

Au regard des besoins exceptionnels de la Guyane, une convention de partenariat spécifique a été négociée par les présidents de la Région et du Département, appuyés par le préfet, avec le ministre de l'éducation nationale afin que l'Etat apporte son soutien à la construction et l'extension des lycées, collèges et écoles en Guyane.

Cette convention, conclue pour couvrir les investissements de la période 2007-2013, mobilise 268M€ :

- 102 M€ de l'Etat, dont 12M€ issus du plan exceptionnel Guyane pour l'année 2007 et 90M€ délégués par le ministère de l'éducation nationale
- 33M€ de l'union européenne, par le biais du programme opérationnel FEDER
- 106M€ du conseil régional de Guyane, dont 27M€ en investissement et 79M€ sous forme de loyers versés dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs
- 25M€ du conseil général de Guyane
- 2M€ des communes de Guyane.

Ces investissements massifs apportent une réponse significative aux besoins recensés à travers les données de l'observatoire de la non-scolarisation et aux programmes de construction élaborés par les collectivités.

D.5. Le Plan « Hôpital 2012 »

Le programme « hôpital 2012 » est un plan pour les établissements hospitaliers publics et privés au service de la santé des patients et de l'excellence de la médecine française. Il a été annoncé en France le 13 février 2007 par le ministre de santé, Monsieur Xavier Bertrand.

Ce nouveau plan veut poursuivre la dynamique d'investissement et de modernisation des établissements hospitaliers par l'accompagnement des Schémas Régionaux d'Organisation Sanitaire, la mise aux normes de sécurité et la mise en place de systèmes d'information.

D'un montant prévisionnel de 90 M€ pour la Guyane, il se traduirait par les réalisations suivantes :

- **Cayenne : extension globale des services « grossesse » (post partum, néonatal, grossesse pathologique, gynéco...) et hélistation aux normes**
- **Kourou : création d'un service de pédiatrie**
- **Saint-Laurent du Maroni : extension de l'hôpital**

De plus, les trois hôpitaux se verront dotés d'ici 2012 d'un nouveau système d'information, permettant la traçabilité des médicaments de la prescription à la délivrance.

D.6. Une couverture des champs d'intervention assurée par la complémentarité entre fonds européens et fonds publics

La rédaction des différents programmes, européens et nationaux, a été conduite dans le souci permanent d'assurer une couverture la plus complète possible des champs d'intervention.

Au regard de l'importance des besoins et de l'inflexion stratégique qu'il a été décidé d'opérer sur la période 2007-2013, certains champs d'interventions ne seront pas couverts par les fonds européens. Il s'agit de la santé, (dont le développement sera assuré par le plan Hôpital 2012), du sport (à l'exception de l'équipement de formation d'un institut de sport de haut niveau pris en charge par le FEDER), de la culture, de la vie associative (à l'exception de la professionnalisation des associations prises en charge par le FSE) qui seront couverts par le CPER ou par des subventions locales. Les logements et constructions de

quartiers seront notamment pris en charge par l'Etat et les collectivités au travers de projet ANRU, de FRAFU, de RHI...

Tout en évitant les interventions doubles, la complémentarité entre les différents programmes européens d'une part, et entre les programmes européens et nationaux, permettra ainsi une couverture exhaustive des besoins et une utilisation optimale des fonds publics.

Les graphes suivants présentent de manière synthétique cette complémentarité entre les différents instruments financiers.

L'articulation entre les fonds portant sur les autres secteurs économiques sera détaillée dans un chapitre ultérieur.

Cartographie de la complémentarité des programmes

Thématiques extraites des catégories de l'Earmarking	PO FEDER	PO FEADER	FEP	FSE	CPER	PAPA	ANRU et Plan d'Action Economique	Contrat particulier constructions scolaires	Plan Exceptionnel Guyane	Plan santé
Recherche										
<i>Economie de la connaissance</i>	x		x		X					
<i>Transfert de technologie entreprise / recherche</i>	x	x	x		X					
<i>Pôles de compétitivité</i>	x									
Aides aux entreprises / dev économique										
<i>Investissement pour compétitivité / modernisation</i>	X	x	x	x	x				x	
<i>environnement des entreprises</i>	x	x			x		X			
<i>soutien financier (tout secteur)</i>	X									
<i>actions collectives, mise en réseau des entreprises, formation des acteurs</i>	X	x	x	x	x		x			
<i>Compensation des surcoûts</i>	X									
<i>Animation éco</i>	x	x	x	x			x			
Désenclavement et aménagement										
<i>Ports fluviaux</i>	X				x					
<i>Aéroports départementaux et voiries</i>		x			X	x	x		X	
<i>Installations portuaires maritimes</i>	X		x		X					
<i>TIC</i>	x			x	X					
Education										
<i>Enseig. Supérieur</i>	x			X						
<i>Institut formation sports</i>	X				x				X	
<i>Enseig 1er et 2d</i>	X			X				x	x	
<i>Formation tout au long de la vie</i>	X	x		x						

Thématiques extraites des catégories de l'Earmarking	PO FEDER	PO FEADER	FEP	FSE	CPER	PAPA	ANRU et Plan d'Action Economique	Contrat particulier constructions scolaires	Plan Exceptionnel Guyane	Plan santé
--	----------	-----------	-----	-----	------	------	----------------------------------	---	--------------------------	------------

Développement durable

Energies renouvelables	X				x	X				
Biodiversité	X	x	X		X	x				
Dév, agriculture bio		X			X					
Foret	X	X			X					
Actions en faveur du Dév Durable	X	X	X		X	X				

Amélioration du cadre de vie

Améliorer espaces urbains	X			X	X		x			
Conservation patrimoine					X		X			
Santé				X						X
Eau potable et assainissement	X	X			X	X	X		X	
Résorption habitat insalubre							X			
Electrification énergie fossile		X				X				
Gestion des déchets	x				X	X				

Inclusion sociale

Action pour l'insertion des jeunes				X			X			
Action en faveur des personnes handicapées				X	X					
Action en faveur des Rmistes				X						
Action en faveur du public en très grande difficulté				X			X		x	
Action en faveur de l'économie sociale et solidaire				x			X			

Notre propos portera par la suite sur les actions prioritaires prises en compte par le PO FEDER

LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DANS LE PO FEDER

A. INTRODUCTION

Créé en 1975, le FEDER, Fonds Européen de Développement Economique Régional, est devenu le principal instrument de la politique régionale communautaire.

Sa mission est de contribuer financièrement au **renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale** en réduisant les disparités régionales et en soutenant le développement et l'ajustement structurel des économies régionales.

Comme les autres fonds européens, le FEDER est mis en œuvre pour une durée de programmation de sept ans. Cette période vise à permettre l'adéquation de l'action des fonds structurels avec les autres dispositifs publics notamment les Contrats de Plan Etat/Région, désormais Contrat de Projets.

La Guyane, qui bénéficie de l'effort financier européen depuis 1989, a connu trois périodes de programmation :

- 1989-1993 ;
- 1994-1999 ;
- 2000-2006.

Le quatrième et prochain programme couvrira la période 2007-2013.

La Guyane, qui faisait partie de l'objectif 1 lors de la période 2000-2006, sera dans l'objectif «Convergence » pour la période 2007-2013, puisque son PIB par habitant demeure inférieur au seuil de 75% de celui de la moyenne communautaire (57,7%). Cet objectif vise à accélérer la convergence des États membres et des régions les moins développés par l'amélioration des conditions de croissance et d'emploi.

Depuis 1989, l'effort financier européen à l'égard de la Guyane n'a cessé de croître.

Ainsi, l'enveloppe de 238 M€ pour le FEDER et 80 M€ pour le FSE, sur la période 2000-2006, passera à 405 M€ sur 2007-2013, soit une augmentation globale de 27% répartie comme suit :

- 100M€ au titre du FSE ;
- 257M€, au titre du FEDER ;
- 48M€ au titre du FEDERUP.

Bien que les besoins soient considérables dans tous les domaines d'intervention, l'accroissement de la nouvelle enveloppe du FSE a été décidée par le partenariat local, en tenant compte des crédits supplémentaires qu'il aurait été nécessaire d'apporter pour éviter l'épuisement anticipé de la programmation du FSE sur le DOCUP actuel, soit une dotation complémentaire d'environ 20 M€.

Le fonds de compensation des surcoûts dit FEDERUP est une première dans la nouvelle programmation puisque l'article 299§2 du traité d'Amsterdam reconnaît enfin la notion de handicap permanent et cherche à compenser par l'octroi d'une dotation particulière les contraintes « spécifiques » des sept régions ultrapériphériques de l'Union européenne (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Açores, Canaries et Madère) : l'éloignement, l'insularité, une faible superficie, un relief et un climat difficiles, ainsi qu'une dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits.

B. METHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE

Conformément à l'article 11 du règlement (CE) N° 1083/2006 du conseil du 11 juillet 2006, qui fait du partenariat local et régional, une des conditions nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes, la Guyane a, dès le départ, choisi de travailler en étroite collaboration sur plusieurs aspects :

Tout d'abord, afin de ne pas mobiliser une seconde fois tous les acteurs socio - professionnels de la région, qui avaient été déjà largement sollicités par le chantier du SRDE, les travaux d'élaboration de la stratégie, conduits par le cabinet de consultants KPMG, spécialiste en économie, se **sont appuyés sur les résultats du schéma régional de développement économique (SRDE)** pour la période 2007-2009, produits par le cabinet Ernst & Young pour le compte du Conseil Régional.

Ces travaux ont été complétés par une quarantaine d'**entretiens individuels**, menés par KPMG, avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les socioprofessionnels afin de proposer un diagnostic et un modèle de développement pour la prochaine période.

Un large partenariat a ensuite été adopté pour la validation des étapes clés de l'élaboration des programmes. Ainsi, l'ensemble des partenaires : autorités régionales, locales et urbaines, partenaires économiques et sociaux, et tout autre organisme représentant la société civile, a été convié à quatre séances plénières, au cours desquelles ont été validés sous la présidence du préfet le cadre de référence stratégique nationale (CRSN) le 18 janvier 2006, le diagnostic territorial le 7 juin 2006, la stratégie de développement par l'économie le 27 juillet 2006.

S'agissant du partenariat des futurs signataires des PO, deux comités de pilotage ont été créés :

■ Le comité technique des PO (CTPO) :

Ce comité consultatif, présidé par l'autorité de gestion, était composé du département Europe en charge du pilotage général de la préparation des programmes et des différentes cellules Europe des Conseil Régional et Général.

Ce comité s'est réuni en moyenne depuis février 2006, deux fois par mois, soit 16 réunions, et a proposé tous les documents d'élaboration de la stratégie, et de la rédaction des axes des futurs PO FEDER et FSE.

■ Le comité stratégique des PO (CSPO) :

Ce comité, présidé par le Préfet de Région ou son représentant, était décisionnel et avait pour rôle de valider la stratégie et l'ensemble des étapes préparatoires aux PO et PDR.

Il était composé du préfet, du chef du Département Europe, des élus du Conseil Régional et du conseil Général et du Trésorier Payeur Général. Au total, sept CSPO se sont tenus : les 24 avril, 15 mai, 14 septembre, 22 décembre 2006 et les 1^{er} février, 1^{er} mars et 2 avril 2007.

Les négociations officielles ont débuté le 22 janvier 2007 et ont débouché sur une dizaine de réunions complémentaires d'aménagement des programmes au fur et à mesure de l'avancement des négociations.

Les programmes ont été adoptés respectivement pour le Conseil Régional le 11 mai 2007, et pour le conseil Général le 25 mai 2007

D'autre part de nombreux échanges en bilatéral ont eu lieu avec la Commission européenne notamment dans la semaine du 3 au 7 juillet 2006, ou lors du CNS du mois d'octobre 2006, où l'ensemble des recommandations préconisées ont été bien prises en compte pour la suite des travaux.

La dernière rencontre avec la Commission a eu lieu dans la semaine du 4 au 7 juin, où l'ensemble des programmes a été présenté et discuté par thématiques.

Les projets finalisés ont été ensuite transmis aux différents ministères puis au Secrétariat Général pour les Affaires Européennes (SGAE) qui a eu en charge de les transmettre, après consultation interservices, à la commission européenne.

C. SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

C.1. Cadre de la consultation

Conformément à la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27/06/2001 relative à l'Évaluation des Incidences des Plans et Programmes sur l'Environnement (EIPPE), une évaluation environnementale a accompagné l'élaboration des PO FEDER et PDR FEADER. Le rapport soumis à consultation du public, propose une analyse des impacts environnementaux du PO, identifie les risques potentiels ainsi que les mesures correctrices proposées par type d'action et propose, le cas échéant, des critères d'éco-conditionnalité pour la sélection des projets.

Le public est sollicité pour valider la qualité et la pertinence de cette évaluation. La consultation permet à chacun d'exprimer son point de vue et, le cas échéant, d'apporter toutes remarques et observations utiles quant à la nécessité de compléter l'analyse.

Les services du SGAR de Guyane ont procédé à la mise en ligne (sites internet de la préfecture Guyane et du site Europe Guyane) et à la mise à disposition (papier) des programmes et de leur évaluation environnementale du 12 mars au 12 avril 2007. Ces documents étaient accompagnés d'un questionnaire visant à encadrer la consultation et faciliter les analyses.

La démarche engagée a très peu mobilisé le public guyanais. Seules deux contributions ont été enregistrées. Pourtant, compte tenu du délai de mise en ligne (1 mois), de la publicité et de la mise à disposition sous format papier dans les communes isolées n'ayant pas accès à Internet, il est probable que le public a été suffisamment informé de la démarche de consultation.

C.2. Analyse des contributions

Les deux contributions reçues ont pour origine :

- ✦ Un particulier, de sexe féminin, représentant une entreprise et annonçant vouloir solliciter le PO FEDER en tant que porteur de projet.
- ✦ Un groupement associatif (GEPOG et Kwata).

Notons que ce dernier n'a pas jugé utile de compléter le questionnaire, mais s'est exprimé sur papier libre. Sa contribution concerne essentiellement le PO FEADER (PDRR). Seules quelques lignes sont consacrées au FEDER.

Les deux avis reçus jugent que le PO FEDER ne prend pas assez en compte l'environnement.

Un des deux avis précise que les enjeux environnementaux, insuffisamment pris en compte du PO, portent sur la biodiversité, la qualité de l'eau, les énergies renouvelables et le traitement des déchets. Pour nombre de ces sujets le PO FEDER consacre pourtant de nombreuses mesures essentiellement soutenues par l'axe 6, dédié au développement durable, et l'axe 8, consacré au cadre de vie.

Par ailleurs, ces mesures sont qualifiées de « saupoudrage » par l'association qui aurait souhaitée voir un axe spécifique dédiée aux milieux naturels et à la biodiversité.

S'il est vrai que le PO FEDER ne consacre pas de mesure spécifique à la biodiversité, notons qu'il en fait le cœur des objectifs de la recherche/développement très fortement portée par le PO au travers de l'axe 1.

Deux propositions ressortent de ces contributions :

- La première vise à une amélioration de la mise en œuvre de l'axe 1 dédié au développement des potentialités à très forte valeur ajoutée. Il est proposé que l'ADEME et la DIREN encadrent plus spécifiquement la sélection des projets (comité de validation) et garantissent ainsi le respect de l'environnement des projets soutenus (comité de surveillance). Au-delà, il est suggéré que l'ADEME soit aussi **force de proposition** pour l'entreprise porteuse de projet et puisse l'orienter vers des pratiques environnementales novatrices.
- Cette proposition devrait retenir l'attention des concepteurs et gestionnaires du PO, si tant est que l'ADEME n'assure pas déjà plus largement ce rôle d'accompagnement des entreprises.
- La deuxième contribution propose plus simplement, mais plus radicalement, de réévaluer les enveloppes budgétaires et les impacts environnementaux de tout le PO, sans plus de détail sur l'envergure d'un tel remaniement. Il est demandé une analyse « plus fine » des impacts du PO.

En réponse à cette proposition, les évaluateurs rappellent que le rapport environnemental propose d'encadrer la mise en œuvre des mesures d'un dispositif d'éco-conditionnalité assorti de critères précis. L'impact spécifique de chaque projet pourra, par ailleurs, faire l'objet d'une étude approfondie, s'il s'avère qu'il est susceptible de produire des impacts négatifs sur l'environnement, ce qui sera aisément vérifié par l'utilisation des critères de sélection proposés.

C.3. Conclusions des évaluateurs

Les contributions reçues relatives à l'impact environnemental du PO FEDER, sont à la fois trop peu nombreuses et trop peu précises pour justifier d'une modification de la stratégie du PO lui-même.

Cependant, les évaluateurs réitèrent leur recommandation de voire **appliquer aux procédures de sélection de projet des critères pertinents d'éco conditionnalité**.

C.4. Prise en compte des recommandations par l'autorité de gestion

Jusqu'à présent, la thématique de l'environnement était abordée dans les dossiers de demande de subvention sous forme de question fermée avec réponse à choix multiple ; peu de porteurs de projets prennent au sérieux cette question et apportent ensuite des précisions quant à l'impact réel de leur projet.

L'autorité de gestion s'engage à faire de l'éco-conditionnalité un des critères de sélections des projets et exigera le développement d'un argumentaire dans les dossiers.

Par ailleurs, l'ADEME appuiera la DIREN dans l'instruction des actions relatives aux énergies renouvelables et à la gestion des déchets.

Les avis de l'ADEME et de la DIREN seront systématiquement recueillis au moment des comités de programmation pour des dossiers entrant dans leurs champs de compétence.

Enfin, conformément à l'article 9 de la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement qui mentionne l'obligation pour l'autorité de gestion d'informer le public quant aux résultats de la consultation publique et les décisions prises concernant les considérations environnementales, les documents suivants seront mis à disposition du public sur les sites internet de la préfecture (www.guyane.pref.gouv.fr) et Europe de la Guyane (www.europe-guyane.fr), dès l'adoption du programme :

- une déclaration résumant les résultats des consultations publiques et la manière dont les avis ont été pris en compte dans le programme,
- les mesures de suivi des incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du FEDER, notamment la sélection des projets selon des critères d'éco-conditionnalité (« logiciel » de la DIREN en cours de test) et les indicateurs qui serviront pour l'évaluation thématique environnementale
- la version définitive et adoptée du programme opérationnel.

D. LA STRATEGIE DE LA GUYANE APPLIQUEE AU PO FEDER

D.1. Prise en compte du bilan des programmations antérieures

Durant les précédentes périodes de programmation, la stratégie menée en Guyane s'est légitimement appliquée à **faire face aux besoins d'équipements de base du territoire**. Besoins considérables dans tous les domaines, dans un contexte démographique exceptionnellement dynamique. L'écart entre besoins et moyens, dans le passé, a conduit à prioriser la réponse aux besoins dont l'insuffisante satisfaction était de nature à créer des situations de crise sociale.

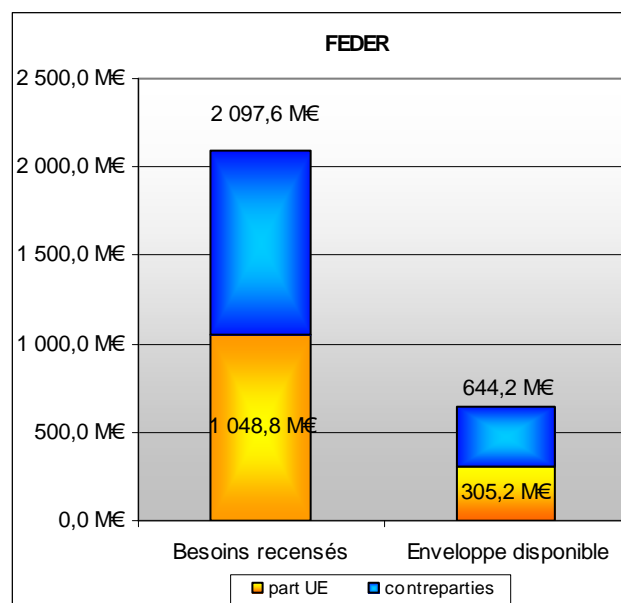
Cependant, malgré les progrès accomplis et les investissements intervenus, il n'a pas été possible de mettre le territoire à un niveau optimal dans de nombreux domaines : assainissement, déchets, évacuation des eaux pluviales, résorption de l'habitat insalubre, équipement et infrastructures des zones rurales, santé, infrastructures de transports, enseignement... C'est pourquoi, il s'avère très difficile de ralentir l'effort d'équipement qui, malgré son importance, demeure assez largement en deçà de l'optimum.

Aussi, la moitié du programme opérationnel FEDER sera encore fléché sur la poursuite de ce rattrapage.

Simultanément, le développement économique n'a pas suffisamment suivi l'effort d'équipement. Au cours des deux derniers programmes, les activités non marchandes ont connu une croissance infiniment plus rapide que les activités marchandes, d'où un déséquilibre porteur, d'une dépendance excessive aux ressources transférées de la Métropole et de l'Union Européenne. Le risque d'une réduction de ces ressources n'étant nullement théorique, la perspective d'une paupérisation des populations constitue un des avènements possibles.

Écart entre les besoins recensés et l'enveloppe FEDER disponibles pour la période 2007-2013

Les populations ont besoin de revenus d'activités et les politiques de transfert ne pouvant y pourvoir que partiellement, la création de richesse sur le plan local s'impose comme un impératif catégorique Rappelons, à cet égard que le PIB évolue de manière



négative, comparativement à la moyenne communautaire.

L'expérience passée nous enseigne, par conséquent, qu'un rééquilibrage s'impose de manière impérative afin de rendre la croissance économique beaucoup plus forte et durable.

Ce rééquilibrage indispensable est au centre de la stratégie des programmes 2007-2013. Bien que correspondant aux orientations édictées par les autorités communautaires et nationales, elle coïncide également avec les analyses et les convictions des autorités régionales.

Il importe d'ores et déjà de souligner que l'inflexion stratégique proposée ne sera couronnée par la réussite qu'à condition de surmonter de nombreux obstacles. En effet, même si la stratégie de développement pour 2007-2013 semble pertinente et nécessaire, cela ne signifie pas qu'elle soit sans risque. Pour mémoire, et afin de bien mesurer l'effort à accomplir, la simulation du taux d'Earmarking sur le DOCUP actuel ne représente que 33% des actions programmées, pourcentage à comparer avec l'objectif de 60% à atteindre pour la période 2007-2013²².

Le premier de ces obstacles sera donc celui du temps. Il faudra plus que sept années d'efforts pour susciter un développement économique significatif. On ne saurait donc, raisonnablement s'attendre à des résultats spectaculaires à afficher au terme de la période. Il est certain que l'on s'engage dans un processus de longue durée dont les bénéficiaires se capitaliseront lentement et très progressivement. Ceci étant, il est possible en sept ans d'inverser l'orientation des tendances actuelles, c'est-à-dire d'accéder à une croissance positive.

D.2. La stratégie FEDER

Des enjeux et de la stratégie globale intégrée, il en découle que la stratégie du Programme Opérationnel FEDER s'appuiera sur les principes suivants :

Le développement de la Guyane devra passer par un positionnement fort en matière d'économie et d'innovation qui sont des moteurs reconnus de croissance durable²³.

Pour ce faire, il a été choisi de parier sur l'avenir et d'investir massivement sur des secteurs prometteurs émergents à très forte valeur ajoutée, tels que les :

- **télé-technologies** : technologies liées à la transmission de données et d'images;
- **biotechnologies en milieu tropical** : technologies au service de la santé, de la cosmétique et de l'agro-alimentaire ;
- **technologies de valorisation des ressources naturelles régionales** : produits issus des sols, de la mer, des fleuves, de la forêt et de l'agriculture;
- **énergies renouvelables** : notamment des énergies photovoltaïque et éolienne et des microcentrales hydrauliques ;
- **technologies de lutte contre la corrosion et la dégradation des matériaux** : technologies de maîtrise des effets de l'humidité, de la chaleur, de l'air marin et du soleil.

D'autre part, l'essor démographique représente un formidable atout ouvrant la possibilité de développer l'économie locale sur la base de son marché intérieur.

²² Voir tableau joint en annexe « Part de Earmarking dans la programmation 2000-2006 »

²³ On peut citer à titre d'exemple, l'Irlande nouveau riche de l'Europe qui, selon un des derniers rapports de la Commission Européenne sur la politique régionale, a réussi à rattraper son retard notamment grâce à ses investissements massifs dans l'immatériel, contrairement au Portugal qui a choisi un financement prioritaire de ses infrastructures, et dont le rattrapage n'est toujours pas achevé.

² La taille critique du marché intérieur est estimé à 400 000 habitants, et devrait être atteinte en 2025.

Grâce à un marché intérieur en pleine croissance et une amélioration de la compétitivité des entreprises (dispositifs d'aides ainsi que fonds de compensation des surcoûts), ces dernières pourront combler leurs handicaps structurels permanents et subvenir progressivement aux besoins de la population guyanaise en se substituant davantage aux importations métropolitaines.

Ces entreprises pourront s'orienter sur de nouveaux secteurs porteurs ou sur des marchés limitrophes mais sans pouvoir bénéficier dans ce dernier cas d'une quelconque aide publique.

L'exploitation des ressources primaires est génératrice de richesse et d'emplois. Ainsi, la Guyane dispose d'un potentiel économique important (bois, or, pêche, etc...), mais qui doit être valorisé sans altérer la qualité de son **environnement exceptionnel et unique pour l'Europe**. Elle souhaite être identifiée à l'image d'une terre reconnue de développement durable notamment à travers la création d'un label « image verte ».

Le dernier défi consistera à soutenir fortement la création d'emplois de proximité pérennes, notamment pour les jeunes, dans un souci de mise en valeur des savoirs faire traditionnels, de développement d'un tourisme de haute –contribution, et d'aménagement plus harmonieux du territoire en aidant les populations à « s'ancrer là où elles se trouvent ».

Ainsi, le poids de l'effort à consentir par axe prioritaire, hors rattrapage des infrastructures de bases, sera le suivant :

<u>Poids de l'effort à consentir</u>	
50 %	<p>Moyen terme : Rechercher les nouveaux moteurs de croissance les plus prometteurs à très forte valeur ajoutée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Télétechnologies (télémédecine, télédétection ...) • Biotechnologies en milieu tropical (santé, cosmétique, agro-alimentaire...) • Valorisation des ressources naturelles • ENR (photovoltaïque, éolien ...) • Corrosion et dégradation des métaux
25 %	<p>Court – moyen terme : Renforcer le tissu économique existant et viser un développement par le marché intérieur (population = 400 000 hab. en 2025), et développer l'exportation de produits guyanais transformés (import - substitution)</p>
10 %	<p>Court – moyen terme : Exploiter de manière durable les ressources primaires qui génèrent richesse et emploi, tout en préservant l'environnement</p>
15 %	<p>Court – moyen terme : Favoriser la création d'emplois de proximité et développer le tourisme de haute contribution</p>

Source : KPMG

D.3. Critères de sélection des projets

Vu l'inexistence de filières d'activité économique réellement structurées en Guyane, c'est le critère de la **valeur ajoutée et de l'innovation des activités économiques qui pourra fonder une priorité au positionnement**. Si l'innovation et la valeur ajoutée sont plus élevées dans certains secteurs d'activité, il n'y a pas de secteurs où elles n'existeraient pas. De même, ces activités innovantes et à valeur ajoutée sont souvent créées par des entreprises existantes, éventuellement sur des produits et des

machines existantes, il ne s'agit donc pas de limiter l'approche ni aux créations d'entreprises, ni à la seule innovation technologique ou produit.

La plupart des **outils du développement économique** existants en Guyane, il s'agit d'en **améliorer l'efficacité** et d'en **compléter la gamme à la marge**. Aucun n'est suffisamment discriminant pour prioriser le développement. C'est bien par l'usage coordonné de la gamme complète d'outils économiques sur un projet que l'intervention publique pourra trouver sa pertinence.

Générer un développement durable et accroître l'autonomie de la croissance économique, comme le cadre de concurrence forte que subit l'économie guyanaise l'impose, nécessitent que l'action publique laisse jouer l'initiative privée dans une économie ouverte.

Les principes de positionnement seront donc les suivants :

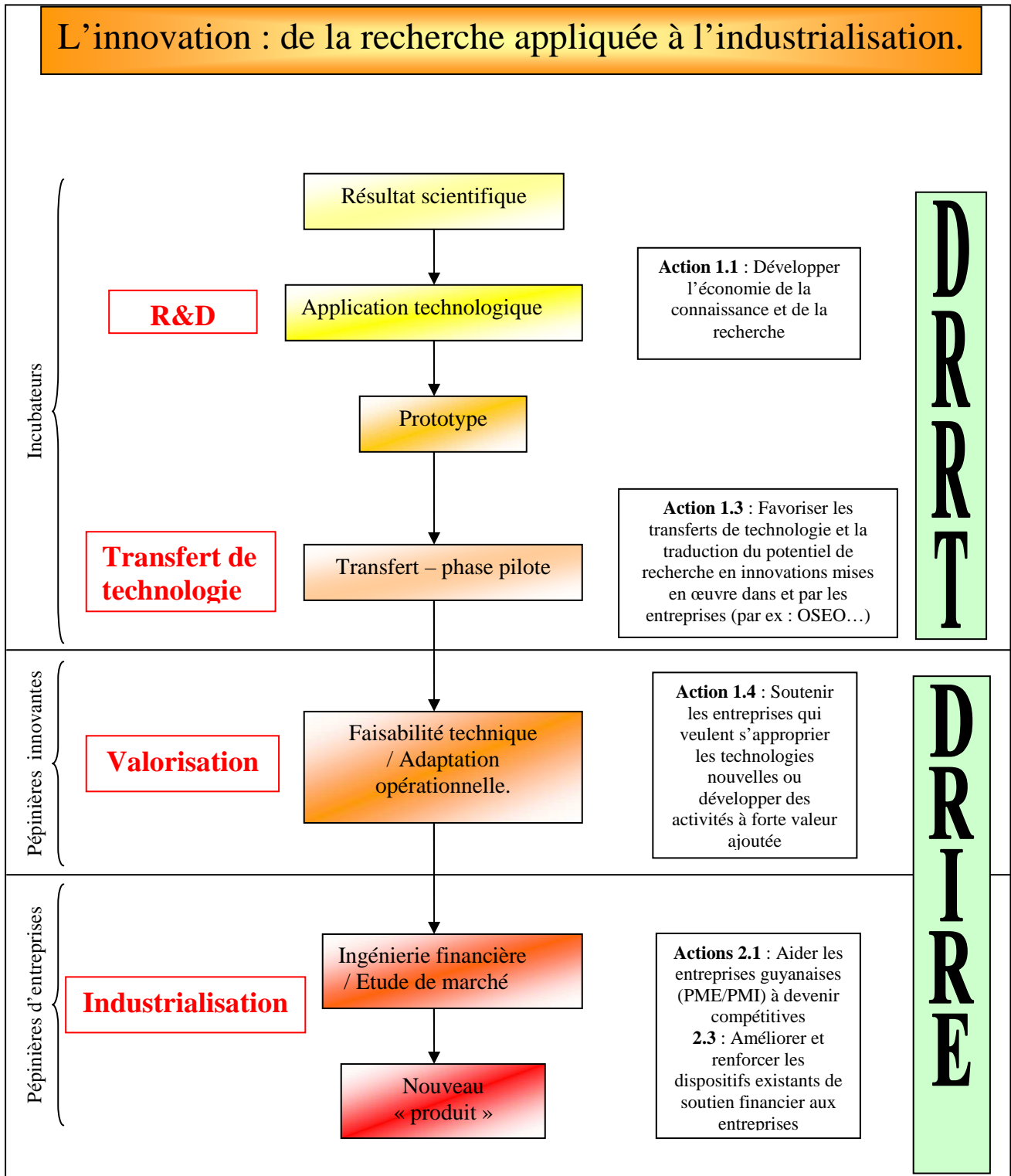
- Une grande souplesse d'emploi des outils économiques mais une grande sélectivité sur les bénéficiaires,
- La nécessité d'une animation économique proactive et dynamique afin de faire émerger les meilleurs projets et de les soutenir dans le temps,
- L'impératif d'une animation et d'une gestion plus structurées visant une cohérence plus grande du développement économique.

LE PLAN D'ACTION

DESCRIPTION DES AXES

Descriptif du processus de l'innovation du PO FEDER

A partir d'une source de la: DRRT Guyane.



AXE 1 : - Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes.	OSC	1
	CRSN	1
	Earmarking	<input checked="" type="checkbox"/>
	Code	Intitulé
Dimension territoriale	07	Région ultrapériphérique
Activité économique	23	Autres services non spécifiés

□ **Description de l'axe :**

Définition : *L'innovation doit être appréhendée au sens large de ce concept et donc non seulement, sous un angle technologique dans la seule conception de produits et services « innovants » mais également dans une approche interne plus globale en matière de prospection des marchés, d'organisation de la production et de la distribution, de marketing et de formation...*

• **Constats :**

La région Guyane ne possède pas encore de pôle d'excellence scientifique et technologique et son tissu industriel entretient peu de synergies avec les organismes de recherche. Les dispositifs propices au développement de l'innovation sont peu nombreux et les structures de support (incubateur, pépinière) demeurent encore insuffisantes. En revanche, ceux en faveur de l'innovation existent ; on peut considérer trois éléments moteurs :

- La présence de structures ayant pour objectif l'identification de porteurs de projets nouveaux et leur soutien en vue de créer des entreprises innovantes ;
- La mise en application des « outils » d'aide aux entreprises innovantes (fonds ministériels), au travers d'un partenariat actif entre la délégation régionale pour la recherche et les technologies (DRRT) et OSEO innovation ;
- Le développement de l'innovation via des projets concrets menés par des équipes de recherche privée ou publique en partenariat avec le monde productif.

Si les facteurs favorables au développement de l'innovation sont a priori peu valorisés, une analyse objective et détaillée des potentiels régionaux a cependant permis d'identifier cinq technologies clés majeures susceptibles d'impulser un réel développement technologique et innovant sur le territoire. Il s'agit :

- des technologies de transmission de données et d'images à distance, qu'on peut appeler «**télé technologies**» ;
- des technologies liées aux domaines des « **biotechnologies en milieu tropical** », notamment au service de la santé, de la cosmétique et de l'agro-alimentaire ;
- des technologies de « **valorisation des ressources naturelles** » : produits issus des sols, de la mer, des fleuves, de la forêt ;
- des « **énergies renouvelables** », et notamment des énergies photovoltaïques, éolienne, biomasse et des microcentrales hydrauliques ;
- des technologies de maîtrise des effets de l'humidité, de la chaleur, de l'air marin et du soleil : « lutte contre la **corrosion et la dégradation des matériaux** ».

● **Enjeux :**

L'enjeu consiste donc à miser sur les nouveaux moteurs de croissance à très forte valeur ajoutée les plus prometteurs ; la Guyane disposant de potentiels scientifiques, technologiques, et industriels, uniques, et à terme concurrentiels pour l'Europe.

● **Description du plan d'action :**

Les principales actions prioritaires sont donc les suivantes :

- 1.1 Développer l'économie de la connaissance et la recherche.
- 1.2 Développer le Pôle Universitaire Guyanais pour doter la région des équipements nécessaires à une formation supérieure de qualité pour les jeunes guyanais.
- 1.3 Favoriser le transfert de technologie et la traduction du potentiel de recherche en innovations mises en œuvre dans et par les entreprises guyanaises.
- 1.4 Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée.
- 1.5 Etablir des Partenariats avec les Pôles de Compétitivité sur les activités d'excellence en synergie avec le schéma régional de développement économique (SRDE).
- 1.6 Elaborer une stratégie de l'innovation

1.1. Développer l'économie de la connaissance et la recherche :

L'objectif est de faire de la Guyane une région attractive pour la recherche mais aussi pour le développement à partir des résultats issus de celle-ci. Ce positionnement sera bénéfique pour la région d'abord, avec le but clairement affiché d'un progrès économique et social, et plus largement pour l'Europe et la communauté scientifique nationale et internationale :



Source : DRRT – Station SEAS

En matière de recherche, les atouts et les potentialités de la Guyane sont donc à mettre en avant et à valoriser dans trois thématiques phares, en visant l'excellence en matière de connaissance et de transfert technologique, et les retombées économiques à terme, avec :

■ la biodiversité, intégrant :

- les aspects de connaissance de modélisation et de prédiction des comportements des écosystèmes forestiers, marins, etc., en vue d'une meilleure préservation et d'une réelle valorisation du patrimoine naturel régional;
- les aspects de connaissance des rivières et plus particulièrement tout ce qui permettra de bâtir un référentiel "qualité" de ces eaux dont le volet hydrobiologie pour permettre une bonne prise en compte au sens de la DCE.
- les études de référence dans les espaces protégés (réserve nationales, Parc amazonien de Guyane ...)

■ les maladies tropicales (ré) émergentes - d'origine infectieuse ou parasitaire, responsables de graves problèmes de santé publique dans le monde (dengue, arboviroses, paludisme, leishmanioses, maladie de Chagas, toxoplasmose...) qui constituent un objectif majeur de recherche tant au niveau régional qu'international et sous-tendent un potentiel indéniable de partenariat public privé et de développement à haute valeur ajoutée;

■ la dynamique et de la gestion durable des territoires, vaste thème fédérant autour d'un ensemble de problématiques sociétales des disciplines de pointe comme la télédétection, la géomatique ou la modélisation. Comprendre et anticiper les évolutions de l'activité humaine en milieu urbain, rural ou forestier, au regard de la pression démographique, du contexte économique et des caractéristiques naturelles intrinsèques des territoires concernés sont au cœur de cette thématique, par essence multidisciplinaire et multi-institutionnelle...

En outre, en matière de politique énergétique, la Guyane constitue un terrain privilégié de développement des énergies renouvelables, ou encore de la lutte contre la corrosion et la dégradation des matériaux, au regard des conditions spécifiques de la région.

La réflexion menée et les propositions faites sous-tendent une très grande pluridisciplinarité ; celle-ci se décline en effet transversalement dans les différents thèmes retenus et soude le tout en un ensemble cohérent, même si un découpage a été appliqué selon les 3 problématiques majeures citées ci-dessus :

■ Biodiversité en Guyane, connaissance, préservation et valorisation

- Dynamique de la biodiversité et fonctionnement des écosystèmes
- Valorisation et préservation de la biodiversité
- Innovation en matière d'utilisation des substances naturelles et des matériaux pour la construction, l'agronomie, la pharmacie, etc.

■ Ecologie de la Santé et maladies émergentes (ou ré-émergentes)

- Veille sanitaire, recherche sur la localisation et le suivi des épidémies de parasitoses tropicales
- Système d'évaluation entomologique et recherche opérationnelle pour la lutte anti-vecteurs
- Création d'un Centre d'Investigation Clinique et d'Epidémiologie Clinique
- Renforcement des laboratoires en place en immunologie et virologie

■ Dynamique et gestion des territoires

- Connaissance, gestion de l'eau et occupation du sol
- Développement de la ville et flux de population
- Dynamique du littoral
- Energies alternatives

La mutualisation des moyens de la R&D, la fédération des équipes (projet de Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Guyane actuellement en gestation et associant université et organismes de recherche), la synergie entre les acteurs de la recherche publique et ceux du développement économique régional, sont ainsi au cœur de cet axe qui vise bien plus que le seul appui à l'effort de recherche académique...

1.2. Développer le Pôle Universitaire Guyanais (PUG) pour doter la région des atouts nécessaires à une formation supérieure de qualité pour les jeunes Guyanais :



Source : Pôle universitaire Guyanais : Le site du PUG

Le PUG, constitue pour la région un véritable projet d'envergure régionale et interrégionale qui participe déjà de manière significative au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Guyane. Les potentialités offertes par ce pôle contribueront au rayonnement de la Guyane, notamment par l'accueil de chercheurs et d'étudiants nationaux, ou étrangers.

Dans l'action 1.2, il s'agit de pourvoir aux besoins en équipements technologiques et scientifiques nouveaux afin de concrétiser la mutualisation et la synergie aujourd'hui naissantes en matière de recherche et d'enseignement supérieur dans la région.



Source : Pôle universitaire Guyanais : la villa recherche

1.3. Favoriser les transferts de technologies et la traduction du potentiel de recherche en Innovation, mise en œuvre dans et par les entreprises guyanaises :

L'action évoquée dans ce paragraphe vise à soutenir directement l'innovation développée au sein des entreprises voulant améliorer ainsi leur compétitivité et leur savoir-faire ; partant de la définition officielle du concept d'innovation²⁴, ce soutien considèrera toute initiative innovante dans une définition la plus large possible pour tenir compte des spécificités de la Guyane, notamment en termes de conditions climatiques, géographiques, socio-économiques, etc. ; il sera en outre étroitement lié à l'ensemble des mesures mises en place au niveau national pour l'innovation et les entreprises innovantes.

- Cette action se traduira notamment par la création d'un incubateur adossé aux laboratoires de recherche. Etabli à proximité immédiate de sites scientifiques, il sera mis en place au niveau régional avec l'appui de l'Etat et de la région.
- Les pépinières d'entreprises innovantes constituent également un moyen de favoriser le potentiel de recherche, notamment via l'incubation de projets ; une telle structure actuellement absente de Guyane permettra d'héberger temporairement des entreprises technologiques, nouvellement créées et tournées vers l'innovation, et d'accompagner leur développement. (Cf. axe 2)

1.4. Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée :

Les entreprises locales, de par leur éloignement avec les grands centres techniques européens sont souvent défavorisées en matière de transfert technologique. Cette action vise spécifiquement à soutenir les entreprises qui veulent s'équiper de technologies nouvelles, mises au point ailleurs, et se les approprier dans leurs procédés de fabrication et de gestion, pour accroître leur compétitivité.

L'éligibilité sur cette action concerne, certes les entreprises visant à accroître leurs capacités de production mais à la différence de l'action 2.1, celles qui pour le faire s'engagent dans des technologies, des procédés, des voies nouvelles, non encore expérimentés en Guyane et sur lesquels reposent à la fois un risque d'adaptation et un effort de mise au point, non encore expérimenté dans la région ; il s'agit bien d'un transfert de technologies mais de technologies innovantes...

Cette action se doit de se focaliser à la fois sur les 5 grands domaines des technologies clés évoqués dans le constat mais aussi, un peu à la manière d'un apport de sang neuf, sur les grandes activités économiques classiques en Guyane comme par exemple la mine ou la pêche.

1.5. Etablir des Partenariats avec les Pôles de Compétitivité sur les activités d'excellence en synergie avec le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) :

Des partenariats avec des Pôles de Compétitivité seront recherchés afin de valoriser des spécificités de la région Guyane pouvant intéresser de futurs partenaires en termes de développement économique.

Deux projets d'adossement avec un pôle de compétitivité déjà existants sont en cours :

- un projet tendant à la création d'un pôle de compétitivité **santé tropicale** en Guyane, adossé à Lyon Biopôle, en profitant de ce que la Guyane concentre sur son territoire une grande diversité épidémiologique ; tandis que l'adossement à ce pôle de compétitivité mondial permettrait de

²⁴ Innovation, terme très large et synonyme de nouveauté est en fait utilisé dans bien des sens, allant du développement de produits nouveaux, aux inventions technologiques, en passant par l'optimisation d'un système, l'adoption de nouvelles technologies issues de la recherche, ou encore l'adaptation d'une technique d'un procédé, d'une méthodologie particulière à des conditions spécifiques et/ou inhabituelles...

créer de véritables synergies centrées sur l'étude de l'environnement sanitaire tropical et la prévention des risques infectieux à grande échelle, tout en favorisant l'implantation en Guyane d'entreprises spécialisées dans le domaine de la santé.

- ✦ un projet, tendant à un rapprochement de la Guyane et du pôle « **Aerospace Valley** » des régions Midi Pyrénées et Aquitaine. Les thèmes spécifiques retenus concerneraient la dégradation des matériaux en milieu tropical (métal, plastique, bois), les énergies alternatives et réseaux, le traitement et la communication de l'information via les réseaux satellitaires. Ce projet a été validé par le conseil d'administration d'Aerospace Valley et a fait l'objet d'une signature de partenariat avec la région Guyane. Il s'agit d'un projet structurant, constituant le cadre des futurs programmes menés en coopération entre les équipes des trois régions concernées sur ces thématiques spécifiques

En outre des contacts formels privilégiés sont en cours avec d'autres pôles métropolitains, visant à construire ensemble des projets de développement technologique sur des thèmes jugés prioritaires tant par les acteurs de Guyane que par ceux des régions où ces pôles sont implantés. Il s'agit plus précisément des thématiques :

- ✦ Molécules nouvelles, pharmacologie, cosmétologie, phytosanitaires, aliments avec les pôles "cosmetic valley" de la région Centre et "végétal" d'Angers,
- ✦ Ressources halieutiques, produits de la mer, transformation des produits du pôle "Seanergie" des régions Bretagne-PACA.

L'action 1.5 vise ainsi à soutenir toute initiative de rapprochement et de coopération avec un pôle de compétitivité existant, soit au niveau de programmes montés en commun, soit au niveau de projets spécifiques réalisés ensemble.

1.6 Elaborer une stratégie régionale de l'innovation

(action à réaliser parallèlement aux autres et avec une échéance de deux ans)

Au niveau du constat, nous avons décrit que si des éléments de politique et de gouvernance de l'innovation sont effectifs en Guyane, il est clair cependant qu'ils ne sont pas suffisants pour qu'on puisse considérer qu'une réelle stratégie de l'innovation ait été mise en place au niveau régional... Si certaines pièces du puzzle existent bel et bien, d'autres sont très probablement encore à inventer, et surtout ces différentes pièces doivent être rassemblées pour obtenir un puzzle final construit et cohérent en matière de stratégie de l'innovation...

C'est ce qui est proposé au travers de cette action, en y associant les décideurs et acteurs concernés, avec pour principaux partenaires, la Préfecture et des services de l'Etat, le Conseil Régional, les agences spécialisées, le monde économique avec les chambres consulaires et les syndicats d'entreprises, le monde de la R&D, avec les organismes, les universités, etc.

En corollaire, une réelle gouvernance de l'innovation en Guyane, régionale et fédérative, est à organiser et à faire vivre.

En effet, actuellement un certain nombre de modalités sont en place pour assurer la gouvernance de l'innovation au niveau régional ; bien qu'effectives, elles restent toutefois, d'une part peu formalisées, d'autre part peu fédératives. Il est clair qu'un effort de concertation et de synergie de la part des différents acteurs déjà impliqués dans ces procédures, devra être entrepris dans les prochains mois pour tenter de rendre plus lisible et plus rationnel la gouvernance de l'innovation en Guyane.

En effet plusieurs noyaux d'acteurs travaillent aujourd'hui mais sans réelle concertation entre eux, pour identifier de futurs porteurs de projets, mettre en place une stratégie d'innovation, assurer son suivi et

aider à la réalisation des projets,

On peut relever ainsi plusieurs groupes travaillant parfois sous un mode "comité de pilotage" ..,

- ✦ Le premier est centré sur Oseo innovations, associant des partenaires financiers privés et scientifiques institutionnels
- ✦ un second s'inscrit dans la mouvance de l'action de Guyane Technopole et de ses partenaires directs
- ✦ un autre se situe à la marge de la politique de développement de la CCIG
- ✦ enfin, il faut mentionner aussi le travail du comité scientifique du PUG, appelé très probablement dans les prochains mois et années, à prendre un rôle de plus en plus important en matière d'avis d'expert et de conseil par rapport aux propositions faites par les équipes de R&D dans la région ; on peut évoquer notamment l'aide à l'identification de projets d'incubation ou la hiérarchisation des projets de thèse demandant une aide financière, ou encore un avis quant à la pertinence et l'éligibilité des projets proposés dans le cadre du PO, etc.

Il est clair également que contrairement à ce qui a pu arriver lors du DOCUP précédent, la gouvernance de l'innovation - et du développement de la Recherche scientifique, qui lui est intimement corrélé - devra veiller à éviter le saupoudrage et l'aide opportuniste sur de "petits" projets, mais bien au contraire à favoriser l'émergence de projets fédérateurs associant à la fois les équipes d'origine diverses et les disciplines scientifiques. Dans une région comme la Guyane, où moyens humains et matériels sont par définition faibles, on se doit d'axer la politique de l'innovation et de la connaissance sur la synergie et la collaboration.

La commission détaille cette action dans les termes suivants :

La formalisation de la stratégie passera par une phase de consolidation du diagnostic basé sur l'ensemble des travaux éventuellement déjà réalisés. Il n'aura pas pour vocation de s'y substituer, mais pourra les compléter utilement et en assurer la cohérence d'ensemble.

La région pourra s'appuyer sur un diagnostic mené par une équipe d'experts nationaux et internationaux. Le travail ainsi conduit se référera aux meilleures pratiques existant aujourd'hui dans ce domaine. Au niveau de la région, l'élaboration du diagnostic sera suivie par un comité régional de haut niveau dont la composition sera représentative des différentes forces intervenant dans le processus d'innovation, soit comme acteurs directs (monde de la connaissance, représentants du secteur privé en particulier des entrepreneurs leader dans la région susceptibles d'exercer un effet d'entraînement sur les pairs), soit en soutien des pouvoirs publics). Associer les acteurs, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, de la programmation d'actions concrètes les intéressant directement facilitera l'appropriation de la stratégie et sa mise en œuvre.

Sur la base notamment du diagnostic et des recommandations des experts et de travaux complémentaires qui pourront être initiés en fonction des premiers constats établis, les experts et le comité régional proposeront aux autorités régionales les priorités et modifications qui leur sembleront nécessaires ou utiles, le cas échéant par étapes successives, et dont le calendrier et les objectifs seront déterminés le plus précisément possible.

La stratégie fera l'objet d'une validation par le comité de suivi du programme opérationnel. Les moyens de son animation, comme les outils devant la soutenir seront également décidés par le comité de suivi. Le PO fera le cas échéant l'objet d'adaptations de façon à intégrer les moyens qui n'avaient pas été prévus à l'origine.

Le suivi de la stratégie

A chacune des phases importantes de l'élaboration de la stratégie, un bilan sera présenté par le comité régional au comité de suivi afin d'évaluer et de valider les étapes précédentes, et de décider des suites à donner aux étapes ultérieures. Comme pour tout axe prioritaire du PO, cette évaluation pourra se faire au regard des indicateurs et des objectifs qui auront été attachés à chacune des phases du processus.

Calendrier et moyens

Afin de mener à bien cet objectif; un délai de deux ans sera donné aux partenaires régionaux, durant

lequel ils pourront franchir les différentes étapes devant les mener à la validation d'une stratégie régionale d'innovation solide.

L'axe du PO sera doté des moyens suffisants pour entreprendre les études complémentaires nécessaires, financer les actions de sensibilisation, de formation, d'échanges, de valorisation d'expériences, de développement ou de coordination de réseaux, de benchmarking, etc.

Il pourra également le cas échéant soutenir des actions expérimentales, dans le but de vérifier que leur résultat est susceptible d'influer favorablement sur la stratégie envisagée.

Sauf exception à justifier, ne seront financées que des actions immatérielles.

A l'issue de la période de deux ans devant conduire à la validation de la stratégie régionale d'innovation, une large communication de cette stratégie sera effectuée en direction des acteurs socio-économiques de la région.

■ **Bénéficiaires:**

1.1. Développer l'économie de la connaissance et la recherche :

- Universités, PUG, institutions d'enseignement supérieur et de recherche, entreprises innovantes, associations, chambres consulaires.

1.2. Développer le Pôle Universitaire Guyanais pour doter la région des équipements nécessaires à une formation de qualité pour les jeunes guyanais :

- Rectorat

1.3. Favoriser le transfert de technologie et la traduction du potentiel de recherche en innovations mises en œuvre dans et par les entreprises guyanaises :

- Associations et établissements publics de recherche, entreprises innovantes, chambres consulaires, organisations professionnelles.

1.4. Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée :

- Entreprises, chambres consulaires, organisations professionnelles.

1.5. Etablir des Partenariats avec les Pôles de Compétitivité sur les activités d'excellence en synergie avec le schéma régional de développement économique (SRDE) :

- Entreprises innovantes
- Associations, et établissements publics de recherche et de formation

1.6 Elaborer une stratégie régionale de l'Innovation

- Groupement des décideurs et acteurs de l'Innovation en Guyane
- Entreprises
- Collectivités locales

■ **Indicateurs (ces derniers seront validés et définitifs lors de l'adoption du plan d'évaluation)**

Nature de l'indicateur	Indicateur	Unité	Valeur initiale 2000-2006	Valeur 2007 - 2013	Valeur cible intermédiaire 2010	Source	Service Instructeur
Réalisation	Indicateur CE 4- nombre de projets Recherche et Développement aidés	Projet	40	80	24	DRRT	DRRT
Réalisation	Indicateur CE 5- nombre de projets de coopération entreprises/instituts recherche	projet	Sans objet				DRIRE / DRRT
Résultat	Indicateur national - nombre de chercheurs recrutés dans le secteur public	chercheur	10	30	15	Organismes universités	DRRT
Résultat	Indicateur national - nombre d'entreprises hébergées en pépinières	Entreprises	Sans objet	10	3	Guyane Technopole	DRRT
Résultat	Indicateur national - nombre de projets collaboratifs de Recherche et Développement des pôles compétitivité	Projet	Sans objet	10	4	DRRT	DRRT
Réalisation	Indicateur national - nb inventaires et/ou carto flore/faune/habitats/mili eu remarquables (regroupe donc le nb d'actions en faveur de la biodiversité)	projet	Sans objet				DRRT
Résultat	nombre de chercheurs installés sur PUG	Chercheur	Sans objet	100	30	PUG	DRRT
Réalisation	Nombre de partenariats signés avec pôles compétitivité (et référence du pôle)	Partenariat	Sans objet	2	1	DRRT	DRRT
Résultat	nombre et catégorie des publications	Publication	81 séminaires 59 publications 9 supports grand public	100 séminaires 60 publications 20 supports grand public	30, 18, 6	PUG, Instituts universitaires	DRRT
Résultat	Nombre d'entreprises aidées pour l'acquisition de transfert de technologies innovantes	Entreprises	10	40	20	DRIRE / OSEO	DRIRE

■ **Domaine d'intervention (Nomenclature Commission Européenne) :**

Code	Thème prioritaire
01	Activités de RDT dans les centres de recherche
02	Infrastructures de RDT (y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence de technologie spécifique
03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, les entreprises et avec les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de toute sorte, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopoles etc.)
04	Aide à la RDT notamment dans les PME (y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche)
06	Aide aux PME pour la promotion de schémas de production durable (introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises)
07	Investissements dans les entreprises directement liés à la recherche et l'innovation (technologies innovantes, création de nouvelles entreprises par les universités, centres de RDT et entreprises existantes, ...)

■ **Prise en compte de l'égalité des chances entre hommes et femmes :**

<input type="checkbox"/> Positif	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre	<u>Mémo</u> :
----------------------------------	--	---------------

■ **Intervention communautaire :**

➤ *Forme d'intervention :*

<input checked="" type="checkbox"/> 01 Aide non remboursable	<input type="checkbox"/> 03 Capital à risque
<input type="checkbox"/> 02 Aide remboursable	<input type="checkbox"/> 04 Autre forme de financement

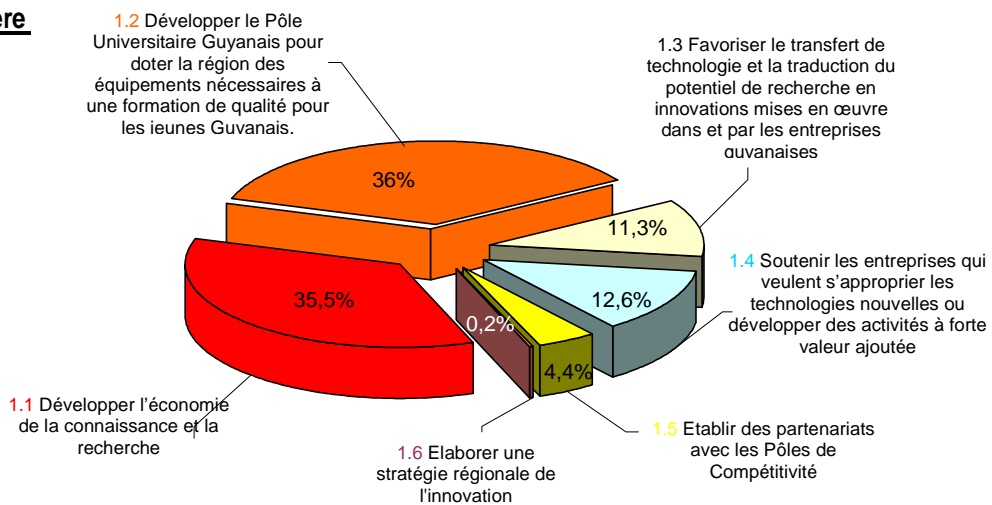
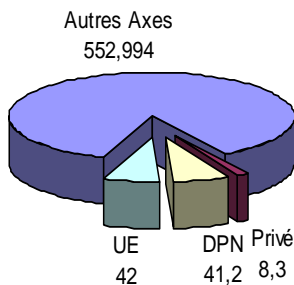
➤ *Plan de financement (en M€) à titre indicatif:*

Axe	En M€	CT	UE	TxUE	DPN	Privé
1. Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes.		91,500	42,000	45,90%	41,200	8,300
1.1 Développer l'économie de la connaissance et la recherche		32,500	20,000	62%	11,700	0,800
1.2 Développer le Pôle Universitaire Guyanais pour doter la région des équipements nécessaires à une formation de qualité pour les jeunes Guyanais.		33,000	10,000	30%	23,000	0,000
1.3 Favoriser le transfert de technologie et la traduction du potentiel de recherche en innovations mises en œuvre dans et par les entreprises guyanaises		10,300	4,800	47%	3,000	2,500
1.4 Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée		11,500	5,000	43%	1,500	5,000
1.5 Etablir des partenariats avec les Pôles de Compétitivité		4,000	2,000	50%	2,000	0,000
1.6 Elaborer une stratégie régionale de l'innovation		0,200	0,200	100%	0,000	0,000

Répartition de l'axe 1

Poids de l'Axe 1 en M€ dans la maquette financière

91,5 M€ soit 14,2%



■ Informations pratiques :

✚ Service instructeur en charge des dossiers des actions 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6 :

Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT)
Rectorat Troubiran, 2091 rte de Baduel
BP 9278
97307 Cayenne Cedex
Tel : 05 94 28 77 89- Télécopie : 05 94 28 93 35

✚ Service instructeur en charge des dossiers de l'action 1.4 :

Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
Pointe Buzaré
B.P. 7001 – 97307 CAYENNE Cedex
Tél. : 05 94 29 75 30 – Télécopie : 05 94 29 07 34

AXE 2 : Renforcer le tissu économique existant et viser un développement par le marché intérieur.	OSC	1
	CRSN	1
	Earmarking	<input checked="" type="checkbox"/>
Dimension territoriale	Code 07	Intitulé Région ultrapériphérique
Activité économique		

□ **Description de l'axe :**

Définition : *La compétitivité est la capacité des entreprises à faire face à la concurrence tant sur le marché interne que sur le marché extérieur au regard de ses parts de marché ou de son taux de pénétration.*

● **Constat**

La Guyane cherche la voie de son développement économique et souffre du déficit de structuration de ses filières de production. En dépit des nombreux dispositifs de soutien mobilisables (exonérations fiscales, aides individuelles ou collectives), les entreprises (PME-PMI) demeurent confrontées à des facteurs exogènes et endogènes qui grèvent leur compétitivité, tant sur le marché local que sur le marché communautaire et international.

Les coûts exorbitants du fret et des frais annexes aux transports (portuaires et aéroportuaires), à l'import comme à l'export, et la concurrence des productions originaires de la Communauté européenne, des Antilles françaises et des pays tiers compromettent la consolidation et le développement du tissu productif local.

Par ailleurs, la faible disponibilité en immobilier d'entreprise, les frais d'approche élevés (foncier aménagé, équipements spécifiques,...) et l'inadéquation entre l'offre locale des services bancaires et leurs besoins ne font qu'accentuer les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises en création ou en développement.

La croissance démographique devrait néanmoins induire à moyen terme (400 000 habitants en 2025) une augmentation et une diversification de la demande intérieure dont pourraient tirer profit les entreprises locales.

■ **L'industrie :**

L'industrie regroupe 12 % des entreprises (environ 3300 emplois salariés) et génère près de 13 % de la valeur ajoutée brute régionale contre 5% pour l'agriculture et la pêche. Le secteur industriel dit « traditionnel », composé pour l'essentiel de Très Petites Entreprises (TPE) de dimension artisanales (moins de 10 salariés) et pour une faible part de PMI, demeure encore modeste (1000 établissements approximativement).

Parmi ces activités industrielles, on peut citer notamment : le secteur minier aurifère, l'extraction des matériaux de construction (roches, sables, latérite), les industries de transformation du bois et des produits agricoles, le captage, la production et la distribution d'eau potable, la production, le stockage et la distribution d'énergie qui occupent un poids important dans l'économie guyanaise, en termes de chiffres d'affaires et d'effectifs.

Quant aux activités spatiales, elles contribuent à l'économie régionale au travers d'une trentaine

d'entreprises industrielles sous-traitantes et/ou prestataires de services qui emploient près de 1400 salariés à Kourou, Cayenne et dans les communes limitrophes.

■ Les services aux entreprises :

Bien qu'insuffisamment nombreux au regard de la demande, ces services se sont néanmoins beaucoup développés au cours des dernières années. Le secteur compte une soixantaine d'entreprises employant plus de 1600 personnes. Il regroupe principalement les activités de conseil et d'assistance et les services opérationnels au profit des entreprises.

● Enjeu

Le principal enjeu consiste à améliorer la compétitivité structurelle des entreprises (gains de productivité sur économie d'échelle, qualité, innovation, prospection des marchés, marketing, commercialisation efficiente, référence à une image de marque) afin de consolider leur ancrage sur le marché local, européen et continental et favoriser leur déploiement à l'exportation.

● Description du plan d'actions :

L'axe 2 se décline en quatre actions prioritaires :

- 2.1 Aider les entreprises guyanaises (PME/PMI) à devenir compétitives;
- 2.2 Améliorer l'environnement des entreprises ;
- 2.3 Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises ;
- 2.4 Susciter et renforcer les rapprochements entre les entreprises locales.

2.1. Aider les entreprises guyanaises (PME/PMI) à devenir compétitives:

Cette action aura pour objectifs, dans les secteurs porteurs, de soutenir les entreprises guyanaises afin qu'elles deviennent performantes durablement en terme de compétitivité structurelle et de rentabilité sur le marché local et international :

- Soutenir la création et le développement des entreprises par des aides individuelles à l'investissement matériel et immatériel qui leur permettront de se doter d'outils de production efficaces, d'accéder aux conseils extérieurs, de recruter du personnel d'encadrement et de disposer de locaux de production à des prix avantageux notamment en favorisant l'import substitution (unités de production, de biens de consommation, de biens intermédiaires et d'équipements - entreprises de services aux entreprises et de conseil).



Source : Solam - outils de production

- Soutenir leur développement par des actions collectives de portée transversale ou sectorielle en vue d'améliorer leur compétitivité dans le cadre d'un développement durable de leurs activités (veille technologique, appropriation des TIC, approche environnementale, propriété industrielle, ...).
- Développer au niveau des entreprises le management environnemental de leur projet permettant

une prise en compte de l'environnement dans l'organisation de leur outil de production et dans la gestion des produits et des déchets qui en découlent.

2.2. Améliorer l'environnement des entreprises :

Il s'agit dans un premier temps d'améliorer l'offre existante en matière de zones d'activités et de structures d'accueil, spécialisées ou non (mise à niveau des réseaux, des voiries, services mutualisés ...), et ultérieurement de soutenir la création des nouvelles structures (ZAE, pépinières, ateliers relais, hôtels d'entreprises, Zone Franche d'Incitation à l'Exportation) qui offriront des services communs aux entreprises résidentes.

2.3 Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises :

Cette action permettra de mobiliser des dispositifs régionaux, nationaux et communautaires pour :

- renforcer le haut de bilan des entreprises (capital risque/prise de participation au capital) ;
- améliorer les capacités d'emprunt des entreprises ;
- compléter les dispositifs existants (avances remboursables, préfinancements...).

Dans ce cadre, le recours au nouveau dispositif JEREMIE est à l'étude, et la Guyane sera susceptible de l'utiliser sur la période 2007-2013.

2.4. Susciter et renforcer les rapprochements entre les entreprises locales :

Il conviendra de mettre en œuvre des actions collectives dans le but de développer :

- L'intégration amont / aval : politique de filières
- Le groupage des commandes de biens et de prestations
- Les réseaux interentreprises
- La mutualisation des moyens (partage de ressources matérielles et immatérielles, prestations de services, conseils, assistance technique ...)

Compte tenu de leur synergie avec les orientations développées dans le cadre de la gouvernance économique, ces actions pourront être complétées et intégrées dans des actions collectives plus générales relevant de l'axe 5.

■ Bénéficiaires:

2.1 Aider les entreprises guyanaises à devenir compétitives :

- Entreprises, associations, chambres consulaires, collectivités, organisations socioprofessionnelles.
- Bénéficiaires finals : entreprises.

2.2 Améliorer l'environnement des entreprises :

- Collectivités, chambres consulaires, associations, Sociétés d'Economie Mixte, EPIC
- Bénéficiaires finals : entreprises.

2.3 Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises :

- Sociétés de capital risque, collectivités, État, établissements financiers.

- Bénéficiaires finals : entreprises.

2.4 Susciter et renforcer les rapprochements entre les entreprises locales :

- Entreprises, associations, chambres consulaires, organisations socioprofessionnelles, collectivités.
- Bénéficiaires finals : entreprises.

■ **Indicateurs (ces derniers seront validés et définitifs lors de l'adoption du plan d'évaluation)**

Nature de l'indicateur	Indicateur	Unité	Valeur initiale 2000-2006	Valeur 2007 - 2013	Valeur cible intermédiaire 2010	Source	Service Instructeur
Réalisation	Indicateur CE 7- nombre d'aides pour l'investissement des PME	Projet	88	140	42	DRIRE	DRIRE
Réalisation	Indicateur CE 8- dont nombre de jeunes pousses	Entreprise	8	40	12	DRIRE	DRIRE
Impact	Indicateur CE 9- emplois créés suite à une aide investissement PME	Emplois	250	450	320	DRIRE	DRIRE
Réalisation	Indicateur CE 10- investissement en M€	M€	9,854	18	5,4	DRIRE	DRIRE
Réalisation	Indicateur national - Nombre d'entreprises impliquées dans une opération collective						DRIRE
Réalisation	Structures améliorant l'environnement des entreprises (ZAC, ZAE, ateliers relais ...)	-	2 ZAE, 1 pépinière	4 ZAE, 2 pépinières 10 ateliers relais 1 hôtel d'entreprises	1, 0, 3, 0	DRIRE	DRIRE
Résultat	nombre d'entreprises créées sur tout l'axe 2	Entreprise	21	40	12	DRIRE	DRIRE

■ **Domaine d'intervention (Nomenclature Commission Européenne) :**

Code	Thème prioritaire
05	Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises
08	Autres investissements dans les entreprises
09	D'autres actions visant la stimulation de la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME
14	Services et applications pour les PME (<i>commerce électronique, éducation/formation, mise en réseau, ...</i>)
15	D'autres actions visant l'accès aux TIC par les PME et leur utilisation efficace

■ **Prise en compte de l'égalité des chances entre hommes et femmes :**

<input checked="" type="checkbox"/> Positif	<input type="checkbox"/> Neutre	<i>Mémo :</i>
---	---------------------------------	---------------

■ **Intervention communautaire :**

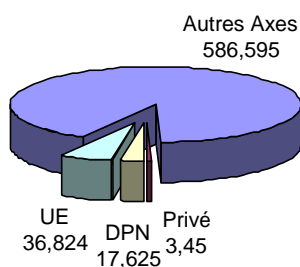
✚ *Forme d'intervention :*

<input checked="" type="checkbox"/> 01 Aide non remboursable	<input type="checkbox"/> 03 Capital à risque
<input type="checkbox"/> 02 Aide remboursable	<input type="checkbox"/> 04 Autre forme de financement

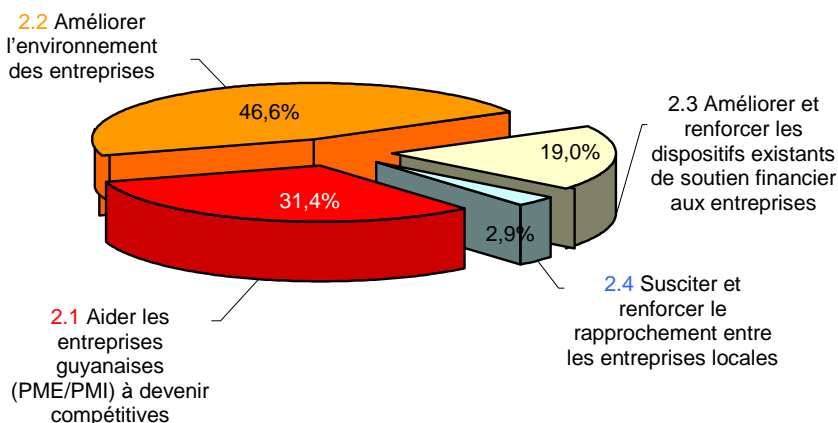
✚ *Plan de financement (en M€) à titre indicatif :*

Axe	En M€	CT	UE	TxUE	DPN	Privé
2. Renforcer le tissu économique.	57,899	57,899	36,824	63,60%	17,625	3,450
2.1 Aider les entreprises guyanaises (PME/PMI) à devenir compétitives		18,199	13,224	73%	2,725	2,250
2.2 Améliorer l'environnement des entreprises		27,000	18,000	67%	9,000	0,000
2.3 Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises		11,000	5,000	45%	5,000	1,000
2.4 Susciter et renforcer les rapprochements entre les entreprises locales		1,700	0,600	35%	0,900	0,200

Poids de l'Axe 2 en M€ dans la maquette financière
57,899 M€ soit 9%



Répartition de l'Axe 2



■ **Informations pratiques :**

Service instructeur en charge des dossiers de l'axe :

Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
Pointe Buzaré
B.P. 7001 – 97307 CAYENNE Cedex
Tél. : 05 94 29 75 30 – Télécopie : 05 94 29 07 34

AXE 3 : Désenclaver le territoire.	OSC	1
	CRSN	1
	Earmarking	<input checked="" type="checkbox"/>
Dimension territoriale	Code 07	Intitulé Région ultrapériphérique
Activité économique	11	Transports

Description de l'axe :

● **Constats :**

En matière d'aménagement du territoire, la Guyane doit faire face à une double problématique :

■ Un enclavement géographique :

La Guyane doit être appréhendée comme un « archipel terrestre »: son territoire est doté d'un important réseau hydrographique qui permet de desservir les communes de l'intérieur en complémentarité avec les lignes aériennes. Les deux fleuves, le Maroni et Oyapock bien que réglementairement non navigables, permettent d'assurer un transport fluvial transfrontalier et interne.

Le transport terrestre de personnes et des marchandises/matériels du littoral vers les isolats de l'intérieur ou des abords des fleuves s'avère parfois difficile et très onéreux



Source : DRRT – Pirogues sur le Maroni

Cependant, malgré les difficultés de navigation rencontrées du fait des obstacles naturels (sauts et écueils) notamment en période d'étiage, le transport fluvial demeure culturellement et socialement bien ancré dans les bassins du Maroni et de l'Oyapock, et s'avère un outil incontournable de leur développement économique et social. On estime en effet à plus de 20 000 le nombre de personnes, 10 000 le nombre de tonnes le fret et 30 000 m³ le volume des carburants transportés en un an sur le fleuve Maroni.

■ Un enclavement numérique :

La mise en place d'un réseau haut débit sur l'ensemble du territoire permettra également de remédier à l'enclavement de certaines populations en favorisant leur accès à l'ensemble des services publics (éducation, santé...)

Aussi, la desserte à un coût économique et environnemental acceptable des zones rurales enclavées doit-elle être envisagée dans le cadre d'une politique de développement du transport intermodal, qui doit être accompagnée d'une extension du réseau de télécommunications.

Enjeux :

L'enjeu consiste à désenclaver le territoire en améliorant les structures de desserte intérieure, et en mettant en service un réseau de télécommunication haut débit, ceci afin de renforcer l'attractivité du territoire et d'en assurer un aménagement plus équilibré.

● **Description du plan d'actions :**

Les principales actions prioritaires sont donc les suivantes :

- 3.1. Améliorer les structures de desserte intérieure.
- 3.2. Créer les infrastructures régionales de communications électroniques à haut débit et animer le territoire en utilisant les TIC.

3.1. Améliorer les structures de desserte intérieure :

L'objectif de cette mesure est d'améliorer l'accessibilité économique du territoire, la priorité étant de financer le réseau régional d'infrastructures qui contribuera à l'amélioration et à la consolidation de la compétitivité de tous les acteurs du développement économique.

Par ailleurs, afin de concourir à un aménagement équilibré du territoire, la réalisation des infrastructures suivantes sera privilégiée :

- les infrastructures fluviales (aménagement des sauts, cales, appontements : les opérations financées permettront d'assurer la continuité des acheminements vers les zones d'accès difficiles, notamment durant la période d'étiage des fleuves, et sécuriseront la desserte des zones riveraines de développement économique.



Source : DDE -, Cale et appontement de Camopi

- Les aéroports des communes de l'intérieur : dans le cadre du schéma de desserte multimodal de l'intérieur (aérien, fluvial et routier), le renforcement des plates-formes aéroportuaires permettra d'assurer les transports de biens/services à forte valeur ajoutée, et de faire face aux situations d'urgence (exemple : accès aux soins), condition *sine qua non* d'un maintien durable des populations « là où elles vivent ».
- Désenclavement du vieux Port de Cayenne.

Au regard du potentiel halieutique existant, et des mesures de gestion mises en place aux niveaux local et communautaire la pêche artisanale doit être confortée dans son rôle primordial de développement économique de la Guyane.

Soucieux de débarquer et de vendre du poisson dans des conditions d'hygiène irréprochable, la collectivité régionale a construit, avec l'aide de l'Union Européenne, le Marché d'Intérêt Régional (MIR) au vieux-port de Cayenne. Cet outil a pour objectif d'une part d'organiser la première vente des produits de la mer et d'autre part de favoriser la commercialisation du poisson de détail dans l'île de Cayenne.

Toutefois, au bout de 6 années de fonctionnement, cette structure présente de nombreuses limites à savoir un **faible volume de produits débarqués et traités** (pas d'appointements près du MIR, ventes illégales, peu de structures de traitement...), **une faible fréquentation du marché de la mer** (présences de squats, difficultés d'accès les jours de marché...)

Ce projet de désenclavement aura donc pour objectif principal une meilleure organisation de la filière de vente du poisson frais de détail et de gros en amont et en aval, de même que la réalisation de mobilier d'entreprise (au profit des producteurs de l'île de Cayenne mais également des poissonniers du marché de la mer), notamment en :

- Réalisant les études techniques sur l'aménagement général et la définition de la structure de gestion administrative des infrastructures créées au Vieux Port ;
- Construisant les infrastructures portuaires de débarquement et de stationnement pour permettre un appointement des canots et navires de la pêche artisanale

3.2. Créer les infrastructures régionales de communications électroniques à haut débit et animer le territoire en utilisant les TIC :

■ Créer les infrastructures régionales de communications électroniques à haut débit :



Source : Conseil Régional –
Station satellite en site isolé

La tarification des communications depuis et vers la Guyane, non proportionnelle à la distance, tant pour les liaisons inter-DFA (Département Français d'Amérique) qu'avec le reste du monde, grève les charges des entreprises, contraire leur développement et leur compétitivité (e-business, marketing, e-learning).

Ainsi, la mise en service d'un réseau à haut débit sur l'ensemble du territoire de la Guyane **vise à mettre à disposition des particuliers, des services publics, mais aussi des entreprises, des capacités d'accès à l'Internet à des coûts acceptables.**

Cette démarche adossée à la Délégation de Service Public (DSP) initiée par la collectivité régionale, permettra de répondre, aux enjeux énoncés. La quasi-totalité de la population sera couverte à l'issue du plan de déploiement haut débit, ce qui permettra :

- à 84% de la population d'accéder à l'Internet haut débit et à la téléphonie illimitée sur IP via le service d'accès DSL ;
- au reste de la population (16%), de bénéficier d'un accès Internet par une couverture de 31 sites en technologie d'accès WIFI.

Au total, au moins 95% de la population sera éligible aux services du délégataire et 100% des établissements publics (mairie, école, dispensaire, ...) localisés dans les 45 sites desservis par le délégataire seront couverts.

Ce réseau sera évolutif et raccordera notamment tout nouveau groupe scolaire.

Dans un souci de bonne gestion des fonds et d'optimisation des investissements, tout opérateur pourra se déployer à partir de ces infrastructures. En d'autres termes, ce **réseau de télécommunications sera accessible à l'ensemble des opérateurs intéressés** qui pourront ainsi offrir leur service sur l'ensemble du territoire.

Le maillage numérique territorial favorisera le développement de la société de l'information et de la communication et contribuera à l'intégration de la région dans son environnement proche et lointain.

En complément de la réalisation du réseau infrarégional et afin de répondre à la demande croissante de débit engendré depuis et vers le réseau mondial du fait de l'augmentation du nombre d'abonnés et de la diversification des services proposés, la DSP inclut la location de bande passante (IRU : Infeasible Right of Use ou Droit d'Usage à

Long Terme) en grande quantité sur un câble sous-marin reliant la Guyane au réseau Internet. Cette bande passante négociée en tarif de gros sera alors revendue à des prix supportables pour les fournisseurs d'accès locaux.

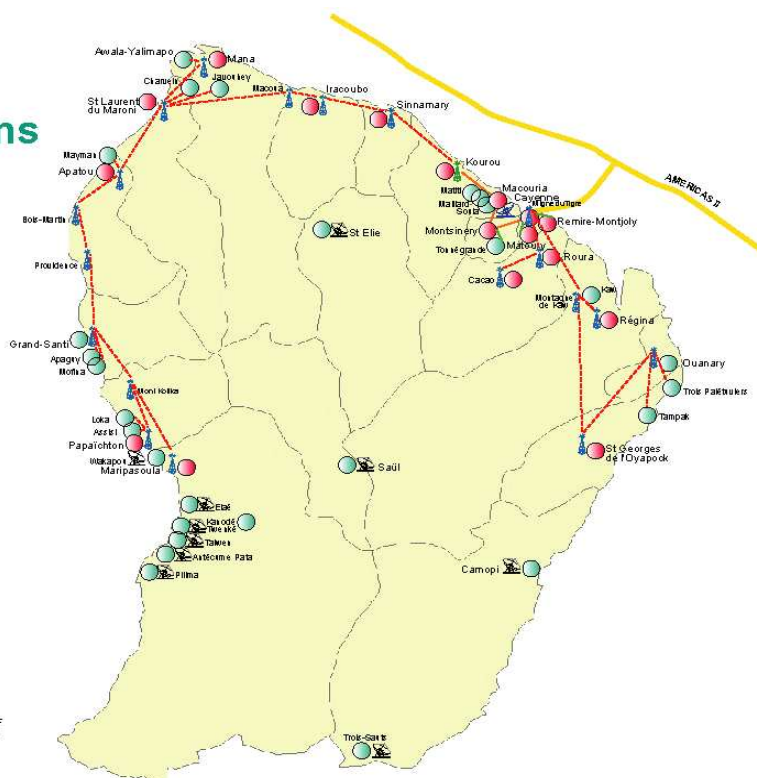
Actuellement il n'existe qu'un seul câble passant au large de la Guyane reliant l'Amérique du Sud au réseau Internet. La prolongation d'un câble alternatif, qui dessert déjà les Caraïbes, permettrait entre autre de sécuriser le câble existant en cas de rupture de ce dernier mais aussi de faire jouer pleinement la concurrence afin d'obtenir des IRU à des coûts encore plus réduits. Le financement d'une opération de cette envergure, concernant des pays frontaliers (Brésil et Suriname) et les Antilles, pourra être envisagé sur d'autres fonds tel que le programme INTERREG.

Le réseau Guyane Numérique de télécommunications haut débit



- Communes (22)
- Villages (3)
- Sites en dégroupage DSL (17 sites)
- Sites en desserte Wi-Fi (28 sites)
- Pylônes TDF
- Pylône CNES
- Antenne émission / réception satellite
- Noeud régional d'émission / réception satellite
- Réseau de transport par faisceau hertzien
- Réseau de transport par fibre optique à créer sur ligne moyenne tension EDF
- Réseau de transport par fibre optique existante sur ligne Haute Tension EDF

© IDATE - Mars 2004



■ Utiliser les TIC pour animer tout le territoire :

Afin de fournir une information toujours actualisée, et de permettre un accompagnement de qualité de tous les porteurs de projets quelque soit leur implantation géographique (à des coûts raisonnables), des points d'accès Internet au sein d'Espaces Publics Numériques (EPN) seront créés dans la majorité des communes de Guyane.

Les projets visant à développer l'e-administration seront également encouragés pour améliorer la communication avec tous les types d'utilisateurs (citoyens, partenaires, agents, collectivités) et mutualiser les contenus disponibles entre les acteurs territoriaux au moyen d'outils de travail collaboratif.

Le déploiement des Espaces Publics Numériques s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement numérique à l'échelle du territoire de la Guyane.

Source : DRRT



Cette mesure pourra être complétée par des opérations expérimentées dans le cadre du PRAI (Programme Régional pour les Actions Innovatrices).

■ **Bénéficiaires :**

3.1. Améliorer les infrastructures de desserte intérieure :

- Collectivités.

3.2.:Créer les infrastructures régionales de communications électroniques à haut débit et animer le territoire en utilisant les TIC :

- Collectivités, associations, entreprises.

■ **Indicateurs (ces derniers seront validés et définitifs lors de l'adoption du plan d'évaluation)**

Nature de l'indicateur	Indicateur	Unité	Valeur initiale 2000-2006	Valeur 2007 - 2013	Valeur cible intermédiaire 2010	Source	Service Instructeur
Réalisation	Indicateur CE 11- nombre de projets de société de l'information	projets	nc			Conseil Régional	DRIRE
Résultat	Indicateur CE 12- population supplémentaire ayant accès au réseau large bande	population	nc			Conseil Régional	DRIRE
Réalisation	Indicateur CE 13- nombre de projets dans le secteur des transports (équipements fluviaux)	projets	25	10	3	DDE	DDE
Réalisation	nombre de plateformes aéroportuaires renforcées	plateformes	sans objet	3	1	DDE	DDE
Réalisation	nombre d'édifices publics connectés	Edifice public	Sans objet	10	3	Conseil Régional	DRIRE
Réalisation	nombre d'EPN construits	EPN	5	10	3	Région	DRIRE
Résultat	proportion de personnes et entreprises connectées a internet	%	nc			Conseil Régional	DRIRE

■ **Domaine d'intervention (Nomenclature Commission Européenne) :**

Code	Thème prioritaire
12	Technologies de l'information et communication (TEN-TIC)
31	Voies navigables intérieures (<i>régionales et locales</i>)
29	Aéroports

■ **Intervention communautaire :**

➤ *Forme d'intervention :*

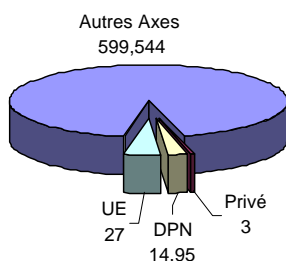
<input checked="" type="checkbox"/> 01 Aide non remboursable	<input type="checkbox"/> 03 Capital à risque
<input type="checkbox"/> 02 Aide remboursable	<input type="checkbox"/> 04 Autre forme de financement

➤ *Plan de financement (en M€) à titre indicatif :*

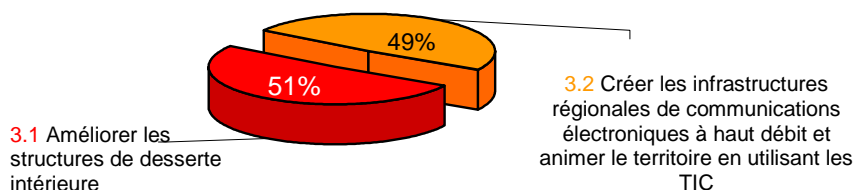
Axe	En M€	CT	UE	TxUE	DPN	Privé
3. Désenclaver le territoire.	44,950	44,950	27,000	60%	14,950	3,000
3.1 Améliorer les structures de desserte intérieure		23,000	13,650	59%	9,350	0,000
3.2 Créer les infrastructures régionales de communications électroniques à haut débit et animer le territoire en utilisant les TIC		21,950	13,350	61%	5,600	3,000

Poids de l'axe 3 en M€ dans la maquette financière

44,95 M€ soit 7%



Répartition de l'Axe 3



■ **Informations pratiques :**

➤ *Service instructeur en charge des dossiers de l'action 3.1 :*

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
Rue du Vieux Port - BP 6003
97307 Cayenne Cedex
Tel : 05 94 39 80 34 – Télécopie : 05 94 39 80 59

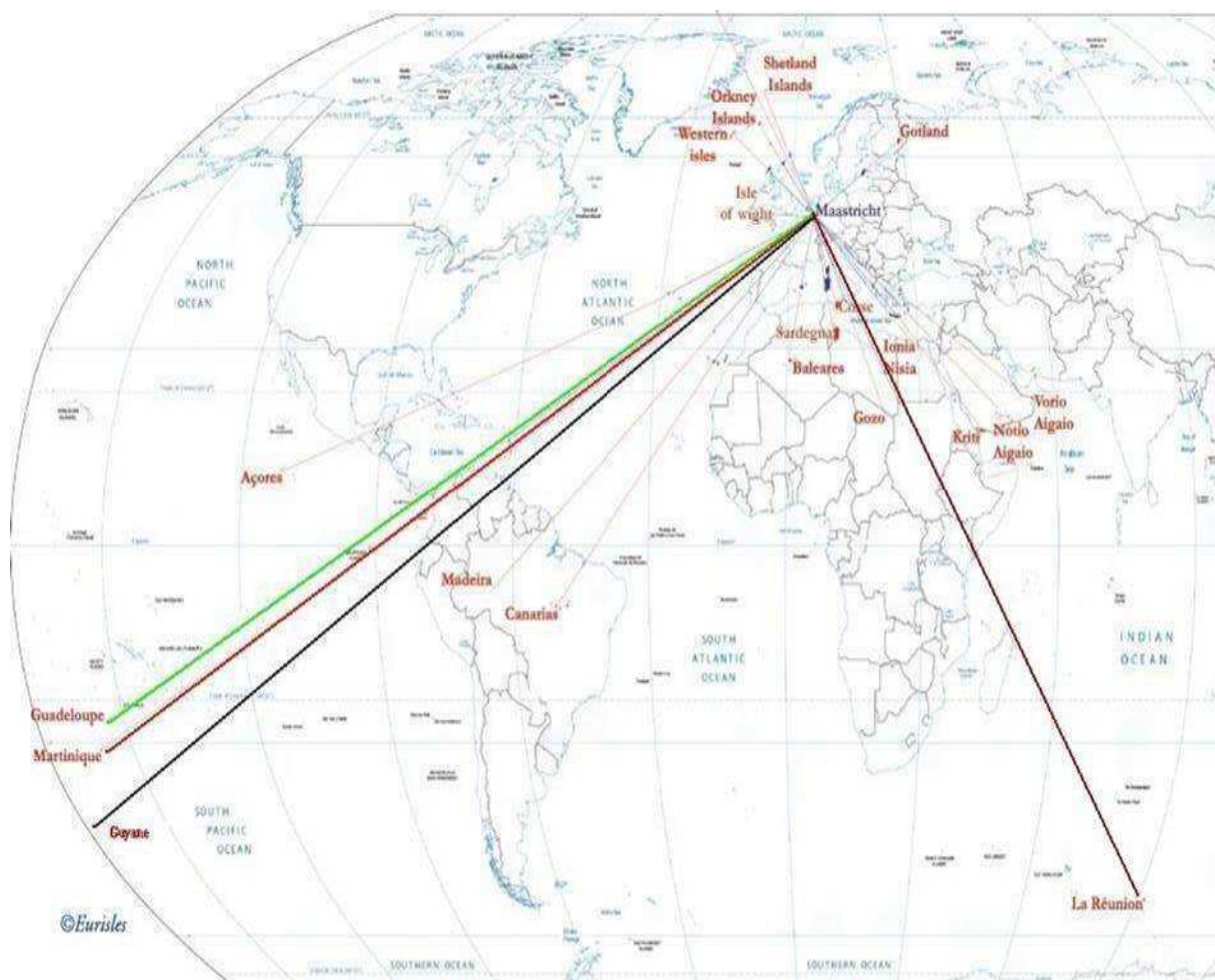
➤ *Service instructeur en charge des dossiers de l'action 3.2 :*

Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
Pointe Buzaré - B.P. 7001 – 97307 CAYENNE Cedex
Tél. : 05 94 29 75 30 – Télécopie : 05 94 29 07 34

AXE 4 : Compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphéricité et autres handicaps structurels	OSC	1
	CRSN	4
	Earmarking	<input checked="" type="checkbox"/>
Dimension territoriale	Code 07	Intitulé Région ultrapériphérique
Activité économique	11	Transport

□ **Description de l'axe :**

• **Constats**



Actuellement, les coûts de production des entreprises guyanaises sont grevés par des surcoûts qui affectent le développement du tissu économique régional:

- Les surcoûts liés aux conditions de production des entreprises : le développement économique de la Guyane dépend de la dynamique de l'économie productive c'est-à-dire le développement des entreprises. Or ces entreprises souffrent notamment de l'éloignement des centres d'approvisionnement et de consommation et de l'étroitesse de leur marché.
- Les surcoûts de transport de marchandises : La Guyane, du fait de son éloignement et des ruptures de charge, subit des surcoûts, imputables au fret maritime et aérien, particulièrement

élevés, non seulement pour accéder au marché européen mais aussi aux marchés traditionnels.

La situation géographique de la Guyane et son enclavement impactent directement sa vie économique qui est très dépendante des infrastructures de transports, et notamment des ports.



Source : DDE – Port de Dégrad des Canes

Le port de Dégrad des Canes traite 95% du fret provenant essentiellement d'Europe ou des Antilles. Or la situation géographique de la côte guyanaise est extrêmement pénalisante pour le bon fonctionnement des infrastructures portuaires. Située à 500 km à l'ouest de l'embouchure de l'Amazone, cette côte est soumise à un apport constant de vases par les courants côtiers. L'apport important des sédiments nécessite ainsi un dragage permanent du chenal d'accès au port de Dégrad des Canes long de 19 km. Par rapport aux autres ports

européens, cette obligation de dragage permanent est tout à fait exceptionnelle et les surcoûts directement induits se répercutent automatiquement sur l'ensemble des flux de fret au travers des taxes portuaires.. Par ailleurs, le port est uniquement accessible aux navires d'une longueur maximale de 165 mètres et d'un tirant d'eau de 6 mètres. Compte tenu de ces contraintes, les porte-conteneurs sont obligés de décharger une partie de leur cargaison à Port Of Spain (Trinidad et Tobago). Les conteneurs sont ensuite transbordés sur des caboteurs à faible tirant d'eau qui effectuent un service régulier entre Port of Spain et Dégrad-des-Cannes.

Dans ces conditions, le cumul des manutentions intermodales à opérer fait de la Guyane la région de l'Union européenne la plus éloignée de Maastricht au sens d'Eurisles, et la desserte maritime de la Guyane, eu égard à son coût²⁵, est un handicap majeur pour la compétitivité des entreprises locales.

D'autres facteurs s'ajoutent à ces handicaps : l'absence d'équipements terrestres de transbordement des conteneurs, la vétusté avancée des principaux quais de débarquement, et plus généralement, une capacité des quais très insuffisante.

Si l'ouverture du pont sur l'Oyapock doit contribuer à créer une dynamique d'ouverture avec le Brésil, cette liaison routière ne constituera pas sur le moyen terme un itinéraire de substitution pour les imports et exports guyanais (barrières douanières et non tarifaires; éloignement important du Brésil « industriel »; éloignement des ports de Belem et Macapa...). La très forte, et durable, dépendance de l'économie guyanaise aux marchés européens fait que la desserte maritime via Dégrad des Canes restera un facteur essentiel de la compétitivité (ou non-compétitivité) de l'économie locale. Tout investissement pour améliorer la performance de la desserte maritime permettra de diminuer des surcoûts se répercutant automatiquement sur l'économie locale, aussi bien en terme de consommation que de production.

• Enjeux

L'enjeu de cet axe aura pour finalité :

- **de rénover et d'augmenter les capacités d'accueil et de traitement de la principale infrastructure portuaire de Guyane, afin de garantir l'acheminement du fret dans des délais, conditions de sécurité et coûts raisonnables, pré-requis nécessaires à la consolidation de la dynamique de développement économique local.**
- **d'améliorer la compétitivité des productions guyanaises (biens et services) sur le marché local, européen et continental.**

● **Description du plan d'action :**

L'axe 4 comprend deux actions prioritaires :

- 4.1. Compenser les surcoûts de transport induits par l'éloignement.
- 4.2. Rénover les infrastructures du port principal de Dégrad des Cannes et améliorer son accès

4.1. Compenser les surcoûts de transport induits par l'éloignement :

L'objectif sera de réduire les coûts induits par l'éloignement, pour tous les opérateurs des secteurs d'activité marchands et non marchands. Il s'agira de compenser les surcoûts de transport supportés par les entreprises privées à l'intérieur des frontières, du port européen de départ jusqu'à la livraison en Guyane d'une part et de l'unité de production située dans en Guyane jusqu'au port européen d'arrivée d'autre part et de favoriser le développement des entreprises privées et la création d'emplois par la compensation des coûts de transport supportés par les bénéficiaires. L'allocation sera déterminée à partir de justificatifs (facture par exemple) certifiés par le prestataire de service. Le coût du fret sera intégralement considéré comme le surcoût encouru.

Ainsi, la compensation du surcoût lié à l'éloignement devra prendre comme base :

- le coût brut (Hors : TVA, octroi de mer, taxes douanières et aides publiques) du moyen de transport le plus économique et la liaison la plus directe entre le lieu de production et de transformation et les débouchés commerciaux utilisant cette forme de surcoût,
- le coût lié aux assurances,
- le coût de la manutention,
- les éventuelles taxes non récupérables et affectées à la prestation de transport

Axe 4 : Fonds de compensation des handicaps liés à l'éloignement		
Bien considéré :		
Moyen de transport (aérien, maritime) :		
Variables éligibles pour l'opération	Valeur (€, m3, Kg, tonne, etc.)	Pièces exigibles
Coût du fret total		<i>Factures n°</i>
dont TVA		
dont droits de douanes		
Coût lié aux assurances		<i>Factures n°</i>
Taxes non récupérables		
Coût de la manutention		<i>Factures n°</i>
TOTAL	0,00	
Quantité annuelle totale acheminée (préciser l'unité : m ³ , Kg, tonne, etc.)		
Coût unitaire	#DIV/0!	
Surcoût TOTAL	0,00	
Surcoût Unitaire	#DIV/0!	

L'aide devra être octroyée au regard du dispositif notifié auprès de la Commission européenne et approuvé par cette dernière, sous le timbre N .../2007 joint en annexe.

- l'aide ayant pour vocation de soutenir le développement économique endogène, ne seront éligibles que les flux de marchandises qui entreront dans un cycle de production,
- la seconde priorité de cette aide sera de réduire les surcoûts liés à l'acheminement du matériel de production destiné, aux entreprises en phase de création ou de développement,
- enfin, ce dispositif permettra de favoriser la pénétration des productions locales sur le marché continental de la Communauté européenne.

Les dépenses au titre du fonds de compensation des surcoûts et la neutralisation de ces derniers permettront ainsi de créer un cercle vertueux en contribuant à améliorer la compétitivité des entreprises locales et leur efficacité productive en limitant directement un des handicaps structurels d'une part et en réduisant leurs coûts de revient d'autre part.

4.2. Rénover les infrastructures du port principal de Dégrad des Cannes et améliorer son accès :

La première action sera d'élargir et approfondir le chenal d'accès, qui devrait permettre :

- d'améliorer les conditions économiques de cette desserte d'environ 30% en supprimant les transbordements, pénalisants en termes de délais, coûts, sur stockage, etc. un gain de profondeur du chenal donnera par centimètre de profondeur supplémentaire la possibilité de venir avec quelques dizaines de conteneurs en plus par navire.
- de garantir la sécurité de la desserte maritime de la Guyane. L'élargissement apparaît aujourd'hui comme la seule solution pour éviter le scénario d'un échouement qui bloquerait durablement le chenal et entraînerait « l'asphyxie » de l'économie locale. Il s'agira également de mettre à niveau les infrastructures portuaires afin d'améliorer les capacités d'accueil des navires transocéaniques avec la réhabilitation du quai n°2 du port de Dégrad des Cannes.
- Enfin, l'augmentation de flux de fret en conteneurs impliquera la mise en place de portiques dont l'utilisation devrait contribuer à la diminution des coûts d'approche.

Ainsi, les investissements projetés sur le port de Dégrad-des-Cannes et soutenus dans le cadre de l'allocation spécifique auront pour finalité première la transformation d'une infrastructure vieillissante en un port rénové et de qualité, couplée à un accès plus favorable.

Ceci, permettra dans un second temps, de réduire les coûts de production, en effet :

- l'accroissement des flux entraînera une gestion des stocks plus performante pour les entreprises guyanaises, permettra de réduire la périodicité du dragage du chenal d'accès et facilitera l'accueil de navires d'une capacité plus importante, mais surtout évitera le transbordement des bateaux à port of Spain, (dont le coût de manutention et jusqu'alors répercuté sur le tarif de la liaison),
- la baisse des coûts aura pour conséquence, une optimisation plus conséquente du fonds de roulement et de la trésorerie des entreprises. Les entreprises pourront par une meilleure relation avec leurs clients fidéliser au mieux ces derniers.
- Un service maritime sans transbordement sera ressenti comme une amélioration considérable de la qualité de la ligne maritime. Une telle amélioration sera également favorable au développement de la Zone Franche Industrielle d'Exportation, localisée à Dégrad-des-Cannes.
- la capacité des entreprises à investir et à mobiliser des emprunts se fera rapidement ressentir.

Une politique volontariste de compensation des handicaps dus à l'éloignement, ainsi qu'une politique de développement du port de Dégrad-des-Cannes auront certainement des retombées positives pour l'économie guyanaise dans son ensemble (entreprises et consommateurs).

Tout d'abord, les conséquences seront directes et concerneront la rentabilité des entreprises qui bénéficieront d'une baisse substantielle de leur coût d'achat et donc une amélioration de leur résultat financier. La mise en place entraînera des effets psychologiques sur les entrepreneurs, qui par une meilleure profitabilité, auront davantage confiance en l'avenir de leur outil de production et du territoire sur lequel ils travaillent.

Le second effet attendu de telles politiques sera la baisse des barrières à l'entrée qui engendrera davantage de concurrence et moins d'effet de concentration des marchés. Le pouvoir d'achat des citoyens sera ainsi renchéri lui permettant soit d'accroître son épargne, soit de consommer davantage (effet positif sur le carnet de commande des entreprises).

Une meilleure rentabilité des entreprises, et une concurrence accrue sur un territoire où la demande ne

cesse d'augmenter incitera indirectement les entreprises à se démarquer en mettant en œuvre des politiques d'investissements en moyens corporels et incorporels (recherche développement innovation) afin de gagner en compétitivité. Cette montée en puissance technologique attirera de nouveaux cadres et managers qui transmettront leurs expériences et feront croître la productivité des entreprises.

Cette amélioration générale de l'économie concourra incidemment au développement d'activités nouvelles et au positionnement d'entreprises sur des secteurs à haute valeur ajoutée.

La confiance retrouvée, dans leur moyen de production, incitera les chefs d'entreprises à se diversifier et donc à se tourner vers des secteurs d'activités jusque là ignorés permettant de pallier au manque de diversification de notre économie.

La compensation des handicaps favorisera la mise en place d'unités de transformation, complétant le secteur de la distribution et substituant aux importations des productions locales. Il est attendu également que, dans certain cas, l'amélioration générale de l'économie concourra incidemment au développement d'activités nouvelles et au positionnement d'entreprises sur des secteurs à plus haute valeur ajoutée.

Toutes ces conséquences, directes ou indirectes, permettront de lutter efficacement contre le chômage et créeront des emplois durables. La résorption, même partielle, aura là aussi des effets psychologiques positifs sur la consommation des ménages et donc sur l'économie dans son ensemble.

Les effets liés à ce phénomène seront globaux, et à titre d'exemple, renforceront les finances des collectivités publiques (Conseil général par exemple qui est actuellement fortement pénalisé par la rémunération des RMistes). La collectivité se verra alors partiellement affranchie d'une dépense de fonctionnement, lui permettant alors d'accroître sa politique d'investissement à long terme.



Source : DDE - Poste routier de Dégrad des Cannes

■ **Bénéficiaires:**

4.1. Compenser les surcoûts de transport induits par l'éloignement :

- Entreprises.

4.2. Rénover les infrastructures du port principal de Dégrad des Cannes et améliorer son accès :

- Les acteurs portuaires: Etat (propriétaire du port de Dégrad-des-Cannes, port d'intérêt national); - CCIG (concessionnaire exploitant du port); entreprises de services portuaires;

■ **Indicateurs (ces derniers seront validés et définitifs lors de l'adoption du plan d'évaluation)**

Nature de l'indicateur	Indicateur	Unité	Valeur initiale 2000-2006	Valeur 2007 - 2013	Valeur cible intermédiaire 2010	Source	Service Instructeur
Réalisation	nombre d'opérations de compensation des surcoûts	Opération	Sans objet	140	42	DRIRE	DRIRE
Résultat	nombre d'échouement / nombre de bateaux entrés annuellement	nombre	6/198	0	0	DDE	DDE
Impact	évolution du coût du fret entre la guyane et l'europe	%	0	-10%	-3%	DDE	DDE

■ **Domaine d'intervention (Nomenclature Commission Européenne) :**

Code	Thème prioritaire
30	Ports
82	Compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale

■ **Intervention communautaire :**

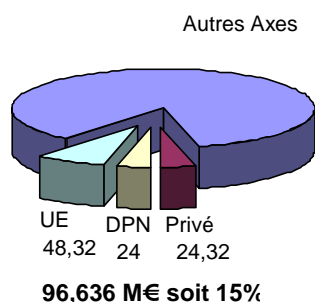
➤ *Forme d'intervention :*

<input checked="" type="checkbox"/> 01 Aide non remboursable	<input type="checkbox"/> 03 Capital à risque
<input type="checkbox"/> 02 Aide remboursable	<input type="checkbox"/> 04 Autre forme de financement

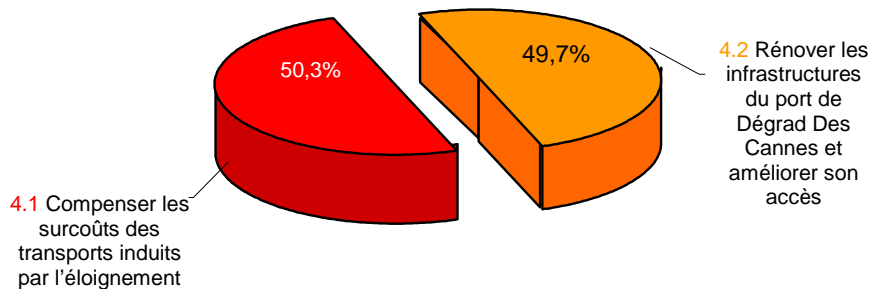
➤ *Plan de financement (en M€) à titre indicatif :*

Axe	En M€	CT	UE	TxUE	DPN	Privé
4. Compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphéricité et autres handicaps structurels.		96,635772	48,317886	50%	24	24,317866
4.1 Compenser les surcoûts des transports induits par l'éloignement		48,635772	24,317866	50%	0,000	24,317866
4.2 Rénover les infrastructures du port principal de Dégrad-des-Cannes, et améliorer son accès		48,000	24,000	50%	24,000	0,000

**Poids de l'Axe 4 en M€
dans la maquette financière**



Répartition de l'axe 4



Informations pratiques :

- *Service instructeur unique en charge des dossiers de l'action 4.1 :*

Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
Pointe Buzaré

B.P. 7001 – 97307 CAYENNE Cedex
Tél. : 05 94 29 75 30 – Télécopie : 05 94 29 07 34

- *Service instructeur unique en charge des dossiers de l'action 4.2:*

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
Rue du Vieux Port
BP 6003

97307 Cayenne Cedex
Tel : 05 94 39 80 34 – Télécopie : 05 94 39 80 59

AXE 5 – Renforcer la gouvernance économique	OSC	1
	CRSN	1
	Earmarking	<input checked="" type="checkbox"/>
Dimension territoriale	Code	Intitulé
Activité économique	07	Région ultrapériphérique
	17	Administration publique

Description de l'axe :

• **Constats :**

Le diagnostic territorial a permis de mettre en lumière le déficit d'animation économique dynamique pour favoriser le développement de la Guyane, tant par le rappel des constats de l'évaluation finale, qu'au cours des entretiens menés avec les chefs d'entreprises et les autres acteurs socio-économiques de la région. La faible consommation des mesures économiques sur le DOCUP équivalente à seulement 30 % d'earmarking, la difficulté pour les porteurs de projet d'avoir accès à une information fiable, et le manque de cohérence entre les actions des différents acteurs en sont les manifestations les plus évidentes.

La mise en œuvre d'une **animation économique concertée** entre l'ensemble des intervenants et suffisamment dynamique est **indispensable** pour favoriser l'émergence de projets d'activités nouvelles.

Ce déficit a des conséquences plus graves encore qu'ailleurs en Guyane où l'étroitesse du marché local se combine à la faiblesse financière des entreprises pour freiner la croissance économique.

Pour autant de nombreux outils de développement économique existent, et leur mise en œuvre connaît des succès notables. Ces outils et actions sont menés par un grand nombre d'acteurs, comme dans la plupart des territoires (Chambres consulaires, ACREDEG, Guyane technopole, mission Guyane, ADIE, PFIL, ADL, RAAPE, etc...).

Il s'agit donc de capitaliser sur l'expérience des développeurs économiques locaux et d'en favoriser la valorisation, la dynamisation et la mise en convergence.

• **Enjeux :**

- **Développer les échanges entre les citoyens guyanais et l'Union**, afin de mieux faire connaître les problématiques locales et d'ouvrir la Guyane sur l'Europe, en vue notamment d'élargir son marché, de développer son attractivité et de faire valoir ses potentialités.
- **Offrir aux jeunes guyanais une information communautaire de qualité**, afin de les inciter à rechercher des débouchés sur le continent de l'Union, tant dans le cadre de la poursuite de leurs études, que dans la création d'emplois;
- **organiser un pilotage en mode collectif des actions de développement économique** pouvant être attribué de façon différente en fonction des domaines touchés selon un projet clairement identifié (création d'entreprise, développement et investissement, prospection de projets, formation des entrepreneurs, ingénierie financière, etc...);
- **Se positionner sur les métiers du développement économique non encore exercés :**
 - promotion et prospection de nouveaux marchés,

- prospection de porteurs de projet locaux et relance des projets dormants,
- prospection de partenaires extérieurs et d'implantations d'entreprises exogènes,
- planification stratégique et expertise de l'offre territoriale (schéma de ZAE, de services, d'accueil, mise à disposition d'experts, etc...),
- portage de la stratégie de marque et de reconnaissance de la Guyane, en vue d'une éventuelle labellisation et d'une valorisation de l'image de la Guyane,
- etc...

✦ **Mobiliser les moyens humains et financiers à un niveau comparable à celui des agences de développement métropolitaines :**

Quelque soit la forme juridique et géographique de la mise en réseau choisie, l'effort financier à consentir pour se doter d'un réel outil d'animation représente environ 10 % du poids de la stratégie générale (*source KPGM*).

Il est à noter que le contexte particulier de retard de développement tant en infrastructures que dans la culture de l'esprit d'entrepreneuriat, conjugués aux handicaps structurels de la Guyane, **nécessite des efforts encore plus importants que partout ailleurs**, sur un plan financier comme sur la qualité de l'expertise des hommes et des femmes qui constitueront cette structure.

C'est pourquoi, malgré les besoins considérables en infrastructures de base, cet outil d'animation est primordial à la réussite de la stratégie de développement par l'immatériel.

Il s'agit donc de créer les conditions optimales de succès de la stratégie de soutien à l'innovation et à la croissance économique par une gouvernance partenariale publique proactive.

• **Description du plan d'action :**

Les principales actions prioritaires sont donc les suivantes :

- ✦ 5.1 : Créer un point « Relais Europe »
- ✦ 5.2 : Coordonner l'animation économique sur le territoire de façon partenariale.

5.1 : Créer un point « Relais Europe »



Adossé au réseau communautaire « Europe Direct », ce relais d'information fera office d'intermédiaire entre l'Union et ses citoyens au niveau local. Il aura pour mission de diffuser des informations et des conseils sur les politiques menées par l'Union européenne, d'encourager activement le débat local et régional sur l'Europe, de permettre aux institutions européennes de diffuser des informations locales et régionales, et de permettre au public de fournir un retour d'informations aux institutions de l'Union.

Ce point d'information sera partagé avec la structure d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet que l'autorité de gestion prévoit de créer (cf axe 10). Ainsi, ce guichet unique cherchera à créer une vraie synergie et émulation par la promiscuité, afin de susciter l'initiative privée et de détecter (notamment chez les jeunes) les porteurs de projets potentiels, le plus en amont possible.

5.2 : Coordonner l'animation économique sur le territoire de façon partenariale:

Orientée « client », cette nouvelle structure travaillera en mode collectif et délivrera du sur-mesure.

Il s'agira de créer une task-force préventive des outils de pilotage et de suivi de l'action.

Malgré son aspect virtuel puisque constituée d'un réseau, cette agence pourrait être composée d'un noyau dur d'une dizaine de personnes regroupées sur un même lieu géographique, d'une part pour favoriser l'émulation et la coordination, et d'autre part pour permettre « au client » d'avoir un interlocuteur identifié.

L'organisation de ce projet pourrait être phasée comme suit :

2007 : définition de la structure juridique et répartition des rôles sur les métiers existants. Plan de développement des nouveaux métiers et recrutements éventuels.

2008 : mise en œuvre de l'agence. Elaboration de la stratégie de marque. Prospection de projets en Guyane et structuration de la prospection internationale.

2009-2013 : premières retombées, développement des différents métiers de l'agence de développement en mode projet.

■ **Bénéficiaires :**

5.1 : Créer un point « Relais Europe »

- État, Conseil Régional, Conseil Général.

5.2 : Coordonner l'animation économique sur le territoire de façon partenariale :

- État, Conseil Régional, Conseil Général.

■ **Indicateurs (ces derniers seront validés et définitifs lors de l'adoption du plan d'évaluation)**

Nature de l'indicateur	Indicateur	Unité	Valeur initiale 2000-2006	Valeur 2007 - 2013	Valeur cible intermédiaire 2010	Source	Service Instructeur
Résultat	nombre de personnes accueillies au Relais Europe	Personne	Sans objet	1500	450	Département Europe	SGAR
Impact	nombre de projets programmés grâce à l'animation économique	Projet	Sans objet	100	30	Département Europe	SGAR
Impact	nombre d'emplois créés grâce à l'animation économique (sur PO et Hors PO)	Emploi	Sans objet	350	105	Département Europe	SGAR

■ **Domaine d'intervention (Nomenclature Commission Européenne) :**

Code	Thème prioritaire
05	Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises
81	Mécanismes pour améliorer la bonne conception, suivi et évaluation des politiques et programmes aux niveaux national, régional et local et le renforcement des capacités dans la livraison des politiques et des programmes

■ **Intervention communautaire :**

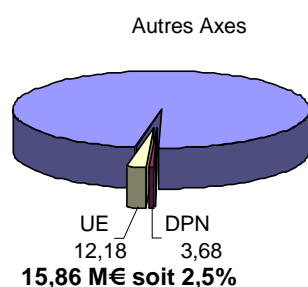
➤ *Forme d'intervention :*

<input checked="" type="checkbox"/> 01 Aide non remboursable	<input type="checkbox"/> 03 Capital à risque
<input type="checkbox"/> 02 Aide remboursable	<input type="checkbox"/> 04 Autre forme de financement

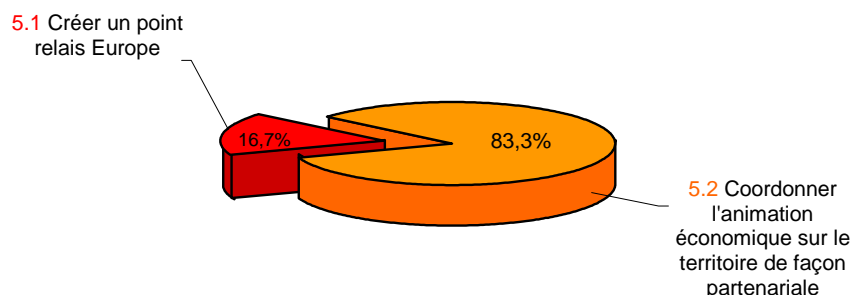
➤ *Plan de financement (M€) à titre indicatif :*

Axe	En M€	CT	UE	TxUE	DPN	Privé
5. Renforcer la gouvernance économique.		15,864228	12,182114	76,8%	3,682114	0,000
5.1 Créer un Point « Relais Europe »		2,750	2,250	82%	0,500	0,000
5.2 Coordonner l'animation économique sur le territoire de façon partenariale		13,114228	9,932114	76%	3,182114	0,000

Poids de l'Axe 5 en M€ dans la maquette financière



Répartition de l'Axe 5



■ **Informations pratiques :**

➤ *Service instructeur en charge des dossiers de l'axe :*

SGAR – Département Europe
Préfecture de Guyane
Rue Fiedmond – BP 7008
97307 Cayenne Cédex
Tel : 05 94 28 74 54 – Télécopie : 05 94 28 74 56

AXE 6 : Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel	OSC	3
	CRSN	2
	Earmarking	<input checked="" type="checkbox"/>
<hr/>		
	Code	Intitulé
Dimension territoriale	07	Région ultrapériphérique
Activité économique	01	Agriculture, chasse, sylviculture
	03	Industries agricoles et alimentaires
	08	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
	12	Construction
	22	Activités associées à l'environnement

□ **Description de l'axe :**

Citation :

"Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations présentes à satisfaire leurs besoins, tout en permettant aux générations futures de satisfaire leurs propres besoins futurs".

Rapport Brundtland, 1987

● **Constats :**



Source : IRD, Bernard de Mérona
– Forêt guyanaise

Seul territoire européen sur le continent sud-américain, la Guyane française est aussi la seule région ultrapériphérique recouverte à plus de 90% par la forêt.

C'est actuellement l'une des cinq forêts « primaires » mondiales, conférant à l'Europe une responsabilité particulière vis-à-vis de la protection d'un vaste massif forestier amazonien peu altéré, doté d'une biodiversité équatoriale exceptionnelle (faune, flore, minerais, hydrosystèmes, etc.).

La valorisation raisonnée de ces ressources est un enjeu important pour répondre aux problématiques, environnementales, socio-économiques et culturelles dans le cadre d'une politique de développement durable spécifique.

Elle se décline dans des thématiques variées telles que l'exploitation maîtrisée du sous-sol, des sols, de la forêt, des ressources halieutiques et faunistiques, le développement de l'agriculture, la collecte et la valorisation des déchets, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations énergétiques.

Ainsi, la Guyane dispose d'un potentiel de développement économique important qui doit être valorisé sans altérer sa qualité environnementale.

C'est dans cette optique qu'a été créé en 2001 le **Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG)**, outil de développement local au service des communes et de leurs habitants.

De même, le parc amazonien de Guyane (PAG) créé en février 2007 devrait permettre à la fois de protéger une vaste aire forestière dans le sud de la Guyane et de favoriser le développement de certaines activités économiques à travers, notamment, le tourisme et l'artisanat.

● **Enjeux :**

Le défi majeur consiste donc à valoriser les ressources naturelles de la Guyane en garantissant son développement durable.

● **Description du plan d'action :**

L'axe 6 se décline en trois actions prioritaires :

- 6.1. Faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable.
- 6.2. Développer les énergies alternatives.
- 6.3. Préserver l'environnement..

6.1. Faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable :

L'utilisation de fonds DOCUP 2000-2006 a permis d'améliorer les process d'extraction minière et d'exploitation forestière en finançant du matériel adéquat pour les exploitants. La prise de conscience de l'importance du développement durable chez les exploitants forestiers s'est également traduite par d'énormes progrès pour le renouvellement de la forêt, avec le suivi des parcelles et des grumes par Système d'Information Géographique. Quant à l'orpaillage, nous avons par exemple financé des tables à secousses afin de supprimer complètement l'utilisation du mercure, des actions collectives de formation et d'éducation au travail en circuit fermé et à la maîtrise des boues, et enfin des actions de revégétalisation des sols.

L'action 6.1 de l'axe 6 s'inscrit dans la poursuite de ces actions d'exploitation dans le respect de l'environnement en garantissant : des conditions de travail règlementaires, une exploitation des sites dans les règles de l'art et sans pollution avec une recherche permanente d'amélioration des techniques d'exploitations non polluantes, des remises en parfait état des sites sans perturber l'écosystème, etc...Il est nécessaire de poursuivre les avancées en matière d'exploitation durable en aidant certaines filières en lien direct avec l'environnement à mettre en place des démarches qualité et de certification. Ces accréditations seront la garantie d'une exploitation durable des ressources tout au long de la chaîne de production.

Ces nouveaux produits, issus de cette production durable, devront s'accompagner de campagnes de communication vers l'Europe et l'International afin de les lancer sur les marchés. En effet, devant la concurrence mondiale, il convient de se placer sur un créneau de qualité et à forte valeur ajoutée.

Cette action aura donc pour objectif de :

- Exploiter les ressources naturelles de la Guyane, dans le respect de l'environnement :

Et notamment les filières suivantes :

- Le bois : Développer la filière bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt.
- L'or : Compte tenu des nuisances générées par l'exploitation minière aurifère, il est indispensable d'en améliorer les techniques d'extraction et de production. Il faut également favoriser les recherches et expérimentations sur la remise en état des terrains dégradés afin de limiter l'altération des sols et de restaurer les écosystèmes.



- Développer l'Ecocertification et/ou la labellisation des filières traditionnelles et de leurs produits (agriculture, forêt et pêche...) :

L'objectif est de créer des labels spécifiques à la Guyane qui permettent l'accès à de nouveaux marchés en favorisant la création d'entreprises et l'organisation de réseaux professionnels. Ces marques commerciales qui pourraient être assimilées à une marque territoriale engageraient le producteur dans une démarche collective et s'accompagneraient d'un suivi et d'une garantie de qualité. A titre d'exemple, on peut citer le travail actuel du WWF avec les grands acheteurs de la place parisienne afin de favoriser les achats responsables d'or assurant une traçabilité.

La labellisation au niveau de l'orpaillage permettrait donc de pouvoir vendre l'or plus cher, grâce à la mise en valeur et la garantie de ses techniques d'exploitation.

On vise principalement sur cette action des actions collectives.

- Valoriser les déchets et sous produits industriels et agricoles (sciure de bois, brisure de riz, surproduction d'azote liquide, ...) ainsi que les prises accessoires de la pêche (poissons blancs, ...) :

La valorisation des déchets et sous produits industriels est un réel enjeu. D'une part, elle permet la diminution de la quantité de sous produits perdus et de déchets en entrée des décharges, et d'autre part, elle représente un potentiel pour la création de richesse et d'emplois.

6.2. Développer les énergies alternatives :

Le développement des énergies alternatives (hydraulique, solaire, éolien, biomasse, ...) constitue une réponse à l'augmentation de la demande induite par la croissance démographique et à la typologie du territoire. Cette action vise à développer les énergies alternatives :

- Sur les sites isolés non connectables au réseau à des coûts économiquement supportables.
- En connexion sur le réseau, en vue de réduire la dépendance énergétique du territoire.

Toutefois, nous ne pouvons pas d'ores et déjà privilégier l'une ou l'autre de ces énergies. C'est pourquoi la liste ci après examine l'adéquation de ces sources au contexte local sous forme d'avantages / inconvénients:

- Le solaire est très bien adapté pour les sites isolés en terme financier et technique mais la maintenance y est difficile et peu d'opérateurs sont implantés sur place. Toutefois, cette filière représente un potentiel non négligeable en Guyane. Dans ce sens, des actions de formations complémentaires pourront être mises en place et financées par le PO FSE afin de permettre le développement de cette filière.
- L'hydraulique est une source d'énergie renouvelable relativement difficile à exploiter, du fait de la distance des sites d'habitations aux sites potentiels de centrales hydroélectrique (saut). Cependant, c'est une source d'énergie intéressante et à ne pas mettre de côté pour les écarts du sud de la Guyane.
- 2 pistes pour la biomasse : un projet de centrale biomasse à partir des déchets de scierie (mais le coût de déplacement des déchets est important) et la mise en place de cultures énergétiques qui restent encore au stade de l'expérimentation. Différentes espèces sont actuellement testées : la canne à sucre mais sa rentabilité énergétique n'est pas encore prouvée (culture sur sols pauvres nécessitant une irrigation importante) et des espèces ligneuses (légumineuses), dont la seule bien connue est *l'Acacia Mangium*, espèce exogène à la Guyane. Les recherches en cours sont à poursuivre pour sélectionner une espèce endogène.
- Enfin, l'éolien est aujourd'hui difficilement adaptable en Guyane. En effet, les vents sont constants mais faibles pour les générateurs existants. De fait, les mats des éoliennes ont besoin d'être montés à des hauteurs de 60-70 mètres environ. Les zones potentiellement intéressantes sont de plus réservées aux radars militaires pour assurer le suivi des fusées. Toutefois, un projet d'implantation offshore est à l'étude : la nouvelle génération d'éolienne, prochainement sur le

marché, sera peut être plus adaptée techniquement.

Compte tenu des spécificités géographiques (enclavement) et d'aménagement du territoire, cette mesure devra favoriser le développement de la production énergétique par les énergies renouvelables en subventionnant, lorsque que celui-ci est opportun, le raccordement au réseau.

En effet si les sociétés affichent clairement une volonté de développer la filière de production par les énergies renouvelables (hydraulique, biomasse, éolien...), elles pourront en revanche difficilement trouver un équilibre financier correct en l'absence d'aide aux raccordements réseau.



6.3.: Préserver l'environnement :

Il s'agira de favoriser toute action d'intégration du concept de développement durable, et plus particulièrement de :

- Soutenir des démarches exemplaires dans le BTP (HQE,...).

L'objectif est d'inciter les maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages à minimiser les impacts des constructions sur l'environnement en prenant en compte dès la phase de conception, leurs coûts de gestion et de maintenance par une sélection pertinente des matériaux et des équipements.

Pour atteindre cet objectif, la construction Haute Qualité Environnementale d'un établissement scolaire « vitrine » mettra en avant tous les avantages des constructions bioclimatiques en Guyane. Afin de conforter les atouts de ces constructions, il sera procédé à des mesures de confort thermique, d'économie énergétique, de gain financier global sur du long terme. Une campagne de communication et des visites de l'établissement accompagneront efficacement cette démarche.



- Mettre en œuvre la stratégie publique de développement durable Agenda 21 :

Pour encourager et accompagner l'implication des collectivités territoriales dans le développement durable, il faut soutenir la généralisation des agendas 21 locaux qui déclinent ce concept au niveau des territoires (maîtrise de la péri urbanisation, gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières,

prévention des risques naturels, multifonctionnalité agricole et forestière, prise en compte de l'irréversibilité de certaines atteintes à l'environnement, protection et valorisation durables de la biodiversité ainsi que de la diversité culturelle...).

- Soutenir les démarches relatives à la gestion collective de l'environnement.

L'objectif est de reconduire le soutien apporté aux différents organismes dont les actions sont reconnues d'utilité publique. Ces actions porteront notamment sur la mise en œuvre de projets relatifs à l'aménagement du milieu naturel, à l'amélioration de la connaissance, à une meilleure protection et gestion des espèces protégées (ou à protéger) et donc toutes actions conduisant inévitablement à une conservation durable du patrimoine naturel.

■ **Bénéficiaires:**

6.1. Faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable :

- Entreprises, collectivités, établissements publics, chambres consulaires.

6.2. Développer les énergies alternatives :

- Entreprises, collectivités, chambres consulaires, fédérations socioprofessionnelles.

6.3. Préserver l'environnement :

- Entreprises, Collectivités, associations, établissements publics.

■ **Indicateurs (ces derniers seront validés et définitifs lors de l'adoption du plan d'évaluation)**

Nature de l'indicateur	Indicateur	Unité	Valeur initiale 2000-2006	Valeur 2007 - 2013	Valeur cible intermédiaire 2010	Source	Service Instructeur
Réalisation	Indicateur CE 23- nombre de projets en énergie renouvelable	projet	10	20	6	DRIRE/ADEME	DIREN
Résultat	Indicateur CE 24- capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable	%	Sans objet	20	6	DRIRE/ADEME	DIREN
Résultat	Indicateur CE 30- Réduction des gaz à effet de serre	%	Sans objet			DRIRE/ADEME	DIREN
Résultat	Indicateur national - nb projets de conservation milieux naturels hors Natura 2000	projet	16	19	5	DIREN	DIREN

Résultat	Indicateur national - nb projets territoriaux de dvpt durable répondant aux critères de reconnaissance des agendas 21	projet	1	4	1	DIREN	DIREN
Résultat	nombre d'entreprises labellisées	Entreprises labellisées	Sans objet	20	6	DRIRE	DIREN
Résultat	nombre de projets de valorisation des déchets	Projet	1	3	1	DRIRE	DIREN

■ **Domaine d'intervention (Nomenclature Commission Européenne) :**

Code	Thème prioritaire
39	Énergies renouvelables : éolienne
40	Énergies renouvelables : solaire
41	Énergies renouvelables : biomasse
42	Énergies renouvelables : hydroélectrique, géothermie, et autres
43	Efficacité énergétique, co-génération, maîtrise de l'énergie
44	Gestion des déchets ménagers et industriels
45	Gestion et distribution de l'eau (<i>eau potable</i>)
51	Promotion de la biodiversité et protection de la nature (<i>y compris Natura 2000</i>)
54	D'autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques

■ **Intervention communautaire :**

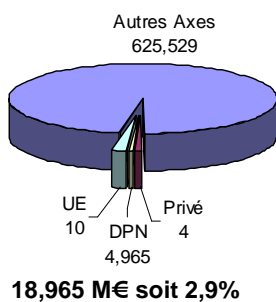
➤ *Forme d'intervention :*

<input checked="" type="checkbox"/> 01 Aide non remboursable	<input type="checkbox"/> 03 Capital à risque
<input type="checkbox"/> 02 Aide remboursable	<input type="checkbox"/> 04 Autre forme de financement

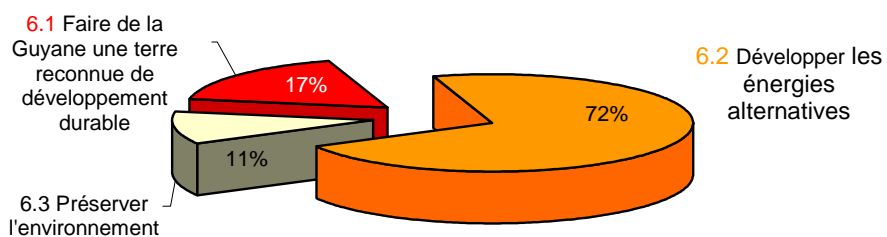
➤ *Plan de financement (en M€) à titre indicatif:*

Axe	En M€	CT	UE	TxUE	DPN	Privé
6. Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel.		18,965	10,000	53%	4,965	4,000
6.1 Faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable.		3,300	2,500	76%	0,800	0,000
6.2 Développer les énergies alternatives (éolien, biomasse, photovoltaïque, hydroélectrique...)		13,600	6,500	48%	3,100	4,000
6.3 Préserver l'environnement		2,065	1,000	48%	1,065	0,000

**Poids de l'Axe 6 en M€
dans la maquette financière**



Répartition de l'axe 6



Informations pratiques :

➔ *Services instructeurs en charge des dossiers de l'axe :*

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
17 rue Léon Gontrand Damas - BP 380 - 97328 Cayenne Cédex
Tel : 05 94 29 66 50- Télécopie : 05 94 37 89 81

AXE 7 : Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité.	OSC	4
	CRSN	3
	Earmarking	<input checked="" type="checkbox"/>
Dimension territoriale	Code 07	Intitulé Région ultrapériphérique
Activité économique	13	Commerce

□ **Description de l'axe :**

● **Constats**

Les entreprises des secteurs du commerce, de l'artisanat et du tourisme se caractérisent par leur faible taille: en effet, 75% des entreprises sont unipersonnelles (contre la moitié seulement en France continentale), 42% des entreprises du territoire sont des petites entreprises artisanales, et la moitié des créations d'entreprises se fait dans les services et le commerce.

Ces entreprises localisées tant en milieu rural qu'urbain sont susceptibles d'offrir des services, de créer des emplois et de la richesse sur le territoire. Elles participent ainsi à la cohésion sociale de la région grâce à l'encrage des populations.

Même si ces entreprises sont nombreuses, elles souffrent également d'une faiblesse de leurs outils de production et rencontrent fréquemment des problèmes de gestion. Leur potentiel de création et de développement sur de nouveaux projets reste important mais nécessite un soutien à l'investissement, un accompagnement régulier ainsi qu'un effort de formation.



Source : DRRT : Ciel de case – village amérindien

Bien qu'il existe des outils de développement (ADIE, PFIL, PRCE,...), le soutien à la création des très petites entreprises demeure encore insuffisant. De même, les actions collectives en faveur du développement de l'esprit d'entreprise doivent être poursuivies et intensifiées.

La région présente un retard de développement de son tourisme alors qu'elle dispose, sur l'ensemble de son territoire, d'un potentiel important constitué par un patrimoine naturel, culturel, scientifique et climatique qui lui est propre. Le secteur du tourisme est particulièrement générateur d'emplois et constitue une voie évidente de développement.

● **Enjeu.**

L'enjeu consiste à favoriser un développement équilibré, en densifiant le tissu d'entreprises à travers tout le territoire, afin de permettre l'essor d'activités économiques pérennes et de créer des emplois de proximité.

● **Description du plan d'action :**

L'axe 7 se décline en deux actions prioritaires :

- 7.1 Soutenir la création et le développement des TPE (commerce, artisanat et services de proximité).
- 7.2 Soutenir le tourisme.

7.1 Soutenir la création et le développement des TPE (commerce, artisanat et services de proximité) :

Cette action vise à :

- impulser l'esprit d'entreprise sur tout le territoire par des actions collectives
- accompagner la création et le développement d'activités par l'accès aux micros crédits (prêts d'honneurs, dispositif ADIE...), et au cautionnement des prêts bancaires
- aider les entreprises dans leurs investissements pour la fiabilisation et le développement de leurs activités et favoriser la commercialisation de leurs produits (plateforme de vente sur Internet)
- favoriser la pérennisation, la transmission et la reprise des entreprises par un accompagnement individuel ou collectif avec des actions itinérantes de formation et de conseil
- développer l'offre de services de proximité (aides à la personne, commerces innovants...)
- susciter des installations dans les zones d'accueil pour l'artisanat et le commerce en s'appuyant sur le développement des structures communales (ZAC, marchés,...)
- mener les études nécessaires à l'évaluation et au suivi des secteurs du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales, notamment celles du domaine juridique
- assurer la prospective et l'ingénierie des projets d'intérêt général dans les domaines désignés.

7.2 Soutenir le tourisme.

Lorsqu'elles sont transposables, les orientations déclinées dans l'action 7.1 seront mises en œuvre également dans le secteur du tourisme.

Le développement d'une véritable filière touristique passe par **l'amélioration et la fiabilisation des grands produits existants** (centre spatial, parc zoologique, Iles du Salut, Saint-Laurent-du-Maroni, marais de Kaw, Cayenne ville-capitale, le Parc Amazonien, le Parc Naturel Régional) et la mise en place de nouveaux produits « incontournables » (un jardin tropical, des musées supplémentaires, deux sentiers de grande randonnée, un golf, un aménagement pour l'accueil des croisiéristes...).

La plupart de ces produits d'appel qui caractériseront la destination et feront la différence par rapport aux pays voisins sont à l'étude.

Ces aménagements s'appuieront sur un partenariat public-privé (en prenant pour exemple le parc zoologique en cours de réalisation sous fonds SRDE) afin de garantir un financement efficient et leur exploitation durable.

L'amélioration de l'offre touristique en terme de sites, loisirs, activités doit aller de pair avec le développement des hébergements et les activités de services touristiques.

C'est dans ce cadre que le PO FEDER interviendra.

En matière d'hébergement, la diversification et l'amélioration de l'existant seront des axes majeurs de progrès, avec notamment :

- la réalisation de nouvelles structures destinées à une clientèle familiale (villages vacances, campings, gîtes labellisés)
- la construction de deux hôtels grands standing. Ces deux hôtels ont vocation à modifier en profondeur la perception de la clientèle internationale. Là encore, les initiatives et les partenariats publics-privés seront indispensables pour mobiliser l'ensemble des financements nécessaires (privés, défiscalisation, subventions, foncier).
- les opérateurs existants d'écotourisme ou de tourisme d'aventure pourront développer et améliorer leurs produits, en particulier leurs hébergements en forêt et sur les fleuves ; un accent particulier sera également mis sur les petites structures destinées à accueillir des touristes locaux.

Des actions concertées de commercialisation (notamment sur Internet et à destination des clientèles locales), de campagnes de promotion des produits, d'incitation pour un transport à moindre coût et de formations des ressources humaines régionales, accompagneront le développement de la filière, de même que la recherche d'une certaine qualité par le biais de certifications ou de labels.

A terme, certifiés par un /des labels, ces produits sur mesure permettront la découverte et la valorisation du milieu amazonien, tant sur le plan naturel que culturel, en mobilisant les ressources humaines régionales dans le cadre d'activités de tourisme de proximité, de haute contribution et de niche (tourisme fluvial et maritime, hébergements de qualité, tourisme culturel, industriel et scientifique...).

■ **Bénéficiaires:**

7.1 Soutenir la création et le développement des TPE (commerce, artisanat et services de proximité):

- Entreprises, Associations, collectivités, chambres consulaires, établissements publics.

7.2 Soutenir le tourisme.

- Entreprises, Associations, collectivités, chambres consulaires, établissements publics.

■ **Indicateurs (ces derniers seront validés et définitifs lors de l'adoption du plan d'évaluation)**

Nature de l'indicateur	Indicateur	Unité	Valeur initiale 2000-2006	Valeur 2007 - 2013	Valeur cible intermédiaire 2010	Source	Service Instructeur
Impact	Indicateur CE 9-emplois créés suite à une aide investissement TPE	Emplois	54	300	90	DRTCA	DRTCA
Réalisation	Indicateur CE 34-nombre de projets tourisme	Entreprises	23	40	12	DRTCA	DRTCA
Impact	Indicateur CE 35-nombre d'emplois créés (tourisme)	Emplois	39	400	120	DRTCA	DRTCA
Réalisation	nombre de projets dans commerce et artisanat	Entreprises	16	60	18	DRTCA	DRTCA
Impact	nombre d'emplois créés dans commerce et artisanat	Emplois	31	200	60	DRTCA	DRTCA

■ **Domaine d'intervention (Nomenclature Commission Européenne) :**

Code	Thème prioritaire
05	Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises
08	Autres investissements dans les entreprises

■ **Intervention communautaire :**

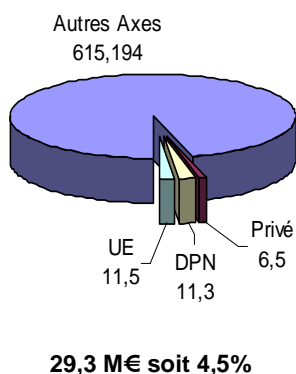
➔ *Forme d'intervention :*

<input checked="" type="checkbox"/> 01 Aide non remboursable	<input type="checkbox"/> 03 Capital à risque
<input type="checkbox"/> 02 Aide remboursable	<input type="checkbox"/> 04 Autre forme de financement

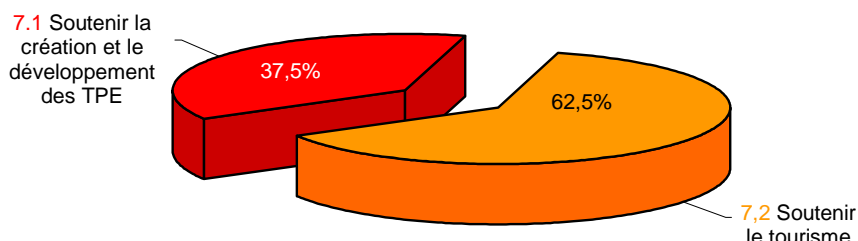
➔ *Plan de financement (en M€) à titre indicatif :*

Axe	En M€	CT	UE	TxUE	DPN	Privé
7. Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité.		29,300	11,500	39%	11,300	6,500
7.1 Soutenir la création et le développement des TPE (commerce, artisanat et services de proximité)		11,000	5,000	45%	3,500	2,500
7.2 Soutenir le tourisme		18,300	6,500	36%	7,800	4,000

**Poids de l'Axe 7 en M€
dans la maquette financière**



Répartition de l'axe 7



■ **Informations pratiques :**

➔ *Service instructeur en charge des dossiers de l'axe :*

Délégation Régionale au Tourisme, au Commerce et à l'Artisanat pour la Guyane.
50 B rue Victor Schoelcher
97300 Cayenne
Tel : 05 94 28 92 90- Télécopie : 05 94 31 01 04

AXE 8 – Améliorer le cadre de vie	OSC	4
	CRSN	3
	Earmarking	<input type="checkbox"/>
	Code	Intitulé
Dimension territoriale	07	Région ultrapériphérique
Activité économique	09	Captage traitement et distribution d'eau

Description de l'axe :

• **Constats**

■ **Introduction :**

Durant les précédentes périodes de programmation, la stratégie menée en Guyane a consisté à faire face aux besoins d'équipements de base du territoire. Besoins considérables dans tous les domaines, dans un contexte démographique exceptionnellement dynamique.

Malgré les progrès accomplis et les investissements mobilisés, il n'a pas été possible de mettre le territoire à niveau.

Il s'avère donc très difficile de ralentir l'effort d'équipement qui, malgré son importance, demeure largement insuffisant.

Dans ce contexte, une approche différenciée et une concentration thématique et financière sur un domaine particulier reste encore prématurée.

C'est pourquoi l'apport communautaire sera utilisé pour continuer à élever et stimuler l'amélioration des conditions de vie dans les domaines prioritaires tels que l'éducation, l'aménagement urbain, la gestion de l'eau, l'assainissement et le traitement des déchets.

■ **Le volet urbain :**

En raison de sa pression démographique, la Guyane enregistre un doublement de population tous les 20 ans qui, associé à la décohabitation, aux effets de la résorption de l'habitat insalubre, et aux migrations internes, induit un besoin considérable de logements notamment à caractère social et très social, et plus généralement d'infrastructures de base telles que l'alimentation en eau potable, l'assainissement et le traitement des déchets ménagers.

Pour y faire face, les réponses publiques restent encore insuffisantes essentiellement par manque de moyens structurels et financiers, au regard de l'ampleur des besoins à satisfaire.

En ce qui concerne **le logement**, les conséquences en sont les suivantes : sur-occupation de logements, production d'environ 1 000 constructions illicites par an sur des terrains squattés, émergence de bidonvilles y compris en centre ville, logements inadaptés aux caractéristiques des ménages, etc. On recense aujourd'hui une cinquantaine de sites comprenant près de 10 000 habitations insalubres, sur 45 000 résidences principales, abritant au minimum 30 000 personnes.

Ces dysfonctionnements ont un **impact négatif sur l'attractivité du territoire** tant sur le plan social qu'économique, allant jusqu'à la relégation ou l'abandon de certains quartiers qui de ce fait, cumulent les handicaps de développement.

La sortie d'insalubrité d'un logement existant nécessite trois fois plus de crédits publics que la création neuve. La lutte contre l'habitat insalubre sera donc d'autant plus efficace que les besoins en logements neufs seront satisfaits.

Il s'avère nécessaire que les collectivités locales et leurs opérateurs aménagent de façon équilibrée le

territoire de façon à permettre la construction de logements et **de services et équipements connexes**. Il faut donc d'une part, densifier les villes existantes et réaliser des extensions urbaines de façon maîtrisée, et d'autre part, créer des petites villes nouvelles, autonomes sur le plan urbain et des services. Ces dernières devront être reliées entre elles et aux agglomérations par des réseaux de transport de bonne qualité.

En ce qui concerne **l'aménagement urbain et la rénovation urbaine**, les **besoins pour la période 2007-2013 sont estimés à 3 000 logements par an** pour l'ensemble de la Guyane. La **surface à aménager chaque année est estimée à 200 ha pour les fonctions logements, équipements, services et activités**.

Ces besoins doivent être principalement satisfaits dans trois cadres d'intervention :

- **La création d'ensembles urbains nouveaux**, autonomes sur le plan urbain et des services. Ces créations nouvelles, telles que la ZAC de Soula et d'autres opérations de moindre ampleur, sont encadrées par le Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région (PASER), dont les orientations ont vocation à figurer dans les Schémas de Cohérence Territoriale des communautés de communes (SCOT). Ces ensembles comportent à la fois différents produits de logements (locatifs libres et sociaux, accessions libres et sociales) mais aussi l'ensemble des services à la personne nécessaire à l'économie résidentielle (commerces, locaux d'entreprises, groupes scolaires...).
- **La réalisation de projets de rénovation urbaine**, sur un tissu urbain existant des plus importantes communes du territoire (Cayenne; Kourou; Matoury). Ces projets se fondent sur des diagnostics sociaux et urbains de quartier, qui permettent de définir une programmation pluriannuelle d'opérations d'aménagement, de logements, d'équipements publics, économiques et commerciaux. L'enjeu principal de ces projets est de redonner une attractivité aux quartiers ciblés, en développant un « mode d'habiter » correspondant aux attentes de la population en place et en lien avec les autres quartiers de la ville, en programmant les projets de développement économique nécessaires et en répondant aux besoins de services à la personne (publics et commerciaux).
Ainsi, la création d'activités économiques, conjuguée à la requalification de l'habitat, permettront de revaloriser l'image des quartiers et favoriseront leur implantation durable.
- **L'extension maîtrisée des territoires urbains**. Il s'agit de créer des petites à moyennes zones d'habitat en occupation des dents creuses existantes ou en extension limitée de l'espace urbain. Ces extensions sont prévues dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des collectivités. Leur programme de réalisation est défini de sorte à favoriser la mise en réseau des services existants et à créer les équipements publics et commerciaux nécessaires à la vie de l'ensemble urbain auquel elles appartiennent.

Le principal objectif du volet urbain consistera donc à adapter les quartiers aux fonctions urbaines actuelles et à leurs interactions : habitat, réseaux de base en eau potable et assainissement certes, mais également aux activités économiques, culturelles et sportives, services de proximités et déplacements.

■ La gestion de l'eau :

S'agissant de la gestion de l'eau, malgré l'effort important de co-financement consenti dans l'actuel DOCUP, les retards s'accroissent également dans ce domaine.

Les conséquences en sont aujourd'hui :

- Eau potable :
 - une fragilité de l'alimentation liée au réseau et aux capacités de traitement, à la

- fragilité de la ressource, amenant à des ruptures ponctuelles de la distribution,
- des difficultés à assurer la qualité de l'eau distribuée (température, turbidité, longueur des réseaux...),
- une partie de la population non desservie bien que cette situation soit dû à une immigration clandestine importante ;

➔ Eaux résiduaires usées :

- un réseau de collecte insuffisant sur le territoire de la Communauté de communes du centre littoral et dans une moindre mesure dans les villes de Kourou et de Saint-Laurent ;
- des capacités de traitement très en dessous des besoins, notamment sur les agglomérations de Cayenne et Saint-Laurent du Maroni. (La ville de Kourou réalise sa station d'épuration en 2007);
- un grand nombre d'équipements semi collectifs défectueux dans le territoire de la CCCL.

■ Les déchets :

Enfin, en matière de déchets, même si la collecte s'est bien améliorée ces dix dernières années, avec une part de population desservie par un réseau de collecte qui est passée de 80 à plus de 90%, la situation reste préoccupante pour l'avenir. En effet, le niveau d'équipement sera très nettement insuffisant pour respecter la salubrité publique et l'environnement, compte tenu de l'augmentation prévisible du volume produit (augmentation de la population, évolution des modes de consommation).

● **Enjeux**

L'enjeu consiste donc à développer l'attractivité du territoire en améliorant le cadre de vie par l'aménagement et la rénovation urbaine qui intègrent la mise à niveau des infrastructures de base en essayant de répondre au mieux aux besoins de première nécessité notamment en matière de gestion de l'eau et des déchets.

● **Description du plan d'action :**

L'axe 8 se décline en quatre actions prioritaires :

- ➔ 8.1 : Construire les infrastructures urbaines primaires et rénover les espaces urbains.
- ➔ 8.2 : Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable.
- ➔ 8.3 : Améliorer les équipements et réseaux d'assainissement des zones urbaines.
- ➔ 8.4 : Soutenir la mise aux normes des décharges

8.1 : Construire les infrastructures urbaines primaires et rénover les espaces urbains :

L'intervention communautaire se concentrera dans le cadre de l'aménagement urbain et de la rénovation urbaine autour de **2 priorités indissociables l'une de l'autre** :

- ➔ Les **aménagement**s structurants indispensables au cadre de vie des habitants tant pour **permettre** la construction de logements que pour la mise à disposition de services de proximité et d'espaces publics.
- ➔ Les **équipements publics et économiques en tant que tels**, permettant le développement de l'activité de service et de production artisanale et industrielle, indispensables à la vie quotidienne et la création de richesse pour les habitants des quartiers concernés.

■ Les aménagements structurants :

Il s'agit de restructurations lourdes ou de créations de voiries et réseaux, d'espaces publics tels que les places, les aires de loisirs, les circulations douces,... , contribuant à l'aménagement de nouvelles zones urbaines ou à la restructuration de quartiers anciens fortement dégradés ou de zones d'habitat spontané. **Le FEDER interviendra** sur les aménagements **primaires et les travaux de desserte internes aux quartiers**, les aménagements internes aux îlots étant financés par des crédits Etat complémentaires (Ligne Budgétaire Unique).

Notons que ces opérations ne relèvent pas de l'earmarking ; néanmoins, dans les projets de rénovation urbaine et d'après les chartes d'insertion :

- ✦ 5 % du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine sont réservées aux habitants des ZUS,
- ✦ 10 % des embauches directes ou indirectes (notamment au travers des structures de type régie de quartier ou associations d'insertions) doivent également être consacrées aux habitants des ZUS.

Ce montant serait alors qualifié en earmarking, et ce volet constitue le seul point de **flexibilité** FEDER/FSE du programme.

■ Les équipements économiques :

Les équipements à vocation économique (immobilier d'entreprise, zones d'activité économique ..) permettent de soutenir la création de nouvelles activités, de soutenir le petit commerce, l'artisanat , les services (marchés, commerces de pieds d'immeubles ..) et de favoriser la création d'entreprises de proximité, pour permettre un développement local des populations et notamment des services à la personnes (personnes âgées, crèches, soins médicaux de proximité ...). Les équipements et services publics sont des structures de proximité telles que les maisons de quartiers, les cyber-espaces, les jardins d'enfants, les espaces multiservices accueillant différents services publics...

L'ensemble de ces opérations quant à elles, relève de l'earmarking.

Ces projets intégrant des notions et des corps de métiers aussi différents que l'aménagement, le social et l'économique, la Guyane a fait le choix de différencier l'enveloppe dédiée à l'environnement urbain selon les secteurs d'intervention (meilleure lisibilité pour les bénéficiaires des conditions d'éligibilité et des services instructeurs concernés et meilleure lisibilité pour les projets earmarkés) :

- ✦ Axe 8 pour les aménagements primaires et les travaux de desserte internes aux quartiers
- ✦ Axe 2 pour les équipements économiques (ex : sont prévues des zones artisanales, un hôtel d'entreprise, un atelier d'insertion par l'économie, centre artisanal, marché...)
- ✦ Axe 7 pour les entreprises individuelles et les TPE, acteurs directs de la vie des quartiers (ex : crèches, plate forme emploi...)
- ✦ Axe 3 pour le désenclavement du vieux port qui, bien qu'un projet intégré de rénovation de quartier, fait montre de réel désenclavement de la zone grâce à une ré-ouverture des axes fluviaux.

Si l'on raisonne en terme de projet intégré et de territoire, il y a donc bien conjonction d'intervention du FEDER au titre des axes 2, 3, 7 et 8 au service d'un même enjeu global : la redynamisation des zones urbaines.

8.2 : Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable :

D'ores et déjà, les acteurs se mobilisent pour réduire les pertes financières (la Communauté de

communes du Centre Littoral a renégocié son contrat d'affermage avec la Société Guyanaise des Eaux en les payant aux nombres de compteurs) et réduire les pertes du réseau en poursuivant la réhabilitation des réseaux et en luttant contre le piquage des canalisations. Par ailleurs, les programmes de recherche sur l'exploitation des eaux souterraines se poursuivent.

Il s'agira lors de cette programmation, et compte tenu des coûts très élevés des équipements, de favoriser :

- La mobilisation de la ressource par:
 - l'augmentation de la capacité de production avec la participation aux financements des projets de renforcement de la capacité de production de l'usine de la Comté sur la rivière Comté et la création de la nouvelle usine de Matiti sur le fleuve KOUROU pour la Communauté des communes du centre littoral.
 - la réfection de la prise d'eau brute et des canalisations de l'usine de la ville de Kourou,
 - la sécurisation de l'alimentation de Saint-Laurent du Maroni, par le déplacement du point de prélèvement et le renforcement de la canalisation de refoulement vers l'usine de traitement.
- Le traitement et la distribution :
 - l'amélioration du traitement permettant d'améliorer la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du réseau,
 - la poursuite du renforcement des réseaux, permettant de desservir toutes les zones d'urbanisation future et actuellement mal desservies,
 - la poursuite de réhabilitation des réseaux, contribuant à l'augmentation de la capacité par limitation des fuites.

8.3 : Améliorer les équipements et réseaux d'assainissement des zones urbaines:

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines qui impose la conformité de traitement et de collecte, au fur et à mesure de la croissance des rejets. Il s'agit ici de se concentrer sur la mise aux normes des stations d'épuration des plus grosses agglomérations, et de conforter les réseaux de collecte.

Ceci implique de:

- En première priorité : Réaliser des stations d'épuration des eaux usées
 - Commune de Cayenne : poursuivre la mise aux normes de la station de traitement des eaux usées « Leblond » en programmant une station permettant des traitements par boues activées, et en augmentant la collecte sur le périmètre de la Communauté de Communes du Centre Littoral
 - Commune de Saint-Laurent du Maroni : poursuivre la réalisation de la station d'épuration de Saint-Laurent du Maroni par le doublement des bassins de lagunage.
- En deuxième priorité :
 - Améliorer la connaissance sur la capacité des milieux récepteurs.
 - Finaliser les réseaux d'assainissement de Saint-laurent, de Kourou. Et de la Communauté des communes du centre littoral
 - Poursuivre la recherche de filières de traitement des boues de stations, et réaliser les équipements nécessaires.

8.4 : Soutenir la mise aux normes des décharges :

En matière de gestion des déchets, les mesures envisagées s'inscrivent dans le cadre stratégique et global des orientations retenues dans le Plan départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et

assimilé de Guyane, à savoir :

■ La prévention

Le PEDMA est résolument orienté sur une généralisation du compostage individuel dont le développement à l'échelle départemental permettrait de réduire de 2.5% les ordures à collecter.

■ La valorisation matière

✦ Le compostage des déchets verts : **3 stations de compostage (+ 7 simplifiées) sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre du plan.**

✦ Les grandes filières « matériaux » (verre, plastiques, papier/carton, aluminium, acier)

En concordance avec l'**objectif d'optimisation du recyclage des emballages fixés dans le Plan**, l'option de collecte des 5 matériaux d'emballages a été retenue. Ce programme prévoit la valorisation à échéance 2015 d'environ 8500 t de déchets ménagers secs soit **9% de taux de valorisation matière**. Dans cette optique, le plan prévoit notamment la mise en place d'un centre de tri sur le secteur de Cayenne.

✦ Les déchets spécifiques

Le PEDMA prévoit notamment certains équipements de collecte, regroupement et/ou de prétraitement pour accompagner la mise en œuvre d'organisation de filières par les professionnels (plate-forme de traitement des Véhicules Hors d'Usage,...)

■ La valorisation énergétique

✦ La méthanisation ou le processus industriel de fabrication de biogaz

Plusieurs sources potentielles ont été retenues dans le plan : les boues des stations d'épuration; les biogaz industriels ou agricoles, le biogaz de décharge.

✦ Incinération avec valorisation énergétique (électricité)

La commission du plan a opté pour une solution de valorisation énergétique sur le secteur CCCL élargie à Kourou à échéance 2015 (soit 90 000 t/an 2015 - production d'environ 49 000 MWhe)

■ Le stockage et réhabilitation des anciennes décharges communales

La régularisation du stockage des déchets en Guyane, c'est-à-dire de sites respectueux de l'environnement et de la santé publique est l'axe prioritaire des collectivités guyanaises parallèlement à la fermeture et la réhabilitation de leurs décharges brutes.

Compte tenu des difficultés financières des collectivités, l'objectif de cette action sera de :

- ✦ stimuler l'amélioration du traitement des déchets ménagers par une aide communautaire exceptionnelle au soutien et à la mise aux normes des centre de stockage, tel que prévu dans le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
- ✦ favoriser la création de nouvelles décharges contrôlées sur toute la Guyane, hormis celles déjà traitées dans le cadre du Plan d'Accompagnement du Parc Amazonien.

Ces mesures donnent la priorité à la prévention et à la valorisation (priviliégiant notamment la recherche de filières locales) sur le traitement. En ce sens, la mise en œuvre du FEDER peut apparaître comme un levier important de développement local (exploitation de ressources pour créer localement richesse et emploi), de diminution de la dépendance économique du territoire (par substitution de produits importés) et de maîtrise des coûts de gestion des déchets.

L'éducation des populations au recyclage font partie de l'axe 6 : « Garantir un développement durable de notre environnement exceptionnel. »

■ **Bénéficiaires:**

8.1 : Construire les infrastructures urbaines primaires et rénover les espaces urbains:

- Communes et communautés de communes (ou leurs établissements publics et/ou sociétés d'économie mixte); opérateurs en aménagement ou logement; Etat ou ses établissements publics, entreprises

8.2 : Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable :

- Collectivités et établissements publics, entreprises, sociétés d'économie mixte

8.3 : Améliorer les équipements et réseaux d'assainissement des zones urbaines:

- Collectivités et établissements publics, entreprises, sociétés d'économie mixte

8.4 : Soutenir la mise aux normes des décharges :

- Collectivités et établissements publics, entreprises, sociétés d'économie mixte

■ **Indicateurs (ces derniers seront validés et définitifs lors de l'adoption du plan d'évaluation)**

Nature de l'indicateur	Indicateur	Unité	Valeur initiale 2000-2006	Valeur 2007 - 2013	Valeur cible intermédiaire 2010	Source	Service Instructeur
Résultat	Indicateur CE 25- population supplémentaire concernée par un dispositif de distribution d'eau	habitant	41 341 en 2005	40 000	12 000	Collectivités locales / délégataires de service public	DAF
Résultat	Indicateur CE 26- population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement eaux usées	habitant	20 014	40 000	12 000	Collectivités locales / délégataires de service public	DAF
Réalisation	Indicateur CE 27- nombre de projets de traitement des déchets	projet	sans objet			DRIRE/ADEME	DIREN
Réalisation	Indicateur CE 39- nombre de projets soutenable améliorant l'attractivité des villes (projets ANRU)	projet	Sans objet	3	1	DDE	DDE

	Indicateur national - volume d'eau économisé suite modernisation réseau induction	m3	perte estimée en 2006 sur secteur Urbain : 3 500 000 m3	1 100 000 m3	300 000 m3	Collectivités locales / délégataires de service public	DAF
	% de la population ayant accès à l'eau potable	%	88	99	94	SGDE / DAF	DAF
	Taux de raccordement au réseau de collecte des eaux usées	%	44	70	62	SGDE / DAF	DAF

■ **Domaine d'intervention (Nomenclature Commission Européenne) :**

Code	Thème prioritaire
44	Gestion des déchets ménagers et industriels
45	Gestion et distribution de l'eau (<i>eau potable</i>)
46	Traitement des eaux (<i>eaux usées</i>)
61	Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine

■ **Intervention communautaire :**

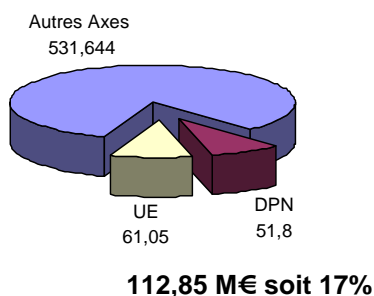
➤ *Forme d'intervention :*

<input checked="" type="checkbox"/> 01 Aide non remboursable	<input type="checkbox"/> 03 Capital à risque
<input type="checkbox"/> 02 Aide remboursable	<input type="checkbox"/> 04 Autre forme de financement

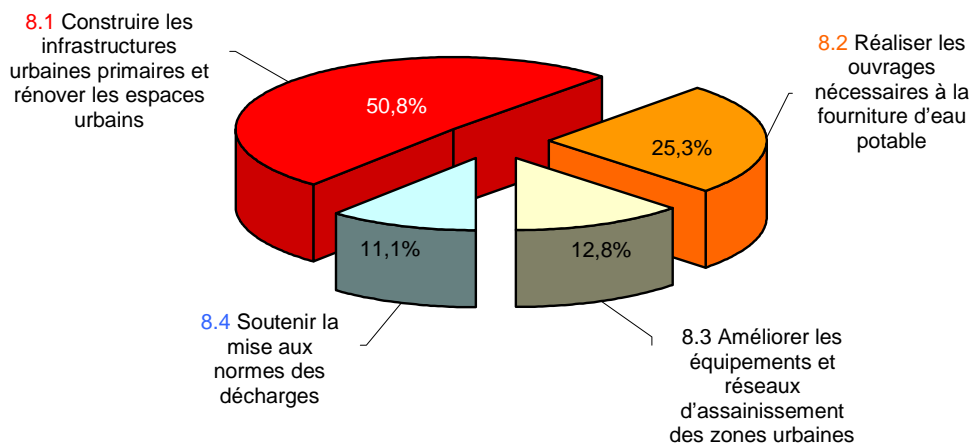
➤ *Plan de financement (M€) à titre indicatif :*

Axe	En M€	CT	UE	TxUE	DPN	Privé
8. Améliorer le cadre de vie		112,850	61,050	54%	51,800	0
8.1 Construire les infrastructures urbaines primaires et rénover les espaces urbains.		57,300	30,000	52%	27,300	0,00
8.2 Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable.		28,500	15,000	53%	13,500	0,00
8.3 Améliorer les équipements et réseaux d'assainissement des zones urbaines.		14,500	8,000	55%	6,500	0,00
8.4 Soutenir la mise aux normes des décharges		12,550	8,050	64%	4,500	0,00

**Poids de l'Axe 8 en M€
dans la maquette financière**



Répartition de l'Axe 8



Informations pratiques :

✦ *Service instructeur en charge des dossiers de l'action 8.1 :*

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
Rue du Vieux Port
B.P. 6003
97306 Cayenne Cedex
Tel : 05 94 39 80 34 – Télécopie : 05 94 39 80 59

✦ *Service instructeur en charge des dossiers des actions 8.2 et 8.3 :*

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)
Parc Rebard
BP 5002
97305 Cayenne Cédex
Tél : 05 94 29 63 74- Télécopie : 05 94 29 62 62

✦ *Service instructeur en charge des dossiers de l'action 8.4 :*

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
17 rue Léon Gontrand Damas
BP 380 - 97328 Cayenne Cédex
Tel : 05 94 29 66 50- Télécopie : 05 94 37 89 81

AXE 9: Garantir l'accès de tous à l'éducation	OSC	4
	CRSN	3
	Earmarking	<input type="checkbox"/>
	Code	Intitulé
Dimension territoriale	07	Région ultrapériphérique
Activité économique	18	Education
	12	Construction

Description de l'axe :

• **Constats**

En l'espace de **5 ans**, les effectifs scolarisés dans le primaire et le secondaire ont crû de 15.2%, ce qui **représente 8 402 élèves supplémentaires accueillis**.

Pour la rentrée scolaire de 2005, l'académie de la Guyane a enregistré **63 838 élèves** (soit plus de 33% de la population totale) auxquels doivent être ajoutés les enfants qui n'ont pas trouvé de places et qui ne sont donc pas scolarisés soit, selon l'observatoire de la non - scolarisation, entre **3000 à 4000 enfants**.

En moyenne, **chaque année**, ce sont **1000 élèves supplémentaires** qui doivent être accueillis dans le primaire et **1600** dans le secondaire.

De plus, sachant que 40% de la population a moins de 20 ans, on peut raisonnablement supposer que cette situation va perdurer. Ainsi, selon les projections du rectorat, à la **rentrée 2010**, ce sont **72 000 élèves qui devront être accueillis**, soit quasiment 10 000 de plus qu'à l'heure actuelle.

En termes de répartition géographique, les besoins touchent de manière inégale le territoire. C'est l'Ouest qui est avant tout concerné par cette problématique. Ainsi, si cette région ne concentre que 21% des lycéens, son taux de croissance annuel des effectifs est de 12% alors que l'île de Cayenne, qui comptabilise 70% des lycéens, enregistre une croissance annuelle moindre, de l'ordre de 4,7%.

Cette croissance continue et singulière en Europe, nécessite donc la mise en œuvre de moyens exceptionnels avec la construction d'équipements en nombre suffisant pour **assurer l'accès de tous à l'éducation**. Malgré leurs efforts, les collectivités ne disposent pas de capacités financières suffisantes, ce qui les place durablement dans la difficulté pour répondre à une telle demande.

La Guyane connaît également des besoins prégnants dans le domaine de la **formation professionnelle**, aussi l'objectif d'améliorer le capital humain ne pourra aboutir sans un effort sans précédent de constructions d'infrastructures sur l'ensemble du territoire.

Au titre du DOCUP 2000-2006, la mesure 4.2 « doter le territoire d'infrastructures de formation professionnelle initiale et continue , » nous a permis de construire plusieurs établissements :Mission locale, Institut Régional de Développement du Travail Social, Unité de formation en Zone Rurale de Maripasoula, Maison Familiale Rurale de Mana...

Il convient de poursuivre cet axe de développement vers les zones isolées, afin de permettre à tous les publics de bénéficier d'un accès à la formation, à la qualification et d'évoluer vers la société de la connaissance.

• **Enjeux**

L'enjeu consiste donc à relever ce défi majeur d'équipements scolaires afin de préparer l'avenir et de hisser les hommes et les femmes au niveau de formation qu'exige l'ambition de développement par l'économique et l'innovation, tout en veillant à maintenir une bonne cohésion sociale.

D'autre part il convient de privilégier l'accès vers la diversification de l'offre de formation, allant des savoirs de base, au développement de la formation à distance et de la qualification en vue d'une meilleure adéquation des débouchés à l'offre du marché du travail.

• **Description du plan d'action :**

L'axe 9 se décline en trois actions prioritaires :

- 9.1 : Renforcer le maillage des écoles sur le territoire :
- 9.2 : Assurer aux jeunes guyanais une continuité des études en créant des collèges :
- 9.3 : Permettre à la jeunesse guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en construisant des lycées :
- 9.4 : Développer la construction d'infrastructures dédiées à la formation du capital humain

9.1 : Renforcer le maillage des écoles sur le territoire :

L'objectif est d'atteindre une scolarisation à 100% en école primaire. Pour cela, l'observatoire de la non scolarisation a évalué à 60 le nombre minimum de classes à créer chaque année pour, d'une part absorber la poussée démographique et d'autre part faire disparaître le phénomène de non scolarisation. L'enveloppe des fonds structurels prévue devrait permettre de répondre à un tiers des besoins ainsi recensés soit environ 126 classes primaires sur les 360 nécessaires sur la durée du programme.

9.2 : Assurer aux jeunes guyanais une continuité des études en créant des collèges :

S'agissant des collèges, l'enveloppe proposée devrait permettre de construire sur la période, 5 établissements sur les 9 nécessaires. Il convient de noter que parmi les 9 établissements évoqués, 4 sont des collèges de proximité qui répondent à un souci d'aménagement du territoire et d'équité entre les citoyens.

9.3 : Permettre à la jeunesse guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en construisant des lycées:

Pour faire face aux besoins, il est nécessaire de construire 6 lycées. Compte tenu de l'enveloppe prévue, le FEDER contribuera au financement du tiers des besoins (2 lycées).



Source : Académie de Guyane : Lycée Balata

Par la convention « de Robien », l'Etat consentira à un effort financier complémentaire d'un montant d'environ 50M€, ce qui devrait permettre de répondre à plus de 50% des besoins recensés, toutes constructions scolaires confondues.

9.4 : Développer la construction d'infrastructures dédiées à la formation du capital humain :

Certaines opérations réalisées dans le cadre du DOCUP 2000-2006 nécessitent la poursuite d'une seconde phase de travaux :

■ Infrastructures de formation professionnelle

- Construction de la 2^{ème} tranche de l'Unité de Formation en Zone Rurale de Maripasoula
- Construction de la 2^{ème} tranche de la Maison Familiale Rurale de Mana
- Réhabilitation du Centre de Formation et d'Apprentissage de Cayenne
- Création d'une unité de formation en zone rurale (Grand Santi ou Saint-Georges)

■ Infrastructure de formation sanitaire et sociale

- construction de l'école d'infirmière IFSI-Cayenne

■ Infrastructure de formation d'accès au sport de haut niveau

A l'instar du succès des récents grands champions Guyanais (Malia Métella, Florent Malouda, Lucie Decosse...) cet institut générateur de débouchés et de cohésion sociale permettra à la fois :

- aux étudiants de disposer localement d'un outil de sport de haut niveau, avec la possibilité d'accéder à une carrière dans le département et sans déracinement vers la France hexagonale ou les Antilles,
- la filière des métiers de l'encadrement de se développer et de se professionnaliser, à une époque où l'animation quelle qu'elle soit (sportive, loisirs de pleine nature...) requiert l'obtention de qualifications diplômantes.
- d'élargir le champ de détection des potentiels sportifs des jeunes Guyanais

■ Bénéficiaires:

9.1 : Renforcer le maillage des écoles sur le territoire.

- Communes

9.2 : Assurer aux jeunes guyanais une continuité des études en créant des collèges.

- Conseil Général

9.3 : Permettre à la jeunesse guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en construisant des lycées.

- Conseil Régional

9.4 : Développer la construction d'infrastructures dédiées à la formation du capital humain :

- Conseil Régional, collectivités

■ **Indicateurs (ces derniers seront validés et définitifs lors de l'adoption du plan d'évaluation)**

Nature de l'indicateur	Indicateur	Unité	Valeur initiale 2000-2006	Valeur 2007 - 2013	Valeur cible intermédiaire 2010	Source	Service Instructeur
Réalisation	Indicateur CE 36- nombre de projets éducation						Rectorat
Résultat	Indicateur CE 37- nombre d'étudiants bénéficiaires	Elèves	7955	8975	2600	Mairies, CR, CG	Rectorat
Réalisation	nombre de classes ouvertes (primaire)	Classe	181	126	37	Communes	Rectorat
Réalisation	nombre de collégiens accueillis	collégiens	3380	3600	1600	CG	Rectorat
Réalisation	nombre de lycéens accueillis	lycéens	Nc	1800	600	CR	Rectorat

■ **Domaine d'intervention (Nomenclature Commission Européenne) :**

Code	Thème prioritaire
75	Infrastructures pour l'éducation

■ **Intervention communautaire :**

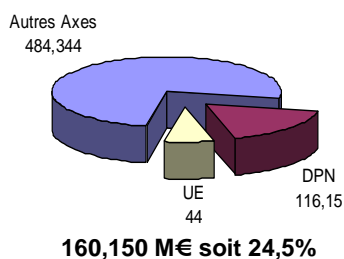
➤ *Forme d'intervention :*

<input checked="" type="checkbox"/> 01 Aide non remboursable	<input type="checkbox"/> 03 Capital à risque
<input type="checkbox"/> 02 Aide remboursable	<input type="checkbox"/> 04 Autre forme de financement

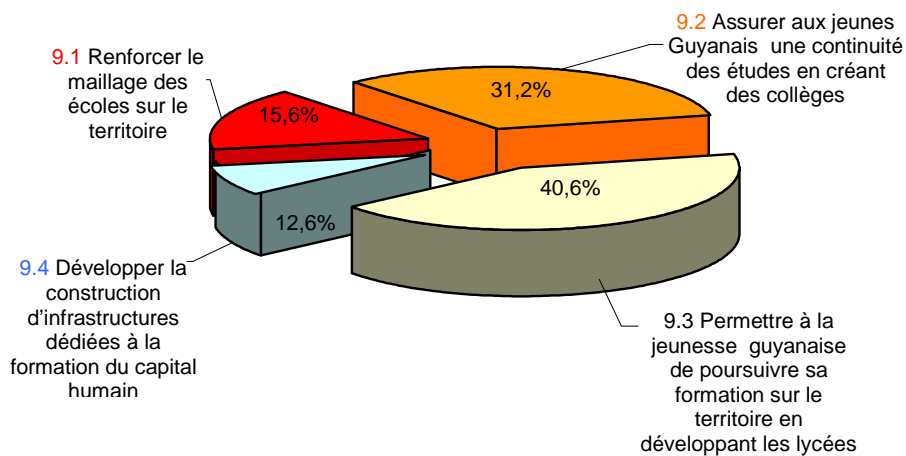
➤ *Plan de financement (en M€) à titre indicatif :*

Axe	En M€	CT	UE	TxUE	DPN	Privé
9. Garantir l'accès de tous à l'éducation		160,150	44,000	27,47%	116,150	0
9.1 Renforcer le maillage des écoles sur le territoire.		25,000	8,000	32%	17,000	0
9.2 Assurer aux jeunes Guyanais une continuité des études en créant des collèges.		50,000	15,000	30%	35,000	0
9.3 Permettre à la jeunesse guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en développant les lycées.		65,000	10,000	15%	55,000	0
9.4 Développer la construction d'infrastructures dédiées à la formation du capital humain		20,150	11,000	55%	9,150	0

**Poids de l'Axe 9 en M€
dans la maquette financière**



Répartition de l'axe 9



Informations pratiques :

✚ Service instructeur en charge des dossiers de l'axe :

Rectorat de Guyane
Place Léopold Héder,
97300 Cayenne
Tel : 05 94 25 58 51- Télécopie : 05 94 30 05 80

AXE 10 – Assistance technique	OSC	1
	CRSN	1
	Earmarking	<input type="checkbox"/>
<hr/>		
	Code	Intitulé
Dimension territoriale	07	Région ultrapériphérique
Activité économique	00	Pas d'application

Description de l'axe :

• **Champ d'intervention :**

Conformément à l'article 46 du règlement du Conseil n°1083/2006 du 11/07/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, les fonds structurels financent les actions relatives à la préparation, la gestion, le suivi, l'évaluation, l'information et les contrôles des programmes opérationnels ainsi que les activités visant à renforcer les moyens administratifs nécessaires à la mise en œuvre des fonds.

L'enveloppe correspondante se situe dans la limite du plafond de :

- 4% du montant alloué au titre des objectifs convergence et compétitivité régionale et emploi.

• **Objectifs attendus :**

L'assistance technique est un outil à la disposition des institutions en charge de la mise en œuvre et du suivi des programmes opérationnels, et a pour objectif d'améliorer la qualité et la cohérence des actions et de garantir l'utilisation la plus optimale des fonds européens.

L'assistance technique du PO FEDER Guyane fournira un soutien pour la mise en œuvre et le suivi du programme et des projets, dans la perspective d'une utilisation efficace des crédits européens.

D'autre part, les subventions européennes représentent 2/3 des aides publiques en Guyane. Si la période de 2003 à nos jours a été consacrée aux actions de lobbying auprès des instances institutionnelles, à la révision à mi-parcours, aux recrutements de qualité, à l'organisation et à la fiabilisation du processus de subventions européennes avec notamment l'externalisation d'une partie des tâches administratives, les orientations de l'autorité de gestion pour les prochains programmes seront centrées sur l'« Animation » des fonds européens afin de répondre aux nouvelles orientations stratégiques communautaires, et en particulier à celles de Lisbonne +.

Au final, cet axe permettra :

- *De disposer d'acteurs de la mise en œuvre du programme qualifiés et performants,*
- *De mettre en œuvre un système de gestion, de suivi et de contrôles efficace,*
- *D'utiliser stratégiquement l'évaluation,*
- *D'avoir une cohérence entre les actions menées au regard des objectifs de Lisbonne et Göteborg*
- *Et de promouvoir des objectifs du programme et une communication sur les opérations conduites.*

• **Description du plan d'action :**

Au sein de cette priorité dédiée à l'assistance technique, les actions menées assureront un soutien :

- au système de gestion, de suivi et de contrôles ainsi qu'à l'évaluation du programme opérationnel et des projets
- à l'animation, à la communication et aux actions de publicité du programme opérationnel et des actions conduites au sein du programme

1. Soutien au système de gestion, de suivi et de contrôles ainsi qu'à l'évaluation du programme opérationnel et des projets

L'objectif de cette mesure est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi et de contrôles ainsi que l'évaluation du programme opérationnel FEDER et des projets cofinancés et d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens (FSE et FEADER et FEP) et les dispositifs européens en matière de recherche/innovation, de développement durable, d'aide aux entreprises.

Les actions cofinancées au sein de cette mesure auront un impact sur :

- le **pilotage du programme** à travers la qualité des rapports d'exécution du programme et la mise en place d'un dispositif de suivi des objectifs de Lisbonne (suivi du earmarking)
- la **qualité des projets cofinancés** à travers une assistance pour le lancement et le suivi d'appels à projets.

Les résultats ainsi attendus sont au nombre de trois :

- un système efficace et efficient pour le pilotage du programme et des projets
- la mise en place d'un système d'évaluation efficace du programme et des projets cofinancés, basé sur le logiciel de suivi PRESAGE
- une meilleure prise en compte de l'évaluation dans la mise en œuvre et l'adaptation de la stratégie régionale.

2. Soutien à l'animation, la communication et aux actions de publicité du programme et des projets cofinancés

Le premier objectif de cette mesure est d'assurer le respect des règles de communication approuvées au sein du règlement d'application (CE) n° 1828/2006. L'autorité de gestion doit assurer l'information et la publicité du programme et des projets cofinancés.

Le second objectif est de garantir l'absorption efficace et efficiente des fonds européens conformément à la stratégie de Lisbonne et d'assurer la transparence de leur utilisation.

Ainsi, conformément aux orientations communautaires et aux obligations de communication renforcées, un point d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet sera créé en Guyane, commun aux signataires des programmes européens.

Ses missions seront les suivantes :

- Création et gestion d'un point d'accueil Europe représentatif et ouvert au public, au centre-ville de Cayenne (documentation, animation, alimentation du site Internet, accueil de 1er niveau et orientation...)
- Elaboration et mise en œuvre du plan de communication
- Formation et information aux fonds structurels et aux instances communautaires.

Les résultats ainsi attendus sont les suivants :

- ✦ un rythme de programmation et de certification en concordance avec les maquettes annuelles pour assurer une absorption efficace et efficiente des fonds
- ✦ une sélectivité des projets qui permet de démontrer la valeur ajoutée du cofinancement communautaire
- ✦ le renforcement de la notoriété de la politique régionale, par la dissémination de l'information sur les opportunités de cofinancement et les réalisations.

Comme lors de la période précédente, les principales actions relatives à l'assistance technique FEDER seront regroupées en un certain nombre de postes de dépenses prévisionnels indicatifs :

- ✦ rémunération des personnels impliqués dans le suivi et la mise en œuvre du programme
- ✦ coûts d'équipement et de fonctionnement
- ✦ organisation et fonctionnement des comités
- ✦ études, évaluations, expertises, sondages
- ✦ organisation de séminaires, conférences, formations et groupes de travail
- ✦ campagnes de communication télévisuelles, radiophoniques ou via d'autres supports
- ✦ création et maintenance d'un site internet.

En raison des synergies du soutien à l'animation et à la communication du paragraphe précédent de ces deux derniers points avec l'axe 5- gouvernance économique, le plan de communication définira les lignes de partage entre les axes 5 et 10, en précisant pour chaque action de communication, l'axe sur lequel celle-ci sera financée.

D'autre part, une comptabilité séparée et rigoureuse, gèrera l'éligibilité des différents postes de dépenses, et les affectera aux mesures ad hoc, en fonction de leur finalité.

Toutefois, compte tenu de l'hébergement du centre de documentation (axe 5.1) et du point d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet (axe 10) dans le même local, les frais de location et d'entretien du relais Europe, seront partagés de moitié entre l'action 5.1 et l'axe 10.

Justification de l'enveloppe financière :

L'enveloppe AT FEDER révisée du DOCUP 2000-2006 s'élevait à 8,9 ME. Malgré l'octroi du plafond maximum autorisé et les économies de bonne gestion opérées depuis 2004, avec le passage du ratio des dépenses par agent de 82 KE/an à 63 KE, cette dotation n'a pas été suffisante pour achever correctement le programme.

En effet, les enveloppes octroyées au Conseil régional dans le cadre de l'animation territoriale n'ont pas pu être renouvelées depuis 2006.

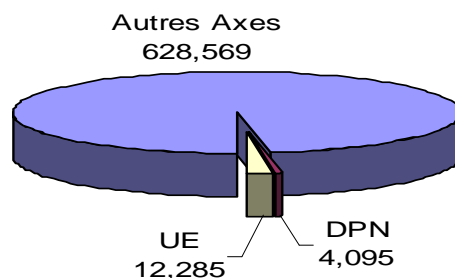
L'autorité de gestion comprend 10 postes d'ASTEC, soit l'équivalent des postes pourvus aux Antilles et à la Réunion, alors que leur budget d'assistance technique possible est de 2 à 4 fois supérieur à celui de la Guyane et pour les mêmes missions à assurer.

Ainsi, la Guyane par sa dotation communautaire inférieure aux autres Dom est structurellement pénalisée dans le calcul de son assistance technique alors qu'elle assure les mêmes fonctions que toute autre autorité de gestion.

Enfin, pour la période 2007-2013, l'enveloppe AT FEDER sera d'environ 12,3 ME soit un accroissement de seulement 12 % alors que des missions supplémentaires sont à assurer par rapport à la période précédente :

- ✦ gestion du FEDERUP et de l'Earmarking
- ✦ obligation de communication renforcée
- ✦ nécessité d'une coordination renforcée avec les autres fonds

**Poids de l'Axe 10 en M€
dans la maquette financière**



16,38M€ soit 2,5%

■ **Bénéficiaires:**

- Préfecture de la Guyane, collectivités territoriales

■ **Indicateurs (ces derniers seront validés et définitifs lors de l'adoption du plan d'évaluation)**

Nature de l'indicateur	Indicateur	Unité	Valeur initiale 2000-2006	Valeur 2007 - 2013	Valeur cible intermédiaire 2010	Source	Service Instructeur
Réalisation	Ratio des dépenses de l'autorité de gestion par agent	K€	82	63	75	PRESAGE	Département Europe
	Nb de projets instruits	Projet	1446 à ce jour	1000	300	PRESAGE	DE
	Nb de conventions FEDER signées	Convention	949 à ce jour	650	200	PRESAGE	DE
	Nb de MO concernés par la mise en œuvre du programme	MO	446	350	100	PRESAGE	DE

■ **Domaine d'intervention (Nomenclature Commission Européenne) :**

Code	Thème prioritaire
85	Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle
86	Évaluation, études, conférences, publicité

■ **Intervention communautaire :**

✦ *Forme d'intervention :*

<input checked="" type="checkbox"/> 01 Aide non remboursable	<input type="checkbox"/> 03 Capital à risque
<input type="checkbox"/> 02 Aide remboursable	<input type="checkbox"/> 04 Autre forme de financement

✦ *Plan de financement (M€) à titre indicatif :*

Axe	En M€ (arrondi)	CT	UE	Tx UE	DPN	Privé	Ear. UE
10. AT FEDER		16,379669	12,284669	75%	4,095		

■ **Informations pratiques :**

✦ *Service instructeur en charge des dossiers de l'axe :*

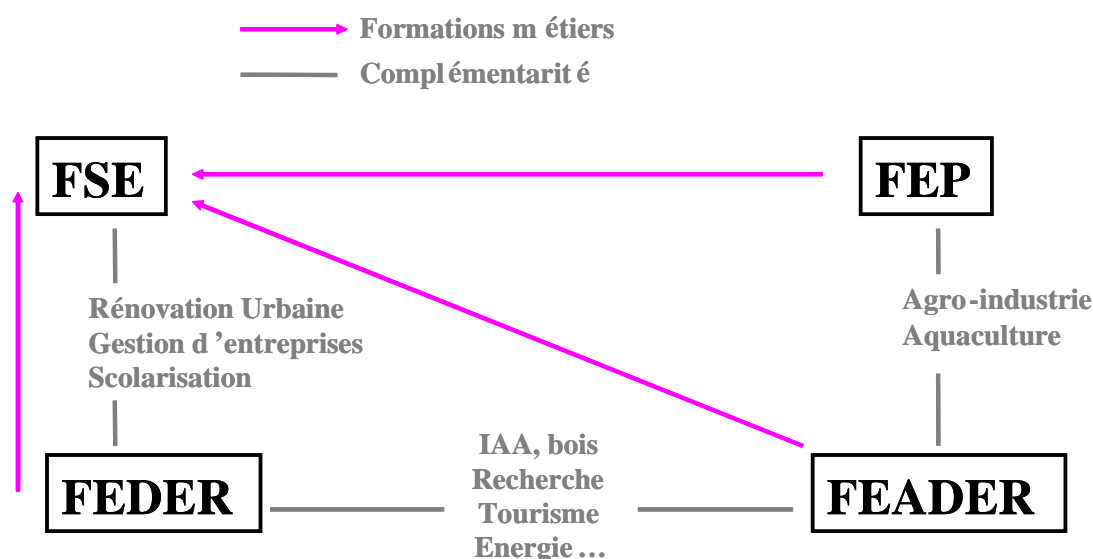
SGAR – Département Europe
Préfecture de Guyane
Rue Fiedmond – BP 7008
97307 Cayenne Cédex
Tel : 05 94 28 74 54 – Télécopie : 05 94 28 74 56

ARTICULATION ENTRE LES FONDS

Ce document présente l'articulation et les lignes de partage entre différents programmes européens pour la période 2007-2013.

Définition : Sont entendues par « urbaines » les communes de l'Ile de Cayenne uniquement, le bourg de Kourou et le bourg de Saint Laurent du Maroni. Les autres communes sont considérées comme « rurales ».

Schéma simplifié des articulations par filière



A. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (RDT), INNOVATION ET ESPRIT D'ENTREPRISE

A.1. Thèmes prioritaires : 01 et 02 (Recherche et développement – Innovation)

La R&D, l'innovation et l'esprit d'entreprise sont principalement financés par le PO FEDER qui leur dédie un axe presque complet (cf. Axe 1 « Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes »).

Les formations associées, bourses de thèses et formation continue supérieure sont quant à elles financées par deux axes du PO FSE (Axe 1 - 1.2 et Axe 2 - 2.3). Le PDR FEADER ne financera pas d'activités de recherche mais prendra en charge la diffusion et l'information vers le monde rural (Axe 1 – 111). Le FEP en revanche prendra en charge quelques activités de recherche et d'innovation pour son secteur professionnel (Ifremer...).

A.2. Thèmes prioritaires : 03 (Transfert de technologie - amélioration des réseaux de coopération)

En ce qui concerne le transfert de technologies, le PO FEDER (Axe 1 - 1.3) prendra en charge la traduction des potentiels issus des recherches menées en innovation pour les entreprises. Le PO FEP prévoit d'accompagner les entreprises de la pêche avec les mêmes perspectives.

S'agissant des mises en réseau et de la mutualisation de moyens, le PO FEDER, le PDR FEADER et le PO FSE sont complémentaires. Le PO FEDER vise des actions collectives à destination des entreprises (Axe 2 - 2.4) autres qu'agricoles et que de pêche. Le PDR FEADER (Axe 1 – 124 et Axe 1 – 111 pour le transfert de technologie dans la foresterie) réserve ses actions au secteur agricole. Quant au PO FSE (Axe 4) il vise une mise en réseau et une mutualisation de moyens pour permettre aux acteurs sociaux et aux entreprises de ce secteur d'être plus efficace pour favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle

A.3. Thèmes prioritaires : 05 (Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises)

A.3.a Environnement des entreprises.

Le PO FEDER (Axe 2 pour les PME / PMI et Axe 7 pour les TPE) aidera des projets à destination de l'ensemble des entreprises à l'exception de celles qui relèvent des activités agricoles ou de la pêche. Il s'agira notamment, de soutenir la création et le développement des entreprises, d'améliorer leur environnement, de renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises, et de susciter les rapprochements entre les entreprises locales.

✦ **Secteur forestier** : Les micro-entreprises (moins de 10 salariés et moins de 2M€ de chiffre d'affaire) en exploitation forestière (grumes) relèveront du PDR FEADER (Axe 1 – 123 :). Les première et deuxième transformations du bois ainsi que l'exploitation forestière hors micro-entreprises relèveront du PO FEDER (Axe 2 – 2.1 et Axe 6 – 6.1). Les dossiers seront comme par le passé traités en concertation avec la DAF.

✦ **S'agissant des Industries Agro-alimentaires (IAA)**, la ligne de partage sera définie selon la liste de l'annexe I à l'article 32 du traité.

Ainsi, les activités de transformation de produits agricoles ou de la pêche de l'annexe I qui aboutiront à la fabrication d'un produit transformé lui-même de l'annexe 1 et dont l'investissement sera inférieur à 1M€ euros pour des entreprises de moins de 5 salariés relèveront de la compétence de la DAF pour les produits agricoles (éligibles au PDR FEADER Axe 1 - 123) ou de la DRAM pour les produits de la pêche (éligibles au PO FEP).

A contrario les activités de transformation de produits agricoles ou de la pêche de l'annexe I qui aboutiront à la fabrication d'un produit hors champ de l'annexe précitée, ou aboutissant à un produit agricole mais dont l'investissement serait supérieur à 1M€ ou l'entreprise plus de 5 salariés relèveront du PO FEDER (Axe 2 – 2.1). Les dossiers seront traités en concertation avec la DAF et la DRAM.

Le PO FEP prendra en charge la construction et la modernisation des infrastructures à terre, telles que les marchés aux poissons, les équipements d'usines et d'ateliers de transformation, et contribuera à la diversification des activités pour les entreprises de la pêche et de l'aquaculture.

✦ Ligne de partage entre le FEADER et le FEP pour des **exploitations « mixtes »**

Si le chiffre d'affaire de l'entrepreneur provient majoritairement de l'agriculture, il sera pris en charge par le FEADER, sinon, il dépendra du FEP.

Dans tous les cas, la formation sera prise en charge par le FEADER.

A.3.b Ingénierie financière.

Le PO FEP et le PDR FEADER n'interviennent pas au niveau de l'ingénierie financière mais les entreprises agricoles et de la pêche, pourront bénéficier des appuis financiers du PO FEDER (prêts, garanties, ...) en fonction des régimes d'aides applicables.

A.4. Thèmes prioritaires : 08 (Autres investissements dans les entreprises)

A.4.a Aides aux entreprises et soutien au fret.

Le PO FEDER aidera les entreprises (hors agriculture et pêche) pour leurs investissements matériels et immatériels (Axe 2 pour les PME / PMI et Axe 7 pour les TPE) ainsi que pour compenser les surcoûts (Axe 4 - 4.1) liés à l'importation de leurs outils de production ou de leurs matières premières (hors produit aidés dans le cadre du POSEIDOM).

Le FEDERUP aura une vocation transversale et devra contribuer au développement des activités économiques produites localement (Cf. axe 2) d'une part, et à l'aménagement du territoire (Cf. axe 3) d'autre part.

La priorité d'intervention en matière d'investissement au titre du fonds de compensation des handicaps portera sur la réhabilitation du port de Dégrad-des-Cannes. Cet investissement ne sera financé que sur l'axe 4 par conséquent le risque de conflit avec le même investissement sur un autre axe du PO FEDER n'est pas réel.

Le PDR FEADER (Axe 1 – 121 et 123) et le PO FEP viendront compléter ces aides pour la filière agricole et la pêche.

A.4.b Tourisme.

Le soutien aux entreprises touristiques sera pris en charge dans l'Axe 7 – 7.2 du FEDER sauf pour :

- l'agrotourisme ou les activités touristiques relevant de la diversification des exploitations agricoles (Axe 3-311 du FEADER)
- Les activités touristiques relevant de l'initiative LEADER (Axe 3-313 du FEADER)
- L'écotourisme marin (relevant du FEP)

Le PO FSE (Axe 1 et Axe 2) vient en complément avec la formation des professionnels de l'ensemble des secteurs.

B. TRANSPORT

Thèmes prioritaires : 30 (Ports)

Le PO FEDER (Axe 4 - 4.2) prendra en charge les travaux des ports de commerce.

L'article 39 du FEP (Ports de pêche, sites de débarquement et abris) prévoit que le FEP « peut intervenir en faveur d'investissements concernant des ports de pêche existants, publics ou privés, et qui visent à améliorer les services offerts. Le FEP peut également intervenir en faveur d'investissements visant à restructurer des sites de débarquement et à améliorer les conditions de

débarquement du poisson par les pêcheurs côtiers dans des sites de débarquement existants désignés par les autorités nationales compétentes ».

Compte tenu de la faible enveloppe disponible et des contreparties nationales (11 M€ au total), le PO FEP ne pourra intervenir que pour le financement d'équipements ou de structures légères. Dans ce cadre, le FEDER prévoit de prendre en charge l'équipement du vieux port de Cayenne.

C. ÉNERGIE

Thèmes prioritaires : 33, 34, 39, 40, 41 et 42 (Electricité et ENR)

Le FEADER soutient les projets d'électrification rurale. Il prend en charge la production d'énergie non renouvelable, ainsi que les projets de réalisation ou de réhabilitation de centrales couplant l'énergie thermique et les énergies renouvelables comme le solaire, l'hydraulique ou la biomasse (centrales hybrides). Ces derniers projets ne seront pris en charge sur le FEADER que s'ils sont situés sur des sites non connectés au réseau littoral et uniquement sous maîtrise d'ouvrage des collectivités (mesure 321).

Le FEDER prend en charge les outils de production d'énergie renouvelable raccordés au réseau littoral (y compris les lignes de transport), ainsi que les projets privés sur l'ensemble du territoire (action 6.2). Le FEDER prend également en charge les actions de recherche en matière d'énergies renouvelables. La production d'électricité en milieu urbain par d'autres moyens que les ENR n'est pas prise en charge par les programmes de l'objectif convergence.

D. ENVIRONNEMENT ET PREVENTION DES RISQUES

D.1. Thème prioritaire 44 : gestion des déchets ménagers et industriels)

Le traitement des déchets ménagers sera pris en charge par le PO FEDER : axe 8-8.4 pour les centres de stockages des déchets ménagers et par l'axe 6-6.1 pour la valorisation des déchets, pour toutes les communes de Guyane à l'exception de celles du Parc Amazonien qui seront déjà financées par le plan d'accompagnement du Parc Amazonien (PAPA).

Le traitement des déchets industriels n'est pas soutenu par les programmes de l'objectif convergence.

D.2. Thèmes prioritaires : 45 et 46 (gestion et distribution de l'eau (eau potable), traitement des eaux usées)

Les équipements et les ouvrages nécessaires à l'assainissement et à l'adduction d'eau potable à destination des zones urbaines sont pris en charge par le PO FEDER (Axe 8 - 8.2 et 8.3) et ceux à destination des zones rurales sont pris en charge par le PDR FEADER (Axe 3 - 321). Les communes du Parc seront également financées par le PAPA en complément.

D.3. Thème prioritaire : 51 (Promotion de la biodiversité et protection de la nature)

Le PO FEDER (Axe 6 - 6.1) concentre ses efforts autour du développement durable afin de favoriser les bonnes pratiques au travers d'une action prioritaire. La recherche en biodiversité sera traitée dans l'action 1.1 du FEDER.

La protection de la nature et la promotion de la biodiversité sont essentiellement présentes dans le CPER ainsi que dans le PDR FEADER (Axe 2 – 213, 214, 215, 216) et le PO FEP (sélectivité des engins de la pêche pour limiter les prises accessoires, lutte contre la pêche fantôme, utilisation de matériaux biodégradable pour les équipements, amélioration des performances hydrodynamique pour réduire les motorisations, promotion des bonnes pratiques dans les usines de première transformation).

E. REHABILITATION URBAINE / RURALE

Thèmes prioritaires : 61 (*Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale*)

Le PO FEDER et le CPER 2007-2013 répondent conjointement et complémentaires aux problématiques d'amélioration du cadre de vie notamment au travers de projets ANRU (Axe 8 - 8.1). Le CPER prévoit en plus la préservation et la valorisation du patrimoine.

Pour la rénovation urbaine, bien qu'aucun point de formation n'est prévu actuellement, la politique de formation des habitants du quartier est prévue sur l'Axe 8 - 8.1 du PO FEDER.

Par contre, l'application concrète de la flexibilité FEDER et FSE aura lieu dans le cadre de la réalisation des objectifs des chartes locales d'insertion, outil rendu obligatoire par le conventionnement avec l'agence pour la rénovation urbaine. Ces chartes d'insertion fixent des objectifs précis de formation et de recrutement envers les habitants des quartiers sur la base du programme de travaux à réaliser. La définition de ces chartes n'est pas suffisamment avancée pour le moment pour être plus précis.

Il est à noter que c'est le seul cas de flexibilité inter programmes. Les autres programmes ne sont pas concernés.

F. FORMATION

La formation est un thème transversal à tous les programmes européens. De manière générale, elle est prise en charge par le PO FSE (formation CONTINUE, professionnalisation...) sauf pour :

- ✦ La formation agricole ciblée (exploitants, ouvriers, horticulture, aquaculture) pour les thèmes relevant des axes 1 et 2 du FEADER, de même que l'information générale et la diffusion de connaissance auprès du monde agricole
- ✦ Le transfert de technologie (traduction des potentiels issus de la recherche) pris en charge par le FEDER (y compris la recherche agronomique mais pas pour le secteur forestier, soutenu par le FEADER)

G. PARTICULARITE CONCERNANT LE LEADER DU FEADER

Concernant les lignes de partage avec le FEDER et le FSE, les mêmes que celles prévues pour les mesures des axes 1, 2 et 3 seront appliquées aux actions mises en œuvre via LEADER.

Des possibilités de recouvrement de l'axe 4 du FEADER avec une autre approche de stratégie locale de développement existent avec le FEP. Dans le cadre de l'approche LEADER, le FEP est susceptible d'appuyer des stratégies visant au développement des communautés de pêcheurs, tandis que le FEADER s'attachera à accompagner des stratégies de développement rural, hors communautés de pêcheurs. Dans le cas où un projet correspondrait à une stratégie concernant une population

mélangeant les deux communautés, chaque fond, pourra intervenir au prorata de la population qu'il cible. En matière d'aide aux entreprises de transformation des produits de la pêche, qui pourraient aussi transformer des produits agricoles, les projets devront présenter une distinction claire des différents types d'activité afin d'éviter les recoupements.

Il existe encore des possibilités de recouvrement dans les domaines du tourisme côtier (intégrant les filières pêche, agricole ou forestière), de la qualité de vie, de la mise en valeur du patrimoine naturel et de l'acquisition de compétences en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies locales de développement. Il paraît possible d'envisager une mutualisation des moyens entre GAL et groupes dès lors que des stratégies locales de développement sur l'axe 4 auront été mises en œuvre au profit de communautés de pêcheurs ou d'aquaculteurs, et que les territoires déterminés correspondraient à des zones choisies pour des actions de développement rural.

Dès lors le partage pourrait être le suivant :

- FEP : communautés de pêcheurs ;
- FEADER : communautés d'agriculteurs ;
- stratégie commune aux deux communautés sur un même territoire et au profit d'une même population : mutualisation des moyens et financement par chacun des fonds au prorata de chacune des communautés, à condition d'être en mesure de pouvoir répartir les coûts entre ce qui relève du FEADER et ce qui relève du FEP (non pas en terme de statut des bénéficiaires - des aquaculteurs peuvent être des agriculteurs – mais en terme de finalité et ou d'objectifs).

Lors de la construction des stratégies locales de développement, si un groupe FEP et un GAL LEADER coexistent sur un même territoire, leurs plans d'action respectifs devront préciser la ligne de partage entre les champs d'intervention du FEP et du FEADER.

Comme pour les autres thématiques des programmes, le comité de suivi régional est, en tout état de cause, chargé d'assurer le respect des lignes de partage entre fonds au niveau de l'approche LEADER. Il peut aussi proposer leur éventuelle évolution, comme pour les autres mesures.

Remarque : l'articulation avec le PO coopération sera mise en place lorsque le PO Amazonie sera plus avancé dans son écriture et sa réflexion.

**H.DETAIL DES PLANS D'ACTION AU SERVICE DES TROIS
ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
GUYANE**

I. CARTOGRAPHIE DES LIGNES DE PARTAGE

	CPER	PO FEDER	PDR FEADER	FEP	FSE	PAPA
Recherche						
Economie de la connaissance tout secteur sauf pêche	projet 10 op 1					
secteur pêche	projet 6 op 3			3.37 et 3.41		
tous autres secteurs		Axe 1.1				
Transfert de technologie entreprise / recherche						
Secteur forêt	Projet 6 op 1 ?		1.1.1			
Secteur pêche	Projet 6 op 3			3.41 (projets pilotes) et 3.37		
Tous autres secteurs		1.3 et 1.4				
Pôles de compétitivité		1.5				
Aides aux entreprises / dev économique						
Investissement pour compétitivité / modernisation						
PME		2.1			Formation et adaptation des travailleurs et des entreprises : Axe 2 du FSE sauf pour les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la forêt (FEADER axe 1.1.1)	
TPE (commerce, artisanat, activités de proximité)	Projet 4 op 1	7.1				
TPE Tourisme	Projet 15	7.2	3.1.1 (pour diversification agricole) et 3.1.3 pour zone leader	4.44 (diversification)		
Agroalimentaire		2.1 pour les autres	1.2.3 pour annexe 1 article 32 du traité et entreprises moins de 5 salariés et moins de 1M€ d'investissement	2.35 (transformation / commercialisation des produits marins)		
exploitation agricoles	Projet 6 op 1		1.2.1			
Exploitation forestières de moins de 10 salariés	Projet 6 op 2		1.2.3			
industries de 1ere et 2eme transformation du bois		2.1 et 6.1				
Pêche	Projet 6 op 3			2.29 (investissements productifs)		
environnement des entreprises						
milieu urbain	Projet 4 op 1	2.2				
milieu rural	Projet 6 op 1		1.2.5			

soutien financier		2.3 (PME) et 7.2 (TPE)				
actions collectives, mise en réseau des entreprises, formation des acteurs						
agriculture / forêt	Projet 6 op 1		1.2.4 et 1.1.1			
peche	Projet 6 op 3			2.37		
autres secteurs		2.4			4.4 - 4.5	
Compensation des surcoûts (hors produits aidés dans cadre POSEIDOM)		4.1				
Animation éco	Projet 9 op 3 et 5	Axe 5 - 3.2			4.1 - 4.2 - 4.3 - 4.4	
Désenclavement et aménagement						
Ports fluviaux	Projet 2					
Aéroports départementaux et voiries	Projet 3 + projet 6 op 4	Axe 3.1				Aéroport Camopi + hélicoptère à Trois Saut
Installations portuaires maritimes	Projet 1 + projet 6 op 3	Axe 4.2		3.39 pour structures légères		
TIC	Projet 14	Axe 3.2			3.6	
voirie rurale			321			Axe A - voirie commune du Parc
Education, enseignement supérieur et construction						
Enseig. Sup. / PUG						
Construction	Projet 10 op 2	Axe 1.2				
formation supérieure					1.2 - 1.6 - 1.7	
Institut formation sports	Projet 11	1.2				
Enseig 1er et 2d						
Construction		Axes 9.1 9.2 9.3				
Lutte contre la descolarisation					3.5	
Formation tout au long de la vie						
Construction		9.4				
Formation continue			1.1.1 (filiales agricoles et forestières)		1.1 - 1.4 - 1.5 - 1.6 - 1.7	
Développement durable						
Energies renouvelables	Projet 8	1.1 et 6.2 pour les outils de productions ENR raccordés (y compris communes Parc)	321 pour les projets portés par des collectivités territoriales en sites isolés			Axe B

Biodiversité	Projet 5 et Projet 6 op 3 pour la pêche)	1.1 et 6.1	2.1.4 - 2.1.6 - 2.2.7	1.25 (sélectivité) et 4.44 (zones de pêches)		
Dév, agriculture bio	Projet 6		1.3.2 - 1.3.3 - 2.1.4			
Forêt	Projet 6		1.2.5 - 2.2.7			
Actions en faveur du Dév Durable	Projet 5 op 4 (éducation environnement)	6.1 et 6.3	1.2.2 - 1.2.4 - 2.2.7 - 323	1.25 (sélectivité) et 4.44 (zones de pêches)		
Amélioration du cadre de vie						
Améliorer espaces urbains	Projet 4 op 1 ?	8.1				
Conservation patrimoine	Projet 12					
Eau potable et assainissement						
zone urbaine	Projet 4 op 2 et 3	8.2 et 8.3				
zone rurale			321 (y compris communes Parc)			Axe B pour les communes du Parc
Résorption habitat insalubre						
Electrification énergie fossile en milieu rural			321 (y compris communes Parc)			Axe B pour les communes du Parc (Energies renouvelables)
Gestion des déchets	Projet 7	8.4 et 6.1 pour valorisation déchets (hors communes Parc)				Axe C pour collecte et valorisation
Inclusion sociale						
Action pour l'insertion des jeunes	Projet 9				1.3 - 3.2	
Action en faveur des personnes handicapées	Projet 13				3.4	
Action en faveur des Rmistes	Projet 9				3.3	
Action en faveur du public en très grande difficulté	Projet 9				3.4	
Formation langue française pour étrangers	Projet 9 op 2 et 4				2.2 - 3.1	
Action pour le public isolé	Projet 9				3.6	
Action en faveur de l'économie sociale et solidaire	Projet 9				3.7	

COHERENCE DE LA STRATEGIE DU PO FEDER AVEC LES ORIENTATIONS COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES.

A. RAPPEL DES CADRES COMMUNAUTAIRE ET NATIONAL.

En 2000 et en 2001, lors des Conseils européens de Lisbonne et de Göteborg, les quinze états membres de l'Union se sont fixés comme objectif pour 2010 de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* »²⁶, de préserver l'environnement et de favoriser développement durable.

Le Conseil européen des 14 et 15 décembre 2005 a réaffirmé, avec la nouvelle politique de cohésion, sa volonté de concentrer son action vers une approche plus stratégique, en redéfinissant une stratégie de Lisbonne renouvelée et en imposant des objectifs de compétitivité quantifiés.

Ceci se traduit notamment par le concept de l'Earmarking qui contraint les régions de l'objectif convergence à une utilisation globalisée des fonds structurels dédiés à la compétitivité à hauteur de 60 % minimum.

De ces différents objectifs, découlent 4 orientations stratégiques communautaires (OSC):

- Innovation / Recherche. Environnement économique et soutien aux entreprises.
- Formation, gestion des ressources humaines et inclusion sociale.
- Environnement et prévention des risques.
- Développement des territoires (urbains et ruraux).

Cette nouvelle politique impose un changement radical dans la conception de l'utilisation des fonds structurels.

Au niveau de l'Etat membre, cette approche plus stratégique s'est traduite par la définition d'un cadre de référence stratégique national (CRSN) décliné selon 4 grandes priorités (volet FEDER) :

- Promouvoir la compétitivité et l'attractivité des territoires
- Préserver l'environnement pour un développement durable
- Promouvoir la cohésion sociale et territoriale
- Compenser les contraintes particulières des régions d'outre-mer

L'état français a, par ailleurs mis en place un plan national de réforme (PNR) dont les 4 grandes priorités sont les suivantes :

- Mettre l'emploi au cœur de nos décisions ;
- Améliorer la compétitivité des entreprises ;
- Mettre en œuvre un volontarisme de l'Etat dans le domaine industriel et de la recherche ;
- Tenir le cap d'une politique budgétaire rigoureuse.

B. LA COHERENCE.

La stratégie générale retenue, et qui se décline dans ce programme opérationnel (PO), reprend l'ensemble de ces orientations et cherche à poursuivre au mieux les rattrapages indispensables pour assurer une cohérence des politiques pour la période 2007-2013.

La stratégie de développement économique de la Guyane a donc cherché à être en cohérence avec les orientations communautaires ainsi qu'avec celles fixées au niveau national, dans le cadre du CRSN et du PNR comme le souligne le tableau ci-dessous :

Axe PO FEDER	OSC	CRSN	PNR
1. Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes	1	1	1 et 3
2. Renforcer le tissu économique existant et viser un développement par le marché intérieur	1	1	1 et 2
3. Désenclaver le territoire	1	1	2
4. Compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphéricité et autres handicaps structurels	1	4	2
5. Renforcer la gouvernance économique	1	1	3
6. Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel	3	2	
7. Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité.	4	3	1
8. Améliorer le cadre de vie	4	3	
9. Garantir l'accès de tous à l'éducation.	4	3	1
10. AT FEDER			

Ainsi, l'ensemble des actions du futur programme opérationnel FEDER concorde bien avec les orientations stratégiques communautaires et du CRSN tandis que la moitié du PO coïncide avec les priorités définies par le PNR.

Il est à noter que malgré la part importante réservée au rattrapage des infrastructures de base, la stratégie du futur PO FEDER reste cohérente avec les cadres communautaires et nationaux.

Le tableau prouvant le respect de l'Earmarking se trouve consigné en Annexe 1...

BILAN DE L'ÉVALUATION EX ANTE

A. DEROULEMENT DE L'ÉVALUATION EX-ANTE

La mission d'évaluation a commencé début septembre 2006. A cette date, le diagnostic territorial était largement avancé. La stratégie faisait l'objet de discussions et de négociations entre les partenaires. L'évaluation a donc très largement eu lieu en même temps que s'élaborait le programme. A chaque phase importante de cette élaboration, les évaluateurs ont été destinataires des documents essentiels. Ainsi, à travers différentes notes intermédiaires (6 au total), ils ont pu faire part de leurs observations et suggestions qui ont bien été prises en compte pour la plupart.

Trois séjours sur place ont permis de mener les discussions nécessaires avec les responsables du Département Europe, du Conseil Régional, du Conseil Général. Les services gestionnaires ont été également consultés.

La rédaction du rapport final a débuté au mois de mars pour être finalisé en mai 2007, au moment où les programmes étaient proches de leur version finale.

B. EVALUATION DU DIAGNOSTIC

Nous ne nous focaliserons pas sur l'évaluation du diagnostic dont les commentaires n'ont plus lieu d'être puisque le rapport final se basait sur un diagnostic ciblé sur le FEDER alors que figure dans l'actuel PO, suite aux observations de la commission européenne, un diagnostic global pluri-fonds.

Notons toutefois que le précédent diagnostic avait été jugé clair, lisible et accessible au public, ayant le mérite de se focaliser sur les thématiques essentielles du FEDER donnant au lecteur une vision claire des domaines abordées par le présent programme.

Ainsi, suite aux nombreuses coupes destinées à rendre le diagnostic plus dynamique et plus en lien avec les orientations FEDER, il avait été déploré un allègement trop excessif en matière de

- dimension cohésion sociale (précarité, insertion dialogue social, travail informel, immigration...)
- spécificité territoriale (répartition de la population, structuration du territoire en cours...)
- infrastructures sanitaires et sociales, patrimoine, socio-culturel
- pollution, déchets, gestion des ressources, risques naturels et cadre de vie

Le retour vers un diagnostic global rend donc caduques toutes ces remarques.

C. EVALUATION DE LA STRATEGIE

Le rapport final de l'évaluation Ex-Ante porte sur une version du Programme Opérationnel où la stratégie globale de développement de la Guyane était présentée conjointement à la stratégie du FEDER.

Lors de la dernière version du programme opérationnel FEDER, les évaluateurs portaient déjà un regard positif sur la stratégie, tout en suggérant divers changements sur

- la forme (ex : ordre logique des constats et enjeux menant à la stratégie du FEDER)
- le fond

En effet, les évaluateurs ont souligné que « *la qualité de la conception stratégique ne constitue pas cependant une assurance contre de possibles échecs* ». Ils auraient souhaité que figurent noir sur blanc les éléments suivants :

- écart entre la réalité du tissu économique et l'ambition élevée d'innovation : des changements très importants vont devoir intervenir en matière de transferts de technologie (moyens, organes et processus) et de valorisation économique et l'obtention de résultats significatifs se traduisant par des effets positifs sur l'emploi exigera des années de travail
- mobilisation indispensable de capitaux ou d'investisseurs extérieurs
- importantes améliorations à mettre en œuvre dans la définition des responsabilités d'animation des mesures et d'instruction des projets, dans la professionnalisation des gestionnaires étant donné les déficiences constatées dans les précédentes programmations.

L'évaluation Ex-Ante a déploré que, même si on le devine au travers de la lecture du PO, l'articulation, ou plus précisément la complémentarité des fonds, ne soit pas assez mise en évidence ou valorisée (ACT : *Les articulations avec le P.O FEADER gagneraient à être précisées et approfondies / Pour assurer le succès de la stratégie du P.O FEDER, une très forte priorité devrait être accordée dans le P.O FSE à la qualification des actifs employés...*).

La re-écriture des deux premiers chapitres du PO répond à la plupart de ces remarques

- La logique de la stratégie est plus définie et les enjeux priorisés
- La stratégie générale permet d'exposer de manière significative la complémentarité entre les fonds
- Les conditions de réussites et les difficultés à surmonter sont clairement exposées.

D. COHERENCE EXTERNE

Le Programme Opérationnel répond aux Orientations Stratégiques Communautaires et au Cadre de Référence Stratégique National et se trouve en concordance avec les potentialités régionales.

L'actuel PO présente un taux d'earmarking de 61,92% ; ce chiffre diffère du rapport d'évaluation la maquette financière ayant évolué depuis.

E. COHERENCE INTERNE

E.1. Pertinence des axes et des actions prioritaires

De manière générale, il a été souligné que le plan d'action faisait « preuve de réalisme en prenant en compte le fait qu'une concentration complète des actions et des moyens sur l'économie serait inopérante. En effet : sans avancées significatives concernant l'aménagement du territoire, l'attractivité économique du territoire demeurerait insuffisante ».

Les effets convergents des axes ont donc été approuvés ; à titre d'exemple :

- « *Ainsi, l'aboutissement des actions de l'axe 1 est-il pour partie conditionné par des opérations financées par les autres axes du P.O et qui visent, par exemple, à améliorer l'offre foncière et de services aux entreprises, à réduire les surcoûts de fret pour les intrants et les équipements, à assurer le désenclavement numérique du territoire, l'amélioration des infrastructures urbaines* »

- ✦ « L'action 4 est en lien stratégique avec l'axe 2 (destiné à soutenir la création et le développement de PME/PMI innovantes) et l'axe 3 visant à favoriser l'accessibilité du territoire. De plus, l'exposé des motifs concernant les travaux relatifs au port de Dégrad des Cannes explicite parfaitement l'articulation entre les deux actions de l'axe 4 : comment pourrait-on justifier de prendre en charge le surcoût de fret pour certains flux de marchandises, si l'on acceptait, par ailleurs, de laisser perdurer les causes, au moins partielles, de ces surcoûts, essentiellement liée aux conditions d'accès du port principal ».
- ✦ « L'envergure de l'axe 8 dépasse très largement les enjeux en termes d'équipements et d'infrastructures. Il vise à améliorer le cadre de vie des populations dans un objectif de cohésion sociale, et, plus largement, l'attractivité du territoire dans la perspective d'accueillir de nouveaux investissements »

Le détail de la pertinence de la cohérence interne figure dans le rapport final d'évaluation.

E.2. Suggestions d'amélioration

Les remarques présentes dans le dernier rapport des évaluateurs concernaient :

E.2.a Les conditions d'éligibilité des projets

- ✦ Contenu opérationnel de l'action (types d'opérations susceptibles d'être financées / outils utilisés pour atteindre les objectifs, notamment pour l'axe 5 – 6 – 7 – 8, termes trop vastes (ex : « technologie nouvelle ») pour les axes 1 et 2)
- ✦ Bénéficiaires cibles trop vague (Axe 2 – 6 – 7)

Les évaluateurs proposent que les organes d'animation et d'instruction du programme disposent, concernant chaque mesure, d'un cahier des charges relativement précis récapitulant non seulement les conditions d'éligibilité, mais également, diverses modalités telles que les modulations possibles des taux d'aide à proposer, les critères de priorisation des projets, les conditions de gestion des indicateurs, les priorités d'animation etc.

L'autorité de gestion pour sa part a détaillé comme suggéré les types d'opérations dans les axes concernés, mais ne définira pas plus de critères quant au type de bénéficiaires afin de laisser une plus grande latéralité et une meilleure prise d'initiative pour les bénéficiaires privés.

E.2.b L'adéquation objectifs / dotations allouées

D'après les évaluateurs, il « est évident que l'allocation de ressources se révèle extrêmement en-deçà des investissements nécessaires ».

Ainsi, au regard de certaines ambitions affichées, les enveloppes paraissent modestes (axes 6 et 8 notamment). Toutefois, les évaluateurs sont d'accord pour affirmer que le plan d'action du PO n'aurait pu se passer de certaines actions même si les moyens déployés sont insuffisants, car « l'identification des priorités ne découle pas naturellement et simplement des besoins. Elle implique des choix et arbitrages d'ordre politique, d'une part, et des ajustements entre moyens disponibles et besoins, d'autre part », et « ne rien faire dans certains domaines aurait été encore plus dommageable ».

E.2.c Les indicateurs de suivi et d'évaluation

Les évaluateurs ont proposé, dans le présent rapport, un certain nombre d'améliorations du dispositif de suivi. En effet, certains indicateurs semblaient difficilement mesurables ou quantifiables (ex : emplois induits pour l'axe 5, nombres de passagers débarqués sur les plateformes portuaires...), inutiles (ex : mise à niveau du port : OUI / NON) ou manquants tout simplement.

Un travail de remise à niveau des indicateurs et de re-estimation des valeurs cibles est actuellement en cours avec les différents services instructeurs. Les indicateurs seront actés dans le cadre du plan d'évaluation et de suivi qui sera finalisé au plus tard 4 mois après l'adoption du PO.

Ainsi, la majorité des observations communiquées par ACT Consultants a été prise en compte et il nous semble que le caractère « itératif » de l'évaluation ex ante a été, dans ce domaine, pleinement respecté.

Le rapport final de l'évaluation Ex-Ante rédigé par le cabinet ACT se trouve en annexe.

DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE

RAPPEL DES TEXTES

Règlement (CE) n°1083/2006 du 11 juillet 2006 du CONSEIL portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999.

Règlement (CE) n°1081/2006 du CONSEIL du 5 juillet 2006 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1784/1999 ;

Règlement (CE) n°1080/2006 du CONSEIL du 5 juillet 2006 relatif au Fonds de Développement Régional et abrogeant le règlement (CE) n°1783/1999 ;

Règlement (CE) n°1198/2006 du CONSEIL du 27 juillet 2006 relatif au Fonds européen pour la pêche ;

Règlement (CE) n°1698/2005 du CONSEIL du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

Circulaire du Premier Ministre du 13 avril 2007 relatif aux dispositifs de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEP et le FEADER de la période 2007-2013 ;

Circulaire du Premier Ministre du 12 février 2007 relatif à la communication sur les projets financés par l'Union Européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale ;

Note aux autorités de gestion, DIACT Equipe Europe 29 mai 2006, portant sur la rédaction des programmes opérationnels FEDER 2007-2013.

DESIGNATION DES AUTORITES

Programmes européens 2007-2013	FEDER	FSE	FEADER	FEP
1) Gestion :				
Autorité de gestion	Préfet de région	Préfet de région	Préfet de région	Ministère chargé de la pêche DPMA /Délégation au Préfet de région (partie déconcentrée)
Gestionnaire	département Europe	DTEFP	DAF	DPMA
Instruction des dossiers Mise en œuvre des programmes	Services déconcentrés de l'Etat	DTEFP + Conseil régional pour la subvention globale	DAF	DRAM / DPMA
2) Paiements :				
Ordonnateur secondaire	Préfet de région	Préfet de région (délégation à la DTEFP)	Préfet de région (délégation à la DAF)	Préfet de région
Autorité de paiement (ou organisme payeur pour FEADER)	Trésorerie générale	Trésorerie générale	CNASEA	CNASEA
Organisme de coordination			AUP (Agence Unique de Paiement)	
3) Autorité de certification (ou organisme certification pour FEADER)	Trésorerie générale	Trésorerie Générale	Commission de certification des comptes des organismes payeurs	CNASEA
4) Contrôles internes :				
Piste d'audit :	département Europe	département Europe	DAF	département Europe
- Contrôle qualité gestion	département Europe	département Europe	DAF	département Europe
- Contrôle de légalité	département Europe + Secrétariat général	département Europe + Secrétariat général	département Europe + Secrétariat général	département Europe + Secrétariat général
- Contrôle qualité certification-paiement	Trésorerie générale	Trésorerie générale	CNASEA	CNASEA
- Contrôle d'opérations	Trésorerie Générale	Service régional pour les contrôles (SRC)	CNASEA	Trésorerie Générale
5) Autorité d'audit	CICC-FS	CICC-FS	/	CICC-FS
6) Audit des systèmes	/	/	CICC-FS	/
Communication :	Département Europe	Département Europe + DTEFP	Département Europe+DAF	Département Europe + DRAM
Outil de gestion informatique	Présage	Présage	Osiris	Présage

A. ORGANISATION ET IDENTIFICATION DE L'AUTORITE DE GESTION, DE CERTIFICATION ET D'AUDIT

A.1. Désignation par l'Etat membre des autorités.

En application de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République et du décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifiée portant charte de la déconcentration, **le préfet de région, représentant de l'Etat dans la région** met en œuvre les politiques nationales et communautaires concernant le développement économique et social et l'aménagement du territoire.

Au titre de représentant de l'Etat dans la région, la responsabilité des fonds structurels, du fonds européen pour la pêche (FEP) ainsi que du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) lui est confiée.

A.2. Fonctions de l'autorité de gestion.

En application des règlements suivants :

- l'article 59 et l'article 60 du règlement (CE) n°1083/2006 du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999

- l'article 74 et l'article 75, paragraphe 2 du règlement (CE) n°1698/2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER),

- l'article 59 du règlement (CE) n°1198/2006 relatif au Fonds européen pour la pêche (FEP),

le préfet de la région est l'autorité de gestion pour gérer l'intervention des 4 fonds (le FEDER, le FSE, le FEP pour lequel il est autorité de gestion déléguée, et le FEADER) conformément au principe de bonne gestion financière.

La circulaire du Premier Ministre du 13 avril 2007 rappelle les principes de bonne gestion au travers des points suivants:

- l'information,
- l'animation et l'aide au montage des projets,
- des délais d'instruction raisonnables,
- une programmation régulière de dossiers sélectionnés dans le respect des règles d'éligibilité européennes et nationales dont la réalisation peut intervenir dans un délai bref,
- une surveillance, en continu, des équilibres entre les différents types de financement prévus à la maquette et du versement effectif des cofinancements,
- une fluidité des remontées de dépenses, des opérations de contrôle de service fait et des tâches relatives à la certification afin d'accélérer leurs déclarations à la Commission européenne,
- un solde régulier des opérations afin de récupérer les crédits non utilisés en vue de leur reprogrammation,
- une qualité et une conduite régulière des contrôles d'opérations,
- une mise en œuvre rapide des suites financières et systémiques,
- une modification sans tarder des programmes opérationnels si elle s'avère nécessaire pour améliorer la consommation des fonds.

L'autorité de gestion assurera également que tout soutien public pris dans le cadre de ce programme est conforme avec les règles procédurales et matérielles applicables au moment où le soutien public est apporté.

A.3. Fonction des intermédiaires mettant en œuvre une subvention globale:

Conformément à l'article 42 du règlement (CE) n°1083/2006 du 11 juillet 2006 et aux décisions du CIACT du 06 mars 2006, l'autorité de gestion peut confier une partie des tâches liées à leur fonction à des collectivités publiques et à des organismes habilités dans le cadre de subventions globales.

L'État confie au Conseil régional de Guyane, organisme intermédiaire, la mise en œuvre et la gestion sous forme de subvention globale d'une partie du programme opérationnel FSE correspondant aux actions suivantes :

- **1.1** - Elever le niveau de qualification des jeunes
- **1.4** - Offrir des formations permettant l'accès à l'emploi
- **1.5** - Soutenir les dispositifs innovants pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
- **1.7** - Soutenir le secteur sanitaire et social
- **2.3** - Soutenir les formations dans les secteurs porteurs et les métiers en pénurie de main d'œuvre
- **2.4** - Soutenir l'essor économique par le développement de l'offre de formation continue supérieure
- **2.8** - Promouvoir la certification des qualifications
- **4.1** - Développer et diffuser l'information sur les métiers, l'emploi et la formation

pour un montant financier d'environ 53 M€ dont 40 M€ de FSE, représentant 40% du PO FSE.

Les tâches confiées au bénéficiaire de la subvention globale, pour la part des crédits qui lui est confiée, sont :

- l'appel à projet,
- l'animation et l'accompagnement des bénéficiaires,
- l'instruction,
- la sélection,
- le conventionnement,
- le suivi de la réalisation des projets,
- le contrôle du service fait,
- le paiement aux bénéficiaires,
- l'archivage,
- les contrôles qualité gestion,
- la participation au rapport annuel d'exécution, pour les mesures qui le concernent
- la préparation de la déclaration de dépenses, pour les mesures qui le concernent.

Les contrôles des opérations et la certification des dépenses déclarées à la Commission européenne demeurent assurés par les autorités désignées à cet effet.

Les modalités de la délégation sont fixées dans une convention conclue entre l'autorité de gestion et l'organisme délégataire (organisme intermédiaire), qui sera annexée au programme opérationnel FSE.

La convention comprend l'ensemble des obligations auxquelles doit se soumettre l'organisme intermédiaire, en particulier les modalités de restitution, d'information et de compte-rendu aux

instances partenariales, notamment la Commission européenne dans le cadre des rapports annuels d'exécution des programmes.

La convention de subvention globale prévoit que la responsabilité financière attachée à la partie de la piste d'audit mise en œuvre par l'organisme intermédiaire incombe à celui-ci. A ce titre, ce dernier procède dans ses déclarations de dépenses aux corrections de dépenses résultant des constats de contrôles quel que soit leur niveau et recouvre les indus auprès des porteurs de projets.

Elle prévoit que les enveloppes financières prévues sont redéfinies après examen annuel des programmations et des réalisations effectives.

A.4. Fonction de l'autorité de certification et de paiement :

Le préfet de région confie la fonction d'autorité de certification et de paiement au trésorier payeur général de région pour les fonds FEDER, FSE dans des conditions fixées, par protocole d'accord.

Le CNASEA est désigné comme organisme payeur et comme autorité de certification pour le nouveau fonds européen pour la pêche (FEP) et organisme payeur pour le FEADER.

1) Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 13 avril 2007, l'autorité de certification :

- vérifie les déclarations de dépenses préparées par l'autorité de gestion et les certifie avant de les adresser à la Commission européenne,
- effectue les travaux relatifs à la certification dont les modalités sont précisées ci-après, établit avant chaque appel de fonds une synthèse des vérifications effectuées,
- vérifie que les corrections financières résultant des différents niveaux de contrôle (contrôle qualité gestion, contrôle par sondage, audit de la CICC-FS et audit des instances européennes de contrôle) ont été apportées. Si les corrections financières à mettre en œuvre au vu des réponses fournies n'ont pas été apportées ou en l'absence de réponse de la part du service gestionnaire, l'autorité de certification exclut de la déclaration de dépenses adressée à la Commission européenne les dépenses concernées. Elle exclut également les dépenses pour lesquelles elle n'a pas reçu les certificats de contrôle de service fait.
- tient le tableau de suivi des titres de reversement et des recouvrements.

2) Le bureau de la programmation de la préfecture (pour le FEDER) et le service des finances de la DTEFP pour le FSE engagent les dossiers au plan comptable, cette opération est totalement informatisée. Puis, le service des dépenses de la trésorerie générale exécute ensuite les paiements demandés en s'assurant de leur régularité.

Pour le FEADER et le FEP, le CNASEA réalisera l'engagement comptable, le mandatement, la liquidation.

L'ensemble des services désignés ci-dessus dispose de l'outil informatique de gestion et est chargé d'y saisir les informations qui relèvent de sa compétence..

A.5. Fonction de l'autorité d'audit

En application de la circulaire du Premier Ministre du 13 avril 2007, la fonction d'autorité d'audit sera exercée par la CICC-Fonds Structurés (Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles des opérations cofinancées par les Fonds Structurés européens) sous autorité de gestion française pour tous les programmes FEDER, FSE, FEADER et, FEP.

Conformément à l'article 62 du règlement (CE) n°1083/2006 du 11 juillet 2006, à l'article 61 du règlement (CE) n°1198/2006, l'autorité d'audit est chargée de la vérification du fonctionnement efficace du système de gestion et de contrôle. A ce titre :

- elle établit les avis annuels sur le fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle ainsi que les déclarations de clôture en fin d'interventions et, le cas échéant, les déclarations de clôture partielle ;
- elle conduit les audits destinés à vérifier le bon fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle ;
- pour exercer sa responsabilité en matière de contrôles d'opérations, elle établit des liaisons fonctionnelles renforcées avec les unités chargées de ces contrôles dans les conditions précisées ci-après, et adresse à cet effet toutes les instructions nécessaires aux autorités chargées de la mise en œuvre des programmes ;
- elle définit les principes à mettre en œuvre pour le contrôle de service fait et les vérifications effectuées par l'autorité de certification
- elle a en charge l'audit des systèmes pour le fonds FEADER, en application de la circulaire Premier ministre du 13 avril 2007.

B. DESCRIPTION DES MODALITES DE GESTION DES PROGRAMMES EUROPEENS

Dans l'exercice de ses missions, le préfet de région est assisté d'un secrétaire général pour les affaires régionales et au sein du secrétariat général, d'un département Europe.

Pour la gestion des différents dispositifs des programmes, le préfet désigne les services instructeurs.

B.1. Le département Europe

Pour les programmes européens dont le préfet est autorité de gestion, le département Europe est chargé :

- de la mise en œuvre de toutes les mesures relatives à la communication sur les programmes et à l'information,
- de l'animation des programmes,
- du secrétariat du comité de suivi inter-fonds et du comité de programmation
- en concertation avec les services instructeurs, de l'établissement de tous les documents type utiles sur la base d'instructions nationales garantissant l'homogénéité de traitement des demandes de concours des bénéficiaires,
- de la préparation des déclarations de dépenses à la commission Européenne,
- de la synthèse des résultats des contrôles en s'assurant de la mise en œuvre effective des corrections induites par les résultats des contrôles,
- de la surveillance et du pilotage de l'ensemble du système tous fonds ; à ce titre, il effectue des contrôles qualité gestion de dossiers FEDER, FSE et FEP (voir description de la procédure de contrôle),
- des relations avec l'autorité de certification.

Le département Europe peut être service instructeur sur certaines parties des programmes.

Il comprend l'animateur de l'outil informatique de gestion unique (PRESAGE), lequel assiste autant que de besoin les acteurs, y compris le délégué de gestion (le conseil régional) dans l'utilisation de cet outil.

Enfin, en vertu du nouveau Règlement CE 1083/2006 du 11 juillet 2006 relatif aux règles générales applicables aux fonds structurels, la Commission a décidé de passer d'un contrôle ex ante de la conformité (conformité matérielle et légale) des opérations des fonds structurels au niveau des

mesures individuelles qui ont été mise en œuvre pendant la période de programmation 2007-2013, à un contrôle ex post.

Selon cette approche de contrôle ex post, la pleine responsabilité de la conformité des opérations des fonds structurels avec les règles concernant les aides d'Etat incombe aux Etats membres, et en particulier, aux autorités de gestion (article 60 R CE).

En conséquent, la DG concurrence se limite elle-même dans l'exercice de programmation à s'assurer que les autorités de gestion et de certification compétentes réalisent leurs responsabilités en vertu du Règlement évoqué.

B.2. Les services instructeurs

Les services instructeurs sont chargés, selon les modalités précisées dans des procédures écrites (guide des procédures) de la réception et de l'instruction des dossiers,

- ✦ de la préparation des actes attributifs de subvention,
- ✦ du contrôle de service fait,
- ✦ de la mise en œuvre des suites des contrôles,
- ✦ de la saisie des informations dans PRESAGE ou dans OSIRIS

Pour le FSE, le service instructeur de référence ayant la délégation de l'autorité de gestion est la DTEFP. Il convient de préciser que dans le cadre de la subvention globale, le conseil régional est service instructeur des opérations, qui reçoivent ensuite l'aval de l'autorité de gestion par l'instance décisionnelle qui est le comité de programmation (voir ci-après description procédure de décisions).

L'autorité de gestion, assume la responsabilité la plus large pour assurer la bonne gestion financière des programmes, les deux autres autorités, de certification et d'audit, ne faisant qu'y concourir.

Ce système de gestion comporte notamment une description précise des responsabilités de chacun des partenaires au niveau de la programmation, du suivi, du contrôle et de l'évaluation des opérations et du programme (guide de procédures et tableau « désignation des autorités »).

B.3. Description de la procédure de décision

Cette étape rassemble toutes les réunions techniques et décisionnelles nécessaires à la programmation d'une opération dans les programmes opérationnels.

B.3.a La phase d'instruction

Elle est placée sous la responsabilité des services instructeurs. Ceux-ci sont chargés de l'instruction technique, économique et financière des demandes de subventions (les modalités du processus d'instruction sont précisées dans le guide des procédures).

Cette étape qui conditionne la bonne réalisation du projet doit être formalisée par un compte rendu écrit, et pertinent.

Tous les dossiers déposés et recevables sur la forme doivent être formellement présentés à l'instance de programmation et ce, dans des délais raisonnables, inférieur à 6 mois en règle générale. La prise en compte dans PRESAGE de ces dossiers est matérialisée par leur passage du statut D (déposé) à P (programmation).

B.3.b Pour le FEADER, le FEDER, le FSE, la phase de préparation : le comité de pilotage et de synthèse (CPS)

■ Rôle :

Le CPS reste comme lors de la précédente période de programmation un comité multi-fonds. Il examine, pour avis, après instruction par le service instructeur, toutes les demandes de financement présentées. Cet examen porte sur les **aspects techniques, économiques, financiers, l'opportunité et l'éligibilité des demandes de concours**, et la cohérence entre les fonds. Son avis doit mentionner la faisabilité en termes de date de démarrage et de clôture de l'opération et ne s'exprime que sur des dossiers réputés complets. L'absence de ces indications obligatoires fera l'objet d'une opposition à la présentation en CP, compte tenu des contraintes européennes.

■ Composition :

Il est composé de représentants :

- de la préfecture
- du conseil régional
- du conseil général
- de la trésorerie générale
- des services instructeurs
- des services qui ont été saisis pour avis par le service instructeur
- de la mission CNES

■ Fonctionnement :

Le département Europe assure la présidence et le secrétariat du comité de pilotage et de synthèse. A ce titre, il adresse, à ses membres, les convocations accompagnées de la liste des opérations inscrites à l'ordre du jour selon les modalités inscrites dans les guides de procédures.

Les avis émis par le CPS doivent être motivés. Ils sont de **quatre** types : favorable, défavorable, ajourné, avec réserve.

Toute réserve ou incertitude émise quant à l'éligibilité d'un projet doit être impérativement levée à l'issue de ces deux étapes (CPS – CP). Avant le comité régional de programmation unique, les dossiers ayant reçu un avis favorable sont passés dans le bon statut dans l'outil de gestion informatique.

B.3.c La phase de décision : le comité régional de programmation multi-fonds et la COREPAM (FEP)

Le projet instruit doit faire l'objet d'une programmation, c'est-à-dire être examiné, en concurrence avec les autres projets présentés. Le comité de programmation multi-fonds (CP) et la COREPAM sont les organes de décision pour les quatre fonds FEDER, FSE, FEADER et FEP.

■ **La commission régionale des pêches maritimes et de l'aquaculture marine (COREPAM) :**

Il s'agit de l'instance de programmation spécifique au FEP, présidée par le préfet de région. La Direction des affaires maritime assure le secrétariat de la COREPAM. A ce titre, elle adresse à ses membres, les convocations accompagnées de la liste des opérations inscrites à l'ordre du jour et leurs rapports d'instruction selon les modalités inscrites dans le guide de procédures.

La COREPAM comprend :

- des représentants des services de l'Etat, dont le directeur régional des affaires maritimes et le trésorier payeur général de la région
- des représentants des collectivités territoriales, dont le Président du conseil régional et le Président du conseil général
- des représentants du secteur des pêches maritimes et élevages marins
- des personnes possédant une compétence scientifique et technique

Par ailleurs, la COREPAM établit un lien avec l'instance de programmation stratégique multi-fonds (FEDER, FSE, FEP, FEADER) par la présence d'un représentant du département Europe qui est informé aux fins d'une cohérence de gestion des quatre fonds.

La DRAM assure la préparation et le secrétariat de la COREPAM. A ce titre, elle adresse aux membres, la liste des opérations avec l'avis du service instructeur, du CPS et de la COREPAM selon les modalités décrites dans le guide de procédures.

Les autres modalités quant à la COREPAM seront précisées ultérieurement par voie réglementaire.

■ **Le comité régional de programmation multi-fonds :**

La circulaire Premier ministre, en date du 13 avril 2007, précise le dispositif de suivi et de gestion des programmes cofinancés par les fonds européens.

Rôles :

Le comité de programmation veille à la complémentarité et la cohérence de l'intervention des fonds ;
Le comité de programmation assure également le suivi du programme, dans un souci de transparence.
Il veille à la bonne information du partenariat.
Il émet, avant la décision de l'autorité de gestion ou des organismes intermédiaires bénéficiaires de subventions globales, un avis consultatif préalable sur les projets présentés.

Enfin, le comité de programmation est garant du bon déroulement des procédures. Il peut proposer des modifications des modalités de gestion compatibles avec les obligations réglementaires nationales et européennes ;

Il discute de toute question relative à la bonne gestion des fonds européens.

Dans un souci de coordination entre les fonds, les dossiers proposés à la COREPAM pour le FEP, feront l'objet d'une présentation au comité multi-fonds.

Le comité de programmation assure la complémentarité et la cohérence de l'intervention des fonds et la bonne information du partenariat.

Composition :

Sont membres de droit avec voix délibérative :

- ✦ le préfet,
- ✦ le président du conseil régional,
- ✦ le président du conseil général,

Y siègent également :

- ✦ les maires, (dès lors qu'ils ne sont pas porteurs des projets examinés par le comité)
- ✦ les présidents de communautés de communes, (de même)
- ✦ les présidents des chambres consulaires, (de même)
- ✦ les chefs des services instructeurs ou leur représentant,
- ✦ le CNES,
- ✦ le TPG ou ses représentants,
- ✦ le CNASEA (en tant qu'autorité de paiement et de certification du FEADER et du FEP).

Fonctionnement :

Il est coprésidé par le préfet, le président du conseil régional et le président du conseil général ou leurs représentants.

Le comité de programmation émet trois types de décision (favorable, défavorable, ajourné), qui sont motivés. Toutes les réserves émises lors de la phase préparatoire doivent être levées, et notamment

celles des services de la trésorerie générale, contrôle financier, qui reçoit copie de tous les dossiers présentés en CP.

Les services du Trésor public ont un rôle d'appui pour le suivi financier de la programmation. Il formule un avis préalable pour tous les dossiers dont le coût est supérieur à 50 000 euros. Le Trésorier payeur général peut émettre cet avis pour un seuil inférieur en accord avec l'autorité de gestion, et chaque fois que l'autorité de gestion le lui demande. Il s'assure de l'éligibilité des dépenses, de l'exactitude du plan de financement, de son équilibre. Il contrôle le respect de l'opération de la réglementation nationale et communautaire. Il s'assure du respect des maîtres d'ouvrage de leurs obligations fiscales et sociales.

Le département Europe assure la préparation et le secrétariat des comités de programmation. A ce titre, il adresse aux membres, la liste des opérations avec l'avis du service instructeur, du CPS et de la COREPAM selon les modalités décrites dans les guides de procédures.

Le département Europe rédige le relevé de décisions du comité. Celui-ci est cosigné, par le préfet, le président du conseil régional et président du Conseil général ou leurs représentants.

Sur décision de l'autorité de gestion, l'acte attributif de subvention entre le préfet, autorité de gestion et de paiement pour les fonds européens et les fonds d'Etat, et/ou le cofinanceur, et le bénéficiaire cadre l'opération dans ses aspects physiques et financiers, en dépenses et en recettes, plus particulièrement pour ce qui concerne le cofinancement européen, et indique au porteur de projet les obligations particulières qu'il aura à respecter.

Le rythme des comités de pilotage et de synthèse et des comités de programmation est défini en début de chaque année selon un calendrier prévisionnel établi par l'autorité de gestion et diffusé à tous les acteurs de ces réunions.

B.3.d Consultations écrites

Le recours à une procédure de consultation écrite du comité de programmation pourra être envisagé de manière exceptionnelle, pour tenir compte de l'urgence pour certaines opérations.

L'autorité de gestion assure le pilotage des demandes de consultations écrites formulées par les services instructeurs. Le conseil général, le conseil régional, la trésorerie générale seront sollicités pour donner leur avis sur la programmation

B.4. Description de la procédure de suivi

La procédure de suivi porte d'une part sur la réalisation des opérations programmées et d'autre part sur la mise en œuvre des programmes opérationnels, ainsi que sur l'efficacité de l'intervention.

L'ensemble de la procédure de suivi et d'évaluation se fera à travers l'application PRESAGE pour les fonds structurels et le FEP, OSIRIS pour le PDR et les divers niveaux de contrôles. PRESAGE reste l'outil de référence qui assure une vision globale des quatre fonds. A cette fin des passerelles seront créées pour la récupération des données issues des autres applicatifs de gestion informatique.

B.4.a Procédure de suivi des opérations programmées

■ Suivi physique :

Le service instructeur est chargé du suivi de la réalisation des projets et s'assure de l'avancement régulier des opérations, en s'appuyant sur le logiciel de suivi des opérations PRESAGE.

Pour cela, le département Europe fixe des objectifs quantifiés et met à disposition des services instructeurs les outils de suivi nécessaires afin d'assurer la consommation régulière des crédits européens dans le but d'éviter des réductions d'enveloppe par la règle du « dégageant d'office » (cf. guides de procédures).

De même, une réunion bimestrielle est programmée entre les services instructeurs et le département Europe afin de vérifier le bon niveau de remontée de factures, de suivre des opérations difficiles et les relances adéquates à envoyer au maître d'ouvrage.

■ Suivi financier :

Le service instructeur vérifie le paiement effectif et la saisie informatique de toutes les contreparties et s'assure que les demandes de versements présentées par les bénéficiaires sont conformes aux dispositions des conventions relatives aux modalités de versement.

Il s'assure que les pièces justificatives de dépenses sont conformes aux travaux réalisés.

B.4.b Information et publicité

En application de l'article 69 du règlement (CE) n°1083/2006, de l'article 76 du règlement (CE) n°1698/2005 et de l'article 51 du règlement (CE) n°1198/2006, l'autorité de gestion fournit des informations sur les opérations et les programmes faisant l'objet d'un cofinancement, dont elle assure par ailleurs la publicité. Cette information est destinée aux citoyens de l'Union européenne dans le but de mettre en valeur le rôle de la Communauté et d'assurer la transparence quant à l'intervention des Fonds.

Les obligations du maître d'ouvrage en matière de publicité édictées par les règlements sont rappelées dans l'acte attributif de subvention qu'il signe.

B.4.c Le comité de suivi (CS)

Le comité de suivi (CS) participe à la mise en œuvre et au suivi des programmes opérationnels, en application des règlements suivants :

- ✦ l'article n°63 du règlement (CE) n°1083/2006,
- ✦ article n°77 du règlement (CE) n°1698/2005,
- ✦ article n°62 du règlement (CE) n°1198/2006

Le comité de suivi s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des programmes opérationnels.

Le comité de suivi est créé par l'Etat membre, en accord avec l'autorité de gestion et après consultation des partenaires. Il est constitué dans un délai de trois mois après la décision approuvant les programmes opérationnels. Il établit un règlement intérieur comprenant les modalités de son organisation.

Pour la région Guyane, un comité de suivi multi-fonds est créé pour les programmes opérationnels (FEDER, FSE) ainsi que pour le FEP et le PDRR, ceci afin de démontrer la cohérence de la stratégie générale de la région et le respect de la ligne de partage de compétence des fonds entre eux et de ne pas nuire à la complémentarité indispensable entre les différentes interventions. La COREPAM, sera sollicitée pour établir à intervalle régulier des orientations stratégiques qui seront communiquées au comité de suivi national.

Il se compose, au titre de l'Etat membre, des autorités publiques régionales, locales et autres autorités publiques compétentes, des partenaires économiques et sociaux, ainsi que tout autre organisme approprié (l'ensemble des partenaires est défini à l'article 64 du règlement (CE) n°1083/2006 du 11 juillet 2006, à l'article 77 du règlement (CE) n°1698/2005 et à l'article 63 du règlement (CE) n°1198/2006).

Les représentants de la Commission, et le cas échéant, un représentant de la BEI, dirigés par le représentant de la DG chef de file pour l'intervention concernée, participent aux travaux du CS avec voix consultative.

Le comité de suivi est co-présidé par le préfet de région, le président du conseil régional et le président du conseil général.

La préparation des réunions des comités de suivi est organisée par le préfet de région, en concertation avec le président du conseil régional, le président du conseil général.

Les comptes rendus de ce comité sont établis de manière à distinguer les différents programmes.

Le secrétariat est assuré par le département Europe.

B.4.d Rapport annuel et rapport final d'exécution

Le préfet de région soumet un rapport annuel d'exécution à la Commission européenne dans les six mois suivant la fin de chaque année civile entière de mise en œuvre (article 67 du règlement (CE) n°1083/2006, article 82 du règlement (CE) n°1198/2005, article 67 du règlement (CE) n°1698/2006). Avant sa transmission à la Commission, ce rapport est examiné et approuvé par le comité de suivi. Dans le cas où celui-ci ne pourrait se réunir, le rapport annuel d'exécution peut être approuvé par voie de consultation écrite.

Pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel.

Notons que le PDR FEADER effectuera son propre rapport annuel d'exécution, les PO FSE / FEDER / FEP auront un RAE commun.

B.5. Description de la procédure de contrôle

L'autorité de gestion établit les procédures détaillées afin de garantir une piste d'audit suffisante. Elle veille à la mise en place et au respect de procédures lorsque des tâches sont déléguées à des organismes intermédiaires, ainsi qu'à leur respect. Le dispositif de contrôle régional se décline en plusieurs niveaux de contrôle.

L'autorité de gestion, assume la responsabilité la plus large pour assurer la bonne gestion financière des programmes, les deux autres autorités, de certification et d'audit, ne faisant qu'y concourir.

B.5.a Garantir une piste d'audit suffisante : le contrôle qualité gestion

Comme le rappelle la circulaire du Premier Ministre du 13 avril 2007, le système de gestion comporte quatre points clés :

- L'instruction des dossiers
- La programmation
- L'acte attributif de subvention
- Le contrôle du service fait

Sont exposées ci-après, les modalités de la piste d'audit telles qu'elles étaient mises en œuvre pour le DOCUP 2000-2006.

Cependant la CICC-FS précisera par voie de recommandations, les modalités d'exécution des contrôles qualité gestion et de contrôle de service fait. Les divers règlements et circulaires d'application viendront également compléter les modalités de mise en œuvre.

■ Rappel des textes :

La constitution d'une cellule « contrôle qualité gestion » est basée sur la circulaire du Premier ministre du 15 juillet 2002 et la recommandation de la CICC sur les contrôles qualité gestion du 6 octobre 2003.

■ Mise en place

Basée au sein du département Europe, cette cellule a été renforcée et se compose actuellement de quatre personnes pour la gestion des fonds FEDER et FSE et FEP.

Pour le PDR, les contrôles qualité gestion seront assurés par la DAF.

Le conseil régional, bénéficiaire de la subvention globale sur le FSE devra effectuer régulièrement des contrôles « qualité gestion » pour vérifier la qualité du fonctionnement de ses procédures internes. Les rapports de ces contrôles seront adressés au département Europe. La DTEFP effectuera également des contrôles qualités gestion sur ces opérations.

■ Objectifs assignés

- surveillance et pilotage de l'ensemble du système : à ce titre, des contrôles « qualité gestion » sont effectués avant et après comité de programmation, afin de s'assurer de la qualité des procédures mises en œuvre par les différents acteurs de la gestion. De plus, des vérifications sont effectuées dans l'outil informatique de gestion (PRESAGE) afin de s'assurer que les informations sont saisies au fil de l'eau par les services instructeurs et les organismes intermédiaires.
- système de suivi des remontées de dépenses pour éviter le dégageant d'office,
- examen de la piste d'audit mise en place par le bénéficiaire de la subvention globale et réalisation de contrôles « qualité gestion » sur des opérations relevant de la subvention globale,
- coordination de la piste d'audit en collaboration avec l'autorité certification et l'unité de contrôle des opérations terminées,
- suivi des dossiers en souffrance et appui technique aux services instructeurs,
- suivi des suites à donner aux contrôles de l'autorité certification et de l'unité de contrôle des opérations terminées.

B.5.b Contrôle de légalité

Le contrôle de légalité des délibérations des collectivités locales et des conventions en matière économique est un contrôle administratif exercé a posteriori par les préfets de région. Cette compétence est exercée par le secrétariat général de préfecture.

En raison de la complexité de la réglementation concernant les aides publiques aux entreprises et des procédures spécifiques d'attribution de celles-ci dans le cadre des programmes opérationnels, l'exercice de cette compétence spécifique a été transféré au secrétariat général pour les affaires régionales en novembre 2004. Ce contrôle s'assure de la légalité de l'attribution des aides aux entreprises.

Le secrétaire général de la préfecture reste compétent pour tous les autres domaines du contrôle de légalité.

B.5.c Le contrôle du service fait (CSF)

Le contrôle de service fait relève de la compétence du service instructeur. Elément essentiel du processus de gestion, le contrôle de service fait s'applique à toutes les opérations.

Le CSF a pour objet de vérifier que :

- le projet a été réalisé conformément à ce qui était prévu, par le biais de visites sur place, et que la demande de cofinancement porte sur les dépenses réelles payées au bon créancier, avant de payer la subvention prévue ;
- le projet n'est pas surfinancé et, qu'en matière d'aides aux entreprises, les financements octroyés en définitive respectent les plafonds autorisés. Il ne se limite pas à l'examen des pièces du dossier mais comporte des contrôles sur place,
- tous les certificats de contrôle de service fait, y compris ceux qui sont établis par le conseil régional (bénéficiaire d'une subvention globale), sont systématiquement transmis au fil de l'eau, à l'autorité de certification,

Le contrôle de service fait doit donner lieu à l'établissement d'un CSF se prononçant sur l'éligibilité des dépenses écartées et le motif de leur rejet en aboutissant sur un montant de dépenses éligibles et justifiées et un montant de fonds européens dus. Ce contrôle s'applique pour les demandes d'acomptes et pour le versement du solde de la subvention européenne.

Les modalités d'exécution du contrôle de service fait, sont précisées par les recommandations de la CICC-Fonds-structurels.

B.5.d Contrôle qualité - certification

Le contrôle qualité certification relève de l'autorité de paiement certification de la trésorerie générale par délégation pour les fonds FEDER et FSE (les relations entre l'autorité de gestion et l'autorité de certification sont définies de manière précise par un protocole).

Pour le FEP, le CNASEA est l'organisme en charge des contrôles certification.

Pour le FEADER, cette fonction est attribuée à la Commission de certification des comptes des organismes payeurs, instance nationale, composés de 5 membres nommés par le Premier ministre.

Ce contrôle a pour objet :

- d'assurer la cohérence entre le montant de dépenses éligibles ressortant des certificats de service fait et les montants saisis dans l'outil informatique de gestion unique (PRESAGE) et la qualité de ces certificats. Pour effectuer ce contrôle, l'autorité de certification reçoit la totalité des certificats de contrôle de service fait établis par l'ensemble des services, y compris les organismes intermédiaires. Les anomalies constatées sont signalées au service gestionnaire qui les corrige dans les meilleurs délais.
- de vérifier que les dépenses retenues dans le contrôle de service fait sont conformes aux dispositions de l'acte attributif de subvention, éligibles et justifiées par des pièces de valeur probante. Lorsqu'un problème est constaté, l'autorité de gestion en recherche les causes en examinant les pièces retraçant l'ensemble de la procédure pour déterminer s'il s'agit d'un défaut systémique ou non.

B.5.e Contrôle par sondage des opérations

Sont concernés par ces contrôles, les maîtres d'ouvrage directs ainsi que les bénéficiaires ultimes dans le cadre de subvention globale et les services instructeurs.

✦ Pour le FEDER, et le FEP :

La trésorerie générale effectue les contrôles des opérations dans les conditions qui seront définies dans le protocole à venir entre le préfet de région et le trésorier payeur général.

L'unité contrôle par sondage est indépendante dans la réalisation de sa mission, et placée sous l'autorité hiérarchique de l'autorité de gestion : cette dernière veille au maintien des moyens nécessaires et à la réalisation des contrôles.

✦ Pour le FSE :

Les contrôles des opérations du FSE sont confiés au service régional pour les contrôles de la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DTEFP).

✦ Pour le FEADER :

Le CNASEA est l'organisme en charge des contrôles par sondage des opérations. Les précisions sur les modalités de réalisation de ces contrôles seront définies ultérieurement.

La CICC-Fonds Structurels fixe les critères d'échantillonnage statistique, et valide les plans de contrôles.

Les unités de contrôle reçoivent toutes instructions utiles de la CICC-FS, par l'intermédiaire de l'autorité de gestion, qui veille à leur application ; elles rendent compte de leurs activités à la CICC-FS, dans les mêmes conditions.

Les suites aux contrôles :

L'autorité de gestion assure plus globalement la coordination de la piste d'audit des différents niveaux de contrôle définis.

Suite aux contrôles, le contrôleur adresse au service instructeur et au porteur de projet un rapport provisoire. Ces 2 rapports distincts sont également transmis en copie à l'autorité de gestion pour intervention pendant la phase contradictoire, le cas échéant.

Le contrôle approfondi porte en premier lieu sur les porteurs de projet et les services instructeurs. Cela n'exclut pas, qu'à l'occasion, une attention particulière soit apportée à détecter d'éventuelles anomalies dans le dispositif de gestion.

La conclusion du rapport permet de hiérarchiser les observations et de préciser les suites susceptibles d'être données.

Le porteur de projet et le service instructeur appuyé par l'autorité de gestion disposent d'un délai pour faire connaître leurs réponses respectives. A l'issue de cette échéance, le contrôleur établit le rapport définitif. Une copie de ce rapport définitif est transmise à l'autorité de gestion pour que celle-ci décide des suites à donner, y compris la diminution ou l'annulation de la subvention prévue, le reversement des sommes irrégulièrement perçues.

La CICC-Fonds-structurels est informée des contrôles et des décisions qui en découlent.

B.5.f Contrôle d'audit

Les missions d'audit réalisées par la CICC portent sur la fiabilité de la piste d'audit, la traçabilité des données financières ainsi que sur les contrôles des opérations (état de réalisation, représentativité, analyse de risque et qualité des contrôles) et leurs suites.

La CICC-Fonds structurels est un organe collégial de six membres. Ses audits sont réalisés par ses membres et des membres des inspections générales de l'administration, des affaires sociales et de l'agriculture, en vertu de protocoles d'accord passés avec les chefs des trois inspections.

Elles portent sur l'ensemble des programmes et fonds mis en œuvre dans la région Guyane et, pour ceux-ci, sur l'autorité de gestion, sur l'autorité de paiement ainsi que sur les organismes intermédiaires bénéficiaire de subventions globales, en particulier le conseil régional.

Ces missions conduisent, dans le cadre d'un déplacement de cinq jours, à l'examen de dossiers d'opérations et à des entretiens avec les principaux services intervenant dans la gestion et le contrôle des opérations, y compris le service chargé de la certification des dépenses.

Une réunion de restitution orale est organisée sur place en fin de mission.

Les missions donnent lieu à l'établissement d'un rapport provisoire, adressé à l'autorité de gestion pour procédure contradictoire. L'autorité de gestion est invitée à répondre aux observations générales et aux observations figurant sur les fiches d'examen des opérations dans un délai généralement de 2 mois.

Au vu des réponses fournies par l'autorité de gestion, la CICC-Fonds structurels établit un rapport et les avis de conformité du système de gestion à destination de la Commission européenne.

B.6. Description du plan de communication

Sera transmis ultérieurement (délai de quatre mois autorisé)

Conformément à l'article 69 du règlement (CE) n°1083/2006 l'information et la publicité relative aux PO FEDER et FSE est assurée par l'autorité de gestion.

Conformément à l'article 51 du règlement (CE) n°1198/2006 l'information et la publicité relative au PO FEP est assurée par l'autorité de gestion.

Conformément à l'article 76 du règlement (CE) n°1698/2005 l'information et la publicité relative au FEADER est assurée par l'autorité de gestion.

Le plan de communication à travers les actions d'information et de publicité cible les nouvelles priorités correspondant à la stratégie de Lisbonne et permettant la promotion d'une stratégie locale intégrée, en l'occurrence :

- ✦ Accélérer le développement économique et viser la compétitivité,
- ✦ Favoriser l'emploi durable et promouvoir l'inclusion sociale,
- ✦ Poursuivre l'aménagement du territoire et développer son attractivité.

Bien que s'inscrivant pour une bonne part dans la continuité et dans le renforcement des actions menées en 2000-2006, la stratégie de communication du PO FEDER se déclinera en trois orientations majeures :

- ✦ La communication institutionnelle : à travers la création d'un relais d'information, servira de support à la diffusion des informations et des conseils sur les politiques menées par l'Union Européenne ; elle encouragera activement le débat local et régional sur l'Europe. Cette communication permettra ainsi aux citoyens guyanais d'élever leur niveau général de

connaissance des institutions, d'explorer de nouveaux débouchés vers le continent Européen, et de rompre avec leur enclavement, en résumé de « s'ouvrir à l'Europe » (Axe 5)

- ✦ La communication réglementaire : qui veillera à assurer le respect des règles de communication prévues dans la réglementation communautaire et à renforcer la notoriété de la politique régionale, par la dissémination de l'information sur les opportunités de cofinancement et les réalisations (AT)
- ✦ La communication au service de la réussite de la stratégie : qui consistera à mettre le grand public et le porteur privé au centre d'une communication ciblée en vue de les inciter à déposer des projets notamment dans les secteurs innovants et à très forte valeur ajoutée, et à créer son emploi et des emplois (AT)

Le projet de plan d'actions de communication est détaillé ci-dessous et sera mis en œuvre selon les modalités d'exécution prévues par la commission européenne.

B.6.a La stratégie de communication

La stratégie à mener pour atteindre les objectifs fixés dans nos priorités locales repose sur l'idée majeure selon laquelle il est impératif d'adapter de façon constante les actions à mener en fonction de la cible, en utilisant à cette fin des moyens appropriés (les supports). Cela suppose au préalable de :

- ✦ travailler de façon étroite avec les relais d'information, afin qu'ils adressent des messages valorisant l'apport de l'Union européenne au service du développement économique, social et rural
- ✦ prévoir des supports de communication qui évoluent en fonction des modifications, de l'état d'avancement du programme opérationnel en vue d'obtenir une grande souplesse d'utilisation
- ✦ participer activement au réseau composé des responsables de l'information et de la communication mis en place par la commission européenne ou par d'autres structures publiques ou privées
- ✦ mettre en place le point d'accueil Europe

Pour que cette stratégie soit efficace, il importe de planifier, de la façon la plus précise possible, l'ensemble des actions à mener sur toute la durée du programme.

B.6.b Les objectifs et les groupes cibles

■ Les objectifs :

Les deux objectifs visés par les règlements de la communication sur les fonds européens sont la transparence et la notoriété.

- ✦ La transparence visant à :

Informers largement les bénéficiaires potentiels des fonds, et à rendre accessible les procédures et les règles de fonctionnement des programmes (cf. axe 10).

- ✦ La notoriété, quant à elle, se définissant par :

Le niveau d'information et de sensibilisation de l'opinion publique sur l'apport de l'Union Européenne pour les citoyens (cf. axe 5).

Pour atteindre ces objectifs et renforcer l'efficacité des actions à mener, le plan de communication doit prévoir :

- ✦ l'organisation d'actions spécifiques à différentes phases du programme, de même que pour éviter les retards éventuels de programmation et de paiements : pour ce faire, une réserve budgétaire doit donc être prévue pour avoir une marge de manœuvre suffisante

- Les mesures envisagées pour que les bénéficiaires informent le public du concours des fonds européens
- Les modalités d'évaluation des actions conduites.

■ **Les groupes cibles :**

Au regard des objectifs du plan de communication et afin de développer une stratégie adéquate pour les atteindre, deux groupes cibles seront privilégiés :

Tous fonds confondus :

- **Le grand public et notamment les jeunes** : en effet, les jeunes de moins de 30 ans ont toujours du mal à trouver un emploi en Guyane : 43% d'entre eux étaient sans emploi en 2006 soit un point de plus qu'en 2005, ce qui représentait plus d'1/3 des chômeurs, pour seulement 1/5^{ème} des actifs. Les actions d'information et de publicité seront destinées principalement à cette jeunesse afin qu'elle devienne un atout considérable de développement.
- **Les bénéficiaires privés potentiels** : ce guichet unique cherchera à créer une vraie synergie et émulation, afin de susciter l'initiative privée et de détecter les porteurs de projets potentiels, le plus en amont possible.

Les groupes cibles suivants seront également des vecteurs essentiels de la communication au service de la stratégie locale sur les programmes :

S'agissant du FEDER :

- **Les bénéficiaires** : qui sont les acteurs directement visés par les financements du programme
- **les relais d'information** ne dépendant pas directement de l'autorité de gestion, afin qu'ils maîtrisent le programme pour commencer à diffuser une information concrète et pratique et favoriser rapidement l'émergence de projets répondant aux priorités locales et à la stratégie de Lisbonne
- **les services de l'Etat et les collectivités locales** intervenant dans la mise en œuvre des programmes opérationnels, afin de les sensibiliser sur leur responsabilité en matière d'information et générer des projets qualitatifs, conformes à la stratégie locale intégrée.

B.6.c Actions d'information et de publicité

Les mesures d'information et de publicité seront variables en fonction de l'implication et du niveau d'information des différents groupes cibles et adaptées au contexte guyanais.

Par ailleurs, les messages de communication portant sur les thématiques transverses telles que les TIC, le développement durable et l'égalité homme-femme seront intégrés, dès que possible dans l'ensemble des supports de communication. Enfin, à travers le design, le support de communication, le contenu, le caractère innovant au sens novateur du terme sera systématiquement recherché, afin d'illustrer en particulier les objectifs de Lisbonne.

■ ***Actions d'information à destination des bénéficiaires potentiels :***

- Une très large diffusion du programme opérationnel
- L'impact du site d'information sur l'Europe www.europe-guyane.fr sera renforcé dans le prolongement des rubriques existantes pour le Docup 2000-2006. Le site Europe actuellement informatif deviendra interactif. Il présentera au grand public et aux porteurs de projet, sous une forme conviviale et interactive, la stratégie régionale du programme opérationnel, le suivi de la programmation et de la consommation des crédits ; la gestion du programme opérationnel (comité de suivi et de programmation).

De même, les démarches à suivre pour présenter un projet et les personnes de contact pouvant fournir des informations sur le programme opérationnel seront présentées.

Il sera possible d'y retrouver une carte interactive permettant d'accéder directement à des exemples de projets menés dans la région Guyane avec le concours des fonds communautaires et plus généralement des contenus relatifs à l'actualité européenne de la région.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les informations générales sur l'Europe, le site régional renverra aux sites nationaux et européens. Pour disposer d'une information générale sur les possibilités d'aide au titre du FEADER et du FEP, une partie sera élaborée en s'appuyant sur les services déconcentrés compétents. Pour des informations techniques complètes, le site renverra au site du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Afin d'illustrer la thématique du développement durable, il pourra être imaginé la réalisation de supports recyclés.

- Editions d'affiches : outils d'accroche sur les possibilités de financement offertes par le programme opérationnel. Les affiches renverront vers le relais d'information le plus approprié au regard du thème traité. Elles auront également pour vocation de faire connaître le site internet.
- Edition de plaquettes d'information générale sur les possibilités du programme opérationnel par groupe cible.
- Edition de plaquettes thématiques sur les possibilités du programme opérationnel, à titre d'exemple les thématiques transverses : - innovation, technologies de l'information et de la communication et développement durable, égalité homme-femme...
- Un autre support peut être mentionné, les réunions d'information. En effet, ces dernières seront organisées dans l'objectif d'informer sur les possibilités du programme opérationnel.
- De même, des réunions ou séminaires thématiques seront organisés sur les priorités de Lisbonne, à titre d'exemple : l'innovation.
- Au delà d'une simple présentation, un échange avec les porteurs de projets potentiels sera privilégié et des réponses à des questions techniques pourront être apportées dans le cadre d'expositions itinérantes comme cela s'est fait sur le programme actuel, afin de toucher le plus grand nombre sur tout le territoire.
- Actualisation du guide à destination des porteurs de projets informant des règles d'éligibilité, des procédures d'instructions, des contacts pour permettre une meilleure lisibilité du programme.
- Diffusion d'objets publicitaires comme sur la programmation actuelle reprenant la charte graphique régionale et indiquant l'adresse du site internet.

Les médias seront largement sollicités pour communiquer sur le programme opérationnel. Durant toute la durée du programme, il est prévu les actions suivantes :

- Publier des encarts dans la presse régionale,
- Publier des communiqués de presse à l'issue des différents comités,
- Diffuser des émissions et reportages radio.

Ces médias et le relais Europe seront sollicités pour annoncer le lancement de la nouvelle programmation 2007-2013.

■ **Responsabilités des bénéficiaires concernant les actions d'information et de publicité à destination du public :**

Les bénéficiaires sont des vecteurs essentiels de communication sur les programmes. Dans ce cadre, leurs obligations leur seront notifiées.

Par ailleurs, afin de garantir que ces obligations soient mises en œuvre, les dossiers types de demande de subvention comporteront une rubrique consacrée aux actions de communication envisagées. De même, un document clair, pédagogique et technique concernant les obligations des bénéficiaires en matière d'information et de publicité sera annexé aux actes attributifs de subvention.

Le respect de l'obligation de publicité est un des enjeux majeurs d'une meilleure information sur l'intervention communautaire.

Dans le logiciel PRESAGE, la vérification des obligations de publicité sera mentionnée dans le module relatif à la certification de service fait.

Par ailleurs, pour tous les projets dont le montant de la participation publique excède 500 000 euros, les gestionnaires n'effectueront le versement du solde de la subvention, que si le maître d'ouvrage a bien mis en place une signalisation permanente du cofinancement communautaire.

De même, une photo fournie par le maître d'ouvrage attestant de la publicité européenne ou toute autre preuve devra figurer dans le dossier soumis au contrôle du service fait.

Afin de faciliter la prise en compte de cette obligation par les bénéficiaires, un kit de publicité incluant un guide et un ensemble de supports leur sera communiqué.

■ **Actions spécifiques visant au respect de la transparence quant à l'utilisation des fonds :**

La liste des bénéficiaires et des projets financés sera publiée sur le site internet « projets d'Europe » (en partenariat avec la DIACT) et sur le site Europe de l'objectif convergence Guyane.

■ **Actions spécifiques à mener au regard de la valeur ajoutée de l'intervention communautaire aux niveaux national, régional et local :**

Les reportages audio-visuels, la presse et le site internet seront également utilisés à cette fin.

Il pourra être proposé à des collectivités, groupements de communes de cofinancer des supports d'information du public sur l'apport de l'Europe au développement local (lettres d'information, magazines communaux, plaquettes ad hoc).

Ces actions favorisent la perception par les administrés du soutien de l'Union dans la vie quotidienne. Destinés à sensibiliser l'opinion publique, ces documents seront rendus disponibles dans les lieux publics. Il s'agira pour l'essentiel d'illustrer la valeur ajoutée de l'intervention communautaire par des exemples de projets cofinancés à l'aide du FEDER.

■ **Actions d'information et de publicité à destination du public :**

Conformément à la réglementation européenne, des opérations de communication de grande envergure seront menées :

- A l'occasion du lancement du programme opérationnel,
- Lors du lancement ou de l'inauguration de projets dont le budget total excède 10 millions d'euros,
- Lors de la journée de l'Europe du 9 mai,
- Annuellement à l'occasion des comités de suivi,

A ces occasions, les médias seront largement sollicités et des dossiers de presse seront réalisés au préalable.

B.6.d Calendrier de mise en œuvre

Conformément aux attendus de la commission, le déroulement des actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication doit être planifié.

Un calendrier indicatif présenté ci-après inscrit sur l'ensemble de la programmation 2007-2013 l'intégralité des actions présentées au point 2. *(Ce tableau est en cours de réalisation)*

B.6.e Cellule chargée de la mise en œuvre des actions d'information et de publicité

La cellule chargée de la mise en œuvre du présent plan de communication est l'unité animation du département Europe du SGAR au sein de laquelle un chargé de communication a été nommé.

Celui-ci participera à la mise en réseau des actions de communication décidées par la Commission.

B.6.f Suivi du plan de communication

Le comité de suivi du programme opérationnel sera informé annuellement de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de communication.

A cette occasion, les exemples d'actions d'information et de publicité menées dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel et les moyens de communication utilisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication feront l'objet d'une information.

Par ailleurs, le rapport annuel d'exécution fait état de l'avancement des plans de communication en présentant notamment les principaux ajustements apportés au plan de communication, qui font l'objet d'une information lors du comité de suivi.

B.6.g Modalités d'évaluation des actions d'information et de publicité au regard de la visibilité et de la notoriété des programmes opérationnels et du rôle joué par la communauté

Les actions d'information et de publicité seront évaluées dans le cadre de l'évaluation générale du programme : évaluation à mi-parcours et évaluation finale. Les rapports annuels exécution dresseront un état du déroulement du plan de communication.

Par ailleurs, par le biais d'enquêtes, des sondages seront réalisés afin d'identifier le niveau de connaissances des mécanismes d'attribution des fonds européens ainsi que les besoins et les attentes des relais et porteurs de projet. L'objectif étant de pouvoir adapter les actions de communication aux besoins des relais d'information et des porteurs de projets.

De même, une étude pourra être menée sur un échantillon de la population portant sur la perception de l'Europe et ses connaissances sur l'intervention de l'Union.

Des modalités simples d'évaluation seront mises en place au niveau des actions d'information et de communication afin de mesurer la qualité et l'efficacité des actions de communication entreprises au regard des objectifs spécifiques et stratégiques du plan de communication :

- Un questionnaire de satisfaction à l'issue des réunions, des conférences ou des formations,
- Un questionnaire d'évaluation en ligne sur le site internet afin de connaître le degré de satisfaction des internautes,
- Une question insérée dans le dossier de candidature « par quel moyen avez-vous eu connaissance du programme ? » pour évaluer l'efficacité des dispositifs d'animation.

B.7. Description du système de suivi et d'évaluation

Les mécanismes de suivi et d'évaluation des fonds européens constituent un enjeu majeur dans la mesure où les enseignements qui sont tirés de leur mise en œuvre, permettent une meilleure utilisation pour la Guyane des fonds versés par l'Union européenne.

B.7.a Les modalités d'évaluations

L'évaluation est réalisée en référence aux articles 47, 48 et 49 du règlement (CE) n°1083/2006, 84, 85, 86 et 87 du règlement (CE) n°1698/2005 et 47, 48, 49 et 50 du règlement (CE) n°1198/2006.

L'objectif des programmes pour la période 2007-2013 est de franchir un nouveau palier dans les pratiques de suivi/évaluation afin de satisfaire les exigences de la Commission européenne à savoir :

- ✦ s'inscrire dans une logique d'évaluation en continu
- ✦ fournir des données utiles au groupe de suivi stratégique du CRSN
- ✦ être en mesure d'apporter des inflexions afin de tenir les priorités fixées, en particulier pour le ciblage des dépenses sur les thématiques de Lisbonne
- ✦ inscrire le PO FEDER dans la perspective de sa neutralité Carbone en fin de période et plus généralement apprécier les inflexions nécessaires au regard des objectifs visés, notamment lors de la révision à mi parcours.

Afin de mesurer l'efficacité des interventions, 3 types d'évaluation sont à conduire : ex ante, in itinere, ex post.

L'évaluation ex ante et ex post ont été reconduites pour la nouvelle génération de programme.

L'évaluation in itinere se substitue à l'actuelle évaluation à mi-parcours.

Son objectif principal est le suivi continu de la mise en œuvre et de l'exécution du programme opérationnel et des changements dans leur environnement extérieur, afin de mieux comprendre et analyser les réalisations et les résultats obtenus.

Cette évaluation permettra un pilotage plus axé sur les résultats, avec une participation plus grande des parties prenantes (maîtres d'ouvrage, services instructeurs, autorité de gestion, partenaires, cofinanceurs, Union européenne).

Ce système d'évaluation sera annuel et commencera dès 2008. Ainsi, l'autorité de gestion soumettra chaque année un rapport comprenant les résultats de l'évaluation in itinere au comité de suivi.

Dès l'approbation des programmes, le plan d'évaluation sera mis en place. Il sera présenté au comité de suivi. Le dispositif envisagé reprend les préconisations de la circulaire premier ministre du 4 mai 2007 relative à l'évaluation des CPER et PO FEDER. Il précisera la nature des évaluations qui seront menées, les ressources mobilisées et l'utilisation potentielle des résultats. Un calendrier, les ressources financières prévues et la structure organisationnelle seront précisés.

Les évaluations permettront de mesurer :

- ✦ le contexte économique, social, environnemental et institutionnel et ses changements pouvant impacter sur le déroulement du programme
- ✦ les écarts au regard des objectifs financiers et physiques fixés pouvant aboutir à des ajustements de cibles, de modalités d'aide
- ✦ la contribution du programme aux priorités d'innovation, d'environnement, d'égalité des chances et d'emploi pouvant entraîner une révision du dispositif d'animation
- ✦ la performance et la qualité de gestion du programme (instruction, paiement, contrôle, communication) pouvant nécessiter une réorganisation du dispositif de mise en œuvre du programme.

Afin d'assurer une complémentarité du contrat de projets Etat- région, des programmes FEDER et FSE, il est envisagé que leur évaluation soit commune. Ainsi, l'évaluation de la thématique emploi,

formation pourra être prise en compte de manière conjointe. L'identification des offres, et des demandes de travail et de formation en parallèle avec l'identification des secteurs d'activité soutenus par les différentes interventions financières sera possible.

L'évaluation sera axée d'une part sur les résultats pour mesurer l'efficacité et l'efficience du programme, et d'autre part sur les stratégies pour s'assurer de la pertinence et la cohérence du programme.

Cette dernière permettra d'appréhender les premiers effets socioéconomiques (directs et indirects) du programme en utilisant le schéma conseillé par la Commission européenne.

Intervention communautaire (mesure de la valeur ajoutée communautaire)	Autres interventions et environnement extérieur (mesure de la valeur ajoutée autre que la valeur ajoutée communautaire)
Effets attendus	Effets attendus
Effets imprévus	Effets imprévus

Les services statistiques des ministères déconcentrés et des collectivités, de l'INSEE, de l'ANPE, de l'IEDOM contribueront à la mise à jour régulière des indicateurs du contexte guyanais.

Le préfet de région s'assurera de l'implication régulière de l'ensemble des services et des partenaires concernés pour la mise à jour continue des données.

Le renseignement déclaratif des indicateurs sera prévu dans le dossier type de demande de subvention. Le bénéficiaire devra obligatoirement communiquer au service instructeur les valeurs au moment du solde de l'opération.

Compte tenu de la difficulté d'obtenir des données chiffrées en Guyane, par manque d'études et d'organismes statistiques, le choix de ces indicateurs de contexte sera confirmé ultérieurement.

Le rapport annuel d'évaluation prévu par l'article 67 du règlement communautaire sera le document support privilégié de l'évaluation in itinere.

En 2010, l'évaluation in itinere prendra la forme d'une évaluation à mi parcours. Cette évaluation intermédiaire portera un regard particulier sur l'environnement en analysant notamment les dispositions correctrices proposées dans les évaluations environnementales.

■ **Les modalités de l'évaluation :**

✦ Les principes d'efficacité, de partenariat et de transparence seront recherchés.

Ainsi, les indicateurs remplis par les services instructeurs à l'aide des éléments donnés par les porteurs de projet seront mis en confrontation avec des données provenant d'organismes extérieurs.

Une importance sera donnée aux processus d'évaluation et de prise de décision intégrés, de manière à favoriser des décisions efficaces et transparentes et leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, une coopération étroite entre les ministères compétents en matière de développement économique, de recherche, d'innovation, de formation, d'emploi et d'environnement sera impulsée par la Préfecture de région Guyane.

Afin d'éviter les analyses distinctes des aspects économiques, environnementaux, sociaux et sanitaires, des formations sur les approches d'évaluation seront proposées à l'ensemble des services instructeurs et des partenaires.

Dans ces conditions, le choix des opérations programmées fera l'objet d'une évaluation dite intégrée. Les programmes ont fixés des enjeux de développement durable pour la Guyane. Les résultats de la stratégie tournée vers la recherche et l'innovation et, la création d'emplois pourront être ainsi mesurés.

Les restitutions sur les avancées du programme en vue de l'atteinte des objectifs de la stratégie de Lisbonne +, s'appuyant sur de sérieuses évaluations économiques, environnementales et sanitaires seront faites annuellement.

A l'occasion de l'envoi du rapport annuel d'exécution, l'autorité de gestion apportera les éléments les plus pertinents des évaluations en cours. Les travaux du comité régional d'évaluation seront joints ainsi que les recommandations du comité de suivi.

Ce rapport intégrera notamment les indicateurs communs identifiés pour le suivi des PO et du CPER. L'autorité de gestion transmettra à la Commission au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel.

L'autorité de gestion, première destinataire des rapports, veillera au respect de la stratégie et à l'avancée des programmes européens en prenant en compte une dimension intégrée des évaluations.

✚ La veille organisée au niveau de l'autorité de gestion sera soutenue par les dispositifs d'alerte

Le dispositif d'alerte se déclenchera lorsqu'il y aura :

- des retards significatifs dans les réalisations d'un programme et des difficultés dans la mise en œuvre
- des problèmes d'efficacité et d'efficience des programmes mis en œuvre
- des problèmes de pertinence et de cohérence liés notamment à des évolutions imprévues des autres interventions ou de l'environnement extérieur.

Ce dispositif de premier niveau permettra d'attirer l'attention des services pour rechercher des solutions internes immédiates, avant de lancer une évaluation externe si le problème le justifie.

Le dispositif qui justifiera des évaluations approfondies ou complémentaires, se déclenchera lorsque :

- les valeurs concernant les indicateurs quantitatifs sont inférieures à 30 % (par rapport au plan de marche : 1/7^{ème} théorique)
- les résultats liés aux indicateurs qualitatifs sont insatisfaisants (degré de satisfaction des bénéficiaires, relation moyens-produits, moyens-résultats et produits-résultats)
- les évolutions de l'environnement extérieur et des indicateurs de contexte diffèrent des prévisions d'au moins 30%
- l'autorité de gestion déclenche le dispositif sur un problème opérationnel ou stratégique

B.7.b Les acteurs

■ Le comité de suivi :

Organe principal de l'évaluation, le comité de suivi s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des programmes européens.

Pour la région Guyane, un comité de suivi multi-fonds est créé pour les programmes opérationnels (FEDER, FSE) ainsi que pour le FEP et le PDRR, ceci afin de démontrer la cohérence de la stratégie générale de la région et le respect de la ligne de partage de compétence des fonds entre eux et de ne pas nuire à la complémentarité indispensable entre les différentes interventions (la COREPAM, sera sollicitée pour établir à intervalle régulier les orientations stratégiques qui seront communiquées au comité de suivi national).

Il se compose des autorités publiques régionales, locales et autres autorités publiques compétentes, des partenaires économiques et sociaux, ainsi que tout autre organisme approprié (l'ensemble des partenaires est défini à l'article 64 du règlement (CE) n°1083/2006 du 11 juillet 2006, à l'article 77 du règlement (CE) n°1698/2005 et à l'article 63 du règlement (CE) n°1198/2006).

Les représentants de la Commission, et le cas échéant, un représentant de la BEI, dirigés par le représentant de la DG chef de file pour l'intervention concernée, participent aux travaux du comité de suivi avec voix consultative.

Son règlement intérieur précisera les modalités de son organisation.

Le comité de suivi est co-présidé par le préfet de région, le président du conseil régional et le président du conseil général.

La préparation des réunions des comités de suivi est organisée par le préfet de région, en concertation avec le président du conseil régional, le président du conseil général.

Les comptes rendus de ce comité sont établis de manière à distinguer les différents programmes.

Le secrétariat est assuré par le département Europe.

Les articles 48 et 64 du règlement CE 1083/2006, du 11 juillet 2006, disposent que le comité de suivi :

- examine et approuve, dans les 6 mois suivant l'approbation du programme opérationnel, les critères de sélection des opérations financées et approuve toute révision de ces critères en fonction des nécessités de la programmation.
- veille au respect des objectifs de l'évaluation, de sa qualité et à la mise en œuvre du dispositif.
- examine et approuve le rapport annuel et le rapport final d'exécution.
- propose également toute évaluation thématique jugée pertinente au regard du poids financier et/ou d'incertitudes pressenties quant à l'impact de certaines actions.
- examine les évaluations précédant la révision ou faisant suite à des changements socio-économiques, des changements majeurs dans les priorités communautaires, nationales ou régionales, des difficultés de mise en œuvre ou lorsque le suivi du programme opérationnel révèle des écarts importants par rapport aux objectifs initialement prévus.

Il examine et approuve toute proposition visant à modifier le contenu de la décision de la Commission relative à la contribution des fonds.

Il peut proposer à l'autorité de gestion toute révision ou tout examen du programme opérationnel

Le comité de suivi valide les conclusions et recommandations issues des travaux d'évaluation transmis par le comité régional de l'évaluation.

■ Le pilotage régional de l'évaluation : le comité régional d'évaluation

L'évaluation des programmes européens suivra les recommandations des circulaires du Premier ministre du 25 avril et 4 mai 2007 qui visent à harmoniser les dispositifs d'évaluation des PO et du CPER.

Au côté de l'instance nationale d'évaluation commune au CPER et aux PO FEDER, un comité régional d'évaluation sera mis en place par l'autorité de gestion coprésidé par le Préfet de région, le conseil régional, le conseil général.

Il définira, pour la Guyane, un plan prévisionnel d'évaluation commun au CPER et au PO FEDER (et éventuellement au PO FSE) pour l'ensemble de la période 2007-2013. Ce plan sera actualisé annuellement.

Le Secrétariat général pour les affaires régionales a recruté un chargé de mission spécialement affecté à cette activité. Il aura pour mission d'organiser et de suivre le plan prévisionnel d'évaluation pour les 7 ans.

Le responsable de l'unité évaluation au sein du SGAR sera en particulier chargé d'organiser les travaux d'évaluation, de veiller à leur bon déroulement, de s'assurer de la qualité de la prestation et

des méthodes adoptées. Il assurera la diffusion des rapports d'évaluation. Il concourra à l'élaboration du rapport annuel d'exécution propre aux fonds communautaires.

Ainsi les résultats des financements accordés à l'échelle de la région Guyane par l'Union européenne, l'Etat et les collectivités locales seront analysés au regard des objectifs quantifiés dans les programmes.

Le comité régional de l'évaluation fournira un avis consultatif aux comités de suivi multi-fonds et du CPER sur la qualité méthodologique de chaque évaluation et sur la pertinence des conclusions et recommandations. Il proposera les modalités de diffusion et de communication des travaux et établira annuellement un bilan des évaluations réalisées et des suites qui ont été données aux recommandations des comités régionaux de suivis.

Le Comité régional de l'évaluation sera composé :

- ✦ du préfet de la région Guyane, Président,
- ✦ du président du conseil régional, Président,
- ✦ du président du conseil général, Président,
- ✦ du trésorier payeur général de la région
- ✦ de la mission CNES,
- ✦ du chef du département Europe,
- ✦ du chef de bureau de la Préfecture de région chargé du suivi des crédits CPER,
- ✦ des services de l'Etat, des experts indépendants et des personnalités qualifiées en tant que de besoin et en fonction de l'ordre du jour (associations environnementales, déléguée des droits de la femme...)

Le suivi d'ensemble du PO FEDER et du CPER sera réalisé à partir du logiciel Présage.

■ Les évaluateurs

De manière à garantir l'indépendance de l'évaluation, il sera fait appel à des cabinets externes ou à des organismes spécialisés, indépendants hiérarchiquement de l'autorité responsable du programme. La procédure de sélection se fera selon les prescriptions du code des marchés publics.

S'il est envisagé de lancer une évaluation en interne, l'attention sera portée pour que l'exercice soit mené de façon suffisamment indépendante.

Le financement des évaluations se fera dans le cadre de l'assistance technique des fonds européens et des crédits Etat.

B.7.c Les indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi doivent permettre d'évaluer, tout au long du programme, l'état d'avancement du programme, les actions engagées dans le cadre du PO, et de vérifier l'atteinte des objectifs. Ils doivent donc être définis au regard des objectifs prioritaires du programme, pour chaque axe.

Comme dans le DOCUP 2000-2006, trois types d'indicateurs sont retenus :

- ✦ Les indicateurs de Réalisation : ils comptabilisent les réalisations directes imputables au programme chez le bénéficiaire de l'aide (ce que l'on fait). Il peut s'agir de dénombrements d'opérations, de bénéficiaires, ou de réalisations quantitatives, contreparties des dotations financières mobilisées.
- ✦ Les indicateurs de Résultat : ils mesurent les avantages immédiats du programme pour les bénéficiaires ultimes directement en lien avec l'objectif de l'opération.

- *Les indicateurs d'Impact* : ils mesurent les conséquences du programme à moyen terme en lien avec la stratégie du programme allant au-delà des seuls bénéficiaires de l'aide.

Les indicateurs nationaux PO (et CPER) suivant permettront de mener les évaluations thématiques éventuelles :

- les emplois directs et indirects bruts créés avec une distinction homme femme,
- la prise en compte de la dimension environnement,
- le caractère innovant de l'opération du point de vue énergétique,
- l'indicateur TIC (intérêt de l'opération du point de vue des TIC) et Innovation en terme de produit, production, organisation, et marché,
- la neutralité carbone (les indicateurs CO2) : déchets valorisés, énergie économisée, développement des énergies renouvelables,
- ainsi que les indicateurs nationaux thématiques : innovation, pôles de compétitivité, et environnementaux (indicateurs de gestion des milieux et biodiversités, de préservation de la ressource en eau, agenda 21).

Les indicateurs CE seront également intégrés.

Les indicateurs non retenus seront bien évidemment justifiés, et un glossaire des indicateurs, facilitant la compréhension pour chaque service instructeur, sera mis en place. Le travail de clarification et de précision a débuté (CF **annexe 4**) mais ne sera validé et complet que lors de l'adoption définitive du plan d'évaluation.

Les indicateurs de contexte feront l'objet d'un traitement afin de déterminer des résultats en termes macroéconomiques, et pour assurer une prise en compte intégrée de l'évaluation.

Les principaux visés sont le PIB par habitant, l'inflation, le taux de chômage, l'offre et la demande d'emploi, le coût de la vie, la rémunération, les indicateurs relatifs aux outils d'ingénierie financière, les surcoûts, la valeur ajoutée.

Le renseignement des indicateurs par les services instructeurs est l'une des conditions d'une évaluation intermédiaire satisfaisante. Il est donc primordial que ce travail soit effectué de manière rigoureuse et précise dans PRESAGE et OSIRIS (indicateurs de réalisation et de résultat). Les valeurs atteintes à la fin de chaque année devront être indiquées dans le rapport d'exécution.

C. MODALITES DE SUIVI ET DE GESTION AU TRAVERS DES OUTILS INFORMATIQUES

Le présent programme opérationnel sera suivi sur l'application PRESAGE, outil unique de gestion des programmes européens déployé sur l'ensemble des régions françaises.

Cette application, connectée en réseau à l'ensemble des acteurs (Autorité de gestion, autorité de certification, services instructeurs, collectivités régionales et locales) permettra de suivre et de gérer, au sein d'une base de données commune mise à jour en temps réel, l'ensemble des projets depuis le dépôt de la demande de subvention en suivant les différentes étapes de la vie du dossier.

Le logiciel PRESAGE, déjà mis en place pour la génération 2000 - 2006 de programmes européens sera l'outil unique de gestion de l'ensemble des fonds structurels, FSE et FEDER relevant des Objectifs Convergence, Compétitivité Régionale et Emploi, et Coopération Territoriale Européenne. En outre, le FEP sera également géré dans PRESAGE, des ajustements étant prévus afin de prendre en compte les spécificités propres à ce fonds. Des travaux sont par ailleurs en cours pour que la convergence entre PRESAGE et l'outil de gestion et de suivi du FEADER, OSIRIS, soit réelle et efficace.

Une première version opérationnelle (PRESAGE 2007), développée sur la base de l'architecture technique déployée en 2001 pour la génération précédente de programmes européens sera déployée en région à partir de janvier 2007, ceci afin de débiter le suivi dès le démarrage du programme.

Une seconde version (dont le nom définitif est encore à définir) plus en phase avec les technologies actuelles (solution web) sera livrée en 2008-2009. Un intense travail de reprise des données est d'ores et déjà prévu afin que les données saisies depuis le 1er janvier 2007 soient intégralement reprises dans l'application nouvelle génération.

L'application a été développée par la DIACT (qui en a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée au CNASEA) en relation avec la Commission européenne, les ministères gestionnaires de fonds européens, des représentants des régions, et la CICC qui se réunissent régulièrement dans le cadre d'un comité de pilotage destiné à définir les orientations fonctionnelles du logiciel.

Le développement des nouvelles versions de PRESAGE pour la génération 2007 - 2013 de programmes fait suite à une importante étude préalable qui s'est déroulée entre juillet 2005 et mars 2006, et a permis de rencontrer près de 400 utilisateurs et futurs utilisateurs de PRESAGE afin de coller au plus près des besoins. La Commission européenne a été dès le départ étroitement associée au développement du dispositif PRESAGE en étant représentée dans les différents comités stratégiques qui se sont tenus à mi parcours et en fin d'étude.

La mise en œuvre au niveau national et régional de PRESAGE, est financée par le Programme National d'Assistance Technique - volet PRESAGE - qui sera présenté à la Commission en fin d'année 2006.

Sont prises en charge dans le futur dispositif d'assistance technique national les dépenses liées à la mise en œuvre de PRESAGE tant au niveau national (études, développements, coordination, consolidations, transmission de données vers la Commission), qu'au niveau régional (assistance aux utilisateurs via un animateur local). Les dépenses financées par ce programme national ne sont pas comprises dans l'enveloppe assistance technique régionale du présent PO.

Les régions désirant acquérir des équipements matériels nécessaires à la mise en œuvre du réseau PRESAGE pourront financer ces postes dans le cadre des mesures d'assistance technique des PO régionaux.

Un rapport régional de mise en œuvre de l'informatisation de la gestion du PO régional, établi annuellement sous la responsabilité de l'autorité de gestion, sera soumis aux administrations centrales et à la Commission européenne.

LES FONCTIONNALITES DU LOGICIEL PRESAGE

PRESAGE constitue un outil de gestion et de suivi des opérations, d'analyse et d'évaluation des programmes communautaires et enfin un outil de contrôle.

Il permettra le suivi de toutes les opérations à tous les stades, depuis le dépôt du projet jusqu'à sa clôture. On peut notamment citer:

- l'identification du dossier (description, analyse) ;
- le plan de financement détaillé ;
- l'accusé de réception du dossier ;
- l'instruction : le logiciel accorde à cette phase une place importante, avec notamment des espaces de saisie pour le descriptif de l'opération, la nature et le coût estimatif des travaux ainsi que l'échéancier des réalisations ;
- les passages en pré-comité et comité de programmation ;
- l'édition des lettres de notification de la décision de l'autorité de gestion, et de la convention ;
- la saisie des dépenses du maître d'ouvrage ;
- l'enregistrement du contrôle de service fait ;
- le suivi financier des ressources (UE et autres cofinancements) ;

- ✦ le suivi des indicateurs : seront enregistrés pour chaque dossier les indicateurs de réalisation et de résultat, ainsi que les indicateurs clés correspondant aux priorités de la Commission. En outre, chaque opération sera rattachée aux différents référentiels européens (catégorisations des dépenses). Ainsi, il sera possible d'effectuer une analyse précise de l'efficacité et de la performance des programmes ;
- ✦ les contrôles de second niveau ;
- ✦ la liste détaillée des pièces du dossier.

Les éditions permettront l'élaboration automatisée de nombreux états dont ceux élaborés en accord avec la Commission Européenne pour les comités de suivi et les remontées annuelles.

La flexibilité entre le FEDER et le FSE offerte par les règlements communautaires sera individualisée dans PRESAGE au niveau des dossiers concernés sur chacun des programmes.

Cet outil permettra d'assurer une transparence complète pour l'ensemble des partenaires co-financeurs des programmes, et contribuera à cet égard, de façon déterminante à rendre opérationnel le partenariat.

En outre, grâce au suivi des indicateurs qu'il permettra, il sera un élément déterminant du dispositif d'évaluation.

Une harmonisation des clés de suivi financier et d'évaluation (notamment les indicateurs) permet l'agrégation nationale des informations sur l'ensemble des PO.

Transmission électronique de données à la commission

Pour la génération 2007-2013 de programmes communautaires, les règlements imposent la transmission électronique de l'ensemble des documents vers les services de la Commission.

Pour ce faire, la Commission a mis en place un site web dénommé SFC 2007 qui permet une introduction des données réglementaires soit au travers d'une interface de saisie manuelle, soit par le biais d'une technologie appelée "web services" qui permet une interconnexion d'applications aux technologies web.

PRESAGE comprendra à terme les fonctionnalités nécessaires à la transmission automatisée des éléments requis par les règlements (appels de fonds, rapports annuel d'exécution etc...).

La première version du logiciel (PRESAGE 2007) sera livrée en janvier 2007. Elle repose sur l'architecture technique des versions 2000 - 2006 de PRESAGE initiée en 2000 et est donc incompatible avec les technologies web.

Dès la mise en place de cette première version, une solution technique, vraisemblablement basée sur un serveur web intermédiaire, sera étudiée pour une mise en œuvre prévisionnelle d'ici fin 2007.

Dans l'attente de la mise en œuvre de cette solution, qui sera réalisée au plus vite, les obligations réglementaires seront remplies par les autorités de gestion et de certification via l'interface de saisie manuelle de SFC 2007.

D. LISTE INDICATIVE DES GRANDS PROJETS

Pour la programmation 2007-2013, la Guyane compte un seul « grand projet potentiel » tel que défini à l'article 39 du règlement (CE) n°1083/2006.

Dénomination	Coût estimatif	Service instructeur	Maître d'ouvrage	Période de réalisation
Pôle universitaire de la Guyane	30 millions d'€	DRRT	DDE	2007-2013

L'objectif de ce projet consistera à compléter les actions réalisées dans le cadre du DOCUP 2000-2006 sur ce thème.

Ainsi, l'élargissement des interventions financées sur le programme opérationnel FEDER, pourrait se concrétiser par une demande de déclaration « grand projet », si l'ensemble des travaux s'inscrivait bien dans une cohérence économique globale indissociable sur les deux périodes, et dont le coût total excèderait 50 M€.

TABLEAUX FINANCIERS

Tableau ventilant pour chaque année le montant de l'enveloppe financière totale envisagée pour la participation FEDER

Programme opérationnel FEDER 2007-2013 (prix euros 2004)	Fonds structurels FEDER hors allocation RUP	Fonds FEDER allocation RUP	Fonds de cohésion	Total
2007	34 548 156	6 499 334	0	41 047 490
2008	35 239 119	6 629 320	0	41 868 439
2009	35 943 902	6 761 906	0	42 705 808
2010	36 662 779	6 897 145	0	43 559 924
2011	37 396 036	7 035 087	0	44 431 123
2012	38 143 956	7 175 789	0	45 319 745
2013	38 906 835	7 319 305	0	46 226 140
Total 2007-2013	256 840 783	48 317 886	0	305 158 669

Tableau précisant l'ensemble de la période de programmation, pour le programme opérationnel et pour chaque axe prioritaire, le montant de l'enveloppe financière totale de la participation communautaire et des contreparties nationales et le taux de participation des Fonds

Programme opérationnel FEDER 2007-2013 (euros courants)	FEDER		Contrepartie nationale (b)	Répartition indicative de la contrepartie nationale		Total c = (a) + (b)	Taux UE (a)/(c) (%)
	Montant (a)	% de l'axe		Fonds publics nationaux	Fonds privés nationaux		
1. Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes.	42 000 000	13,8%	49 500 000	41 200 000	8 300 000	91 500 000	45,9%
2. Renforcer le tissu économique existant et viser un développement par le marché intérieur	36 824 000	12,1%	21 075 000	17 625 000	3 450 000	57 899 000	63,60%
3. Désenclaver le territoire	27 000 000	8,8%	17 950 000	14 950 000	3 000 000	44 950 000	60,07%
4. Compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphéricité et autres handicaps structurels	48 317 886	15,8%	48 317 886	24 000 000	24 317 886	96 635 772	50%
5. Renforcer la gouvernance économique	12 182 114	4%	3 682 114	3 682 114	0	15 864 228	76,79%
6. Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel	10 000 000	3,3%	8 965 000	4 965 000	4 000 000	18 965 000	52,73%
7. Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité	11 500 000	3,8%	17 800 000	11 300 000	6 500 000	29 300 000	39,25%
8. Améliorer le cadre de vie	61 050 000	20 %	51 800 000	51 800 000	0	112 850 000	54,1%
9. Garantir l'accès de tous à l'éducation	44 000 000	14,4%	116 150 000	116 150 000	0	160 150 000	27,47%
10. Assistance technique	12 284 669	4,0%	4 095 000	4 095 000	0	16 379 669	75%
TOTAL	305 158 669	100,00%	339 335 000	289 767 114	49 567 886	644 493 669	47,35%

ANNEXES

Annexe 1. Catégorisation des interventions des fonds pour 2007-2013

Tableau 1 : Codification de la dimension thèmes prioritaires

ATTENTION : en gris clair les catégories retenues dans le « Earmarking » pour les objectifs « Convergence » et « Compétitivité », en gris foncé les catégories « Earmarking » pour l'objectif « Convergence » seul.

Code	Thème prioritaire	Montants communautaires en M€
	Recherche et développement technologique (RDT), innovation et esprit d'entreprise	
01	Activités de RDT dans les centres de recherche	20,000
02	Infrastructures de RDT (y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence de technologie spécifique	10,000
03	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, les entreprises et avec les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de toute sorte, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (parcs scientifiques et technologiques, technopoles etc.)	4,800
04	Aide à la RDT notamment dans les PME (y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche)	
05	Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises	12,732
06	Aide aux PME pour la promotion de schémas de production durable (introduction de systèmes de gestion environnementale efficace, adoption et utilisation de technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans les entreprises)	
07	Investissements dans les entreprises directement liés à la recherche et l'innovation (technologies innovantes, création de nouvelles entreprises par les universités, centres de RDT et entreprises existantes, ...)	
08	Autres investissements dans les entreprises	50,224
09	D'autres actions visant la stimulation de la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	5
	Société de l'Information	
10	Infrastructures téléphoniques (y compris réseaux à large bande)	
11	Technologies de l'information et communication (accès, sécurité, interopérabilité, prévention des risques, recherche, innovation, e-content, ...)	
12	Technologies de l'information et communication (TEN-TIC)	10,1
13	Services et applications pour le citoyen (e-health, e-government, e-learning, e-inclusion, ...)	3,25
14	Services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation/formation, mise en réseau, ...)	
15	D'autres actions visant l'accès aux TIC par les PME et leur utilisation efficace	
	Transports	
16	Rail	
17	Rail (TEN-T)	
18	Actifs ferroviaires mobiles	
19	Actifs ferroviaires mobiles (TEN-T)	
20	Autoroutes	
21	Autoroutes (TEN-T)	
22	Routes nationales	
23	Routes régionales / locales	
24	Pistes cyclables	
25	Transports urbains	
26	Transports multi-modaux	
27	Transports multi-modaux (TEN-T)	

28	Systèmes de transport intelligents	
29	Aéroports	5,825
30	Ports	26
31	Voies navigables intérieures (<i>régionales et locales</i>)	
32	Voies navigables intérieures (TEN-T)	
	Énergie	
33	Electricité	
34	Electricité (TEN-E)	
35	Gaz naturel	
36	Gaz naturel (TEN-E)	
37	Produits pétroliers	
38	Produits pétroliers (TEN-E)	
39	Énergies renouvelables : éolienne	
40	Énergies renouvelables : solaire	
41	Énergies renouvelables : biomasse	
42	Énergies renouvelables : hydroélectrique, géothermie, et autres	
43	Efficacité énergétique, co-génération, maîtrise de l'énergie	6,5
	Environnement et prévention des risques	
44	Gestion des déchets ménagers et industriels	
45	Gestion et distribution de l'eau (<i>eau potable</i>)	
46	Traitement des eaux (<i>eaux usées</i>)	
47	Qualité de l'air	
48	Prévention et contrôle intégré de la pollution	
49	Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets	
50	Réhabilitation des sites industriels et terrains contaminés	
51	Promotion de la biodiversité et protection de la nature (<i>y compris Natura 2000</i>)	
52	Promotion des transports publics urbains propres	
53	Prévention des risques (<i>y compris l'élaboration et mise en œuvre de plans et d'actions pour prévenir et gérer les risques naturels et technologiques</i>)	
54	D'autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques	
	Tourisme	
55	Promotion des actifs naturels	
56	Protection et valorisation du patrimoine naturel	
57	Aides à l'amélioration des services touristiques	
	Culture	
58	Protection et préservation du patrimoine culturel	
59	Développement d'infrastructure culturelle	
60	Aides à l'amélioration des services culturels	
	Réhabilitation urbaine / rurale	
61	Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale	1,8
	Augmentation de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises	
62	Développement de systèmes et de stratégies d'apprentissage tout au long de la vie dans les entreprises; formation et services pour les travailleurs pour augmenter leur adaptabilité au changement; promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation	
63	Conception et diffusion de formes d'organisation du travail novatrices et plus productives	
64	Développement de services spécifiques d'emploi, de formation et de soutien dans le contexte de restructurations sectorielles et d'entreprise, et développement de systèmes pour l'anticipation des changements économiques et les exigences futures en matière d'emploi et de compétences	
	Amélioration de l'accès à l'emploi et la durabilité	
65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail	
66	Mise en œuvre de mesures actives et préventives dans le marché du travail	
67	Mesures pour l'encouragement du vieillissement actif et le prolongement de la vie active	
68	Soutien au travail indépendant et à la création d'entreprises	

69	Mesures visant la amélioration de l'accès à l'emploi et l'accroissement de la participation et le progrès durable des femmes dans l'emploi afin de réduire la ségrégation fondée sur le sexe sur le marché du travail, et réconcilier le travail et la vie privée, telle que la facilitation de l'accès à la garde d'enfants et aux soins pour les personnes dépendantes	
70	Actions spécifiques pour accroître la participation à l'emploi des migrants et ainsi renforcer leur intégration sociale	
	Renforcement de l'inclusion sociale des personnes défavorisées	
71	Parcours d'insertion et de réintégration dans l'emploi pour les personnes défavorisées; lutte contre la discrimination dans l'accès et la progression dans le marché du travail et promotion de la diversité sur le lieu de travail	
	Amélioration du capital humain	
72	Conception, introduction et mise en oeuvre de réformes des systèmes d'éducation et de formation en vue de développer l'aptitude à l'emploi, d'améliorer la pertinence de l'éducation la initiale et la formation professionnelle dans le marché du travail, d'actualiser les compétences des enseignants en vue d'une économie fondée sur la connaissance et l'innovation	
73	Mesures visant à augmenter la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, y compris par des actions visant à réduire l'abandon scolaire précoce et la ségrégation fondée sur le sexe ainsi que l'amélioration de l'accès et la qualité de l'enseignement professionnel initial et l'enseignement tertiaire	
74	Développement du potentiel humain dans le domaine de la recherche et de l'innovation, en particulier au moyen des études postuniversitaires et de la formation des chercheurs, ainsi que des activités en réseau entre les universités, les centres de recherche et les entreprises	
	Investissements en infrastructures sociales	
75	Infrastructures pour l'éducation	
76	Infrastructures pour la santé	
77	Infrastructures pour la garde d'enfants	
78	Infrastructures pour le logement	
79	Autres infrastructures sociales	
	Mobilisation pour les réformes en matière d'emploi et d'inclusion sociale	
80	Promotion de partenariats, de pactes et d'initiatives au moyen de la mise en réseau des acteurs concernés aux niveaux national, régional et local	
	Renforcement de la capacité institutionnelle au niveau national, régional et local	
81	Mécanismes pour améliorer la bonne conception, suivi et évaluation des politiques et programmes aux niveaux national, régional et local et le renforcement des capacités dans la livraison des politiques et des programmes	
	Réduction des surcoûts qui entravent le développement des régions ultraphériphériques	
82	Compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale	
83	Actions spécifiques visant à compenser les surcoûts liés à la taille du marché	
84	Soutien visant à compenser les surcoûts liés aux conditions climatiques et aux difficultés du relief	
	Assistance technique	
85	Préparation, mise en oeuvre, suivi et contrôle	
86	Évaluation, études, conférences, publicité	

Tableau 2 : Codification de la dimension forme de financement

Code	Forme de financement
01	Aide non remboursable
02	Aide remboursable (<i>prêt, bonification d'intérêt, garantie</i>)
03	Capital à risque (<i>prise de participation, fonds de capital à risque</i>)
04	Autre forme de financement

Tableau 3 : Codification de la dimension territoire

Code	Territoire
01	Agglomération urbaine
02	Zone rurale – montagne
03	Zone rurale – îles
04	Zone rurale – à faible et très faible densité de population
05	Zone rurale – autres
06	Zone ex-frontalière (après le 30.04.2004)
07	Région ultrapériphérique
08	Zone à coopération transnationale
09	Zone à coopération transfrontalière
10	Zone à coopération interrégionale
00	Pas d'application

Tableau 4 : Codification de la dimension activité économique

Code	Activité économique
01	Agriculture, chasse, sylviculture
02	Pêche, aquaculture
03	Industries agricoles et alimentaires
04	Industrie textile et habillement
05	Fabrication de matériel de transport
06	Industries manufacturières non spécifiées
07	Extraction de produits énergétiques
08	Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
09	Captage traitement et distribution d'eau
10	Postes et télécommunications
11	Transports
12	Construction
13	Commerce
14	Hebergements et restaurants
15	Activités financières
16	Immobilier, location et services aux entreprises
17	Administration publique
18	Éducation
19	Activités pour la santé humaine
20	Action sociale
21	Services collectifs, sociaux et personnels
22	Activités associées à l'environnement
23	Autres services non spécifiées
00	Pas d'application

Tableau 5 : Codification de la dimension localisation

Code	Localisation
NUTS	La codification de cette dimension est reprise de la Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques (NUTS) qui figure dans l'annexe du règlement (CE) n° 1059/2003 du 26.05.2003.

Annexe 2. Part de l'Earmarking

Programme FEDER 2007-2013

CODES	EARMARKING (en M€)	NON EARMARKING (en M€)	MONTANT FEDER TOTAL (en M€)	Mesures du PO
01 - Activités de RDT dans les centres de recherche	20,000		20,000	1,1
02 - Infrastructures de RDT (<i>y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche</i>) et centres de compétence technologique spécifique	10,000		10,000	1,2
03 - Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles scientifiques et technologiques (<i>parcs scientifiques et technologiques, technopôles, etc.</i>)	4,800		4,800	1,3
05 - Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises	12,732		12,732	1.5 - 1.6 - 2.4 - 5.2
08 - Autres investissements dans les entreprises	50,224		50,224	2.1 - 2.2 - 2.3 - 6.1 - 7.1 - 7.2
09 - Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	5,000		5,000	1,4
12 - Technologies de l'information et de la communication (TEN-TIC)	10,100		10,100	3,2
13 - Services et applications pour le citoyen (<i>santé en ligne, administration en ligne, apprentissage en ligne, participation de tous à la société de l'information, etc.</i>)	3,250		3,250	3,2
29 - Aéroports	5,825		5,825	3,1
30 - Ports	26,000		26,000	4.2 - 3.1

CODES	EARMARKING (en M€)	NON EARMARKING (en M€)	MONTANT FEDER TOTAL (en M€)	Mesures du PO
31 - Voies navigables intérieures (<i>régionales et locales</i>)		5,825	5,825	3,1
43 - Efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie	6,500		6,500	6,2
44 - Gestion des déchets ménagers et industriels		8,05	8,050	8,4
45 - Eau potable (<i>gestion et distribution</i>)		15	15,000	8,2
46 - Eaux usées (<i>traitement</i>)		8	8,000	8,3
54 - Autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques		1	1,000	6,3
61 - Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale	1,800	28,2	30,000	8,1
75 - Infrastructures pour l'éducation		44	44,000	9.1 - 9.2 - 9.3 - 9.4
81 - Mécanismes permettant d'améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes aux niveaux national, régional et local, renforcement des capacités de mise en œuvre des politiques et programmes		2,25	2,250	5,1
82 - Compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale				4,1 mais non pris en compte dans le calcul de l'earmarking
85 - Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle		12,284669	12,284669	10
Total	156,231114	124,609669	280,840783	
%	55,63%	44,37%		

Programme FEDER + FSE 2007 - 2008

	Earmarking	Non Earmarking	Total
FEDER en M€	156,231	124,610	280,841
FSE en M€	94,699	5,36	100,059
Total en M€	250,93	129,970	380,900
%	65,88%	34,12%	

Annexe 3. Projet de régime d'aide sur le soutien au fret (en cours de notification)

RENOTIFICATION DES REGIMES D'AIDES A FINALITE REGIONALE
PROPOSITION DE CREATION D'UN REGIME COMMUN AUX 4 DOM SUR LE SOUTIEN AU FRET

DAESC
Fiche
28/11/2006

(i) SOUTIEN AU FRET

Principes généraux :

Objectifs généraux : - Compenser les surcoûts de transport supportés par les entreprises privées et les services publics à l'intérieur des frontières, du port européen de départ jusqu'à la livraison aux DOM d'une part et de l'unité de production des DOM jusqu'au port européen d'arrivée d'autre part.

- Favoriser le développement des entreprises privées et des services publics et la création d'emplois par la compensation des coûts de transport supportés par les bénéficiaires.

Secteurs éligibles : Toutes les activités productives et des services publics à l'exception des produits agricoles visés à l'annexe 1 du Traité couverts par le POSEL.

Secteurs exclus : Industrie automobile, fibre synthétique, sidérurgie, industrie charbonnière.

Entreprises non bénéficiaires : entreprises en difficulté ou en restructuration financière.

Modalités d'intervention :

Nature de l'aide Subventions de fonctionnement visant à pallier les handicaps liés à l'ultrapériphérie.

Coûts éligibles Coûts d'acheminement hors taxe occasionnés par les déplacements de marchandises et de matériels, de la plate-forme d'embarquement européen à destination, en provenance et/ou à destination des DOM.

Considérant que le dispositif a pour vocation de soutenir le développement économique endogène, ne seront éligibles au soutien au fret que les flux de marchandises qui rentreront ou qui sont issus d'un cycle de production locale.

Les surcoûts supportés par l'importation de produits destinés directement à la revente entre un port européen de départ et les DOM, ne seront pas compensés.

Enfin, ce dispositif permettra d'accroître la capacité d'exporter des produits des DOM à destination de la métropole et du territoire continental de la communauté européenne.

Activités exclues Importation, exportation en provenance et à destination des pays tiers.

Intensité de l'aide 100% d'aides publiques sur le coût total de l'acheminement, occasionné par les déplacements de marchandises ou de matériel de production à l'intérieur des frontières européennes.

Zone éligible Les départements d'Outre-mer

Conditions particulières Les demandes d'aides doivent être introduites avant le début d'exécution des projets.

La mise en œuvre de ce dispositif n'a pas pour vocation à favoriser les importations ou les exportations de pays tiers mais à rendre compétitive la production des DOM handicapée par des coûts de transport substantiels.

Pour un même type de transport, les aides sont calculées sur la base du moyen de transport le plus économique et de la voie la plus directe entre le lieu de départ et le lieu de destination.

Cumul Respect de cumul des lignes directrices des aides à finalité régionale, des lignes directrices de la Communauté concernant les aides d'Etat dans le secteur agricole et des lignes directrices pour l'examen des aides d'Etat dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ainsi que les lignes directrices sur les différents modes de transport.

Origine du financement UE / Etat / Collectivités / Autres

Produits de l'annexe I du TCE

24.12.2002 FR

Journal officiel des Communautés européennes

C 325/157

LISTE

Prévue à l'article 32 du traité

(1) Numéros de la nomenclature de Bruxelles	(2) Désignation des produits
Chapitre 1	Animaux vivants
Chapitre 2	Viandes et abats comestibles
Chapitre 3	Poissons, crustacés et mollusques
Chapitre 4	Lait et produits de la laiterie ; œufs d'oiseaux ; miel naturel
Chapitre 5	
05.04	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons
05.15	Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des chapitres 1 ou 3, impropres à la consommation humaine.
Chapitre 6	Plantes vivantes et produits de la floriculture
Chapitre 7	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires
Chapitre 8	Fruits comestibles; écorces d'agrumes et de melons
Chapitre 9	Café, thé et épices, à l'exclusion du maté (n° 09.03)
Chapitre 10	Céréales
Chapitre 11	Produits de la minoterie, malt; amidons et féculés; gluten; inuline
Chapitre 12	Graines et fruits oléagineux; graines, semences et fruits divers; plantes industrielles et médicinales; pailles et fourrages
Chapitre 13	
Ex 13.03	Pectine
Chapitre 15	
15.01	Saindoux et autres graisses de porc pressées ou fondues; graisse de volailles pressée ou fondue
15.02	Suifs (des espèces bovine, ovine et caprine) bruts ou fondus, y compris les suifs dit "premiers jus".
15.03	Stéarine solaire; oléo-stéarine; huile de saindoux et oléo-margarine non émulsionnée, sans mélange ni aucune préparation.
15.04	Graisse et huiles de poissons et de mammifères marins même raffinées
15.07	Huiles végétales fixes, fluides ou concrètes, brutes, épurées ou raffinées
15.12	Graisses et huiles animales ou végétales hydrogénées, même raffinées mais non préparées
15.13	Margarine, simili-saindoux et autres graisses alimentaires préparées

15.17	Résidus provenant du traitement des corps gras ou de cires animales ou végétales
Chapitre 16	Préparations de viandes, de poissons, de crustacés et de mollusques
Chapitre 17	
17.01	Sucres de betterave et de canne, à l'état solide
17.02	Autres sucres; sirops; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisées
17.03	Mélasses, même décolorées
17.05 (*)	Sucres, sirops et mélasses aromatisés ou additionnés de colorants (y compris le sucre vanillé ou vanilliné), à l'exception des jus de fruits additionnés de sucre en toutes proportions.
Chapitre 18	
18.01	
18.02	Cacao en fèves et brisures de fèves, brutes ou torréfiées.
Chapitre 20	Coques, pelures, pellicules et déchets de cacao
Chapitre 22	Préparations de légumes, de plantes potagères, de fruits et d'autres plantes ou parties de plantes
22.04	
22.05	Moûts de raisins partiellement fermentés, même mutés autrement qu'à l'alcool.
22.07	Vins de raisins frais, moûts de raisins frais mutés à l'alcool (y compris les mistelles)
Ex 22.08 (*)	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées.
Ex22.09 (*)	Alcool éthylique, dénaturé ou non, de tous titres, et obtenu à partir de produits agricoles figurant à l'annexe 1 du traité, à l'exclusion des eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses, préparations alcooliques composées (dites "extraits concentrés") pour la fabrication de boissons
Ex 22.10 (*)	
Chapitre 23	Vinaigres comestibles et leurs succédanés comestibles.
Chapitre 24	Résidus de déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux
24.01	
Chapitre 45	Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac
45.01	
Chapitre 54	Liège naturel brut et déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé
54.01	
Chapitre 57	Lin brut, roui, teillé, peigné, ou autrement traité, mais non filé; étoupes et déchets (y compris les effilochés)
57.01	Chanvre (<i>Cannabis sativa</i>) brut, roui, teillé, peigné ou autrement traité, mais non filé étoupes et déchets (y compris les effilochés)

(*) Position ajoutée par l'article 1^{er} du règlement n°7 bis du Conseil de la Communauté économique européenne, du 18 décembre 1959 (JO n°7 du 30.01.1961, p 71/61).

Annexe 4 : Compléments d'information sur les indicateurs

Les indicateurs figurant dans le PO FEDER 2007-2013 reprennent les indicateurs-clés CE, les indicateurs nationaux et les indicateurs définis localement.

Documents de référence

- *Indicateurs clés CE* : Annexe I du document de travail « Indicateurs pour le suivi et l'évaluation : un guide pratique » provenant de la commission européenne et daté du 23 janvier 2006.
- *Indicateurs nationaux* : Annexe 2 – II « Indicateurs nationaux dans les PO FEDER et CPER 2007-2013 » de la circulaire du Premier Ministre du 25 avril 2007 relative à la mise en œuvre des contrats de projets 2007-2013.

Les indicateurs clés CE

Pour le FEDER et les objectifs « convergences » et « compétitivité et emploi » une liste de 41 indicateurs a été définie par la commission européenne. Ce document n'est encore à ce jour qu'à l'étude, et notons d'ores et déjà que la définition de certains nous échappe ou certains nous semblent pour la Guyane non renseignables...

Un certain nombre d'entre eux n'apparaissent pas donc pas dans le PO FEDER Guyane pour ces raisons mais également puisqu'ils sont sans objet au regard de la stratégie adoptée et de l'éligibilité des dépenses.

Liste des indicateurs CE non retenus pour la Guyane :

- (6) *nombre de postes de chercheurs créées* : cet indicateur est la somme des indicateurs nationaux « nombre de chercheurs recrutés en entreprises » et « nombre de chercheurs recrutés dans le secteur public ».
- (14 à 22) : concernent la construction et rénovation de routes, de chemins de fer et de réseau de transport urbain amélioré. Sans objet.
- (28) *nombre de projets visant à améliorer la qualité de l'air* : Sans objet.
- (29). Incompréhension de la définition de l'indicateur.
- (31 à 33) : concernent la prévention des risques. Sans objet
- (38) *nombre de projets dans le secteur de la santé* : Sans objet.
- (40) et (41) : Indicateurs spécifiques relatifs à l'attribution de fonds spécifiques aux questions urbaines. Concernent la compétitivité des entreprises et la lutte contre l'exclusion (FSE ?).

Les indicateurs nationaux

La circulaire du Premier Ministre précise les indicateurs définis au niveau national et qui devront être renseignés sur la période 2007-2013 pour le PO et/ou le CPER.

Ces indicateurs nationaux sont de 2 types :

- **Indicateurs transversaux** qui seront demandés pour l'ensemble des dossiers PO et CPER.
- **Indicateurs thématiques**

Les indicateurs transversaux sont tous présents dans le PO FEDER Guyane.

Liste des indicateurs thématiques non retenus localement :

- Innovation :
 - o *Nb de CORTECHS (convention recherche pour techniciens supérieurs)*. N'existe plus aux yeux du ministère de la recherche.
 - o *nb visites d'entreprises*
 - o *nb de visiteurs par an*
 - o *nb de formation à l'entrepreneuriat*
 - o *nb projets des pôles de compétitivité hors R&D*

- Fléchage OP pôles de compétitivité : La référence au pôle est déjà incluse dans l'indicateur régional « nombre de partenariats avec pôles de compétitivité et référence du pôle ».

- Environnement
 - o *Nb bdd biodiversité*. Sur DOCUP 1 seul projet financé. Au niveau local, appel a financements Etat. Donc indicateur non pertinent sur PO.
 - o *Linéaire de corridors écologiques créés*. Sans objet.
 - o *Nb projets de conservation Natura 2000*. Sans objet.
 - o *Surface acquisition foncière Natura 2000*. Sans objet.
 - o *Surface acquisition foncière hors Natura 2000*. Sans objet.
 - o *Nb communes voyant risques technologiques réduits*. Sans objet.

- MEDD
 - o *Nb espèces menacées ayant fait objet mesures gestion*. Décidé au niveau de l'Etat membre. Sans objet.

Sauf mention contraire les indicateurs non retenus n'ont aucune pertinence et sont sans objet dans le PO FEDER Guyane.

Les indicateurs strictement CPER ne sont pas l'objet de cette note d'information.

Glossaire des indicateurs

Pour les indicateurs nationaux reprendre annexe II circulaire PM

Pour indicateurs CE : voir avec eux, aucune définition a ce jour. Cf DIACT qui les a interpellés sur ce sujet.

Annexe 5 – Table des abréviations

ACP -groupe des etats d'Afrique Caraïbes Pacifiques	CCIG -Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane
ACREDEG -Agence pour la Création et le Développement des Entreprises en Guyane	CCOG -Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais
ADEME -Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	CDD -Contrat à Durée Déterminée
ADI -Agence Départementale d'Insertion	CES -Contrat Emploi solidarité
ADIE -Association pour le Droit à l'Initiative Economique	CFA -Centre de Formation et d'Apprentissage
ADIT -Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique	CFPPA -Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
ADL -Agent de Développement Local	CGCT -Code Général des Collectivités Territoriales
AFD -Agence Française de Développement	CIACT -Comité Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
AFPA -Association pour la Formation Professionnelle des Adultes	CIASIC -Centre Intercommunal d'Action Sociale de l'Ile de Cayenne
AFR -Aides à Finalité Régionales	CICC -Commission Interministérielle de Coordination et de Contrôles
ALTOA -Agence Laser et TOpographie Aéroporté	CIRAD -Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
ANRU -Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	CLA -CLasse d'Accueil
APE -Accord de Partenariat Economique	CLA-NSA -CLasse d'Accueil pour les Non Scolarisés Antérieurement
APEHG -Association Pour l'Emploi des Handicapés de Guyane	CLIN -CLasse d'INitiation
APP -Atelier Pédagogique Personnalisé	CMU -Couverture Médicale Universelle
APPB -Arrêté Préfectoral de Protection et de Biotope	CNAM -Conservatoire National des Arts et Métiers
ARACT -Action Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail	CNASEA -Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
APCE -Agence pour la Création d'entreprises	CNES -Centre National d'Etudes Spatiales
ARUAG -Agence Régionale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guyane	CNRS -Centre National de Recherche Spatiale
ASTEC -ASSistant TEChnique	CNS -Comité National de Suivi
AT -Assistance Technique	COREPAM -Commission Régionale des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture Marine
AUP -Agence Unique de Paiement	CP -Comité de Programmation
-	CPER -Contrat de Projet Etat / Région
BEAP -Banc d'essai des Etages d'Accélération à Poudre	CPS -Comité de Pilotage et de Synthèse
BOP -Budget Opérationnel de Programme	CRI -Cours de Rattrapage Intégré
BRGM -Bureau de Recherche Géologique et Minière	CRIES -Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale
BTP -Bâtiments et Travaux Publics	CRSN -Cadre de Référence Stratégique National
-	CS -Comité de Suivi
CAE -Contrat d'Accès à l'Emploi	CSDU -Centre de Stockage des Déchets Ultimes
CAF -Caisse d'Allocation Familiale	CSF -Certificat de Service Fait
CAFOC -Centre Académique de FORMation Continue	CSG -Centre Spatial Guyanais
CARIF -Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur les Formations	CSPO -Comité Stratégique des Programmes Opérationnels
CASNAV -Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage	CTPO -Comité Technique des Programmes Opérationnels
CCCL -Communauté de Communes du Centre Littoral	CUCS -Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CCEG -Communauté de Communes de l'Est Guyanais	-
CCI -Chambre de Commerce et d'Industrie	DAESC -Direction des Affaires Economiques, Sociales et Culturelles
	DDAF -Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DDE -Direction Départementale de l'Equipement	FEDER -Fond Européen de DEveloppement Régional
DDTEFP -Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	FEP -Fond Européen pour la Pêche
DERU -Directive Eaux RésiduaireS UrbaineS	FIDOM -Fond d'Investissement des Départements d'Outre-Mer
DFA -Département Français d'Amérique	FRAFU -Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain
DGCL -Direction Générale des Collectivités Locales	FSE -Fond Social Européen
DIACT -Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires	FTEI -France Technopole Entreprise Innovation (actuel RETIS)
DIREN -Direction Régionale de l'ENvironnement	-
DJA -Dotation Jeunes Agriculteurs	GEPOG -Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux en Guyane
DOCUP -DOCument Unique de Programmation	GIP -Groupement d'Intérêt Public
DOM -Département d'Outre Mer	GRH -Gestion des Ressources HumaineS
DPLI -Dispositif Permanent de Lutte contre l'Illétrisme	GSMA -Groupement du Service Militaire Adapté
DPN -Dépense Publique Nationale	GTER -Groupe Technique des Equipements Ruraux
DRAC -Direction Régionale des Affaires Culturelles	-
DRAM -Direction Régionale des Affaires Maritimes	HQE -Haute Qualité Environnementale
DRIRE -Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement	-
DRRT -Délégation Régionale pour la Recherche et les Technologies	IEDOM -Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer
DRTCA -Direction Régionale du Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat	IESG -Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane
DSDS -Direction de la Santé et du Développement Social	IFOP -Instrument Financier d'Orientation pour la Pêche
DSP -Délégation de Service Public	IFREMER -Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
DSV -Direction des Services Vétérinaires	IFSI -Institut de Formation en Soins Infirmiers
DTEFP -Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	INRA -Institut National de Recherche Agronomique
-	INSEE -Institut National de la Statistique et des Etudes
EDF -Electricité De France	IRD -Institut de Recherche pour le Développement
EIPPE -Evaluation des Incidences des Plans et Programmes sur l'Environnement	IRDTS -Institut Régional de Développement du Travail Social
ENCRE -ENsemble Culturel REgional	IRU -Indefeasible Right of Use ou Droit d'Usage à Long Terme
ENGREF -Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts	IUFM -Institut Universitaire de Formation des Maîtres
ENMD -Ecole Nationale de Musique et de Danse	IUT -Institut Universitaire de Technologie
ENR -ENergie Renouvelable	-
ENVISAT -ENVironmental SATellite	JEREMIE -Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises
EPAG -Etablissement Public d'Aménagement de la Guyane	-
EPIC -Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial	LEADER -Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
EPN -Espaces Publics Numériques	LOLF -Loi Organique relative aux Lois des Finances
ERUP -Centre de ressources sur les régions ultrapériphériques de l'Union Européenne	-
ESA -European Space Agency	MERCOSUR -MERcado Comun DEl SUR
-	MES -Matières En Suspension
FACE -Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification	MIR -Marché d'Interêt Régional
FAI -Fédération Aéronautique Internationale	MOM -Ministère de l'Outre-Mer
FDPMI -Fonds de Développement des Petites et Moyennes Industries	-
FEADER -Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural	OCRG -Office Culturel Régional de Guyane
	ONF -Office National des Forêts
	ONS -Observatoire de la Non Scolarisation
	ONU -Organisation des Nations Unies

OPAH -Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat	RGA -Recensement Général Agricole
OREF -Observatoire Régional Emploi Formation	RHI -Résorbstion de l'Habitat Insalubre
ORTEL ARCEP -Observatoire Régional des Télécommunications - Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes	RMI -revenu Minimum d'Insertion
OSC -Orientations Stratégiques Communautaires	RSMA -Régiment du Système Militaire Adapté
-	RUP -Région Ultra-Périphérique
PAC -Politique Agricole Commune	SAR -Schéma d'Aménagement Régional
PAG -Parc Amazonien de la Guyane	SCOT -Schéma de Cohérence et d'Orientation Territorial
PAPA -Plan d'Accompagnement du Parc Amazonien	SDAGE -Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
PASER -Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région	SEAS -Surveillance de l'Environnement amazonien Assisté par Sataellite
PDDAG -Programme de Développement Durable de l'Agriculture Guyanaise	SEJD -Soutien à l'emploi des jeunes Diplômés
PDR -Programme de Développement Rural	SGAE -Secrétariat Général pour les Affaires Européennes
PDRG -Programme de Développement Rural de la Guyane	SGAR -Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (préfecture)
PDU -Plan de Déplacement Urbain	SGAR -Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
PEAFOG -Programme d'Encadrement de l'Agriculture Familiale dans l'Ouest Guyanais	SGDE -Société Guyanaise des Eaux
PEDMA -Plan d'Elimination départemental des Déchets Ménagers et Assimilés	SIAE -Structure d'Insertion par l'Activité Economique
PEG -Plan Exceptionnel Guyane	SIG -Systèmes d'Information Géographique
PER -Pôle d'Excellence Rurale	SMA -Service Militaire Adapté
PFIL -Plate Forme d'Initiative Locale	SMTC -Syndicat Mixte des Transports en Commun
PIB -Produit Intérieur Brut	SPL -Systèmes Productifs Locaux
PLU -Plan Local d'Urbanisme	SRDE -Schéma Régional de Développement Economique
PME -Petites et Moyennes Entreprises	SRU -Solidarité Renouvellement Urbains
PMI -Petites et Moyennes Industries	STEP -STations d'EPuration
PNR -Plan National de Réforme	-
PNRG -Parc Naturel Régional de Guyane	TCSP -Transports en Commun en Site Propre
PO -Programme Opérationnel	TIC -Technologie de l'Information et de la Communication
POSEIDOM -Programmes d'Option Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements Français d'Outre-Mer	TO -Tour Opérateur
PPAH -Plan Programme Aménagement Habitat	TPE -Très Petites Entreprises
PPI -Plan Particulier d'Intervention	TPG -Trésorier Payeur Général
PPR -Plan de Prévention des Risques	-
PRAI -Programme Régional d'Actions Innovatrices	UAG -Université Antilles Guyane
PRCE -Prime à la Reprise ou à la Création d'Entreprise	UE -Union Européenne
PRDF -Plan Régional de Développement des Formations professionnelles	-
PREFOB -Programme REgional de FOrmation aux savoirs de Base	VAE -Valorisation des Acquis de l'Expérience
PRES -Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur	-
PROAG -	WWF -World Wild Fund
PUG -Pôle Universitaire Guyanais	-
-	ZAC -Zone d'Aménagement Concerté
R3G -Réseau Régional pour la Recherche et l'enseignement en guyane	ZAE -Zone d'Activité Economique
RAAPE -Réseau d'Appui Aux communes pour les Programmes Européens	ZFIE -Zone Franche d'Incitation à l'Exportation
RAE -Rapport Annuel d'Exécution	ZFU -Zones Franches Urbaines
RDT -Recherche et Développement Technologique	ZNIEFF -Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
	ZRU -Zones de Redynamisation Urbaine
	ZUS -Zone Urbaine Sensible

Annexe 6 : Evaluation Ex- Ante, version finale Mai 2007



PREFECTURE DE LA REGION GUYANE

Secrétariat Général aux Affaires Régionales



**EVALUATION EX ANTE DU PROGRAMME
OPERATIONNEL FEDER
2007-2013**

RAPPORT FINAL



Mai 2007

SOMMAIRE

1- INTRODUCTION

2- EVALUATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- 2.1- Introduction
- 2.2- Rappel de la méthodologie d'évaluation
- 2.3- Accessibilité et lisibilité du document
- 2.4 - Exhaustivité
 - 2.4.1- Evaluation du premier ensemble
 - 2.4.2- Evaluation du deuxième ensemble
 - 2.4.3- Evaluation du troisième ensemble
 - 2.4.5- Conclusions
- 2.5- Objectivité du diagnostic
- 2.6- Adhésion des acteurs
- 2.7- Valeur ajoutée par rapport à la préparation des P.O

3- LEÇONS TIREES DE L'EXPERIENCE

- 3.1- Introduction
- 3.2- Diagnostic territorial
- 3.3- Stratégie
- 3.4- Cohérence et contenu des actions
- 3.5- Mise en œuvre

4- EVALUATION DE LA STRATEGIE

- 4.1- Fondements de la stratégie
- 4.2- Pertinence globale de la stratégie
- 4.3- Risques de la stratégie
- 4.4- Evaluation des enjeux identifiés
 - 4.4.1- Questions de forme
 - 4.4.2- Questions de fond

5- EVALUATION DE LA PERTINENCE

- 5.1- Introduction
- 5.2- AXE 1 : Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes
 - 5.2.1- Stratégie et pertinence de l'axe
 - 5.2.1- Structure financière de l'axe 1
 - 5.2.5- Pertinence des actions prioritaires
- 5.3- Axe 2 : Renforcer le tissu économique existant et viser un développement du marché intérieur
 - 5.3.1- Stratégie et pertinence de l'axe
 - 5.3.2- Structure financière de l'axe
 - 5.3.3- Pertinence des actions prioritaires
- 5.4- Axe 3 : Désenclaver le territoire
 - 5.4.1- Stratégie et pertinence de l'axe
 - 5.4.2- Structure financière de l'axe
 - 5.4.3- Pertinence des actions prioritaires
- 5.5- Axe 4 : Compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphéricité et autres handicaps structurels
 - 5.5.1- Stratégie et pertinence de l'axe
 - 5.5.2- Structure financière de l'axe
 - 5.4.3- Pertinence des actions prioritaires
- 5.6- Axe 5 : Renforcer la gouvernance économique
 - 5.6.1- Stratégie et pertinence de l'axe
 - 5.6.2- Structure financière de l'axe
 - 5.6.3- Pertinence des actions prioritaires
- 5.7- Axe 6 : Garantir un développement durable dans un contexte environnementale exceptionnel
 - 5.7.1- Stratégie et pertinence de l'axe
 - 5.7.2- Structure financière de l'axe
 - 5.7.3- Pertinence des actions prioritaires
- 5.8- Axe 7 : Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité
 - 5.8.1- Stratégie et pertinence de l'axe
 - 5.8.2- Structure financière de l'axe
 - 5.8.3- Pertinence des actions prioritaires
- 5.9- Axe 8 : Améliorer le cadre de vie
 - 5.9.1- Stratégie et pertinence de l'axe
 - 5.9.2- Structure financière de l'axe
 - 5.9.3- Pertinence des actions prioritaires
- 5.10- Axe 9 : Garantir l'accès de tous à l'éducation
 - 5.10.1- Stratégie et pertinence de l'axe
 - 5.10.2- Structure financière de l'axe
 - 5.10.3- Pertinence des actions prioritaires

6- EVALUATION DE LA COHERENCE EXTERNE

- 6.1- Introduction
- 6.2- Cohérence externe
 - 6.2.1- Cohérence du P.O FEDER avec les O.S.C. Communautaires

6.2.2- Cohérence du P.O FEDER avec le Règlement FEDER et le CRSN

6.2.3- Conformité à l'Earmarking

6.2.4- Cohérence avec le Contrat de Projet

6.3- Cohérence interne

6.3.1- Croissance économique durable fondée sur la société de la connaissance et l'innovation et emploi

6.3.2- Société de l'information

6.3.3- Protection environnementale

6.3.4- Egalité des chances

ANNEXE 1 : CONFORMITE AUX O.S.C.

ANNEXE 2 : CONFORMITE AU REGLEMENT FEDER ET AU CRSN

ANNEXE 3 : CONFORMITE A L'EARMARKING (COÛT TOTAL)

7- EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE

7.1- Aspects d'organisation

7.3- Ressources humaines

7.2- Gestion en subvention globale

7.3- Les indicateurs et le suivi physique

8- CONCLUSIONS

8.1- Les leçons de l'expérience

8.2- L'état des lieux (diagnostic territorial)

8.3- Stratégie

A- Priorités stratégiques retenues

B- Evaluation de la stratégie économique

C- Evaluation des autres priorités stratégiques

D- Aspects territoriaux de la stratégie

E- La stratégie et la cohésion sociale

F- Organisation et formalisation des priorités en axes

8.4- Pertinence des actions

A- Axe 1 : Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes

B- Axe 2 : Renforcer le tissu économique existant et viser un développement par le marché intérieur

C- Axe 3 : Désenclaver le territoire

D- Axe 4 : Compenser les surcoûts induits par l'ultra-périphéricité et autres handicaps structurels

E- Axe 5 : Renforcer la gouvernance économique

F- Axe 6 : Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel

G- Axe 7 : Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité

H - Axe 8 : Améliorer le cadre de vie

I - Axe 9 : Garantir l'accès de tous à l'éducation

8.5- Cohérence interne

8.6- Cohérence externe

A- Conformité aux O.S.C.

B- Conformité à l'Earmarking

C- Conformité au Cadre de Référence Stratégique National

D- Cohérence avec le CPER

8.7- Mise en œuvre

A- Aspects d'organisation

B- Gestion en subvention globale

C- Les indicateurs et le suivi physique

ANNEXE 4

MAQUETTE DU PO FEDER GUYANE 2007 – 2013 – Version définitive

1- INTRODUCTION

La mission d'évaluation a commencé au début du mois de septembre 2006. A cette date, le diagnostic territorial était largement avancé. La stratégie faisait l'objet de discussions et de négociations entre les partenaires.

L'évaluation a donc, très largement, eu lieu en même temps que s'élaborait le programme. A chaque phase importante de cette élaboration, les évaluateurs ont été destinataires des documents essentiels. En adressant différentes notes intermédiaires, ils ont pu faire part de leurs observations et suggestions dont il a été fréquemment tenu compte,.

Trois séjours sur place ont permis de mener les discussions nécessaires avec les responsables du Département Europe, du Conseil Régional, du Conseil Général. Les services gestionnaires ont été consultés.

Le rapport final a été élaboré au mois de mars 2007, à un moment où les programmes étaient proches de leur version finale, mais non encore complètement finalisés.

Les évaluateurs ont pu disposer de toute la documentation nécessaire, dans la limite, bien évidemment des ressources disponibles.

L'exposé a été organisé en six chapitres :

- ⇒ Leçons de l'expérience
- ⇒ Evaluation du diagnostic territorial
- ⇒ Stratégie
- ⇒ Pertinence
- ⇒ Cohérence externe et interne
- ⇒ Conditions de mise en œuvre.

2- EVALUATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.1- Introduction

Le diagnostic territorial de la région Guyane a été élaboré avec l'assistance du Cabinet KPMG Service Public.

Durant les mois précédant la validation du diagnostic par le maître d'ouvrage, les évaluateurs ont eu connaissance des documents de travail préparatoires. Ils ont pu communiquer leurs observations sous la forme de deux « projets d'évaluation » du diagnostic territorial, élaborés à partir de travaux documentaires, préalablement aux consultations d'acteurs qui ont eu lieu sur place (fin juin début juillet).

En août 2006, la Préfecture de la Région Guyane a communiqué à ACT consultants, la version validée du diagnostic. Une troisième note évaluative a été proposée en septembre 2006, relative à cette version finalisée.

Nombre d'observations communiquées par ACT Consultants ont été prises en compte et il nous semble que le caractère « itératif » de l'évaluation ex ante a été, dans ce domaine, pleinement respecté.

Outre les observations de ACT Consultants, la version validée a intégré les remarques et critiques des différents partenaires et de leurs services dans les conditions que l'on précisera plus loin.

Une nouvelle version du diagnostic territorial, que l'on peut qualifier « d'allégée », est transmise aux évaluateurs en novembre 2006. Il s'agit de la version retenue dans le projet de PO FEDER

2.2- Rappel de la méthodologie d'évaluation

La version du diagnostic territorial proposé au projet de PO est censée correspondre à la vision des responsables régionaux. Il s'agit d'une interprétation de la réalité guyanaise. Une interprétation qui repose sur des données objectives. Mais chacun sait qu'une même donnée objective peut susciter des perceptions différentes.

L'évaluation consiste également en un exercice d'interprétation. Aussi rigoureux que soit le souci d'objectivité des évaluateurs, leur appréhension des réalités locales peut susciter des remarques.

Les observations et conclusions proposées sont donc, nécessairement, sujettes à discussion. Elles **n'ont pas pour objet de recenser systématiquement les qualités et défauts du diagnostic**, mais visent, principalement, à **apporter des éléments de jugement et d'appréciation complémentaires** dans la perspective de l'élaboration de la stratégie des programmes.

Cinq critères d'évaluation ont été utilisés pour analyser le document :

- ⇒ Lisibilité, accessibilité des non-spécialistes
- ⇒ Exhaustivité
- ⇒ Objectivité
- ⇒ Adhésion des acteurs

⇒ Valeur ajoutée pour la définition de la stratégie des P.O

Les évaluateurs ont été amenés à rappeler de manière résumée les analyses du diagnostic afin de rendre compréhensibles les observations émises.

2.3- Accessibilité et lisibilité du document

Le **diagnostic** est construit autour de sept chapitres qui composent 3 ensembles:

- ⇒ Le premier ensemble décline 5 thématiques clés du développement, abordées sous un angle de problématique (atouts/ menaces):
 1. Localisation, démographie et économie
 2. Social, emploi et infrastructures;
 3. La question spécifique des espaces urbains;
 4. l'extraordinaire potentiel des richesses naturelles ;
 5. Les transports et la question du désenclavement.
- ⇒ Le deuxième ensemble expose les potentiels à valoriser en termes de compétitivité et d'attractivité de la Guyane.
- ⇒ Le troisième ensemble présente les secteurs d'activités économiques.

Une synthèse est ensuite proposée.

Notons que le document final a été largement allégé. Les nombreuses « coupes » observées concernent :

- ⇒ soit les sujets qui pourraient être considérés comme secondaires au regard de l'objectif propre au Programme Opérationnel,
- ⇒ soit des développements jugés trop longs sur certaines thématiques.

Le document a été donc été restructuré dans sa forme en vue de le rendre :

- ⇒ plus synthétique,
- ⇒ volontairement ciblé sur les orientations stratégiques du PO,
- ⇒ et plus dynamique.

2.4 - Exhaustivité

Il est évident qu'un diagnostic de 24 pages ne peut être exhaustif. Ce n'était d'ailleurs pas l'objet de la demande, puisque le diagnostic vise à **mettre en lien le diagnostic avec la stratégie définie**.

1. 2.4.1- Evaluation du premier ensemble

- 1- Les données fondamentales mises en lumière dans le premier chapitre sont, principalement :
 - ⇒ La position géostratégique,

- ⇒ La démographie,
- ⇒ Le type d'économie.

S'il s'agit bien là de trois dimensions majeures, les évaluateurs s'interrogent sur la place accordée à la dimension « cohésion sociale », compte tenu de son importance en Guyane :

- ⇒ sous-emploi massif,
- ⇒ travail informel,
- ⇒ immigration difficilement contrôlable,
- ⇒ importante présence d'une population étrangère non francophone ainsi que des tensions engendrées par cet état de fait et des phénomènes d'insécurité préoccupants qui s'en découlent.

La spécificité d'occupation territoriale n'est-elle pas, également, une dimension majeure de la caractéristique régionale ? On pense notamment à :

- ⇒ La concentration de la population sur une faible partie du territoire (bande côtière),
- ⇒ La répartition extrêmement disséminée de petits noyaux de population sur une majeure partie de la région, avec les difficultés de maîtrise du territoire considérables que cela entraîne et les coûts d'administration induits.

En outre, présenter sous forme de questions les trois caractéristiques fondamentales recensées, apparaît un peu superficiel, quand le texte lui-même et la réalité sur laquelle il s'appuie contiennent déjà des réponses tranchées :

- ⇒ Enclave ou porte d'entrée de l'Europe en Amérique du Sud ? : Aujourd'hui et à échéance prévisible, la Guyane se présente, à titre principal, comme une enclave.
- ⇒ Explosion ou essor démographique ? : la croissance très rapide de la population n'est pas le fruit du développement économique endogène, mais le produit d'une attractivité supérieure aux zones très pauvres qui entourent la région, de l'application du statut de département français et d'un taux de fécondité important. La croissance de la population peut devenir un réel atout, dans le futur. Pour le moment et dans les années à venir ce sont les contraintes et les charges qu'elle implique qui vont dominer. L'atout reste donc, encore potentiel.
- ⇒ Economie de comptoir ou valorisation des ressources rares ? : l'analyse ainsi que les chapitres suivants montrent que l'économie réelle est, en réalité et depuis assez longtemps, une combinaison spécifique de ces deux aspects. La force des « barrières à l'entrée », psychologiques, culturelles, pratiques, mériterait d'être plus fortement soulignée.

En conséquence, considérer, comme en conclut le chapitre, que la problématique de développement guyanais est très atypique parmi les RUP surprend un peu. Ce qui nous paraît, en effet, caractériser la problématique de développement guyanais, relève moins du contenu d'un tel développement que de l'acuité des obstacles à surmonter et des multiples difficultés de rattrapage des retards accumulés.

2- Le chapitre consacré **au social, l'emploi et les infrastructures**, a connu un allègement qui semble parfois excessif, d'autant qu'il porte sur des aspects importants de la situation sociale guyanaise.

Les évaluateurs s'en étonnent, ainsi, que les développements relatifs au lien entre la formation et les emplois offerts, ainsi que ceux concernant la précarité, l'insertion, le dialogue social, aient disparus de la version du diagnostic retenue.

La présentation des efforts naissants pour la **structuration du territoire** (structuration intercommunale - gouvernance, technique, formation des agents - infrastructures et besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux - infrastructures socioculturelles, et patrimoine) a été entièrement éliminée du diagnostic. Ceci est à regretter par certains aspects : **les évaluateurs auraient plutôt choisi d'alléger le texte, mais ils auraient maintenu les constats relatifs aux insuffisances graves du système sanitaire et auraient appuyé plus fortement sur les questions relatives à la gestion des populations disséminées dans les territoires ruraux isolés.**

3- Un chapitre est consacré, à juste titre, **aux espaces urbains**. Les principales caractéristiques de la situation sont conservées par rapport à la version antérieure, malgré les coupes nombreuses. Les évaluateurs regrettent cependant que la problématique des ZUS ait totalement disparue. **Le diagnostic aurait pu insister plus fortement sur les aspects concrets de la non maîtrise urbaine : étalement urbain qui engendre des coûts d'administration en croissance excessive, coûts d'équipement en hausse constante, constructions et occupations foncières illégales, planification insuffisante et coordination des aménagements fonciers.**

4- Le chapitre relatif aux richesses naturelles porte sur une présentation très, sans doute trop, succincte du potentiel.

Notons que les enjeux liés à l'environnement : pollution, déchets, gestion des ressources, risques naturels et cadre de vie ont été éliminés du diagnostic. Il est possible que cette suppression soit liée à l'existence, par ailleurs, d'un diagnostic environnemental du PO qui lui sera annexé.

La question de l'énergie est intégrée à ce chapitre, mais la question de la ressource pétrolière n'y est pas évoquée, faute, sans doute, d'informations au sujet des recherches en mer auxquelles procèdent des opérateurs privés.

Les énergies renouvelables limitent aujourd'hui à la production d'hydro-électricité. Le diagnostic souligne les perspectives de la biomasse et du solaire tout en montrant que peu d'initiatives et peu d'investissements en la matière sont en cours de réalisation. Aucun objectif quantifié n'est précisé quant aux économies d'énergie. Sans doute sont-elles, actuellement, difficiles à estimer.

5- Comme pour le chapitre précédent, le chapitre consacré aux transports a été réduit, en particulier par l'élimination des détails relatifs à l'intermodalité, aux transports collectifs (sur ces deux sujets, les évaluateurs avaient recommandé la prudence quant à la faisabilité) et au désenclavement aérien.

Dans l'ensemble, le tableau de la situation paraît complet et exact. Peut-être aurait-il fallu insister sur le caractère stratégique de ce sujet et sur les limites raisonnablement prévisibles en matière de développement des transports au cours des années à venir. Les problèmes auraient pu être hiérarchisés en fonction de l'urgence des solutions à apporter.

Ajoutons qu'il aurait peut-être été utile, pour mieux justifier la stratégie, de rappeler que les coûts de maintenance du réseau routier sont exceptionnellement élevés, en raison des conditions climatiques, ce qui ne manque pas de limiter durablement les possibilités d'expansion du réseau.

Les perspectives d'aménagement du territoire par les effets induits de l'axe routier transamazonien, n'apparaissent-elles pas trop optimistes ?

Par ailleurs, les défauts et limites du port de commerce de Dégrad-des-Cannes, dont dépend l'approvisionnement régional, sont justement décrits²⁷. Mais il aurait été utile d'ajouter que

personne, jusqu'à présent, ne dispose d'alternative réaliste à l'aménagement de ce port défectueux.

En second lieu, l'absence de concurrence dans la desserte aérienne Paris-Cayenne Rochambeau, par ses conséquences néfastes sur les coûts du transport, méritait d'être soulignée.

2. 2.4.2- Evaluation du deuxième ensemble

Ce chapitre est consacré à la compétitivité et à l'attractivité de la Guyane.

Pour des raisons diverses (marché étroit, déficit d'infrastructures, concurrence des pays voisins aux bas coûts de main d'œuvre, travail informel etc..) l'attractivité économique est réduite et la compétitivité insuffisante. Le pôle spatial constitue une enclave et le restera. Le tissu d'entreprises est dominé par des TPE avec peu de perspectives que celles-ci deviennent des PMI. L'efficacité des aides aux entreprises, particulièrement au plan de la création d'emploi se révèle assez limitée, d'après les évaluateurs du DOCUP dont le diagnostic reprend les conclusions à son compte.

Les analyses permettent de prendre la mesure des obstacles à surmonter pour susciter une dynamique de croissance forte. Celle-ci passe, vraisemblablement, dans certains secteurs, comme la distribution, par une accentuation sérieuse de la concurrence, aspect qui n'est pas abordé.

Le diagnostic examine **les pistes possibles d'innovation et de développement**, les atouts à valoriser (transmission de données et d'images à distance, biotechnologies en milieu tropical, valorisation des ressources naturelles régionales, énergies renouvelables, corrosion et dégradation des matériaux).

Mais il n'envisage que peu de pistes de réponse à une question essentielle : **sur quelles forces entrepreneuriales le développement futur pourra-t-il reposer** ? L'absence de réponse ne semble pas relever de l'oubli mais de la difficulté à apporter aujourd'hui des réponses claires à cette interrogation capitale. L'examen de la situation suggère, néanmoins qu'un processus de renouvellement important du tissu entrepreneurial existant constitue une des conditions essentielles à un décollage économique. En outre, à un tel renouvellement, il faudra ajouter l'arrivée d'investisseurs venus de l'extérieur.

Le renforcement en cours de l'enseignement supérieur et des activités de recherche- innovation va incontestablement dans le sens du renouvellement nécessaire. Encore faudra-t-il que les jeunes diplômés ne soient pas tentés par l'émigration et que des entrepreneurs soient à même de valoriser les résultats des recherches.

3. 2.4.3- Evaluation du troisième ensemble

Le chapitre passe en revue **les principales filières et secteurs d'activités économiques**. Les analyses reposent sur la mise en parallèle des forces, faiblesses, atouts et menaces soit la méthode AFOM. Cette méthode permet d'établir une image de la situation.

Elle présente cependant des limites lorsqu'il s'agit de pondérer les caractéristiques identifiées : les forces surpassent-elles les faiblesses ? Les atouts sont-ils de nature à contenir la nocivité des menaces ?

Dans les observations qui suivent, les évaluateurs tentent de déduire des analyses AFOM, l'avenir le plus probable des filières et secteurs.

⇒ **Le secteur spatial** est présenté comme un employeur important, ce qui est vrai. Mais comment est-il possible, après avoir constaté que les effets d'entraînement endogènes paraissent faibles, de considérer que le secteur constitue « un bon levier d'action économique pour l'Etat » ?

⇒ **L'extraction aurifère** demeure, incontestablement, une activité majeure. Le caractère artisanal de l'exploitation, fortement souligné, paraît directement lié à la géologie de la ressource (extraction alluvionnaire). L'atomisation du secteur, l'importance de l'exploitation informelle résulte aussi très directement des possibilités physiques d'exploitation. Les difficultés à faire régner l'ordre public, les charges collectives que cela entraîne, les ravages causés par la pollution des fleuves, la déforestation inconsidérée, devraient conduire à émettre des doutes beaucoup plus affirmés sur l'avenir de la filière. Le projet d'extraction soutenu à présent par CAMBIOR en limite du PNR n'est pas évoqué. Il correspond incontestablement à une aubaine au plan de la création d'emploi.

Encore faudrait-il que les emplois créés soient suffisamment durables, ce qu'il conviendrait de démontrer préalablement à l'éventuelle implantation.

⇒ **La filière bois** fait partie, comme l'or, des piliers traditionnels de l'économie guyanaise. L'aspect essentiel réside dans le fait qu'une exploitation compétitive de l'immense forêt, dans le contexte continental actuel, implique des atteintes très sérieuses à l'équilibre environnemental du massif. Les concurrents compétitifs n'hésitent pas à consommer leur patrimoine forestier. Jusqu'à présent l'Etat français (propriétaire du patrimoine) s'est refusé à le faire. Sauf à hypothéquer la stratégie de développement durable, il est difficilement envisageable que l'option de l'Etat soit remise en question. Au plan des produits transformés, le diagnostic reconnaît qu'il existe des possibilités. Possibilités que limitent les coûts salariaux et l'étroitesse des débouchés locaux. En conséquence, les 740 emplois recensés peuvent incontestablement s'accroître dans les années à venir, mais sans évolution spectaculaire.

⇒ **Le BTP** est certes impulsé par la commande publique comme le constate le diagnostic. Mais le dynamisme de la construction de logements a également sa part. L'activité souffre de fluctuations cycliques que l'on pourrait limiter. L'avenir devrait rester fortement déterminé par la commande publique. Une commande publique qui pourrait être vraisemblablement satisfaite à moindre coût comme on l'a souligné dans le chapitre précédent.

⇒ **Le tourisme** autre que d'affaires et d'affinités (parents et amis) a nécessairement un avenir si l'on tient compte de l'intérêt du patrimoine naturel et du très faible niveau de développement des séjours.

L'offre hôtelière va certainement continuer à s'améliorer. Mais le tourisme balnéaire ne pouvant guère être attractif, les coûts de transports aériens devant rester élevés, les produits et équipements nécessaires à l'essor du tourisme verts étant peu étoffés, une progression réelle mais assez lente, se fondant sur des produits de niches, plutôt haut de gamme, correspond, nous semble-t-il, à l'hypothèse la plus probable.

4. 2.4.5- Conclusions

Le fait d'avoir « allégé » sur la forme et sur le contenu le diagnostic, n'est pas a priori critiquable, d'autant que ces modifications visent, semble-t-il, à produire un document qui fasse le lien avec les priorités et la stratégie déclinée dans le PO.

Ce qui est plus discutable, c'est que ce recentrage de l'exposé soit fait par simple coupe des éléments jugés éloignés de la stratégie, elle-même fortement contrainte par les orientations nationales et communautaires. Autrement dit deux observations méritent de figurer en évaluation du diagnostic :

- ⇒ Si l'objectif du diagnostic était exclusivement de justifier des priorités de l'intervention publique, il aurait fallu entièrement réécrire le texte dans ce sens. : **en l'état, les « coupes » pratiquées sur certains sujets apparaissent comme des manques ou des omissions,**
- ⇒ Si les priorités répondent trop exclusivement à des orientations « externes » aux problématiques du territoire, la lecture du diagnostic est fortement altérée et **ne permet pas de saisir l'interaction des enjeux de développement de la Guyane.**

2.5- Objectivité du diagnostic

Le diagnostic présente les difficultés de développement de la Guyane, difficultés qui sont réelles et, de surcroît, reconnues. Selon les évaluateurs, le tableau de la situation n'est ni complaisant, ni forcé. Il fait apparaître clairement que le territoire est insuffisamment porté par son économie et excessivement par ses administrations et autres services publics.

Il est cependant à regretter une « timidité » certaine sur des sujets sensibles. Par exemple, caractériser l'économie comme s'apparentant en partie à la figure de l'économie de comptoir, aurait justifié que l'on mette plus largement en lumière les changements à promouvoir dans l'évolution des pratiques des agents économiques : par rapport à la nécessité d'une dynamique concurrentielle, par rapport aux pratiques d'investissements et par rapport aux attentes quant à la rémunération des capitaux investis.

En résumé, le caractère officiel du diagnostic impose une certaine objectivité qu'il est difficile de distinguer du souci de réserve et de prudence.

2.6- Adhésion des acteurs

Le projet de diagnostic a été communiqué aux acteurs, et essentiellement, semble-t-il, aux responsables politico-administratifs.

Les évaluateurs ont eu connaissance d'une seule contribution écrite émettant des critiques de divers ordres. Ces critiques ont été assez largement prises en compte dans la version finale. Les autres réactions recueillies sont essentiellement orales, formulées à l'occasion d'entretiens.

Des discussions ont vraisemblablement eu lieu lorsque le diagnostic a été présenté pour validation aux instances de l'autorité de gestion et de ses partenaires. Les évaluateurs ne connaissent pas le détail de ces discussions.

Mais la comparaison entre les différentes versions du document et les modifications qu'il a subies avant d'être validé semblent exclure l'existence de désaccords majeurs entre partenaires et au sein de leurs services.

Le diagnostic ne nous paraît pas avoir suscité de grands débats pour deux raisons :

- ⇒ **les échelons européen et national ont tracé de grandes lignes d'actions qui découlent de différents diagnostics généraux et encadrent assez fortement les marges de manoeuvre des responsables régionaux ;**
- ⇒ **les milieux socio-professionnels semblent avoir été peu impliqués dans d'éventuels débats. En partie parce que ces débats ont eu lieu, peu de temps auparavant, dans le cadre de la préparation du SRDE.**

2.7- Valeur ajoutée par rapport à la préparation des P.O

La stratégie des P.O ne saurait découler directement d'un diagnostic territorial. En effet, l'élaboration de la stratégie consiste à combiner des besoins, des priorités et des moyens.

Le diagnostic peut assez largement déterminer et discerner les besoins. Mais **l'identification des priorités** ne découle pas naturellement et simplement des besoins. Elle **implique des choix et arbitrages d'ordre politique, d'une part, et des ajustements entre moyens disponibles et besoins, d'autre part.**

Le diagnostic proposé ne laisse planer aucun doute quant au fait que les infrastructures collectives ont fait l'objet d'investissements lourds et continus au cours des précédents programmes, mais qu'il subsiste des manques cruciaux dans de nombreux domaines. Rares sont les besoins urgents qui n'ont pas d'incidence sur l'attractivité et la compétitivité du territoire. La poursuite d'une politique très active d'équipement continue à être aussi impérative que par le passé, notamment en raison de l'expansion démographique. Autant que l'on peut en juger, dans le passé l'écart entre besoins et moyens a conduit à prioriser la satisfaction de besoins urgents et de nature à créer des situations de crise sociale. Il n'est pas difficile de prévoir que cette ligne de conduite pragmatique sera poursuivie. Peut-il en aller autrement ? Toute hiérarchisation précise des besoins d'infrastructures collectives ne peut que déboucher sur des résultats purement théoriques et éloignés des réalités.

Cependant, les populations ont besoin de revenus et les politiques de transfert ne pouvant y pourvoir que partiellement, la création de richesse sur le plan local s'impose comme un impératif catégorique. Que la stratégie de développement doive aller dans le sens d'un renforcement des actions orientées vers la création de richesse correspond à une vérité très majoritairement acquise par les acteurs régionaux. Le diagnostic ne pouvait que le confirmer.

Même si le diagnostic aurait pu être plus précis dans certaines de ses analyses, comme il a été précédemment relevé, deux constats sont fortement à prendre en compte dans la stratégie des P.O :

- ⇒ les activités qui constituent les piliers de l'économie guyanaise au cours des vingt dernières années présentent des perspectives d'expansion au mieux très modérées, concernant aussi bien l'emploi que la valeur ajoutée.
Ceci ne remet pas en question la nécessité de les aider. Mais une concentration excessive des politiques d'aides au profit des secteurs traditionnels conduirait à des déconvenues.

⇒ le pôle spatial ne saurait jouer un rôle d'entraînement majeur dans le processus de développement, même si, comparé aux autres secteurs, il apporte à l'économie locale une richesse qui n'est pas négligeable. En attendre de puissants effets de levier au profit du décollage économique conduirait à des déceptions.

Dès lors, le développement économique des années futures ne peut manquer, s'il prend l'envergure souhaitable, de reposer prioritairement sur des **activités nouvelles** portées dans une très large proportion par des **entreprises nouvelles**.

Le caractère nouveau des entreprises et des activités s'entend, bien évidemment, par rapport à la situation réelle du territoire aujourd'hui importateur d'une diversité très grande de produits de première nécessité. Autrement dit : il serait largement illusoire de chercher à susciter une nouvelle économie essentiellement fondée sur le « high tech ».

Que manque-t-il aujourd'hui pour qu'émergent ces activités et produits-services nouveaux ?

⇒ Certes pas la définition de créneaux pouvant être porteurs et pouvant correspondre aux avantages comparatifs de la Guyane. Le diagnostic se fait l'écho des travaux réalisés dans la dernière période et, notamment, dans le cadre de la préparation du SRDE. Il est toujours possible d'approfondir. Mais cet aspect n'apparaît pas prioritaire.

⇒ **Une main d'œuvre suffisamment qualifiée** qui fait encore aujourd'hui très largement défaut et qui ne se détourne pas de certains métiers. Tous les niveaux de qualification sont concernés. A cet égard, il ne faut pas sous-estimer les conflits existants entre les impératifs de formation en vue de créer de l'emploi et les impératifs sociaux qui doivent amener une fraction notable de la population à un niveau de formation qui leur procure en premier lieu une autonomie sociale, puis, par la suite, mais seulement par la suite, un emploi.

⇒ **Des entrepreneurs** à la fois compétents et acceptant de prendre des risques. Les créations d'entreprises sont certes dynamiques mais sans guère de perspective de croissance. Bien que le diagnostic ne le souligne pas assez fortement, on ne trouvera pas uniquement dans le tissu existant les entrepreneurs susceptibles d'infléchir le cours du développement économique. Des initiatives sont donc à engager pour attirer des investisseurs extérieurs. Précisons également que tout investisseur porteur d'un projet viable, dès lors qu'il ne contrarie pas les impératifs de développement durable, situé ou non dans les créneaux définis comme prioritaires, mérite d'être accueilli dans les meilleures conditions.

⇒ **Des capitaux** : la réserve du secteur bancaire classique ayant été fortement soulignée par le diagnostic et s'expliquant assez aisément par le contexte, l'ingénierie financière publique est à renforcer et développer en s'appuyant sur des spécialistes très professionnels.

⇒ **Des infrastructures d'accueil** (pépinières, incubateurs, hôtels d'entreprises, zones d'activités, accès et liaisons informatiques). Le ciblage des investissements nécessaires ne semble pas présenter de difficultés majeures, sachant qu'une dispersion territoriale excessive des moyens serait nuisible.

⇒ **Des conditions de concurrence et d'ouverture des marchés améliorées sur le plan interne**. Dans la meilleure hypothèse, les progrès réalisés au plan de l'exportation seront très

lents. Ce sont d'abord les marchés locaux qui, au cours des années des prochains programmes, pourront jouer un rôle moteur dans la croissance.

- ⇒ **De l'innovation**, mais pas exclusivement issue des organismes de recherche, même si les politiques de transfert technologique sont fondées à recevoir des moyens renforcés.
- ⇒ **Une sécurité publique** mieux assurée et qui constitue aujourd'hui une des priorités stratégiques de l'Etat.
- ⇒ Des conditions plus favorables pour les **déplacements** et, particulièrement les déplacements collectifs.

L'ampleur des changements à opérer est impressionnante, mais cela ne saurait conduire à multiplier les priorités des P.O D'importants investissements nationaux complémentaires sont donc à prévoir.

3- LEÇONS TIRÉES DE L'EXPERIENCE

3.1- Introduction

L'expérience du passé est riche d'enseignements. Il faut cependant, en mesurer les diverses limites qui, en se cumulant, réduisent les possibilités de tirer des leçons.

Tout d'abord, la génération 2007-2013 des programmes européens diffère assez profondément de la précédente. Les règlements européens et le cadre de référence stratégique national encadrent les initiatives régionales, pour la période à venir, de manière beaucoup plus directive. En conséquence, l'attention et l'énergie des acteurs tendent naturellement à se focaliser sur les dispositions à prendre pour concevoir des programmes en conformité avec les prescriptions communautaires et nationales.

En second lieu, les décideurs régionaux sont limités dans leurs possibilités de tirer des leçons du passé, par le fait que toute une série d'améliorations à apporter en fonction de l'expérience ne relèvent pas de leurs pouvoirs de décision, soit au plan des compétences juridiques, soit au plan pratique. Les exemples sont nombreux et se situent dans des domaines très divers. Ainsi, l'amélioration des délais de mise en œuvre des projets agréés se heurte fréquemment à des retards dans la disponibilité des crédits de paiement de l'Etat. Les améliorations ne dépendent pas des échelons régionaux (services déconcentrés de l'Etat). Dans le domaine de la gestion, les principales améliorations du logiciel PRESAGE relèvent d'initiatives nationales.

En troisième lieu, si certaines améliorations souhaitables sont clairement perçues par les responsables régionaux, les solutions dépendent de l'évolution d'un contexte plus large qu'ils maîtrisent assez faiblement. Par exemple, la faiblesse des cofinancements mobilisables par les collectivités locales guyanaises liée à une situation financière est très précaire, renvoie à un retard de développement dont la réduction s'avère lente et difficile.

Enfin, la mobilité des personnels dépendant de l'Etat, autorité de gestion des programmes, ne facilite pas la capitalisation de l'expérience.

Les observations précédentes ne sauraient cependant conduire à remettre en cause les capacités d'action de la part des autorités régionales. Les évaluateurs estiment tout au contraire que des enseignements importants sont à capitaliser des périodes de programmations précédentes et qu'à défaut de le faire, la réussite de la nouvelle génération de P.O pourrait être compromise.

A ce jour, les matériaux écrits permettant de justifier pleinement les analyses des évaluateurs font en partie défaut. L'évaluation finale a été ciblée sur certaines thématiques. Elle procède certes à une revue très minutieuse de la prise en compte des recommandations de l'évaluation à mi-parcours, mais ne hiérarchise et ni ne pondère les problèmes signalés. Les rapports de la CICC, quant à eux, font surtout état des contrôles et de leurs résultats, apportant des éléments utiles mais très partiels.

Les observations et recommandations proposées, ci-après, s'appuient donc, principalement sur des entretiens effectués sur place et sur la prise en compte d'indices convergents dans les divers écrits exploitables. Ceci étant, les convictions que se sont forgées les évaluateurs ne peuvent pas être toujours démontrées comme ils l'auraient souhaité.

L'examen des documents et les consultations d'acteurs ont été guidés par la recherche de réponses aux questions suivantes :

- ⇒ Parmi les leçons de l'expérience multiples et d'importance très inégales, quelles sont celles qui, dans la perspective des prochains programmes, vont jouer un rôle majeur ?
- ⇒ Quelles sont les pistes d'amélioration de la situation actuelle susceptibles d'être dégagées ?
- ⇒ Quels sont, en conséquence, les aspects des programmes qui, dans le cadre de l'évaluation, méritent une attention particulière ?

Les évaluateurs ont ainsi examinés, successivement, les aspects suivants :

- ⇒ diagnostic territorial
- ⇒ stratégie
- ⇒ actions des programmes, cohérence des politiques
- ⇒ mise en œuvre et gestion.
- ⇒ Suivi, contrôle

3.2- Diagnostic territorial

Il ne s'agit pas ici de procéder à l'analyse du diagnostic qui fait l'objet du chapitre d'évaluation précédent. Le travail proposé vise à déterminer en quoi et comment l'expérience antérieure a été capitalisée.

Tout d'abord, il importe de rappeler que les travaux de diagnostic ont été nombreux en Guyane au cours des dernières années. Sans prétendre en dresser une liste exhaustive, il faut rappeler les études réalisées par le Cabinet Algoé en 2004, par le Cabinet Ernst & Young dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique. Les travaux de l'IEDOM, en la matière et particulièrement, les rapports annuels, constituent des sources d'information et de connaissance particulièrement appréciables et appréciées. Enfin, si l'on compare l'état des productions de l'INSEE il y a une quinzaine d'années et leur état actuel, on constate que des progrès considérables ont été obtenus.

En matière de diagnostic territorial, ce n'est pas la pénurie mais l'abondance qui prévaut désormais. Tout au moins en ce qui concerne les données quantitatives et statistiques.

Pour autant, **les acquis antérieurs nous paraissent relativement peu capitalisés**. Les apports des travaux passés sont assez vite jugés comme dépassés au motif que les données quantifiées ne sont plus suffisamment représentatives de la situation actuelle considérée. Dès lors, on tend à redécouvrir des situations anciennes et parfaitement connues. Or les évolutions structurelles et les changements profonds s'accomplissent sur de longues périodes.

Il y aurait donc tout intérêt à s'inspirer des acquis en les approfondissant et en mettant beaucoup plus l'accent sur les évolutions et leurs dynamiques. On aurait également intérêt à faire en sorte que les cahiers des charges soient plus étroitement adaptés aux besoins des décideurs.

La situation pourrait évoluer dans l'avenir sous plusieurs aspects :

- ⇒ investir d'avantage dans l'élaboration des cahiers des charges ;
- ⇒ limiter les diagnostics aux aspects essentiels en imposant, notamment, des limites de volume ;

- ⇒ renforcer le suivi tout au long du programme, ce renforcement permettant de s'intéresser plus largement aux évolutions et à leurs dynamiques ;
- ⇒ définir plus précisément les responsabilités opérationnelles en matière d'élaboration, de suivi, de stockage et de maintenance de l'information.

3.3- Stratégie

La principale des leçons tirées de l'expérience, nous semble se situer sur le plan de la stratégie.

Jusqu'à présent la stratégie menée en Guyane s'est légitimement appliquée à faire face aux besoins d'équipements de base du territoire. Besoins considérables dans tous les domaines, dans un contexte démographique exceptionnellement dynamique.

Malgré les progrès accomplis et les investissements intervenus, il n'a pas été possible de mettre le territoire à un niveau optimal dans de nombreux domaines : assainissement, déchets élimination des eaux pluviales, résorption de l'habitat insalubre, équipement et infrastructures des zones rurales, santé, infrastructures de transports, enseignement.....**Il s'avère donc très difficile de ralentir un effort d'équipement qui, malgré son importance, demeure assez largement en deçà de l'optimum.**

Simultanément, **le développement économique n'a pas suffisamment suivi l'effort d'équipement.** Au cours des deux derniers programmes, les activités non marchandes ont connu une croissance infiniment plus rapide que les activités marchandes, d'où un déséquilibre porteur, d'une dépendance excessive aux ressources transférées de la Métropole et de l'Union. Le risque d'une réduction de ces ressources n'étant nullement théorique, la perspective d'une paupérisation des populations constitue un des avènements possibles. Rappelons, à cet égard que la PIB évolue de manière négative. Même si l'expansion démographique rapide pèse très fortement sur cette évolution, la création de valeur économique apparaît, de manière structurelle, comme fondamentalement insuffisante. L'expérience passée nous enseigne, par conséquent, qu'un rééquilibrage s'impose de manière impérative afin de rendre la croissance économique beaucoup plus forte et durable.

Nous aurons l'occasion de constater dans l'analyse de la stratégie (objet d'un chapitre spécifique de l'évaluation) que le rééquilibrage indispensable est au centre de la stratégie des programmes 2007-2013. Une telle démarche doit, sans doute beaucoup aux orientations édictées par les autorités communautaires et nationales. Mais les évaluateurs ont pu constater qu'elle coïncide également avec les analyses et les convictions des autorités régionales

Il importe d'ores et déjà de souligner que l'inflexion stratégique décidée ne sera couronnée par la réussite qu'à condition de surmonter de nombreux obstacles.

Le premier de ces obstacles est celui du temps. Il faudra **plus que sept années d'efforts** pour susciter un développement économique significatif. On ne saurait donc, raisonnablement s'attendre à des résultats spectaculaires à afficher au terme de la période.

Ceci étant, **il est possible en sept ans d'inverser l'orientation des tendances actuelles, c'est-à-dire d'accéder à une croissance positive.**

Le retournement de tendance implique qu'au plan économique se combinent, d'une part, un dynamisme sensiblement supérieur du capital privé et, d'autre part, des politiques d'aides publiques nettement plus efficaces et innovantes.

Le dynamisme du capital déjà implanté est sans doute à renforcer par des moyens qui ne relèvent pas directement du programme. Citons à titre d'exemples, un fonctionnement amélioré des conditions de concurrence, une meilleure planification de la commande publique. D'autres initiatives peuvent relever directement des P.O : animation renforcée du tissu, mobilisation accrue des organisations représentatives des milieux économiques, prospection des investisseurs extérieurs. Dans le cadre du programme Objectif 1 2000-2006, cette prospection n'a pas atteint, nous semble-t-il, l'intensité et l'efficacité souhaitables. Lever les barrières à l'entrée pour ces investisseurs extérieurs constitue, de notre point de vue, un impératif de premier ordre.

Parallèlement, nous constatons que les politiques d'aides publiques aux entreprises n'ont pas, non plus, eu l'efficacité attendue. Rappelons, en effet, que les dépenses prévues dans le précédent DOCUP au titre des dépenses économiques ont dû être révisées à la baisse à mi parcours.

Ce ne sont donc pas seulement les orientations stratégiques antérieures qu'il faut infléchir en matière de développement économique, mais également les conditions de mise en œuvre des politiques d'aides

Au plan territorial, il n'existe pas, dans le précédent programme, d'options explicites quant à la part des ressources à affecter aux zones urbaines, d'une part, et aux zones rurales, d'autre part.

Dans une Région comme la Guyane au peuplement très concentré dans les zones urbaines, la stratégie territoriale méritait d'être plus apparente et il est souhaitable que les futurs P.O procèdent à des choix territoriaux plus clairs.

3.4- Cohérence et contenu des actions

Les deux derniers DOCUP se caractérisent par une assez grande dilution des priorités, qui s'est concrétisée par le nombre très important de thématiques déclinées. La dilution a eu pour résultat, selon nous, des avancées nombreuses certes, mais, pour de nombreuses thématiques, trop modestes. L'effet de levier global des Fonds européens n'a pas été suffisamment puissant. L'évaluation finale le montre assez clairement dans le domaine crucial de l'emploi.

L'allocation des ressources n'a pas toujours été optimale. Nous avons pu, par exemple, constater de visu l'existence de certains équipements surdimensionnés, financés avec l'aide des Fonds. Il faut se garder de généraliser. Mais on ne peut manquer de souligner des anomalies qui n'ont pas été tout à fait exceptionnelles.

Certaines aides, tout spécialement les aides économiques du DOCUP 2000-2006, ont été mises en place avec des taux insuffisamment incitatifs.

Les infrastructures d'accueil des activités économiques (zones d'activités, pépinières, incubateurs, hôtels d'entreprises) ont peu progressé faute, notamment, de projets suffisamment soucieux de viabilité économique.

Tout en reconnaissant qu'ils ne sont pas en mesure d'apporter la preuve de cette observation, les évaluateurs sont convaincus que les coûts de certains équipements ont été trop élevés (en matière d'infrastructures éducatives par exemple). L'efficacité des interventions peut donc être améliorée de manière assez sensible dans plusieurs domaines.

3.5- Mise en œuvre

Les différents rapports de la CICC concernant les opérations du présent DOCUP montrent que d'importantes améliorations sont intervenues au cours de la période 2000-2006, surtout après 2003. Ces améliorations concernent, principalement, l'organisation des moyens relevant de l'autorité de gestion, l'enregistrement informatique des dossiers, la certification du service fait et la légalité des actions.

Les aides économiques ont fait l'objet d'une mise en œuvre problématique pour des raisons diverses et parfois complexes que l'on peut seulement résumer comme suit²⁸ :

- ⇒ déficit d'animation : par exemple en ce qui concerne la mesure d'aide aux commerces et à l'artisanat ;
- ⇒ professionnalisation insuffisante de certains acteurs conduisant à des utilisations erronées des crédits, à une application approximative des règlements européens, à des interprétations erronées dans les conditions d'éligibilité et à des retards de programmation, ces dysfonctionnements portant sur plusieurs mesures des axes 1 et 2 ;
- ⇒ déficit d'ingénierie de certains maîtres d'ouvrages : par exemple en matière de zone d'activités (mesure 2.2.) ;
- ⇒ financement d'opérations hors programmation dans le cadre des aides directes à l'investissement matériel et immatériel des entreprises ;
- ⇒ responsabilités trop peu précisément définies et/ou insuffisamment respectées dans la gestion des aides et l'animation du tissu économique ;
- ⇒ manque de visibilité adéquate pour certaines contreparties nationales.

Les évaluateurs recommandent de procéder à d'importantes améliorations de mise en œuvre dans **la définition des responsabilités d'animation des mesures et d'instruction des projets, dans la professionnalisation des gestionnaires** là où des déficiences ont été constatées. Ces deux séries de dispositions nous paraissent plus importantes que la mise en place, par exemple d'un guichet unique.

L'expérience montre que l'animation des mesures, l'accompagnement des porteurs, l'apport d'ingénierie, constituent autant d'aspects qu'il conviendrait de renforcer dans le prochain programme, particulièrement en matière économique.

4- EVALUATION DE LA STRATEGIE

4.1- Fondements de la stratégie

Le diagnostic territorial a passé en revue tous les aspects de la situation guyanaise. L'évaluation ex ante a procédé à son analyse critique. Avant de proposer une appréciation de la stratégie exposée dans le P.O, il apparaît nécessaire d'en examiner, de manière synthétique, les éléments-clés qu'ils faut nécessairement prendre en compte pour définir une stratégie réaliste.

⇒ **Le marché intérieur et son évolution**

Le marché intérieur est étroit. Il est également en croissance rapide. Ceci étant, les difficultés que rencontre le territoire dans son décollage économique ne sont que partiellement liées à la dimension de ce marché. Les exemples abondent d'économies ayant vu leurs populations de consommateurs potentiels augmenter sans pour autant sortir du sous-développement. En conséquence, on ne saurait considérer, ce que tend à faire l'exposé stratégique du P.O que l'extension du marché intérieur représentera un levier déterminant dans le processus de croissance à activer. D'autant, que le seuil, considéré comme critique, par certaines analyses des 400 000 habitants, ne sera pas atteint avant 2025. L'élargissement du marché intérieur va sans aucun doute constituer un atout, mais qui ne saurait être porteur d'amélioration sans que beaucoup d'autres facteurs de développement entrent en jeu.

⇒ **L'investissement productif**

Les données pertinentes en la matière s'avèrent très mal connues, s'agissant pourtant d'un facteur déterminant. Mais tout indique qu'il se caractérise par une faiblesse remarquable : poids exceptionnel de l'emploi public, forte tertiairisation de l'économie. Les activités clés de l'avenir seront les industries manufacturières (agro-alimentaires comprises), ainsi que les services aux entreprises. Autant que l'on puisse en juger, le développement économique passé n'est pas allé principalement dans ce sens. L'exposé stratégique du P.O est donc pleinement fondé à prôner une stratégie de rupture.

⇒ **Les infrastructures d'accueil des entreprises**

Elles ne sont pas encore au niveau qu'exigerait un développement économique accéléré. L'effort de mise à niveau à intensifier se présente comme tout à fait considérable puisqu'il concerne, non seulement les zones d'activités économiques, mais également, les liaisons routières et les infrastructures portuaires. Il est probable que l'écart entre les investissements nécessaires et les investissements compatibles avec les possibilités financières publiques demeurera élevé au cours de la période 2007-2013.

⇒ **Les ressources naturelles à vocation économique**

A partir des informations disponibles, il faut considérer, nous semble-t-il, que l'exploitation des ressources naturelles ne saurait être un vecteur de croissance substantiel. C'est ce que nous avons conclu de notre examen critique du diagnostic territorial. On ne saurait, en effet, confondre l'existence de richesses naturelles avec la possibilité économique de les exploiter.

⇒ **Les filières d'activités économiques existantes**

L'activité spatiale qui s'est développée sur le site de Kourou n'est pas sans effets positifs et collatéraux sur un certain essaimage technologiques au bénéfice du territoire. Mais on ne peut considérer que l'on détiendrait là un véritable levier. En agro-alimentaire, il existe de réelles possibilités de croissance par substitution aux importations.

Les autres secteurs existants présentent des perspectives de développement limité. Une source importante de la croissance future devrait donc résider dans des activités qui n'existent pas encore.

⇒ **Les ressources humaines**

Faiblesse générale des qualifications et déséquilibres divers entre offre et demande caractérisent la situation existante qui n'est donc pas suffisamment propice à l'accélération du développement économique.

⇒ **Esprit d'entreprise**

Il se manifeste plus particulièrement dans le commerce et les services aux particuliers et peu dans les domaines les plus porteurs d'avenir et d'emploi. Comme le montre le diagnostic territorial, l'économie repose encore assez largement sur des positions de rentes.

⇒ **L'action publique nationale et communautaire**

Il ne paraît pas exagéré d'affirmer qu'elle représente depuis de longues années la poutre maîtresse de l'existence économique, sociale, sanitaire et éducative du territoire.

⇒ **La cohésion sociale**

Sans être d'une fragilité extrême, elle est, à beaucoup d'égards, problématique : taux de chômage élevé, délinquance urbaine non négligeable, forte immigration clandestine. Toute stratégie de changement, non comprise par une fraction suffisamment importante de la population et non porteuse de perspectives d'améliorations des situations individuelles, apparaît donc comme vouée à l'échec.

4.2- Pertinence globale de la stratégie

Les évaluateurs portent une appréciation positive de la stratégie retenue, tout en suggérant divers changements portant aussi bien sur la forme que sur le fond.

La stratégie du programme **s'inscrit pleinement dans le cadre défini par les orientations stratégiques communautaires et nationales**. Cette conclusion est argumentée dans le chapitre dédié à la cohérence externe.

Cette stratégie s'inscrit assez sensiblement en rupture avec la démarche antérieure du DOCUP 2000-2006 car elle considère le développement économique comme la première des priorités.

Les évaluateurs ne peuvent que souscrire à un tel changement car il ne saurait y avoir d'autre voie pour améliorer l'emploi et les revenus d'une population en expansion exceptionnellement rapide. Les leçons de l'expérience montrent que la pertinence stratégique est indissociable d'une mise en œuvre beaucoup plus performante, particulièrement dans la sélection des projets.

Une place tout à fait conforme à l'agenda de Lisbonne est accordée, pour promouvoir l'économie par l'innovation et les transferts de technologie.

La stratégie retenue fait également preuve de réalisme en prenant en compte le fait qu'une concentration complète des actions et des moyens sur l'économie serait inopérante. En effet : **sans avancées significatives concernant l'aménagement du territoire, l'attractivité économique du territoire demeurerait insuffisante.**

De plus, il n'est pas concevable de ralentir l'effort d'équipement nécessaire à la formation, ni de le circonscire à l'apport aux entreprises d'une main d'œuvre qualifiée.

4.3- Risques de la stratégie

Le fait qu'une stratégie de développement soit pertinente ne signifie pas qu'elle soit sans risque.

Comme il a été souligné dans le précédent paragraphe, une mise en œuvre non performante peut faire déraiser la stratégie.

En second lieu, **l'écart entre les ressources que l'on envisage de mobiliser et les investissements nécessaires** sera, sans doute important et pèsera inévitablement sur l'ampleur des résultats et des impacts. Il y aurait lieu de faire apparaître une telle dimension dans l'exposé stratégique.

De plus, la stratégie du P.O implique une démarche, pour partie, nouvelle des pouvoirs publics locaux. Compte tenu de la faiblesse du milieu économique, ils devront assumer une fonction de développeur économique qu'il ne sera pas aisé de concilier avec la culture administrative classique.

Il sera certes possible de déléguer la maîtrise d'œuvre de certains aspects du programme à des spécialistes issus de l'industrie et de la finance, mais le suivi rapproché de leurs missions sera indispensable et contraignant.

Enfin, l'ambition du programme étant de procéder à un renouvellement en profondeur du tissu économique et des ressources humaines au sein des entreprises, il est certain que la Guyane s'engage là dans **un processus de longue durée dont les bénéfices se capitaliseront lentement et très progressivement.**

Il est important de souligner que les concepteurs du programme sont pleinement avertis des risques et les assument.

4.4- Evaluation des enjeux identifiés

Il n'est pas toujours aisé de distinguer entre les questions de forme et de fond. Néanmoins, pour faciliter l'examen les évaluateurs ont recouru à cette distinction.

5. 4.4.1- Questions de forme

⇒ L'exposé stratégique, reprenant des éléments de l'étude KPMG, laisse à penser que ce prestataire a fait plus qu'apporter une assistance technique au maître d'ouvrage. Or la stratégie doit être celle des responsables, sans que ceux-ci paraissent inspirés par des tiers.

- ⇒ Avant d'en venir aux enjeux stratégiques, il aurait été utile de faire le lien avec la période de programmation antérieure en soulignant rapidement aussi bien les avancées importantes, que les retards et déséquilibres persistants
- ⇒ La lisibilité de l'exposé pourrait être améliorée en utilisant un langage plus simple, c'est à dire en évitant le recours trop fréquent à la « langue de bois²⁹ ». Mais les déficiences formelles renvoient parfois à des clarifications insuffisantes sur le fond.

6. 4.4.2- Questions de fond

- ⇒ L'objectif stratégique majeur du P.O pour les années à venir est, nous semble-t-il, de susciter une croissance durable dans un contexte d'expansion démographique accélérée. Le diagnostic montre clairement que les secteurs économiques et le tissu d'entreprises existants n'ont pas été suffisamment porteurs. Il s'ensuit que **l'objectif de croissance durable implique un renouvellement profond des activités économiques, d'une part, et des forces économiques, d'autre part,**.
Ce double enjeu aurait mérité d'être positionné en tête de l'analyse des enjeux. Ce qui aurait rendu plus lisible l'axe 1 fondé sur l'innovation, la recherche et les transferts de technologie. En effet, le marché intérieur ne pourra véritablement constituer une base de développement que si l'offre économique en biens et services se renouvelle.
- ⇒ « *Un enjeu d'attraction des ressources extérieures* »³⁰ : Considérer les richesses guyanaise en général n'a guère de sens. Du point de vue des enjeux de développement, il n'est pas réaliste de laisser penser que les ressources naturelles économiquement exploitables sont considérables. Les ressources humaines quant à elles, toujours du point de vue du développement, sont à enrichir fortement. En fait, l'idée majeure est que la mise en œuvre du processus de croissance durable passe par la venue d'investissements extérieurs, lesquels exigeront que le territoire soit économiquement plus attractif.
Il aurait été judicieux **d'être plus clair dans la nécessité de mobiliser des capitaux et investisseurs extérieurs** compte tenu de la nécessité de créer un instrument dédié à cette tâche et financé par le programme.
- ⇒ « *Un enjeu de valorisation des potentiels locaux par la structuration des secteurs d'activités majeurs* ». Il est certes important que les secteurs existants se structurent plus avant. Mais dans un contexte où la majorité des entreprises ne comporte aucun salarié, l'enjeu majeur n'est-il pas de constituer un tissu de véritables petites entreprises ? **Ces entreprises**, seront, pour une large part, **nouvelles** ou ne seront pas. Elles n'auront véritablement leur place qu'en se créant dans des secteurs non surchargés (en particulier, les entreprises commerciales ne sauraient être soutenues). Elles justifieront de larges appuis publics qu'à condition d'être **fondées sur des activités productives, matérielles et immatérielles** (services aux entreprises). Il aurait fallu, nous semble-t-il souligner ces aspects afin d'apporter une justification pleinement fondée aux actions d'aide directe aux entreprises prévues dans le programme.
- ⇒ « *Un enjeu de qualification de l'offre territoriale et de soutien fonctionnel* » : Il importe en effet de souligner que le processus de croissance visé exige que les infrastructures économiques soient sensiblement améliorées, mais, comme il est de moins en moins possible de dissocier l'attractivité économique de l'attractivité résidentielle au sens large (cadre de vie), une stratégie réaliste ne peut faire l'impasse sur la mise à niveau urbaine, la santé, etc. Soit **une**

exigence d'investissements non économiques qui reste élevée. Il faut bien reconnaître que les ressources du programme ne permettront qu'une satisfaction partielle. Sans s'appesantir sur l'étroitesse des moyens, il aurait fallu au moins évoquer une démarche sélective d'amélioration des aspects les plus critiques des infrastructures non économiques.

- ⇒ « *Les infrastructures une condition nécessaire au développement... mais pas suffisante* » : en améliorant et clarifiant le § précédent, celui-ci n'aurait plus eu d'objet.
- ⇒ « *Un enjeu d'animation renforcée du développement économique* » : Ce développement semble tout à fait justifié.
- ⇒ « *Une priorité au positionnement fort : l'approche la plus adaptée à la Guyane* »³¹ : Le concept de « positionnement fort » paraît quelque peu flou. Nous préférons « **renouvellement des activités productives fondé sur l'innovation** ». Car telle est bien la position défendue et partagée par les évaluateurs.
- ⇒ Par ailleurs, nous ne sommes pas totalement convaincus que « *les industries brésiliennes présentent des opportunités intéressantes dans l'agro-alimentaire et les énergies renouvelables* ».
- ⇒ Désaccord également avec l'idée selon laquelle le spatial peut être un vecteur majeur du renouvellement, même s'il est vrai qu'il peut jouer un rôle plus important et plus actif que par le passé.
- ⇒ Désaccord aussi avec l'ambiguïté du propos qui risque d'accréditer l'idée que le processus de croissance peut s'appuyer, à titre principal, sur une diversification des forces économiques existantes. Malheureusement non et c'est bien là toute la difficulté stratégique à surmonter³².
- ⇒ Désaccord enfin avec la notion, sans contenu opérationnel ni actuel de la Guyane, « *porte d'entrée de l'Europe* »

En conclusion, les évaluateurs estiment que l'exposé aurait gagné à être plus limité, en reposant sur les bases suivantes :

- ⇒ **nécessité impérative du renouvellement du tissu économique ;**
- ⇒ **sur des bases technologiques nouvelles ;**
- ⇒ **sans négliger pour autant l'existant dans ses composantes productives et en s'appuyant sur les éléments prêts à évoluer ;**
- ⇒ **avec un appui financier et une animation publics aussi élevés que possible ;**
- ⇒ **en misant fortement sur l'éducation et la formation professionnelle.**

5- EVALUATION DE LA PERTINENCE

5.1- Introduction

L'évaluation de la stratégie présentée dans le chapitre précédent s'est essentiellement intéressée aux priorités essentielles à promouvoir, aux réorientations à impulser par rapport au passé et aux conditions générales de réussite du futur programme.

L'évaluation de la pertinence prolonge les analyses précédentes en abordant les contenus et l'organisation du P.O, selon une approche plus opérationnelle et plus détaillée (axes et actions).

Les principaux critères d'évaluation de la pertinence concernent :

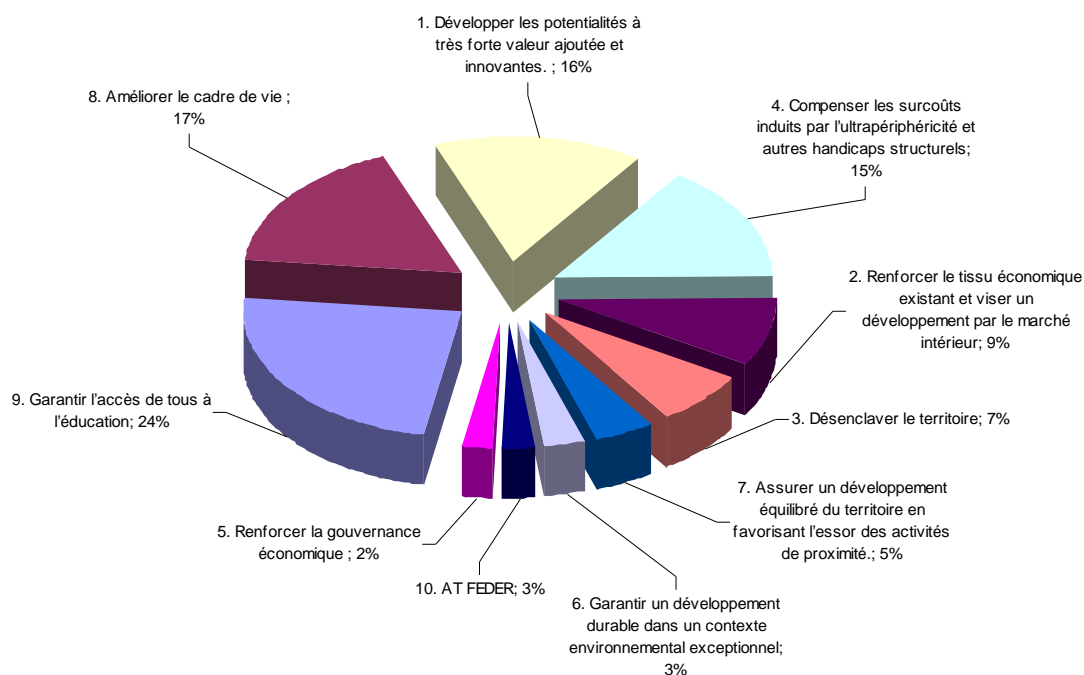
- ⇒ la clarté et la qualité des objectifs au regard de la stratégie ;
- ⇒ la faisabilité des actions prévues ;
- ⇒ l'adéquation des ressources qui leurs sont allouées ;
- ⇒ les perspectives de résultats et impacts.

Les actions à évaluer s'inscrivent dans neufs axes prioritaires auxquels sont allouées des ressources différenciées

Le schéma ci-dessous indique 4 grandes priorités « financières » :

- Equipements scolaires et de formation (Axe 8) ;
- Aménagements et restructurations urbaines (Axe 9) ;
- Développement économique par la recherche et l'innovation (Axe 1) ;
- Compenser les handicaps liés à l'éloignement (Axe 4).

Poids des axes dans la maquette financière en coût total



Toutefois, une lecture purement financière du programme traduit assez mal l'envergure de la stratégie adoptée. Elle n'est pas suffisante pour apprécier la pertinence des actions envisagées.

En effet, une première lecture pourrait laisser croire à une continuité stratégique avec le DOCUP 2000-2006, au moins pour ce qui concerne le rattrapage et la mise à niveau en termes d'équipements et d'infrastructures. Bien au contraire, le PO FEDER de la Région Guyane, si l'on examine son exposé stratégique et l'articulation de ses actions prioritaires, traduit **une volonté de rupture avec le passé à trois égards :**

- ⇒ **Rupture avec une logique exclusive de rattrapage:** il s'agit d'impulser un saut qualitatif qui devrait produire les moyens de la mise à niveau générale des infrastructures.
- ⇒ **Rupture de positionnement :** la Guyane entend prendre place, ou tout au moins, préparer sa place, dans la dynamique de compétitivité impulsée par les politiques nationales et communautaires.
- ⇒ **Rupture avec la dépendance extérieure:** en ciblant un développement économique par l'élargissement du marché intérieur, la Guyane entend s'appuyer désormais sur la valorisation de ses propres atouts : biodiversité, ressources naturelles, croissance démographique...

Cette volonté de rupture relative, est observée dans l'examen des 30 actions prioritaires du P.O tel qu'il est proposé ci-dessous.

5.2- AXE 1 : Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes

7. 5.2.1- Stratégie et pertinence de l'axe

Les actions financées par l'axe 1 ont pour objectif d'accompagner la réalisation de programmes scientifiques, valoriser le potentiel de RDT régional et promouvoir le développement et la diffusion des innovations par la mise en place d'outils ainsi que d'actions d'incitation et d'accompagnement des entreprises.

En lien direct avec les orientations stratégiques communautaires et nationales, l'axe vise à positionner fortement la Guyane dans le processus de compétitivité engagé à l'échelle de l'Union, par la valorisation et la consolidation de ses atouts.

Concrètement il s'agit d'articuler :

- Le potentiel de recherche déjà important dans la Région,
- Les ressources naturelles exceptionnelles dont elle dispose,
- Le développement des activités économiques innovantes productives en Guyane.

Les cinq actions envisagées couvrent l'ensemble de la chaîne « innovation ». Partant de la recherche (financement des équipes et des matériels de laboratoires) et de l'enseignement supérieur (extension des bâtiments du PUG) (**actions 1.1 et 1.2**), l'axe prévoit la création d'un incubateur (outil favorisant le transfert de technologie) et de pépinières d'entreprises innovantes (**action 1.3**). De plus, il prévoit des aides directes au profit des entreprises, aides ciblées sur l'acquisition de procédés et technologies innovantes (**action 1.4**). Enfin, l'**action 1.5** est dédiée à la mise en place de partenariats avec les pôles de compétitivité métropolitains.

Outre l'articulation opérationnelle entre les différentes actions, l'axe 1 concentre ses efforts sur des thématiques spécifiques **en cohérence avec les potentialités régionales** : biodiversité, énergies renouvelables, lutte contre la corrosion, recherche sur les maladies émergentes, coopération et rapprochement avec les pôles spécialisés sur la santé, la télédétection, la pharmacologie. Autant de thèmes et de domaines pour lesquels la Guyane peut disposer d'avantages comparatifs non négligeables du fait de ses ressources mais aussi de sa position géographique.

Les efforts sont volontairement orientés sur le **développement « par » le marché intérieur** en synergie avec l'axe 2. Il s'agit là de **l'aspect le plus volontariste** du P.O si l'on tient compte de la situation actuelle du tissu d'entreprises guyanaises essentiellement constitué de TPE artisanales ou de services. Même si le diagnostic souligne très justement l'importante progression en termes de création et de taux de survie à 3 ans des entreprises locales, le défi paraît important et le risque d'une telle orientation stratégique, toute pertinente qu'elle soit, est à souligner.

Cette stratégie ne découle pas tout à fait directement du diagnostic territorial. Sans être en contradiction avec ce dernier, elle traduit une dynamique de changement, sans doute largement impulsée par les orientations communautaires et nationales, mais qui n'en est pas moins cohérente avec les potentialités régionales.

Le passage de la recherche à l'application par les entreprises guyanaises (actions 1.3) s'il est largement motivé et argumenté, suscite quelques interrogations quant aux modalités opérationnelles, d'une part, et surtout, quant aux capacités de réponse du tissu local à de telles ambitions.

Le transfert de technologies ne pourra vraisemblablement pas se concrétiser sans investissements extérieurs, eux-mêmes très dépendants de l'attractivité régionale. Au-delà des conditions financières (aides directes), l'attractivité repose sur un ensemble de facteurs liés à l'environnement des entreprises et à la qualité du cadre de vie.

Ainsi, l'aboutissement des actions de l'axe 1 est-il pour partie conditionné par des opérations financées par les autres axes du P.O et qui visent, par exemple, à améliorer l'offre foncière et de services aux entreprises, à réduire les surcoûts de fret pour les intrants et les équipements, à assurer le désenclavement numérique du territoire, l'amélioration des infrastructures urbaines ...

Par ailleurs, l'émergence d'une économie innovante induit des besoins importants en termes de ressources humaines et de compétences. La clé de réussite passe donc, fortement, par **une articulation cohérente entre le PO FEDER et le PO FSE** qui prend en charge les aspects de formation. Les efforts doivent porter sur :

- ⇒ une hausse générale des qualifications et une priorité forte conférée à cette thématique essentielle ;
- ⇒ une augmentation, également générale, du nombre d'actifs qualifiés ;
- ⇒ un équilibre sensiblement amélioré entre qualifications demandées et qualifications offertes ;
- ⇒ une orientation volontariste du contenu des formations générales et professionnelles en fonction des besoins futurs et non pas des besoins passés.

8. 5.2.2- Structure financière de l'axe 1

L'axe 1 représente 16% du montant total de la maquette PO FEDER (au 9 mars 2007). Doté de 102,5 millions d'euros en coût total, l'essentiel de l'effort financier de l'axe est concentré sur les actions destinées à la recherche (programmes des laboratoires) et aux équipements (essentiellement situés sur le site du PUG³³).

Axe	% TOTAL PO	CT	UE	Taux UE	DPN	Privé
1. Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes.	15,44%	99,5	45	45,23%	46,2	8,3
1.1 Développer l'économie de la connaissance et la recherche	5%	32,5	20	62%	11,7	0,8
1.2 Développer le Pôle Universitaire Guyanais pour doter la région des équipements nécessaires à une formation de qualité pour les jeunes guyanais.	6%	41	13	32%	28	0
1.3 Favoriser le transfert de technologie et la traduction de recherche du potentiel de recherche en innovations mises en œuvre dans et par les entreprises guyanaises	2%	10,5	5	48%	3	2,5
1.4 Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée	2%	11,5	5	43%	1,5	5
1.5 Etablir des partenariats avec les Pôles de Compétitivité sur les activités d'excellence en synergie avec le SRDE	1%	4	2	50%	2	0

Choix et pertinence des indicateurs

Les indicateurs paraissent, dans l'ensemble, pertinents. Les valeurs initiales et cibles sont en générale renseignées et fixent bien les objectifs quantifiés à atteindre. Cependant :

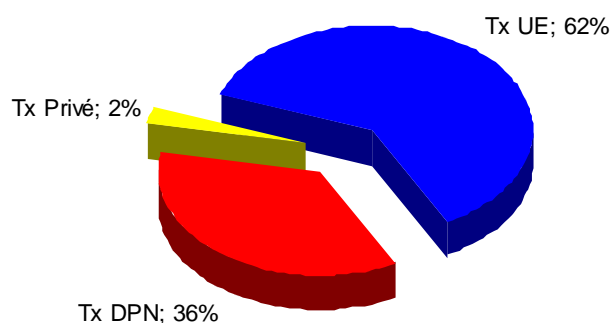
- ⇒ Il nous semble que pour certains indicateurs, les ambitions, toutes légitimes qu'elles puissent être, sont supérieures aux possibilités réelles de renseignement. Ainsi, « l'augmentation de la productivité suite à l'acquisition de nouvelles technologies » paraît difficilement quantifiable puisqu'elle concernera plusieurs entreprises, d'une part, et qu'il sera, d'autre part, difficile pour chacune d'entre elles de préciser la part précise de productivité liée à l'acquisition de technologie dans la productivité globale de l'entreprise. Il en est de même pour l'affectation de « l'augmentation du résultat des entreprises bénéficiaires ».
- ⇒ Il paraît judicieux de préciser si le « nombre d'enseignants/chercheurs installés sur le site du PUG » et fixé à 100 pour 2007-2013, concerne le nombre global permanent, un comptage périodique, une somme cumulée sur les 7 ans ?
- ⇒ Le « nombre d'entreprises aidées pour la réalisation de projets de transferts... » correspondra au nombre de dossier programmés et enregistrés sous PRESAGE.

9. 5.2.3-Pertinence des actions prioritaires

Action 1.1	Développer l'économie de la connaissance et la recherche
Objet	Action composée d'opérations immatérielles, essentiellement destinées aux laboratoires et équipes de chercheurs. Trois thématiques phares: <ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité • Maladies tropicales • Dynamiques et gestion durable des territoires
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Coût total de 32,5 millions d'€ • 62% FEDER, 36% répartis entre Etat, Région et autres publics, 2% financements privés • 32% du coût total de l'axe 1

Action 1.1	Développer l'économie de la connaissance et la recherche
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • 5% du coût total du programme • Objectifs conformes aux orientations stratégiques et aux règlements. • Thématiques privilégiées, en lien avec les potentiels et atouts régionaux. • Synergie forte avec les autres actions de l'axe et plus largement du PO. • Interrogations quant aux possibilité effectives de transfert économique compte tenu du tissu d'entreprises locales.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de « l'applicabilité » des résultats des recherches soutenues par les entreprises guyanaises existantes ou à créer. Le lien nous semble devoir être fait, au moins, sur le principe, dès l'identification et le choix des projets de recherche. • Le critère de délais d'obtention de résultats « transférables » à l'économie pourrait également être retenu, au moins pour partie. En effet, la pertinence de l'ensemble de l'axe est soumise à la mise en synergie entre résultat des recherches financées et développement économique dans les limites temporelles du PO. • L'articulation stratégique avec le FSE pourrait être mise en évidence et valorisée.
Conclusion	<ul style="list-style-type: none"> • L'action est fondatrice de la stratégie de développement par l'innovation. • Pour s'assurer de l'effet levier des projets de recherche soutenus, il serait bon d'en délimiter le plus clairement possible les critères d'éligibilité.

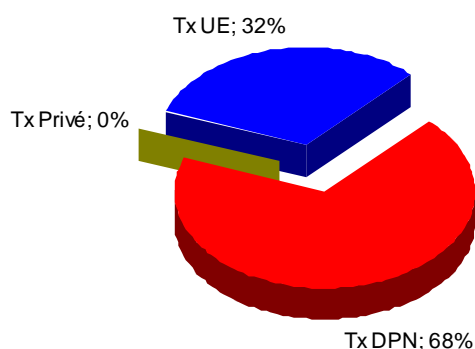
1.1 Développer l'économie de la connaissance et la recherche



Action 1.2	Développer le Pôle Universitaire Guyanais (PUG) pour doter la région des atouts nécessaires à une formation supérieure de qualité
Objet	Action composée d'opérations matérielles destinées à équiper le PUG : <ul style="list-style-type: none"> • Extension de bâtiments, • Création d'une médiathèque...
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Coût total de 41 millions d'€ • 32% FEDER, 68% répartis entre Etat et Région • 40% du coût total de l'axe 1 • 6% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs adaptés aux orientations stratégiques et aux règlements (en accord avec la Commission Européenne). L'ambition de « développer l'économie de la connaissance » ne pouvant être concrétisée sans l'équipement adéquat. • Les cibles paraissent pertinentes au regard des insuffisances locales en matière d'équipements technologiques et scientifiques.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • Formellement, les opérations éligibles pourraient être mieux décrites à la fois dans leur contenu et dans leur objectif spécifique.

Action 1.2	Développer le Pôle Universitaire Guyanais (PUG) pour doter la région des atouts nécessaires à une formation supérieure de qualité
	<ul style="list-style-type: none"> Le descriptif de l'action évoque « la mutualisation et la synergie entre recherche et enseignement supérieur ». Il paraît tout à fait indispensable de mieux valoriser cet aspect et les impacts positifs sur les conditions d'accès <u>des étudiants</u> guyanais au savoir : l'action n'est pas exclusivement dédiée aux laboratoires de recherche.
Conclusion	L'action vise à fournir « les moyens » de la stratégie de développement par la recherche mais les délais de réalisation de ces moyens (constructions) ne semblent pas compatibles avec ceux du programme en terme d'impact. En d'autres termes si l'on peut envisager d'achever les investissements matériels dans la période 2007-2013, on ne peut espérer avoir, dans le même temps, financé les projets de recherches qui auraient, ensuite, et toujours dans le même délai, des incidences sur le développement économique local.

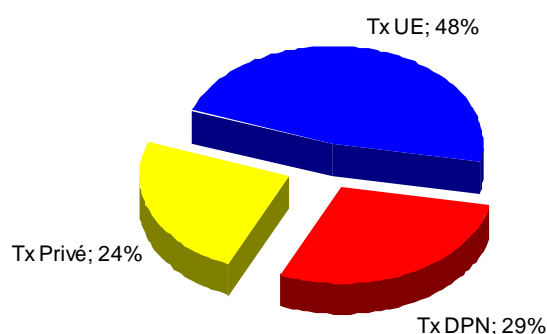
1.2 Développer le Pole Universitaire Guyanais pour doter la région des équipements nécessaires à une formation de qualité pour les jeunes guyanais.



Action 1.3	Favoriser les transferts de technologies et la traduction du potentiel de recherche en innovation, mise en oeuvre
Objet	<p>Action composée d'opérations matérielles destinées au transfert des résultats de la recherche aux entreprises locales:</p> <ul style="list-style-type: none"> Incubateur, Pépinières d'entreprises innovantes.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 10,5 millions d'€ 47,6% FEDER, 28,6% répartis entre Région, autres publics, 23,8% financements privés 10,2% du coût total de l'axe 1 2% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs conformes aux orientations stratégiques et aux règlements. Les moyens alloués paraissent cependant faibles (2% de l'axe, et 4 fois moins de financements prévus par rapport aux équipements dédiés à la recherche), la qualité des instruments de transfert étant tout à fait déterminante pour assurer la cohérence globale de l'axe. <p>Deux nuances à cette observation concernant l'envergure de l'action:</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Elle se situe en lien étroit avec l'ensemble des mesures mises en place au niveau national pour l'innovation, ⇒ Elle se positionne clairement en articulation avec l'axe 2, dédié au renforcement du tissu économique local. <p>Dans le même temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'objectif quantitatif vise 8 projets incubés, 8 entreprises innovantes accueillies en

Action 1.3	Favoriser les transferts de technologies et la traduction du potentiel de recherche en innovation, mise en oeuvre
	<p>pépinières, et finalement 4 entreprises innovantes créées</p> <p>⇒ Ces 4 entreprises représentent l'impact économique concret des investissements précédemment décrits qui représentent un total de 84 millions d'€.</p> <p>On peut dès lors s'interroger sur l'efficacité d'un tel investissement dans la mesure où l'action ne décrit :</p> <p>⇒ Aucun objectif de dimensionnement de ces entreprises,</p> <p>⇒ Aucune retombée concrète sur le tissu économique existant et son accès éventuel aux résultats de la recherche financé.</p>
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • Expliciter plus avant <u>les objectifs qualitatifs</u> liés aux investissements matériels de l'action, et par là, les impacts économiques des 2 actions précédentes. • Prévoir un « transfert » de savoir-faire (ou benchmarking) de la métropole, ou d'ailleurs, sur les questions de transferts • Prévoir des mesures d'incitation pour mobiliser l'investissement privé en RDT.

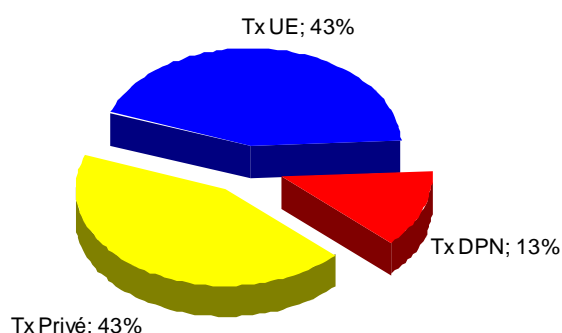
1.3 Favoriser le transfert de technologie et la traduction de recherche du potentiel de recherche en innovations mises en oeuvre dans et par les entreprises guyanaises



Action 1.4	Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée
Objet	<ul style="list-style-type: none"> • Action visant à l'aide directe aux entreprises locales existantes pour l'accès aux nouvelles technologies « extérieures » et l'amélioration leur productivité.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Coût total de 11,5 millions d'€ • 43,5% FEDER, 13% répartis entre Région et autres publics, 43,5% financements privés • 11,2% du coût total de l'axe 1 • 2% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs conformes aux orientations stratégiques et aux règlements. • Les moyens alloués paraissent assez faibles au regard des ambitions affichées pour la région. • Il n'est fait référence qu'aux seules technologies « mises au point ailleurs » sans que l'on comprenne suffisamment pourquoi les procédés élaborés localement (et éventuellement issus des résultats de la recherche financée par le PO) seraient écartés de la démarche. • Ce choix peut être justifié par une volonté de compenser les handicaps liés à l'éloignement des entreprises potentiellement bénéficiaires des centres techniques européens • La pertinence de l'action au regard des besoins exprimés ou identifiés localement mériterait d'être plus amplement argumentée. • Bien que le sens de l'action soit assez clair, la frontière avec la mesure précédente devra être, ultérieurement, plus précisément définie.
Suggestions	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser la frontière avec l'action 1.3.

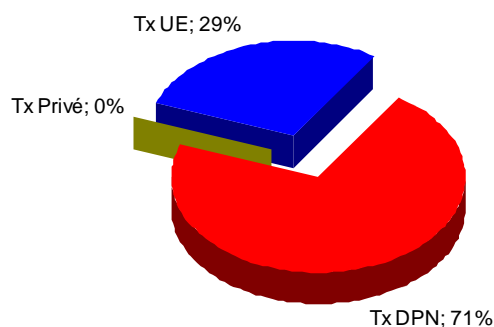
Action 1.4	Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée
d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • Expliciter plus avant les « cibles » (en regard du diagnostic) • Les objectifs quantitatifs affichés, soit : +10% de productivité et +5% de résultat, interrogent les évaluateurs sur leur fondement surtout si l'on tient compte du descriptif relativement sommaire de l'action. • Les objectifs qualitatifs sont assez bien cernés (productivité et compétitivité) mais en l'absence de définition précise de la notion de « technologies nouvelles » la sélection des projets risque d'être trop ouverte.

1.4 Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée



Action 1.5	Etablir des partenariats avec les pôles de Compétitivité sur les activités d'excellence en synergie avec le SRDE
Objet	<ul style="list-style-type: none"> • Action visant à mettre en lien le tissu économique Guyanais avec les Pôles de compétitivité.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Coût total : 7 Millions € • 29% FEDER, 71,4% répartis entre Région et autres publics • 6,8% du coût total de l'axe 1 • 1% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs conformes aux orientations stratégiques et aux règlements. • Les moyens alloués paraissent correctement estimés • Les thématiques envisagées recoupent les points forts régionaux liés aux richesses naturelles et à la situation géographique. • Ce type de démarche est déjà engagé notamment avec le pôle santé de Lyon : les perspectives semblent tout à fait positives.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • L'action vise entre autres bénéficiaires les « entreprises innovantes » qui n'existent pas encore. Il serait pertinent d'élargir l'éligibilité à toutes les entreprises guyanaises. • L'indicateur d'impact choisi relatif à l'emploi généré par les partenariats ne paraît ni pertinent (l'objectif direct n'étant pas de créer des emplois), ni réaliste (mesurer l'impact d'une aide immatérielle sur la création d'emploi est très aléatoire). Il nous paraît donc important de fixer des indicateurs en cohérence avec les objectifs poursuivis.

1.5 Etablir des partenariats avec les Pôles de Compétitivé sur les activités d'excellence en synergie avec le SRDE



5.3- Axe 2 : Renforcer le tissu économique existant et viser un développement du marché intérieur

10. 5.3.1- Stratégie et pertinence de l'axe

Les actions financées par l'axe 2 sont dédiées au renforcement du tissu de PME/PMI Guyanais. En articulation avec l'axe 1, l'enjeu est d'augmenter la performance et la compétitivité des entreprises, en créant les conditions optimales de leur développement :

- en termes d'outil de production et de compétences : aides directes matérielles et immatérielles,
- en termes de moyens collectifs matériels et immatériels : environnement des entreprises,
- en manière de dispositif de financement.

Les actions envisagées correspondent sensiblement aux différentes faiblesses économiques identifiées par le diagnostic territorial. L'axe ne répond pas simplement à une mise en conformité de la stratégie locale avec les orientations communautaires et nationales. Il existe un réel problème de compétitivité des entreprises guyanaises, lié pour grande partie aux conditions fragiles de leur développement en termes de marché et d'environnement.

La stratégie est très volontairement centrée sur la nécessité « d'ancrage » des entreprises sur un marché intérieur, dont les perspectives de développement sont importantes au regard de la croissance démographique.

11. 5.3.2- Structure financière de l'axe

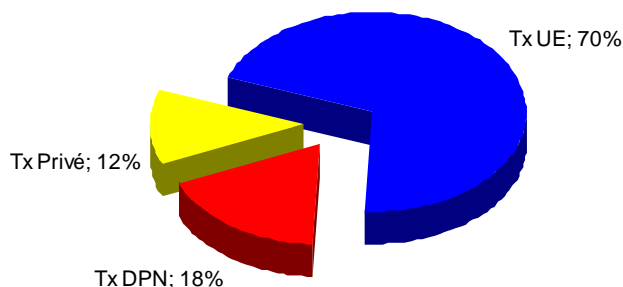
L'axe 2 couvre un vaste champ d'interventions au service des entreprises. Il représente 9% du montant total de la maquette PO FEDER (au 9 mars 2007). Doté de 57,9 millions d'Euros en coût total, l'essentiel de l'effort financier de l'axe est concentré sur les actions d'aides directes au entreprises (actions individuelles ou collectives) et sur les structures d'accueil des entreprises (ZAE, pépinières, ateliers relais...).

Axe	% TOTAL PO	CT	UE	Taux UE	DPN	Privé
2. Renforcer le tissu économique existant et viser un développement par le marché intérieur	8,98%	57,9	36,82	63,60%	17,625	3,45
2.1 Aider les entreprises guyanaises (PME/PMI) à devenir compétitives	3%	18,2	13,22	73%	2,725	2,25
2.2 Améliorer l'environnement des entreprises	4%	27	18	67%	9	0
2.3 Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises	2%	11	5	45%	5	1
2.4 Susciter et renforcer les rapprochements entre les entreprises locales	0%	1,7	0,6	35%	0,9	0,2

12. 5.3.3- Pertinence des actions prioritaires

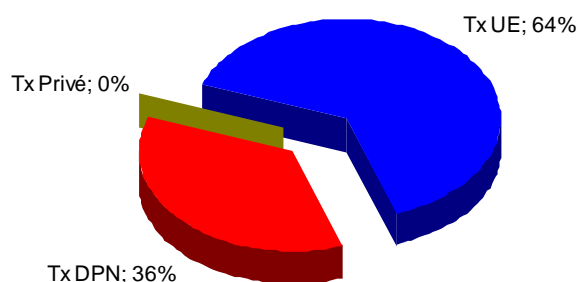
Action 2.1	Aider les entreprises guyanaises (PME/PMI) à devenir compétitives
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant l'aide directe individuelle et collective aux entreprises locales
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 18,78 millions d'€ 70% FEDER, 25% répartis entre Etat, Région et autres publics, 5% financements privés 32% du coût total de l'axe 2 3% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. L'objectif de favoriser l'import-substitution répond à un enjeu majeur compte tenu de la pénalisation régionale liée au surcoût de fret, mais aussi, à l'élargissement croissant de la demande intérieure. L'action assortit l'aide matérielle (outil de production) à un ensemble d'aides immatérielles, individuelles ou collectives, tout à fait indispensables pour renforcer et professionnaliser le tissu local: services de conseil, veille technologique, accès au NTIC... Les objectifs quantifiés tels que fournis par les indicateurs, indiquent un niveau d'ambition élevé (140 opérations, dont 40 liée à des créations d'entreprises)
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Rappelons que la mesure 1.4. est destinée à financer les projets des entreprises qui visent à s'approprier des technologies nouvelles en les intégrant dans leurs procédés de fabrication. La mesure 2.1. apportera des aides en vue de doter les entreprises « d'outils de production d'un niveau technologique élevé ». Sachant que tout renouvellement de matériel comporte des innovations technologiques, généralement importantes, dans la période actuelle, il s'avérera utile, dans le descriptif détaillé de la mesure de préciser plus avant la frontière entre les deux mesures. Mieux cibler les entreprises bénéficiaires (taille critique, secteur d'activité, import-substitution...) Les concepteurs ont-ils suffisamment pris en compte le faible taux de programmation de la mesure équivalente inscrite au DOCUP 2000-2006 ? Bien que l'explication essentielle de l'échec relatif de la mesure ait été attribuée à la faiblesse du taux d'aide, nous constatons que les objectifs sont quasiment doublés pour le futur PO. Enfin, la compétitivité, outre ses fondements techniques (outils de production), organisationnelle et financiers (actions 2.3) suppose une mobilisation de compétences. Or tous s'accordent à constater le déficit récurrent de personnels qualifiés en Guyane. L'articulation aux actions de formation financées par le FSE devrait être renforcée dans ce sens.

2.1 Aider les entreprises guyanaises (PME/PMI) à devenir compétitives



Action 2.2 Améliorer l'environnement des entreprises	
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à élargir et améliorer les structures d'accueil des entreprises
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 28 millions d'€ 64% FEDER, 36% répartis entre Etat, Région, autres collectivités et autres publics 48% du coût total de l'axe 2 4% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. L'action se situe en corrélation avec les besoins et déficiences identifiées dans le diagnostic territorial. Les moyens financiers alloués semblent adéquats, mais on peut se demander s'ils intègrent la fréquente inflation des prix à la construction liée à la demande publique ? Les objectifs quantitatifs semblent également bien et précisément calibrés
Suggestions d'amélioration	Aucune

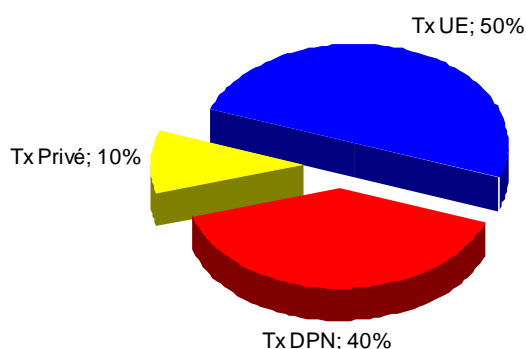
2.2 Améliorer l'environnement des entreprises



Action 2.3 Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises	
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant mobiliser les dispositifs de financements des entreprises et à les renforcer
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 10 millions d'€ 50% FEDER, 40% répartis entre Etat, Région et autres publics, 10% de financements publics 17% du coût total de l'axe 2

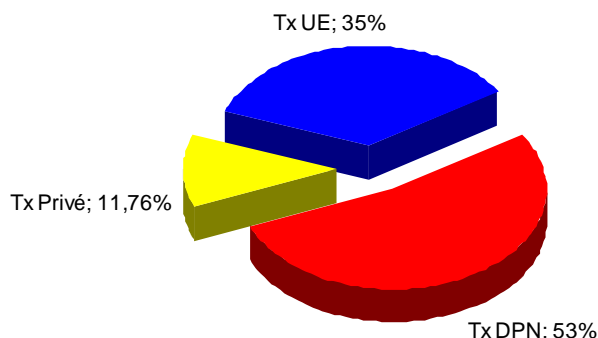
Action 2.3	Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • 2% du coût total du programme • Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. • L'action se situe en articulation avec l'action 2.1 et la stratégie globale de l'axe dédié au PME. Construire la compétitivité des entreprises guyanaises exige effectivement de favoriser leur accès aux financements et consolider les hauts de bilans.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux cibler les entreprises bénéficiaires au regard des objectifs globaux (taille critique, secteur d'activité, import-substitution...) • Dans une version précédente du rapport, les évaluateurs avaient soutenu la nécessité d'exiger des bénéficiaires une comptabilité conforme aux normes et une situation à jour au regard des obligations fiscales et sociales. Ou pour le moins, des plans d'apurement ne concédant pas de délais excessifs de mise en règle (ce qui n' pas toujours été le cas dans le passé). L'autorité de gestion confirme qu'elle pratique bien ainsi.

2.3 Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises



Action 2.4	Susciter et renforcer les rapprochements entre les entreprises locales
Objet	<ul style="list-style-type: none"> • Action visant structurer le tissu économique local
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Coût total de 10 millions d'€ • 35% FEDER, 53% répartis entre Etat, Région et autres publics, 12% de financements publics • 3% du coût total de l'axe 2 • 0,26% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. • L'action vient compléter le dispositif • Les ressources humaines nécessaires au sein des administrations sont elles suffisantes pour mener à bien des actions collectives exigeant beaucoup de temps ?
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux cibler les entreprises bénéficiaires au regard des objectifs globaux (taille critique, secteur d'activité, import-substitution...)

2.4 Susciter et renforcer les rapprochements entre les entreprises locales



5.4- Axe 3 : Désenclaver le territoire

13. 5.4.1- Stratégie et pertinence de l'axe

L'axe 3 vise à faciliter la mobilité physique et numérique à l'intérieur du territoire guyanais particulièrement enclavé du fait de sa configuration géographique, d'une part, et d'un sous-équipement en infrastructures, d'autre part.

Le désenclavement physique (action 3.1) concerne deux modes de déplacements :

- ⇒ la navigation sur l'important réseau hydrographique guyanais qui dessert les communes de l'intérieur,
- ⇒ et, en complément, le renforcement du transport aérien intérieur.

Le désenclavement numérique (action 3.2) consiste en la mise en place d'un réseau haut débit sur l'ensemble du territoire au service des populations, des entreprises et des services publics.

Sur ces deux aspects, compte tenu du retard structurel de la Guyane, la pertinence de l'axe est évidente au regard des objectifs de développement.

Favoriser l'accessibilité physique du territoire, et en particulier celle des zones les plus enclavées, relève d'une nécessité toute première.

Notons que le désenclavement physique, tel qu'il est envisagé ici, répond d'avantage à une priorité sociale qu'à un enjeu économique immédiat. L'intervention du PO cible des aspects limités, mais néanmoins importants, en termes d'infrastructures de transport : transport fluvial et renforcement de plateformes aéroportuaires pour les lignes intérieures. Les impacts réels porteront vraisemblablement plus sur le maintien des populations « là où elles vivent » en facilitant leur approvisionnement, en sécurisant leurs déplacements, en améliorant leur accès aux soins d'urgence.

Les besoins « économiques » de désenclavement du territoire sont, par ailleurs, très largement supérieurs aux possibilités d'intervention offertes par le PO FEDER. Les réseaux routiers, notamment, sont insuffisants en nombre et en qualité, les conditions climatiques induisant des coûts d'entretien considérables.

Le désenclavement numérique comporte également une dimension de cohésion sociale importante. Même si les impacts économiques directs sont plus évidents (e-business, marketing, allègement des charges pour les entreprises...), l'objectif vise également une accessibilité territoriale équilibrée des populations à l'ensemble des services publics et à l'information en général.

14. 5.4.2- Structure financière de l'axe

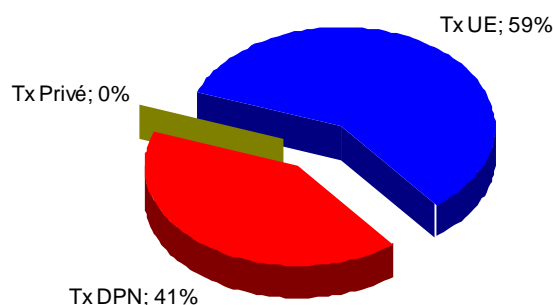
Les deux actions envisagées ont un poids financier quasi-équivalent en coût total et en financement FEDER. La part de l'axe 3 dans le PO est limitée à 7% du coût total.

Axe	% TOTAL PO	CT	UE	Taux UE	DPN	Privé
3. Désenclaver le territoire	7%	44,95	27	60%	14,95	3
3.1 Améliorer les systèmes de transport aéroportuaire de l'intérieur et fluviaux	4%	23	13,65	59%	9,35	0
3.2 Créer les infrastructures régionales de communications électroniques à haut débit et animer le territoire en utilisant les TIC.	3%	21,95	13,35	61%	5,6	3

15. 5.4.3- Pertinence des actions prioritaires

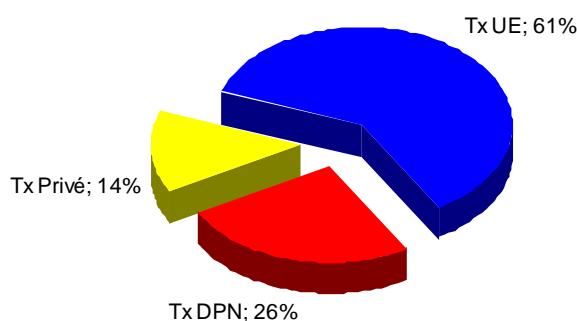
Action 3.1	Réduire l'enclavement géographique interne
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à faciliter et sécuriser les modes de transports de personnes et de marchandises à l'intérieur du territoire
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 23,20 Millions d'€ 59% FEDER, 41% répartis entre Etat, Département et autres collectivités 51% du coût total de l'axe 3 4% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. L'exposé des motifs de l'axe fait référence à l'accessibilité économique du territoire et à la consolidation de la compétitivité. L'examen des opérations prévues laisse plutôt envisager des impacts importants sur la cohésion sociale. La sécurisation des transports sur les fleuves permettra, il est vrai, un meilleur approvisionnement des communes de l'intérieur. L'action répond sans aucun doute à de réels besoins en lien avec le développement équilibré du territoire
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> L'action gagnerait à valoriser l'aspect social de ses impacts. Les indicateurs se limitent à la mesure de l'impact sur les coûts de fret fluvial. Il apparaît, en effet, difficile de mettre en place des indicateurs pertinents dans le contexte d'économie informelle qui prévaut localement. Peut-être serait-il néanmoins possible de mesurer l'évolution des sinistres importants entraînant des dommages pour les personnes et les marchandises transportées. De même, l'indicateur relatif au décompte du nombre de passagers débarqués sur les plateformes aéroportuaires paraît d'une utilité pour le moins relative au regard de la valeur cible (+10 sur la période) et de l'enjeu réel (satisfaire aux besoins d'urgence des populations).
Conclusion	<ul style="list-style-type: none"> L'action est en pleine cohérence avec les enjeux de désenclavement physique du territoire. Même si elle ne répond qu'en partie aux besoins.

3.1 Améliorer les systèmes de transport aéroportuaire de l'intérieur et fluviaux



Action 3.2	Assurer le désenclavement numérique du territoire
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant au maillage numérique du territoire et permettant de généraliser l'accès au haut débit
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 21,95 Millions d'€ 61% FEDER, 26% répartis entre Etat, Région et autres collectivités, 14% de financements privés 49% du coût total de l'axe 3 3% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. L'intérêt et la pertinence de l'action tiennent à la multiplicité des impacts positifs sur le développement économique et social régional. Les bénéficiaires finaux seront à la fois les populations, les entreprises et les services publics. Incertitudes sur les délais de mise en oeuvre
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts qualitatifs mériteraient d'être plus explicités notamment en les différenciant selon les catégories de bénéficiaires. L'indicateur de réalisation relatif au nombre de projet de « société de l'information » devrait être précisé, d'autant que la valeur cible est estimé à « 1 » ? Les autres indicateurs quantitatifs devraient être assortis d'objectifs à 2007-2013 Les évaluateurs s'interrogent sur le fait que le Conseil Régional soit l'unique bénéficiaire identifié de l'action ?
Conclusion	<ul style="list-style-type: none"> L'action relève de l'indispensable compte tenu de la stratégie globale du PO FEDER. L'équipement des ménages et des entreprises en appareillage électronique devrait s'accélérer durant la période.

3.2 Créer les infrastructures régionales de communications électroniques à haut débit et animer le territoire en utilisant les TIC.



5.5- Axe 4 : Compenser les surcoûts induits par l’ultrapériphéricité et autres handicaps structurels

16. 5.5.1- Stratégie et pertinence de l’axe

L’axe 4 vise à réduire les effets du handicap structurel de la Guyane en termes d’éloignement du continent européen et de configuration géographique et naturelle.

Contrainte par l’impossibilité physique d’accès de gros porteurs au port de Dégrad des Cannes, la Guyane subit des surcoûts de fret qui pèsent fortement sur sa vie économique.

Les partenaires ont décidé d’affecter les fonds spécifiques de compensation, alloués dans le cadre du PO FEDER, à l’amélioration des conditions d’approvisionnement, de production et d’exportation de l’économie du territoire.

En ciblant très précisément les « produits » bénéficiaires de la compensation, la Guyane renforce là les outils opérationnels de sa stratégie de développement économique.

L’exposé des motifs concernant les travaux relatifs au port de Dégrad des Cannes explicite parfaitement l’articulation entre les deux actions. Comment pourrait-on justifier de prendre en charge le surcoût de fret pour certains flux de marchandises, si l’on acceptait, par ailleurs, de laisser perdurer les causes, au moins partielles, de ces surcoûts, essentiellement liée aux conditions d’accès du port principal.

L’axe est en parfaite cohérence avec l’enjeu de compétitivité territoriale.

17. 5.5.2- Structure financière de l’axe

Les deux actions envisagées représentent 15% du coût total du PO FEDER.

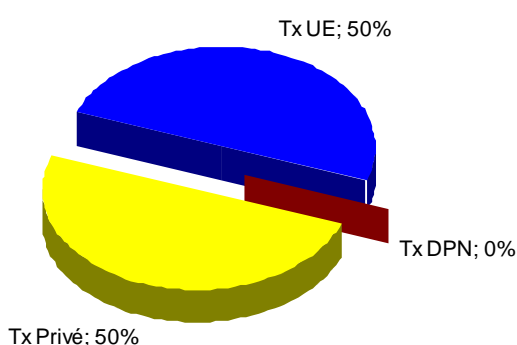
L’intervention du fond FEDER s’élève à 50%, sans contrepartie publique nationale pour la compensation des surcoûts. L’Etat et la Chambre de Commerce prennent en charge 50% des travaux prévus sur le port de Dégrad des Cannes (y compris l’élargissement du chenal).

Axe	% TOTAL PO	CT	UE	Taux UE	DPN	Privé
4. Compenser les surcoûts induits par l’ultrapériphéricité et autres handicaps structurels	15%	96	48	50%	24	24
4.1 Compenser les surcoûts des transports induits par l’éloignement	7%	48	24	50%	0	24
4.2 Rénover le Quai N°2 du port principal de Dégrad des Cannes, et améliorer son accès en élargissant et creusant le chenal	7%	48	24	50%	24	0

18. 5.4.3- Pertinence des actions prioritaires

Action 4.1	
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à prendre en charge les surcoûts de fret
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 48 Millions d'€ 50% FEDER, 50% de financements privés 50% du coût total de l'axe 4 7% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. L'action est en totale cohérence avec l'objectif de favoriser le développement endogène de la Guyane puisqu'elle concentre ses efforts sur <u>les intrants de production et les matériels destinés aux entreprises nouvelles.</u> L'objectif lié à la pénétration des productions locales sur le marché européen, paraît plus volontariste, mais peut, à terme, se révéler pertinent. L'action est en lien stratégique avec l'axe 2 (destiné à soutenir la création et le développement de PME/PMI innovantes) et l'axe 3 visant à favoriser l'accessibilité du territoire.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> De manière générale les indicateurs prévoyant de recenser le nombre d'opérations aidées, paraissent inutiles compte tenu du fait que le logiciel de suivi (PRESAGE) assure déjà ce dénombrement. Par contre il serait tout à fait utile de pouvoir distinguer les compensations accordées par catégories de marchandises bénéficiaires (intrants de production, matériels destinés aux entreprises nouvelles etc.... Les autres indicateurs paraissent pertinents, quoi que difficiles à rattacher directement à la compensation. Ainsi, l'évolution du coût d'acheminement du matériel de production ne semble pas devoir être, en tant que tel, diminué par la compensation. En réalité, c'est le coût d'équipement de l'entreprise en création ou en développement, qui sera diminué.
Conclusion	<ul style="list-style-type: none"> Il importera de mesurer l'impact de l'action sur l'évolution des coûts de production locaux.

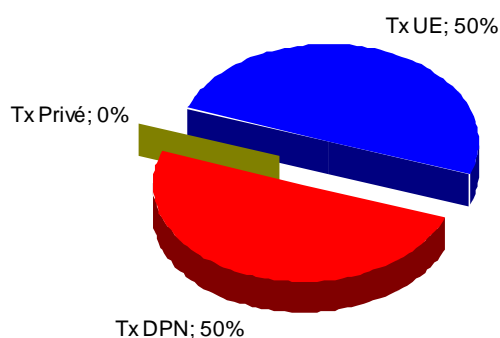
4.1 Compenser les surcoûts des transports induits par l'éloignement



Action 4.2	
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Rénover le quai N°2 du port principal de Dégrad des Canes et améliorer son accès en élargissant et creusant le chenal
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à améliorer les conditions économiques et de sécurité de la desserte maritime de la Guyane Coût total de 48 Millions d'€ 50% FEDER, 50% répartis entre Etat et Chambre de Commerce 50% du coût total de l'axe 4

Action 4.2	Rénover le quai N°2 du port principal de Dégrad des Cannes et améliorer son accès en élargissant et creusant le chenal
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • 7% du coût total du programme • Action spécifique aux fonds RUP. • A première vue, le creusement du chenal et les coûts annuels d'entretien qu'il engendre ne peuvent que questionner l'évaluateur. Pourtant, la situation géographique du principal port de Guyane ne laisse aucune autre alternative, tout au moins aucune alternative économiquement acceptable. Sauf à déplacer le port, voire l'installer en mer, ce qui représenterait des coûts autrement plus importants, la solution pertinente pour la maîtrise des coûts de fret est bien dans l'élargissement et la sécurisation du chenal. • L'exposé des motifs et la présentation des opérations envisagées sont en cohérence avec la stratégie de développement du PO. En particulier, la réhabilitation du quai N°2 paraît revêtir une urgence particulière compte tenu de son état actuel et de la nécessité de d'améliorer les capacités d'accueil des navires.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • L'indicateur relatif à la mise à niveau du port (valeur OUI / NON) paraît trop vague et inutile. • Il serait souhaitable de pouvoir apprécier, le moment venu, si l'amélioration du tirant d'eau s'est traduit effectivement par l'accueil de plus gros navires. • Les autres indicateurs, quoi que nombreux, paraissent pertinents.

4.2 Rénover le Quai N°2 du port principal de Dégrad des Cannes, et améliorer son accès en élargissant et creusant le chenal



5.6- Axe 5 : Renforcer la gouvernance économique

19. 5.6.1- Stratégie et pertinence de l'axe

L'axe 5 concerne des actions et des projets qui relèvent de l'animation économique du territoire :

- ⇒ Mutualisation des moyens et outils d'information et de communication sur les fonds européens en Guyane (action 5.1),
- ⇒ Mutualisation et mise en réseau de la prospection (action 5.2),

Structurer et mettre en place les outils d'une gouvernance économique locale paraît tout à fait pertinent au regard de la situation actuelle (déficit d'animation, difficultés d'accès à l'information par les porteurs de projets...) et des ambitions pour le futur (attractivité et compétitivité économique du territoire)

20. 5.6.2- Structure financière de l'axe

L'essentiel des financements est consacré à l'action 5.2 dédiée à la coordination de l'animation économique.

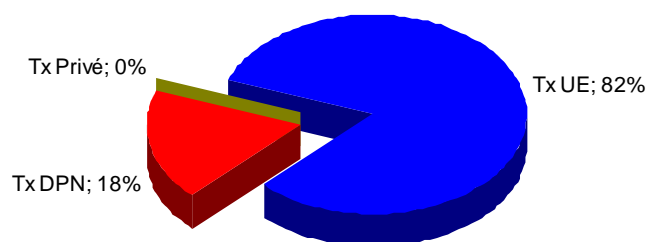
Le descriptif de cette action se présente, actuellement, comme très général. Compte tenu du montant envisagé en coût total (13,75 Millions d'€, soit 2% du montant du PO), les responsables auraient tout intérêt à expliciter plus avant les contenus opérationnels de cette action. En réponse à cette observation des évaluateurs, ces responsables ont indiqué que les précisions nécessaires seraient définies d'ici la fin de l'année 2007.

Axe	% TOTAL PO	CT	UE	Taux UE	DPN	Privé
5. Renforcer la gouvernance économique	3%	16,5	12,5	76%	4	0
5.1 Créer un Point « Relais Europe », étendu à l'animation des autres programmes financés par l'Europe.	0%	2,75	2,25	82%	0,5	0
5.2 Coordonner l'animation économique par un pilotage en mode projet	2%	13,75	10,25	75%	3,5	0

21. 5.6.3- Pertinence des actions prioritaires

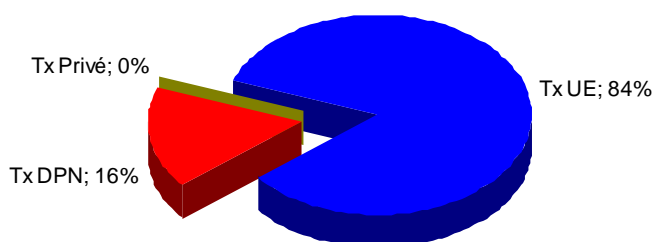
Action 5.1	Créer un Point « Relais Europe », étendu à l'animation des autres programmes financés par l'Europe
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à l'information et la communication sur les fonds structurels Création d'un point d'information Europe
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 2,75 Millions d'€ 82% FEDER, 18% répartis entre Région et autres publics. 18% du coût total de l'axe 5 0,42% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. Il s'agit là d'une action de « rattrapage » si l'on considère que la Guyane bénéficie depuis longtemps de fonds structurels et que le déficit d'animation autour de ceux-ci a souvent nuit à la consommation des crédits dans les programmes précédents (CF évaluation finale DOCUP 2000-2006). L'action est donc jugée parfaitement articulée à la stratégie et aux autres actions du PO.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> De manière générale les indicateurs prévoyant de recenser le nombre d'opérations aidées, paraissent inutiles compte tenu du logiciel de suivi (PRESAGE) qui assure déjà ce dénombrement. Même remarque pour ce qui concerne les projets « ayant aboutis ». PRESAGE permet de distinguer les dossiers déposés et les dossiers programmés. Notons que l'objectif de 100 dossiers programmés sur la période paraît relativement faible. L'objectif d'accueillir 1 500 personnes en point relais est-il vraiment utile et significatif de l'utilité et de l'efficacité de la structure ? Idem pour ce qui concerne le nombre d'emplois créés dans la structure. Les concepteurs ont intérêt à distinguer les « projets » liés au relais Europe, de ceux liés à l'animation économique (5.2). En l'état, les indicateurs peuvent se rapporter indifféremment à l'une ou à l'autre des actions.

5.1 Créer un Point « Relais Europe », étendu à l'animation des autres programmes financés par l'Europe.



Action 5.2	Coordonner l'animation économique par un pilotage en mode projet
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à l'animation économique régionale
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 12,25 Millions d'€ 84% FEDER, 16% répartis entre Etat et autres publics. 82% du coût total de l'axe 5 2% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. Comme il a été indiqué, le contenu de l'action, ainsi que ses objectifs, doivent être précisés. En l'état du descriptif proposé, il est difficile de cerner le type d'opérations visées. On comprend bien la volonté de créer une agence de développement chargée d'animer et de communiquer sur l'attractivité économique régionale. Mais rien n'est précisé quant aux moyens et outils d'une telle démarche, qui nécessiterait, du reste, une adhésion forte des acteurs économiques. Le projet paraît donc à la fois complexe et ambitieux, mais il est cohérent avec l'esprit de la stratégie qui s'affiche volontaire et innovante.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Il est vraisemblable que les projets accompagnés par le Relais Europe, bénéficieront d'aides financées par d'autres mesures. Il faudrait donc que les créations d'emplois recensées au titre de l'action du Relais Europe, ne doublonnent pas avec celles que l'on aura également recenser au titre d'autres actions. Etant donné la nécessité d'attirer de nouveaux investisseurs, il faudrait se donner les moyens de repérer les implantations résultant de la mise en œuvre de l'action.

5.2 Coordonner l'animation économique par un pilotage en mode projet



5.7- Axe 6 : Garantir un développement durable dans un contexte

environnementale exceptionnel

22. 5.7.1- Stratégie et pertinence de l'axe

L'axe dédiée au développement durable en Guyane vient appuyer une démarche spécifique dans un P.O qui prend déjà largement en compte les enjeux environnementaux régionaux.

L'axe concentre l'intervention sur les points et champs clés non couverts par les autres actions du programme, ou qui justifient une action particulière.

- ⇒ C'est le cas de l'action 6.1 qui ambitionne de faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable en ciblant les domaines « fragiles » du contexte environnemental, tels que l'exploitation « durable » des ressources aurifère et forestière et la valorisation des déchets. Rappelons que ces activités sont particulièrement sensibles au regard des enjeux environnementaux, mais également sociaux.
- ⇒ L'action 6.2 envisage de développer les énergies alternatives dans le souci de préserver l'environnement, mais aussi d'alimenter les sites isolés (à moindre incidence environnementale) et au profit de l'amélioration du cadre de vie et du maintien des habitants sur leur lieu de vie.
- ⇒ L'action 6.3 a pour objectif une amélioration globale de la prise en compte des enjeux environnementaux. Les financements concernent essentiellement des actions de soutien aux démarches exemplaires dans le bâtiment et des actions d'accompagnement des collectivités afin d'intégrer les dimensions environnementales, les risques et les changements climatiques dans leurs projets

23. 5.7.2- Structure financière de l'axe

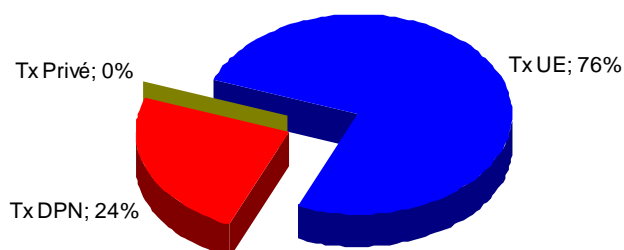
Le poids financier de l'axe 6 dans le PO est relativement marginal et représente 18,9 millions d'€, dont 15 millions de financement public. Notons que les actions envisagées ne justifient pas dans leurs contenus d'investissements importants. Il s'agit ici plus d'initier une démarche, former les esprits, éduquer, procéder à des expérimentations, travailler sur l'exemplarité que de procéder véritablement à des investissements structurants de grande envergure.

a. Axe	%	CT	UE	Taux UE	DPN	Privé
	TOTAL PO					
6. Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel	3%	18,96	10	53%	4,96	4
6.1 Faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable.	1%	3,3	2,5	76%	0,8	0
6.2 Développer les énergies alternatives (éolien, biomasse, photovoltaïque, hydroélectrique...)	2%	13,6	6,5	48%	3,1	4
6.3 Préserver l'environnement	0%	2,06	1	48%	1,07	0

24. 5.7.3- Pertinence des actions prioritaires

Action 6.1		Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel	
Objet		<ul style="list-style-type: none"> Action visant à valoriser l'image environnementale régionale 	
Financement		<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 3,3 Millions d'€ 76% FEDER, 24% répartis entre Région et autres publics. 17% du coût total de l'axe 6 1% du coût total du programme 	
Pertinence		<ul style="list-style-type: none"> Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. L'action vise les thématiques régionales les plus sensibles : Extraction aurifère, exploitation forestière, déchets agricoles et industriels... Les objectifs sont clairement et précisément identifiés. Ils correspondent à la stratégie globale du PO, en ce sens qu'ils visent à améliorer les procédés dans le sens de l'innovation. 	
Suggestions d'amélioration		<ul style="list-style-type: none"> Les indicateurs choisis indiquent le nombre de projets soutenus sur la période : labels / Ecocertification (2) et valorisation des déchets (3 projets devant induire une augmentation de 20% des déchets recyclés), mais aucune précision n'est fournie sur les types de projets envisagés pour l'exploitation durable de l'or et du bois. Notons également que la dotation financière de l'action paraît extrêmement modeste au regard des nuisances induites par l'orpaillage clandestin notamment et des difficultés à le contrôler. 	

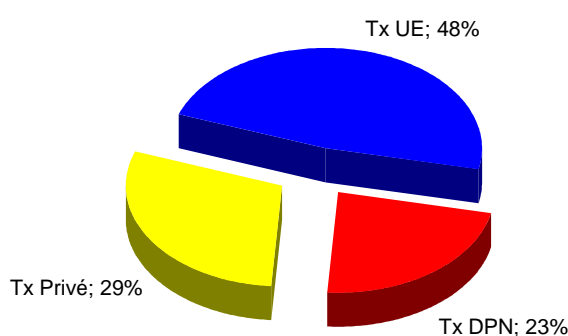
6.1 Faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable.



Action 6.2		Développer les énergies alternatives	
Objet		<ul style="list-style-type: none"> Action visant à favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre de l'augmentation prévisible de la consommation et de l'approvisionnement des sites isolés. 	
Financement		<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 13,6 Millions d'€ 48% FEDER, 23% répartis entre Région et autres publics, 29% de financements privés 72% du coût total de l'axe 6 2% du coût total du programme 	
Pertinence		<ul style="list-style-type: none"> Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. L'action s'inscrit dans les orientations prioritaires du PO à deux égards : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Assurer un développement équilibré du territoire ⇒ Garantir la préservation de l'environnement En outre, elle s'inscrit dans la stratégie de réduction de la dépendance extérieure de la Guyane. Les crédits alloués sont importants et traduisent une volonté forte de valoriser le potentiel important au regard de la configuration géographique et climatique de la région. 	

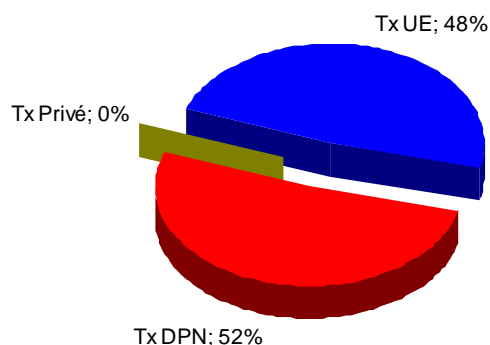
Action 6.2	Développer les énergies alternatives
	Comme pour l'action précédente, le contenu opérationnel de l'action n'est pas suffisamment développé. Ainsi, le PO n'indique pas comment les objectifs peuvent être atteints.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser les filières à privilégier en matière d'énergies renouvelables car celles-ci sont relativement nombreuses et le risque n'est pas négligeable d'une dispersion des moyens. Préciser plus avant les objectifs en matière de desserte des sites isolés • D'une manière plus générale, spécifier, si possible, les actions par filière d'ENR. • Il aurait également été souhaitable de préciser le type de financeurs privés visés, ceux-ci devant contribuer à hauteur de 29% des financements, soit en proportion, de manière plus importante que les contributeurs publics nationaux.

6.2 Développer les énergies alternatives (éolien, biomasse, photovoltaïque, hydroélectrique...)



Action 6.3	Intégration du concept de développement durable
Objet	<ul style="list-style-type: none"> • Action visant à favoriser les pratiques exemplaires en matière environnementales
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Coût total de 2,065 Millions d'€ • 48% FEDER, 52% répartis entre Etat et Région • 11% du coût total de l'axe 6 • 0,32% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. • Les projets envisagés relèvent de modifications comportementales et culturelles collectives. • Ils concernent divers domaines emblématiques tels que le BTP (constructions HQE...), mais aussi, et sans doute surtout, les projets des collectivités territoriales (Agenda 21). • L'action s'inscrit dans le cadre des orientations prioritaires du PO conçues dans la perspective de développement durable.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> • Seul un indicateur de réalisation est prévu, bien qu'il ne fasse que fixer à 2 le nombre d'agendas 21 locaux à mettre en place sur la période. • Rien n'est indiqué en ce qui concerne les résultats et impacts attendus de l'action et en particulier ceux concernant les démarches exemplaires à encourager et à soutenir dans le bâtiment. • Notons enfin, que l'intitulé de l'action a été modifié pour devenir « préserver l'environnement ». L'ancien intitulé nous paraissait nettement plus adéquat et pertinent au regard du contenu de l'action.

6.3 Préserver l'environnement



5.8- Axe 7 : Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité

25. 5.8.1- Stratégie et pertinence de l'axe

L'axe 7 vise répondre à deux enjeux étroitement liés :

- ⇒ celui du développement économique et de l'emploi sur l'ensemble du territoire,
- ⇒ celui de la cohésion sociale par l'ancrage des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les actions envisagées concernent la création et le développement des TPE de commerce, d'artisanat et de service, une action spécifique étant dédiée au tourisme.

L'objectif se situe en marge de la stratégie globale du P.O fondée sur la compétitivité et l'innovation. L'intervention publique est ici plus orientée vers un développement et une consolidation du tissu socio-économique « de base » du territoire. On entend par là le soutien aux activités de commerce et de services de proximité au bénéfice de populations souvent isolées et fragilisées. Il s'agit également de conforter les capacités et compétences de chefs d'entreprises dont les projets nécessitent un accompagnement matériel et immatériel pour pérenniser leurs projets.

Rappelons que l'axe a été volontairement « séparé » de celui dédié aux PME/PMI (Axe2) pour des raisons qui tiennent aux caractères spécifiques des actions qu'il soutient, en termes d'objectifs et de mise en œuvre. Les concepteurs du PO ont souhaité que les options stratégiques puissent rester lisibles tout au long de la période de programmation et que les actions dédiées aux PME, d'une part, et aux TPE, d'autre part, puissent être distinguées et ne pas entrer en « concurrence ».

26. 5.8.2- Structure financière de l'axe

Avec plus de 29 millions d'€ en coût total, soit 5% de la maquette financière, l'axe n'est pas fortement doté, ce qui se justifie, en partie, par la nature des projets qu'ils visent.

L'accent est mis assez volontairement sur le tourisme, surtout si l'on considère le poids mineur du secteur dans l'activité régionale.

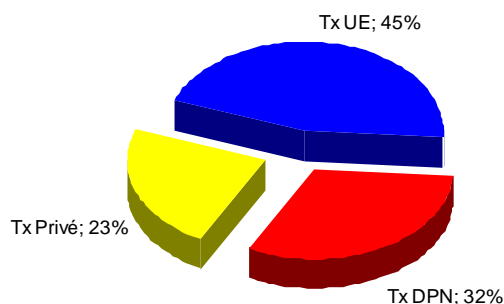
Remarquons qu'il est envisagé 22% de contributions privées, soit 6,5 millions d'€. Il est légitime de s'interroger sur le réalisme d'une telle prévision compte tenu des difficultés financières des TPE, largement décrites par ailleurs dans le P.O.

Axe	% TOTAL PO	CT	UE	Taux UE	DPN	Privé
7. Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité.	5%	29,3	11,5	39%	11,3	6,5
7.1 Soutenir la création et le développement des TPE (commerce, artisanat et services de proximité)	2%	11	5	45%	3,5	2,5
7.2 Soutenir le tourisme	3%	18,3	6,5	36%	7,8	4

27. 5.8.3- Pertinence des actions prioritaires

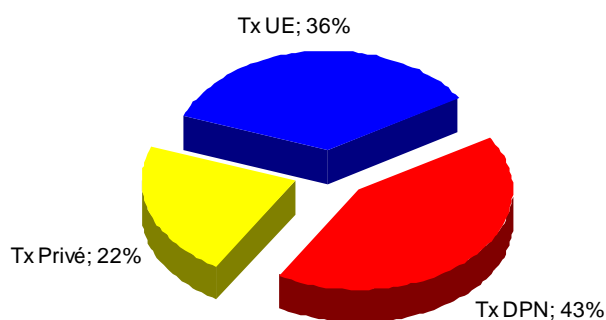
Action 7.1	Soutenir la création et le développement des TPE (Commerce, artisanat et services de proximité)
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à l'aide directe matérielle et immatérielle au TPE
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 11 Millions d'€ 45% FEDER, 32% répartis entre Région et autres publics, 23% de financements privés. 38% du coût total de l'axe 7 2% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. L'action prévoit de financer des investissements matériels (équipement), mais aussi et surtout un ensemble d'investissements immatériels : accès aux financements, actions collectives pour impulser l'esprit d'entreprise, offre de services Elle se situe en articulation avec les orientations stratégiques prioritaires du PO à deux égards : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Aider les entreprises Guyanaises à atteindre leur seuil de rentabilité, ⇒ Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité L'ensemble du dispositif d'aides est envisagé allant de l'impulsion de l'esprit d'entreprise, à l'accompagnement de la transmission. Les opérations prévues sont bien identifiées. Les objectifs quantitatifs fixés sont ambitieux au regard des réalisations du passé, mais sans doute l'action bénéficiera-t-elle de conditions de mise en œuvre améliorées, notamment par la séparation des actions visant les TPE et les PME.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Est-on assuré de la capacité d'intervention à un taux de 23% des contributeurs privés ? Il serait utile de préciser si des actions collectives sont envisagées

**7.1 Soutenir la création et le développement des TPE
(commerce, artisanat et services de proximité)**



Action 7.2	Soutenir le tourisme
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à valoriser économiquement le patrimoine naturel et culturel guyanais
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 18,3 Millions d'€ 36% FEDER, 43% répartis entre Etat, Région et autres publics, 22% de financements privés. 62% du coût total de l'axe 7 3% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action conforme aux orientations stratégiques et aux règlements. Les domaines d'intervention envisagés sont les mêmes que ceux prévus pour les TPE, La stratégie de développement touristique semble opportunément orientée vers des produits de type « découverte » et « nature » de haute contribution. Il est évoqué un label « qualité Tourisme », mais le descriptif des objectifs qualitatifs reste très succinct, notamment pour ce qui concerne les incidences et avantages pour les populations concernées. Les objectifs quantitatifs sont précisément estimés. Ils paraissent également ambitieux, mais les indicateurs sont suffisamment pertinents pour que les objectifs soient réajustés en cours de programmation.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Est-on assuré de la capacité d'intervention à un taux de 22% des contributeurs privés ? Articulation à prévoir avec le programme FEADER et l'approche LEADER Le suivi des résultats seulement en termes d'emplois et de lits est un peu court.

7.2 Soutenir le tourisme



5.9- Axe 8 : Améliorer le cadre de vie

28. 5.9.1- Stratégie et pertinence de l'axe

Les enjeux correspondant au cadre de vie guyanais sont nombreux et importants : pression démographique, besoin de nouveaux logements en nombre, nécessité d'aménagements adaptés aux nouvelles fonctions urbaines, de restructuration de la trame urbaine (adduction d'eau, assainissement, collecte des déchets, services ...)

En plus de la densification des villes existantes, l'axe envisage la possibilité de créer de nouvelles villes pour faire face aux besoins croissants des populations. Les projets se situent en cohérence avec les interventions de l'ANRU.

Les quatre actions envisagées recouvrent les champs de l'aménagement urbain :

- Construction d'infrastructures primaires et secondaires, rénovation des espaces urbains (action 8.1),
- Ouvrages pour l'approvisionnement en eau (action 8.2),
- Equipements et réseaux d'assainissement des eaux usées (action 8.3),
- Structures assurant le traitement des déchets (action 8.4).

L'intervention du P.O est centrée sur les infrastructures urbaines de base. Trois communes sont particulièrement visées : Cayenne, Kourou et Matoury qui cumulent les dysfonctionnements et les handicaps du fait de la pression démographique.

L'envergure de l'axe dépasse très largement les enjeux en termes d'équipements et d'infrastructures. Il vise à améliorer :

- ⇒ le cadre de vie des populations dans un objectif de cohésion sociale,
- ⇒ et, plus largement, l'attractivité du territoire dans la perspective d'accueillir de nouveaux investissements, notamment.

29. 5.9.2- Structure financière de l'axe

Relativement à l'ensemble du programme, l'axe est fortement doté : 113,65 millions d'€ et 17% de la maquette financière en coût total. La contribution européenne (54%) se situe légèrement au dessus de la moyenne du programme (47%). Ce qui es sans doute est lié au fait que les actions envisagées n'entrent pas dans le cadre réglementaire de l'Earmarking et, par là, dans les orientations stratégiques communautaires.

Malgré l'ampleur de l'enveloppe, celle-ci ne pourra couvrir qu'assez partiellement les besoins. Une contribution moindre du programme ne serait pas cohérente avec la stratégie globale et la nécessité d'améliorer l'attractivité.

Ce sont les opérations de rénovation urbaine qui ont été priorisées au sein de l'axe. Au regard de la situation et des retards accumulés, le choix se justifie pleinement.

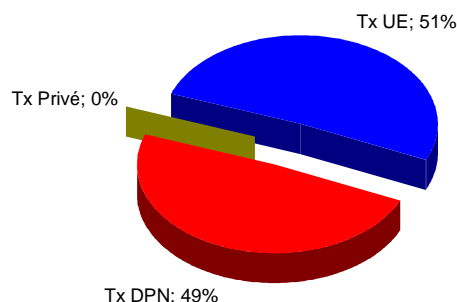
Axe	%	CT	UE	Taux UE	DPN	Privé
	TOTAL PO					
8. Améliorer le cadre de vie	18%	112,85	61,05	54%	51,8	0
8.1 Construire les infrastructures urbaines primaires et secondaires et rénover les espaces	9%	57,3	30	52%	27,3	0

urbains.						
8.2 Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable.	4%	28,5	15	53%	13,5	0
8.3 Améliorer les équipements et réseaux d'assainissement des zones urbaines.	2%	14,5	8	55%	6,5	0
8.4 Mettre en place les structures nécessaires au traitement des déchets ménagers dans les principales zones urbaines.	2%	12,55	8,05	64%	4,5	0

30. 5.9.3- Pertinence des actions prioritaires

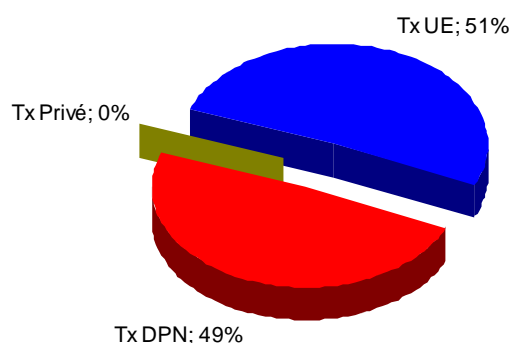
Action 8.1	Construire les infrastructures urbaines primaires et secondaires et rénover les espaces urbains
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à réaliser les restructurations urbaines et à aménager des surfaces destinées à accueillir les logements, les équipements publics et les activités économiques.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 57,3 Millions d'€ 52% FEDER, 48% répartis entre Etat, Région et autres collectivités 50% du coût total de l'axe 8 9% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action non explicitement fléchée dans l'Earmarking. L'action répond indéniablement à des enjeux déterminant de développement socio-économique Elle se situe en articulation avec le positionnement stratégique du PO fortement centré sur la compétitivité économique. Le PO rappelle, à cet égard, que ce positionnement est soumis à l'impératif de cohésion sociale et de mise à niveau des infrastructures de bases. La pertinence de l'action réside également dans l'anticipation des besoins en construction de logements et la préparation des espaces d'accueil adéquats pour les activités publiques et privées. La cohérence est également évidente avec l'axe 2 qui vise au développement des équipements économiques.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> La notion de « surfaces aménagées » est assez générale. Ne pourrait-on pas distinguer en fonction des usages et des agglomérations ? N'est-il pas ambitieux de prévoir le décompte des habitants logés sur les sites aménagés ? Un tel impact ne pourra que très marginalement être constaté à l'échelle du programme. Idem pour le décompte du nombre d'emplois implantés...bien que les objectifs quantitatifs correspondent à ceux du SCOT et pourront vraisemblablement continuer à être observés au-delà de la durée du PO. Est-on vraiment assuré de la capacité financière des communes qu'il est prévu de faire participer à hauteur de 9,25 millions d'€ ?

8.2 Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable.



Action 8.2 Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable	
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à améliorer l'alimentation en eau
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 29,3 Millions d'€ 51% FEDER, 49% répartis entre Etat, Région et autres collectivités 26% du coût total de l'axe 8 5% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action non explicitement fléchée dans l'Earmarking. L'action répond indéniablement à des enjeux déterminant de développement socio-économique Elle se situe en articulation avec le positionnement stratégique du PO fortement centré sur la compétitivité économique. Le PO rappelle, à cet égard, que ce positionnement est soumis à l'impératif de cohésion sociale et de mise à niveau des infrastructures de bases. Outre le renforcement et la réhabilitation d'une partie de l'existant, l'action anticipe l'augmentation des besoins liés à la pression démographique Elle rappelle l'enjeu économique et environnemental de l'optimisation de l'utilisation de l'eau Les équipements et leur localisation sont précisés et répondent aux besoins les plus urgents : (Sécurisation de l'alimentation à St Laurent, Usine de Matiti sur le périmètre de la CCCL...) Les objectifs sont bien quantifiés, mais la définition des indicateurs est parfois à expliciter.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Sans doute les moyens sont-ils insuffisants pour répondre à l'ampleur des besoins... Est-on vraiment assuré de la capacité financière des communes qu'il est prévu de faire participer à hauteur de 6 millions d'€ ?

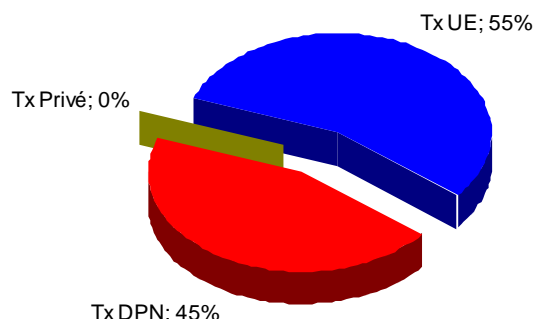
8.2 Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable.



Action 8.3 Améliorer les équipements et réseaux d'assainissement des zones urbaines pour permettre un meilleur traitement des eaux usées	
---	--

Action 8.3	Améliorer les équipements et réseaux d'assainissement des zones urbaines pour permettre un meilleur traitement des eaux usées
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à améliorer l'assainissement
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 14,5Millions d'€ 55% FEDER, 45% répartis entre Etat et Région 13% du coût total de l'axe 8 2% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action non explicitement fléchée dans l'Earmarking. L'action répond indéniablement à des enjeux déterminant de développement socio-économique Elle se situe en articulation avec le positionnement stratégique du PO fortement centré sur la compétitivité économique. Le PO rappelle, à cet égard, que ce positionnement est soumis à l'impératif de cohésion sociale et de mise à niveau des infrastructures de bases. L'action se situe dans le cadre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines. Elle ne localement pas les interventions prioritaires, mais indique qu'elle ciblera les plus importantes agglomérations (vraisemblablement les mêmes qui bénéficieront des financements de l'action précédente) Il est envisagé un volet recherche/ amélioration des connaissances en matière de traitement, mais aucune précision n'est apportée sur les contenus et objectifs de ce volet.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs quantitatifs (+20 000 foyers concernés) paraissent élevés et visent à doubler les valeurs initiales.

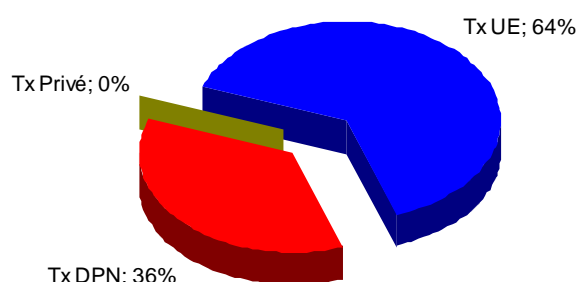
8.3 Améliorer les équipements et reseaux d'assainissement des zones urbaines.



Action 8.4	Mettre en place les structures nécessaires au traitement des déchets ménagers dans les principales zones urbaines
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à améliorer le traitement des déchets La situation guyanaise est, rappelons-le, marquée par des retards très importants aussi bien au plan de la collecte, du traitement, de la valorisation économique, de l'élimination.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 12,55 Millions d'€ 64% FEDER, 36% répartis entre Etat et Région 11% du coût total de l'axe 8 2% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action non explicitement fléchée dans l'Earmarking. L'action se situe en articulation avec le positionnement stratégique du PO fortement centré sur la compétitivité économique. Le PO rappelle, à cet égard, que ce positionnement est

	<p>soumis à l'impératif de cohésion sociale et de mise à niveau des infrastructures de bases.</p> <ul style="list-style-type: none">• Elle revêt un caractère tout à fait impératif en Guyane, ou l'absence de système de collecte et de traitement des déchets dans certaines communes induits des impacts très néfastes sur la santé des populations et la pollution.• Si l'action se réfère au cadre réglementaire (PDEDMA), elle ne précise pas quels types de projets sont susceptibles d'être financés par le PO FEDER, ce qui ne permet pas une appréciation pertinente des impacts potentiels.• Notons que les impacts négatifs des carences dans la gestion des déchets sont particulièrement élevés dans les bourgs caractérisés très fréquemment par l'absence de service.• Il est évident que l'allocation de ressources se révèle extrêmement en-deçà des investissements nécessaires. Mais ne rien faire serait encore plus dommageable.• Les opérations prévues se concentreraient au profit des principales agglomérations. On le comprend, mais la situation dans les petites collectivités demeurera très préoccupante.
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none">• Nourrir le descriptif, exagérément succinct.• Justifier les dépenses en démontrant mieux que ce minimum est vital.• Préciser les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

8.4 Mettre en place les structures nécessaires au traitement des déchets ménagers dans les principales zones urbaines.



5.10- Axe 9 : Garantir l'accès de tous à l'éducation

31. 5.10.1- Stratégie et pertinence de l'axe

Les enjeux correspondant à cet axe sont extrêmement importants dans une région en forte croissance démographique, et où tous s'accordent à constater que l'accès à l'éducation s'impose aux pouvoirs publics comme un impératif catégorique. Malgré les efforts exceptionnels réalisés au cours des dernières années, il n'est pas encore possible d'accueillir la totalité des jeunes dans les établissements d'enseignement général. Le PO FEDER contribue sensiblement au financement des équipements nouveaux indispensables, mais, compte tenu des enveloppes financières allouées à cet axe, il ne pourra participer que partiellement à la couverture des besoins.

Il faut souligner à ce sujet que l'enjeu relève à la fois :

- ⇒ de l'urgence : surpopulation des classes malgré une rotation maximisée, plusieurs milliers d'enfants attendraient à ce jour d'être scolarisés en primaire et en secondaire,
- ⇒ et de l'avenir : pourvoir aux futurs besoins de main d'œuvre qualifiée dans une économie qui s'oriente volontairement vers des activités à forte valeur ajoutée et compétitives.

L'axe fixe pour objectif d'assurer un équipement scolaire équilibré du territoire et l'élévation du niveau de formation des guyanais en lien avec les ambitions de développement économique fortement affirmées dans ce P.O.

Les actions sont en lien avec les ambitions de cohésion sociale affichées, mais également avec l'enjeu d'un meilleur équilibre géographique, au bénéfice de l'Ouest du territoire.

Les actions envisagées concernent des investissements matériels du même type (écoles, collèges et lycées). Une quatrième action a été inscrite dans l'axe à la mi-mars 2007, intitulée « Equipements de formation » mais les évaluateurs en ignorent le contenu précis et les objectifs.

32. 5.10.2- Structure financière de l'axe

L'axe représente près du quart des dotations financières du PO FEDER (24% en coût total). Le taux de contribution communautaire est cependant très faible en moyenne (26%)

L'action dédiée aux lycées est la mieux dotée avec 65 millions d'€ et une forte participation de l'Etat à hauteur de 20 millions. Notons que la contribution de l'Etat est la plus élevée pour cet axe avec 29% des financements.

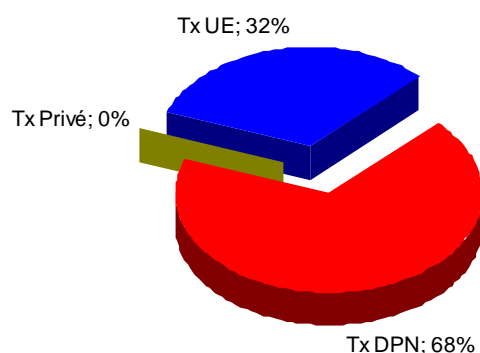
Axe	% TOTAL PO	CT	UE	Taux UE	DPN	Privé
9. Garantir l'accès de tous à l'éducation	24%	152,15	41	27%	111,15	0
9.1 Renforcer le maillage des écoles sur le territoire.	4%	25	8	32%	17	0
9.2 Assurer aux jeunes guyanais une continuité des études en créant des collèges.	8%	50	15	30%	35	0
9.3 Permettre à la jeunesse Guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en développant les lycées.	10%	65	10	15%	55	0
9.4 Equipement de formation	2%	12,15	8	66%	4,15	0

33. 5.10.3- Pertinence des actions prioritaires

Action 9.1	Renforcer le maillage des écoles sur le territoire
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à assurer un taux de scolarisation de 100% en primaire.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 25 Millions d'€ 32% FEDER, 68% répartis entre Etat et autres collectivités 16% du coût total de l'axe 8 4% du coût total du programme La faible capacité contributive des collectivités locales fait que l'Etat assume la plus grosse partie des investissements nationaux

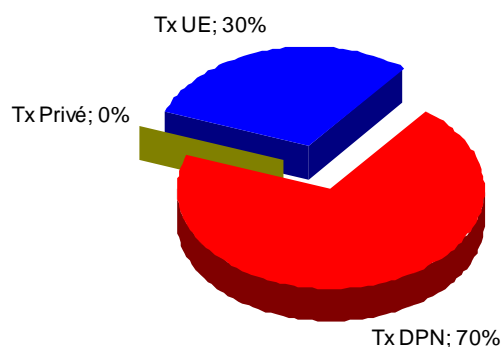
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action non explicitement fléchée dans l'Earmarking. Le diagnostic, ainsi que l'exposé stratégique, soulignent très largement l'ampleur des besoins et des enjeux en termes de scolarisation et de formation. La pertinence de l'action ne fait pas doute La cohérence est également vérifiée avec les objectifs fixés à l'échelle du PO en termes : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ d'amélioration du niveau de formation générale pour répondre aux besoins d'une économie compétitive, ⇒ d'aménagement équilibré du territoire, ⇒ de cohésion sociale
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> L'action ne peut répondre que partiellement aux besoins actuels et futurs, à hauteur d'un tiers, soit 126 classes créées sur les 360 nécessaires. Des réalisations complémentaires, hors programme, sont à négocier. Comme la pression à la hausse des coûts pourraient s'avérer forte, il serait souhaitable que d'introduire dans le suivi des ratios représentatifs du coût moyen par place créée et par type d'établissement.

9.1 Renforcer le maillage des écoles sur le territoire.



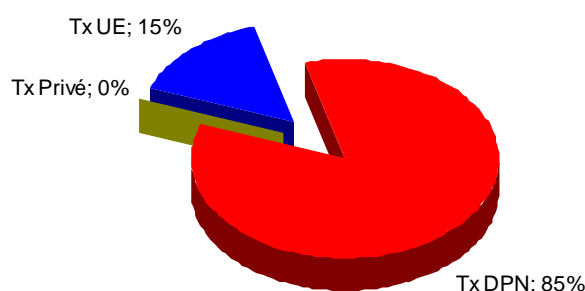
Action 9.2	Assurer aux jeunes guyanais une continuité des études en créant des collèges
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à assurer l'accueil des élèves en collège.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 50 Millions d'€ 30% FEDER, 70% répartis entre Etat et Conseil Général, lequel mobilise plus de la moitié de sa contribution total au programme au profit de cette seule mesure. 32% du coût total de l'axe 8 6% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action non explicitement fléchée dans l'Earmarking. Le diagnostic, ainsi que l'exposé stratégique, soulignent très largement l'ampleur des besoins et des enjeux en termes de scolarisation et de formation. La pertinence de l'action ne fait pas doute La cohérence est également vérifiée avec les objectifs fixés à l'échelle du PO en terme : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ d'amélioration du niveau de formation générale pour répondre aux besoins d'une économie compétitive, ⇒ d'aménagement équilibré du territoire, ⇒ de cohésion sociale
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> L'action ne répond qu'à 60% aux besoins actuels et futurs soit 5 collèges construits sur les 9 nécessaires. Même suggestion que précédemment en ce qui concerne le suivi des coûts.

9.2 Assurer aux jeunes guyanais une continuité des études en créant des collèges.



Action 9.3	Permettre à la jeunesse guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en construisant des lycées
Objet	<ul style="list-style-type: none"> Action visant à équilibrer la répartition géographique des lycées en cohérence avec les taux de croissance des effectifs
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Coût total de 65 Millions d'€ 15% FEDER, 85% répartis entre Etat et Conseil Régional lequel mobilise sur cette action près de la moitié de sa contribution totale au programme 42% du coût total de l'axe 8 10% du coût total du programme
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> Action non explicitement fléchée dans l'Earmarking. Le diagnostic, ainsi que l'exposé stratégique, soulignent très largement l'ampleur des besoins et des enjeux en termes de scolarisation et de formation. La pertinence de l'action ne fait pas doute La cohérence est également vérifiée avec les objectifs fixés à l'échelle du PO en terme : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ d'amélioration du niveau de formation générale pour répondre aux besoins d'une économie compétitive, ⇒ d'aménagement équilibré du territoire, ⇒ de cohésion sociale
Suggestions d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de couverture des besoins est encore plus faible que pour les autres actions (2/6 lycées, peut-être même qu'1, si l'on tient compte des équipements annexes...) Même suggestion que précédemment concernant le suivi des coûts

9.3 Permettre à la jeunesse Guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en développant les lycées.



6- EVALUATION DE LA COHERENCE EXTERNE

6.1- Introduction

La cohérence du P.O FEDER est à évaluer sous ses aspects « internes » et « externes ».

La cohérence interne s'apprécie en fonction de l'aptitude des différentes catégories d'actions à exercer des effets convergents.

Mais vers quelles objectifs et finalités doivent-elles converger ?

La réponse à cette question se trouve, en fait, très largement, dans les grandes priorités stratégiques communautaires et nationales et dans la capacité de la stratégie régionale à les appliquer en tenant compte des caractéristiques particulières du territoire :

- ⇒ croissance économique durable fondée sur la société de la connaissance et l'innovation et emploi
- ⇒ société de l'information
- ⇒ protection environnementale
- ⇒ égalité des chances.

Les évaluateurs proposent d'examiner les perspectives du programme par rapport à ces quatre finalités.

L'examen de cohérence externe, pour sa part, consiste, principalement, à apprécier la conformité des actions prévues à plusieurs textes de référence dont 3 d'origine communautaire et 1 d'origine nationale:

- ⇒ les Orientations Stratégiques Communautaires³⁴ (O.S.C.) ;
- ⇒ le Règlement Général des Fonds Européens³⁵
- ⇒ le Règlement FEDER³⁶ ;
- ⇒ le Cadre de Référence Stratégique National³⁷

Les O.S.C. s'imposent aux Etats-Membres et aux Régions. Elles définissent des démarches stratégiques à respecter, des catégories d'actions à privilégier. Pour autant, elles ne sont pas à interpréter comme un cadre rigide. Autrement dit, les programmes peuvent comporter d'autres catégories d'actions que celles explicitement visées, dès lors que ces catégories d'actions ne vont pas à l'encontre des orientations générales. Les programmes peuvent également ne pas comporter certaines catégories d'actions visées. C'est donc une conformité, pour ainsi dire globale, qu'il faut assurer, le programme devant comporter suffisamment d'actions qui déclinent les orientations.

Le Règlement Général des Fonds Européens exige de chaque Etat-Membre, l'élaboration d'un Cadre de Référence Stratégique National (CRSN).

Le CRSN est destiné à traduire au plan national les priorités stratégiques communautaires en relation avec les priorités nationales. Il fait l'objet d'une approbation formelle des autorités communautaires.

La portée juridique du CRSN n'est pas précisée. Or la stratégie nationale peut conduire à préconiser des actions qui ne sont pas explicitement visées par les réglementations communautaires et/ou qui élargissent les champs d'interventions que prévoient ces réglementations. Tel est le cas, selon nous avec le document national.

De notre point de vue, une fois adopté par les autorités communautaires, le CRSN constitue la référence prioritaire pour la définition des actions éligibles. Pratiquement, ses dispositions devraient primer, en cas de conflit d'interprétation, sur les dispositions du Règlement FEDER.

Mais cette référence prioritaire est à assortir d'une obligation importante édictée par l'article 8.2. bis du Règlement général. En vertu de cet article, les Etats-Membres doivent obligatoirement consacrer 60% des dépenses totales des P.O FEDER et FSE³⁸ à des catégories d'actions précisément définies par l'annexe 4, annexe dénommée « Earmarking ».

Au-delà des textes qui régissent directement la forme et les contenus des P.O, la cohérence externe de ceux-ci est aussi à apprécier par rapport aux instruments structurels nationaux et, plus particulièrement, le Contrat de Projet. Bien que cet instrument soit en cours d'élaboration et ne soit donc pas encore publié, il sera nécessaire de l'évoquer.

6.2-. Cohérence externe

34. 6.2.1- Cohérence du P.O FEDER avec les O.S.C. Communautaires

Trois orientations stratégiques principales sont mises en avant, chacune faisant l'objet de déclinaisons à caractère opérationnel :

- ⇒ Faire de l'Europe et de ses Régions un lieu plus attractif pour les investissements et l'emploi,
- ⇒ Améliorer la connaissance et l'innovation, facteurs de croissance,
- ⇒ Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

En outre, diverses recommandations visent à prendre en compte la dimension territoriale de la politique de cohésion.

L'évaluation de la cohérence par rapport aux O.S.C. a consisté à rapprocher systématiquement les catégories d'actions du P.O FEDER et les déclinaisons des O.S.C³⁹.

Il résulte de ce rapprochement que le P.O guyanais s'inscrit très largement et à notre sens suffisamment dans le cadre des O.S.C. communautaires.

35. 6.2.2- Cohérence du P.O FEDER avec le Règlement FEDER et le CRSN

Le même procédé a été employé pour vérifier la cohérence avec le texte communautaire et le texte national⁴⁰.

Comme il a été indiqué précédemment, le CRSN élargit quelque peu les champs des actions éligibles décrites par le règlement FEDER. **Pratiquement toutes les catégories d'actions du P.O de Guyane s'inscrivent dans les opérations éligibles telles que prévues par le CRSN.**

36. 6.2.3- Conformité à l'Earmarking

Seuls les axes 8 (amélioration du cadre de vie) et 9 (garantir l'accès de tous à l'éducation) comportent une grande majorité (axe 8) ou la totalité (axe 9) d'actions « hors Earmarking⁴¹. »

Les dépenses (exprimées en coût total) conformes à l'Earmarking représentent 304 millions d'€ soit 47,2% du total. Il faudra donc que le P.O FSE comporte près de 75% de dépenses « Earmarkées ». L'hypothèse actuelle est que les 133 M€ de dépenses totales FSE seront totalement « earmarkées ».

37. 6.2.4- Cohérence avec le Contrat de Projet

Dans l'état actuel de l'information disponible, le projet en cours d'élaboration comporte une masse importante de crédits qui viendront constituer les contreparties nationales des P.O

En réalité, les aspects essentiels ne concernent pas la cohérence, mais la possibilité de mobiliser des volumes de crédits nationaux suffisamment importants pour compléter des actions que le P.O ne peut pas suffisamment subventionner (infrastructures d'éducation tout particulièrement) faute de moyens, et des actions qui ne sont pas éligibles ou pas retenues (équipements culturels, routes, équipements sanitaires etc....)

6.3- Cohérence interne

38. 6.3.1- Croissance économique durable fondée sur la société de la connaissance et l'innovation et emploi

La croissance économique durable constitue bien la première priorité stratégique du programme. L'effort d'équipement est substantiel, mais relativement diminué par rapport à la période antérieure afin de renforcer les actions de développement économique. Ces actions sont largement fondées sur l'appel à l'innovation et aux transferts de technologie.

La mobilisation des moyens en vue d'accélérer la croissance se trouve fortement amplifiée par rapport au passé, non seulement par l'accroissement des crédits d'aides à la recherche et aux entreprises, mais également par la mise en œuvre des Fonds RUP et par la mise en place de l'axe 5 consacré à la gouvernance.

39. 6.3.2- Société de l'information

Elle est directement prise en compte sous trois aspects :

- ⇒ aides directes aux entreprises (axe 2),
- ⇒ désenclavement numérique (axe 3),
- ⇒ services et usages (axe 5).

40. 6.3.3- Protection environnementale

Les principales actions de protection environnementales sont ciblées en milieu urbain là où se concentre la grande majorité de la population. Elles sont financées dans le cadre de l'axe 8. Elles consistent dans l'amélioration de la fourniture d'eau potable, de la collecte et du traitement des déchets et des eaux usées.

L'axe 6 comporte également des actions intéressant la lutte contre les pollutions induites par l'exploitation aurifère.

Enfin, rappelons que l'initiative nationale de création du Parc National Guyane, constitue une avancée très importante dans la sauvegarde du milieu forestier.

41. 6.3.4- Egalité des chances

L'égalité des chances femmes/hommes est peu prise en compte de manière directe dans le programme.

Sur un plan plus large, ce sont les actions en faveur du développement économique et les investissements dans les équipements de formation qui prennent en compte cette priorité.

ANNEXE 1 : CONFORMITE AUX O.S.C⁴².

Axes, actions	Références O.S.C.	Libellé des références
1. Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes.		
1.1 Développer l'économie de la connaissance et la recherche	4.2.1.	Accroître et améliorer les investissements en RDT
1.2 Développer le Pole Universitaire Guyanais pour doter la région des équipements nécessaires à une formation de qualité pour les jeunes guyanais.	4.3.3.	Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences
1.3 Favoriser le transfert de technologie et la traduction de recherche du potentiel de recherche en innovations mises en œuvre dans et par les entreprises guyanaises	4.2.1. 4.2.2.	Accroître et améliorer les investissements en RDT Faciliter l'innovation et encourager la création d'entreprises
1.4 Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée	4.2.1. 4.2.2.	Accroître et améliorer les investissements en RDT Faciliter l'innovation et encourager la création d'entreprises
1.5 Etablir des partenariats avec les Pôles de Compétitivité sur les activités d'excellence en synergie avec le SRDE	4.2.1. 4.2.2.	Accroître et améliorer les investissements en RDT Faciliter l'innovation et encourager la création d'entreprises
2. Renforcer le tissu économique existant et viser un développement par le marché intérieur		
2.1 Aider les entreprises guyanaises (PME/PMI) à devenir compétitives		
2.2 Améliorer l'environnement des entreprises		
2.3 Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises	4.2.4.	Améliorer l'accès aux financements
2.4 Susciter et renforcer les rapprochements entre les entreprises locales		
3. Désenclaver le territoire		
3.1 Améliorer les systèmes de transport aéroportuaire de l'intérieur et fluviaux	4.1.1.	Etendre et améliorer les infrastructures de transports
3.2 Créer les infrastructures régionales de communications électroniques à haut débit et animer le territoire en utilisant les TIC.	4.2.3.	Promouvoir la société de l'information pour tous
4. Compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphéricité et autres handicaps structurels		
4.1 Compenser les surcoûts des transports induits par l'éloignement		
4.2 Rénover le Quai N°2 du port principal de Dégrad des Cannes, et améliorer son accès en élargissant et creusant le chenal	4.1.1.	Etendre et améliorer les infrastructures de transports
5. Renforcer la gouvernance économique	3.5.	Renforcer la gouvernance
5.1 Créer un Point « Relais Europe », étendu à l'animation des autres programmes financés par l'Europe.		
5.2 Coordonner l'animation économique par un pilotage en mode projet	4.1.	Faire de l'Europe et de ses régions un lieu plus attractif pour les investissements et l'emploi
6. Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel		
6.1 Faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable.	4.1.2.	Améliorer la contribution environnementale à la croissance et à l'emploi
6.2 Développer les énergies alternatives (éolien, biomasse, photovoltaïque, hydroélectrique...)	4.1.2.	Améliorer la contribution environnementale à la croissance et à l'emploi
6.3 Préserver l'environnement	4.1.2.	Améliorer la contribution environnementale à la croissance et à l'emploi
7. Assurer un développement équilibré du		

Axes, actions	Références O.S.C.	Libellé des références
territoire en favorisant l'essor des activités de proximité.		
7.1 Soutenir la création et le développement des TPE (commerce, artisanat et services de proximité)	5	Prendre en compte la dimension territoriale de la politique de cohésion
7.2 Soutenir le tourisme	5.2.	Soutenir la diversification économique des zones rurales
8. Améliorer le cadre de vie		
8.1 Construire les infrastructures urbaines primaires et secondaires et rénover les espaces urbains.	5.1.	Contribution des villes à la croissance et à l'emploi
8.2 Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable.		
8.3 Améliorer les équipements et réseaux d'assainissement des zones urbaines.		
8.4 Mettre en place les structures nécessaires au traitement des déchets ménagers dans les principales zones urbaines.		
9. Garantir l'accès de tous à l'éducation		
9.1 Renforcer le maillage des écoles sur le territoire.	4.3.3.	Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences
9.2 Assurer aux jeunes guyanais une continuité des études en créant des collèges.	4.3.3.	Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences
9.3 Permettre à la jeunesse Guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en développant les lycées.	4.3.3.	Investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences

ANNEXE 2 : CONFORMITE AU REGLEMENT FEDER ET AU CRSN

Axes, actions	Règlement FEDER Références aux articles	CRSN Références aux priorités
1. Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes.		
1.1 Développer l'économie de la connaissance et la recherche	Article 4.alinéa 1.	1.a
1.2 Développer le Pole Universitaire Guyanais pour doter la région des équipements nécessaires à une formation de qualité pour les jeunes guyanais.	4.1.	3.b
1.3 Favoriser le transfert de technologie et la traduction de recherche du potentiel de recherche en innovations mises en œuvre dans et par les entreprises guyanaises	4.1.	1.a
1.4 Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée	4.1.	1.a
1.5 Etablir des partenariats avec les Pôles de Compétitivité sur les activités d'excellence en synergie avec le SRDE	4.1.	1.a
2. Renforcer le tissu économique existant et viser un développement par le marché intérieur		1.a
2.1 Aider les entreprises guyanaises (PME/PMI) à devenir compétitives		1.a
2.2 Améliorer l'environnement des entreprises		1.a
2.3 Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises	4.1.	1.a
2.4 Susciter et renforcer les rapprochements entre les entreprises locales	4.1.	1.a
3. Désenclaver le territoire		
3.1 Améliorer les systèmes de transport aéroportuaire de l'intérieur et fluviaux	4.8.	1.b
3.2 Créer les infrastructures régionales de communications électroniques à haut débit et animer le territoire en utilisant les TIC.	4.2.	1.c
4. Compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphéricité et autres handicaps structurels		
4.1 Compenser les surcoûts des transports induits par l'éloignement	11.1	4
4.2 Rénover le Quai N°2 du port principal de Dégrad des Cannes, et améliorer son accès en élargissant et creusant le chenal	11.1	4
5. Renforcer la gouvernance économique		
5.1 Créer un Point « Relais Europe », étendu à l'animation des autres programmes financés par l'Europe.		
5.2 Coordonner l'animation économique par un pilotage en mode projet		
6. Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel		
6.1 Faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable.	4.4.	2.a
6.2 Développer les énergies alternatives (éolien, biomasse, photovoltaïque, hydroélectrique...)	4.9	2.c
6.3 Préserver l'environnement	4.4.	2.a
7. Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité.		
7.1 Soutenir la création et le développement des TPE (commerce, artisanat et services de proximité)	4.3.	
7.2 Soutenir le tourisme	4.6	1.d
8. Améliorer le cadre de vie		
8.1 Construire les infrastructures urbaines primaires et secondaires et rénover les espaces urbains.	8	3.a
8.2 Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable.	8	2.b
8.3 Améliorer les équipements et réseaux d'assainissement des zones urbaines.	8	2.b
8.4 Mettre en place les structures nécessaires au traitement des déchets ménagers dans les principales zones urbaines.	8	2.a
9. Garantir l'accès de tous à l'éducation		
9.1 Renforcer le maillage des écoles sur le territoire.	4.10	3.b
9.2 Assurer aux jeunes guyanais une continuité des études en créant des collèges.	4.10	3.b
9.3 Permettre à la jeunesse Guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en développant les lycées.	4.10	3.b
9.4 Equipement de formation	4.10	3.b

ANNEXE 3 : CONFORMITE A L'EARMARKING (COUT TOTAL)

AXE	Actions prioritaires	EARMARKING Millions d'€
AXE 1 : DEVELOPPER LES POTENTIALITES A TRES FORTE VALEUR AJOUTEE ET INNOVANTES	1.1 Développer l'économie de la connaissance et la recherche.	32,5
	1.2 Développer le Pôle Universitaire Guyanais pour doter la région des équipements nécessaires à une formation de qualité pour les jeunes guyanais.	41,0
	1.3 Favoriser le transfert de technologie et la traduction du potentiel de recherche en innovations mises en oeuvre dans et par les entreprises guyanaises.	10,5
	1.4 Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée.	11,5
	1.5 Etablir des Partenariats avec les Pôles de Compétitivité sur les activités d'excellence en synergie avec le schéma régional de développement économique (SRDE).	4,0
	Total 1	99,5
AXE 2 : RENFORCER LE TISSU ECONOMIQUE EXISTANT ET VISER UN DEVELOPPEMENT PAR LE MARCHÉ INTERIEUR	2.1 Aider les entreprises guyanaises (PME/PMI) à devenir compétitives.	18,2
	2.2 Améliorer l'environnement des entreprises.	27,0
	2.3 Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises.	11,0
	2.4 Susciter et renforcer les rapprochements entre les entreprises locales	1,7
	Total 2	57,9
AXE 3 : DESENCLAVER LE TERRITOIRE	3.1. Améliorer les infrastructures de desserte intérieure.	13,3
	3.2. Assurer le désenclavement numérique du territoire.	21,9
	Total 3	35,2
AXE 4 : COMPENSER LES SURCOUTS INDUITS PAR L'ULTRAPERIPHERICITE ET AUTRES HANDICAPS STRUCTURELS	4.1. Compenser les surcoûts de transport induits par l'éloignement.	
	4.2. Rénover le quai n°2 du port principal de Dégrad des Cannes et améliorer son accès en élargissant et creusant le chenal	48,0
	Total 4	48,0
AXE 5 : RENFORCER LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE	5.1. Créer un point « Relais Europe » étendu à l'animation des autres programmes financés par L'Europe.	
	5.2. Coordonner l'animation économique sur le territoire de façon partenariale	13,7
	Total 5	13,7
AXE 6 : GARANTIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS UN CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL EXCEPTIONNEL	6.1. Faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable.	3,3
	6.2. Développer les énergies alternatives.	13,6
	6.3. Favoriser l'intégration du concept de développement durable.	
	Total 6	16,9
AXE 7 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT L'ESSOR DES ACTIVITES DE PROXIMITE	7.1. Soutenir la création et le développement des TPE (commerce, artisanat et services de proximité).	11,0
	7.2. Soutenir le tourisme.	18,3
	Total 7	29,3
AXE 8 AMELIORER LE CADRE DE VIE	8.1. Construire les infrastructures urbaines primaires et secondaires et rénover les espaces urbains.	3,5
	8.2. Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable.	
	8.3. Améliorer les équipements et réseaux d'assainissement des zones urbaines pour permettre un meilleur traitement des eaux usées.	
	8.4. Mettre en place les structures nécessaires au traitement des déchets ménagers dans les principales zones urbaines.	
	Total 8	3,5
AXE 9 : GARANTIR	9.1. Renforcer le maillage des écoles sur le territoire.	0,0

AXE	Actions prioritaires	EARMARKING Millions d'€
L'ACCES DE TOUS A L'EDUCATION	9.2. Assurer aux jeunes guyanais une continuité des études en créant des collèges.	0,0
	9.3. Permettre à la jeunesse guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en construisant des lycées.	0,0
	Total 9	0,0
Assistance Technique	Total 10	0,0
TOTAL GENERAL		304,0

7- EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE

7.1- Aspects d'organisation

- ⇒ Outre le respect des législations communautaires et nationales, la mise en œuvre du programme est régie par la **circulaire gouvernementale de février 2007** dont la principale disposition concerne l'obligation de créer une instance de programmation unique pour l'ensemble de P.O L'application de cette disposition est prévue par le guide des procédures guyanais.
- ⇒ Le rôle du **Comité de programmation unique**, en tant qu'instance de pilotage stratégique (qu'il partage de fait avec le Comité de suivi) et de mise en cohérence des interventions des Fonds européens, pourrait être utilement renforcé. Ceci implique, pour le moins, que le temps passé à l'agrément des projets n'absorbe pas la totalité du temps disponible à chaque séance.
- ⇒ D'où l'opportunité de mettre en place un dispositif technique destiné à préparer les décisions du Comité de programmation. Le guide de procédure guyanais confie cette fonction à un **Comité technique préparatoire**. Nous suggérons un dispositif légèrement différent : un comité technique par P.O et une instance technique de coordination assurée, soit le Département Europe, soit par le Département Europe et ses partenaires. L'instance technique de coordination assurerait un rôle d'interface entre les Comités techniques par Fonds et le Comité de programmation.
- ⇒ Le manuel de procédure constitue un excellent outil destiné à servir à tous les gestionnaires des programmes. Il s'agit d'un outil de type administratif dont la nécessité ne saurait conduire à en ignorer les limites. Une gestion efficace des mesures ne se limite pas à l'observation des règles administratives. La réussite du programme exige, non seulement une administration efficace, mais aussi un véritable « management ».
- ⇒ Dans cet esprit, il paraît donc important que les organes d'animation et d'instruction du programme disposent, concernant chaque mesure, d'un cahier des charges relativement précis récapitulant non seulement les conditions d'éligibilité, mais également, diverses modalités telles que les modulations possibles des taux d'aide à proposer, les critères de priorisation des projets, les conditions de gestion des indicateurs, les priorités d'animation etc.
- ⇒ L'animation des mesures comportant des maîtres d'ouvrages nombreux et n'appartenant pas au service public, doit être sensiblement renforcée grâce, principalement, aux dispositifs qu'il est prévu d'instaurer dans le cadre de l'axe 5. Le guide des procédures fait du Relais-Europe le point d'entrée privilégié (mais non unique) dans le circuit de la mise en œuvre du programme. Le Relais-Europe a été conçu comme un point d'information destiné à faciliter l'entrée des porteurs dans le circuit. L'animation ne se réduit pas à cet aspect.
- ⇒ L'axe 5 comporte également un volet « animation économique ». Ce volet, encore assez peu défini, semble recouvrir deux fonctions : l'animation économique proprement dite, d'une part, la recherche d'investisseurs, d'autre part.

- ⇒ Ces deux fonctions ne sont pas sans lien, mais ne se recouvrent pas. Le dispositif d'animation appellerait un descriptif plus détaillé et opérationnel, particulièrement pour certaines interventions soutenues par le FEDER, avec indications des ressources humaines qui seront investies dans ces tâches et leur répartition territoriale s'il y a lieu.
- ⇒ A titre de précaution, il faut de souligner que plusieurs postes demeurent vacants dans l'organigramme du Département Europe. En outre, les moyens humains disponibles au sein de la Délégation à la Recherche appellent un renforcement, qui serait déjà à l'étude.

7.2- Ressources humaines

La réussite du programme suppose une gestion très performante. Les dispositions organisationnelles déjà prises, ou en passe de l'être, tiennent compte d'une telle exigence. Mais, il faut des ressources humaines adéquates, tant en nombre qu'en compétences, pour les rendre pleinement opérationnelles et efficaces. Actuellement des ressources sont manquantes. Dans certains services gestionnaires (la DRRT par exemple) et au sein du Département Europe.

7.3- Gestion en subvention globale

En l'état actuel des négociations entre partenaires, la gestion en subvention globale n'intéresserait pas les actions du P.O FEDER. La majeure partie des opérations gérées en subvention globale portera vraisemblablement sur les actions FSE entrant dans les compétences du Conseil Régional. Dans cette hypothèse, il est vivement recommandé que la coordination des interventions respectivement gérées par l'Etat et le Conseil Régional fasse l'objet d'une coordination nettement renforcée par rapport à la période antérieure.

7.4- Les indicateurs et le suivi physique

Il est très positif que toute une série d'objectifs aient été quantifiés ex ante et que l'on ne se soit pas satisfait de mettre en place uniquement des indicateurs de suivi.

Le tableau ci-après, propose un certain nombre d'améliorations du dispositif de suivi. Que ces suggestions soient retenues, ou non, il serait souhaitable d'améliorer le dispositif par indicateurs physiques qui n'est pas encore tout à fait à la hauteur de la qualité du programme.

Appréciation des indicateurs du P.O FEDER et propositions d'amélioration

AXE	Actions prioritaires	Indic réel	Indic résultats	Indic impacts	Appréciations des évaluateurs et suggestions d'amélioration
AXE 1 : DEVELOPPER LES POTENTIALITES A TRES FORTE VALEUR AJOUTEE ET INNOVANTES	1.1 Développer l'économie de la connaissance et la recherche.	Nb de projets de recherche soutenus à déterminer			L'objectif pourrait être défini ex ante Le suivi pourrait distinguer entre les filières privilégiées par la stratégie et les autres
	1.2 Développer le Pôle Universitaire Guyanais pour doter la région des équipements nécessaires à une formation de qualité pour les jeunes guyanais.	9000m2 dont 4000 recherche			Prévoir des objectifs en nombre d'étudiants et étudiants chercheurs. Demander au PUG la mise en place, si ce n'est déjà le cas un tableau de bord permettant, année par année, de d'apprécier l'évolution des différentes filières
	1.3 Favoriser le transfert de technologie et la traduction du potentiel de recherche en innovations mises en oeuvre dans et par les entreprises guyanaises.	8 projets incubés			Prévoir au moins un indicateur de résultats en terme d'entrées sur le marché de projets incubés
	1.4 Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée.	10 entreprises aidées par transferts			Ne pourrait-on pas se donner des objectifs un peu plus ambitieux
	1.5 Etablir des Partenariats avec les Pôles de Compétitivité sur les activités d'excellence en synergie avec le schéma régional de développement économique (SRDE).	2			Prévoir un indicateur de résultats : nb de contribution à la création d'entreprises, au développement d'entreprises
	Total 1				Nous sommes dubitatifs quant au caractère significatif de certains indicateurs : nombre d'emplois créés au travers de projets de recherche (indicateur d'impact trop flou) ; augmentations de productivité et de résultats suite à l'acquisition de nouvelles technologies
AXE 2 : RENFORCER LE TISSU ECONOMIQUE EXISTANT ET VISER UN DEVELOPPEMENT PAR LE MARCHE INTERIEUR	2.1 Aider les entreprises guyanaises (PME/PMI) à devenir compétitives.	140 opérations d'aides directes		450 emplois créés ou maintenus	Distinguer créations et maintien d'emplois
	2.2 Améliorer l'environnement des entreprises.	2 ZAE1 pépinière 10 ateliers relais 1 hôtel d'entreprise	50 d'entreprises implantées dans nouvelles structures d'accueil		Ajouter un indicateur de résultats : nombre d'emplois concernés
	2.3 Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises.				
	2.4 Susciter et renforcer les rapprochements entre les entreprises locales		7 groupements		Ajouter un indicateur de résultats : nombre d'emplois concernés
AXE 3 : DESENCLAVER LE TERRITOIRE	3.1. Remédier à l'enclavement interne.	10 infrastructures portuaires 3 plateformes aéroportuaires	Augmentation de 10% trafic passagers aéroport.	Diminution coût fret fluvial	Il faudrait disposer de plusieurs indicateurs relatifs au coût du fret fluvial. Au moins un pour chacun des grands fleuves
	3.2. Assurer le désenclavement numérique du territoire.				Prévoir un dispositif d'indicateur. Il faudrait pour ce faire que le contenu des interventions soit clarifié
AXE 4 : COMPENSER LES SURCOUTS INDUITS PAR L'ULTRAPERIPHERICITE ET AUTRES HANDICAPS STRUCTURELS	4.1. Compenser les surcoûts de transport induits par l'éloignement.			Diminution de 10% du coût fret	Prévoir plusieurs indicateurs pour suivre la diminution du coût du fret : importations, exportations, vracs, containers Prévoir, en liaison, avec les producteurs d'information statistique régionaux un suivi des coûts de production.

AXE	Actions prioritaires	Indic réel	Indic résultats	Indic impacts	Appréciations des évaluateurs et suggestions d'amélioration
	4.2. Rénover le quai n°2 du port principal de Dégrad des Cannes et améliorer son accès en élargissant et creusant le chenal		Augmentation de 20% des marchandises traitées		Compte tenu des enjeux, prévoir plusieurs indicateurs pour le suivi de l'augmentation du trafic
AXE 5 : RENFORCER LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE	5.1. Créer un point « Relais Europe » étendu à l'animation des autres programmes financés par L'Europe.		1 500 personnes accueillies	200 emplois créés	Le Point-Relais n'est pas, en dehors du personnel qui lui sera affecté, créateur d'emplois. Les créations d'emplois annoncées relèvent d'autres interventions.
	5.2. Coordonner l'animation économique par un pilotage en mode projet.			350 emplois créés	Même observations que ci-dessus
	5.3. Utiliser les TIC pour animer tout le territoire.	10 espaces numériques construits	2 000 utilisateurs d'EPN		Préciser la période à laquelle se réfèrent les 2 000 utilisateurs : par an ou durant la période de programmation ?
	Total 5				Nécessité de revoir assez complètement le dispositif de suivi par indicateur après avoir précisé le contenu de la 5.2., incomplètement défini
AXE 6 : GARANTIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS UN CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL EXCEPTIONNEL	6.1. Faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable.			20% de déchets recyclés	Prévoir des indicateurs sur le bois et préciser l'indicateur relatif aux déchets. Ceci après avoir détaillé plus avant le contenu des actions
	6.2. Développer les énergies alternatives.				Objectifs à quantifier tant pour les réalisations que pour les résultats. Il apparaît nécessaire que les objectifs soient quantifiés par filière (solaire thermique, solaire photovoltaïques, hydro-électricité...)
	6.3. Favoriser l'intégration du concept de développement durable.		2 Agendas locaux mis en place		Préciser la localisation des Agendas
AXE 7 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT L'ESSOR DES ACTIVITES DE PROXIMITE	7.1. Soutenir la création et le développement des TPE (commerce, artisanat et services de proximité).	40 créations ou développement	90 emplois créés ou maintenus		Distinguer créations et maintien d'emplois
	7.2. Soutenir le tourisme.	40 créations ou développement	100 emplois créés ou maintenus 1500 lits touristiques rénovés	Augmentation de 30% des entrées touristiques	Distinguer créations et maintien d'emplois Distinguer dans l'ensemble des entrées touristiques, les entrées à des fins touristiques d'affaires, à des fins de tourisme spatial, de visites familiales etc.
AXE 8 AMELIORER LE CADRE DE VIE	8.1. Construire les infrastructures urbaines primaires et secondaires et rénover les espaces urbains.	700 hectares aménagés	190 ha activités 320 ha équipements 190 ha logements	6 600 emplois implantés 26 000 hab logés	Il serait utile que les indicateurs soient détaillées par agglomération : Cayenne, Kourou, Saint Laurent, autres.
	8.2. Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable.		40 000 Eqh		
	8.3. Améliorer les équipements et réseaux d'assainissement des zones urbaines pour permettre un meilleur traitement des eaux usées.		20 000 Eqh		
	8.4. Mettre en place les structures nécessaires au traitement des déchets ménagers dans les principales zones urbaines.				
AXE 9 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EDUCATION	9.1. Renforcer le maillage des écoles sur le territoire.	126 Classes	3 575 élèves		Prévoir un suivi complémentaire pour les interventions hors programme
	9.2. Assurer aux jeunes guyanais une continuité des études en créant des collèges.	5 collèges	3 600 élèves		Prévoir également un suivi des coûts de construction par place créée, ou par classe pour le primaire.

AXE	Actions prioritaires	Indic réel	Indic résultats	Indic impacts	Appréciations des évaluateurs et suggestions d'amélioration
	9.3. Permettre à la jeunesse guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en construisant des lycées.	2 lycées	1 800 élèves		

8- CONCLUSIONS

8.1- Les leçons de l'expérience

Les programmes structurels publics de la précédente génération (2000-2006), principalement le programme Objectif 1 et le Contrat de Plan Etat-Région, malgré leurs résultats et impacts positifs dans de nombreux domaines, ne sont pas parvenus à promouvoir une dynamique suffisamment forte, de croissance économique et de renforcement de la cohésion sociale.

Cela est du, nous semble-t-il, à deux séries de facteurs tenant pour certains aux programmes eux-mêmes et pour d'autres au contexte.

S'agissant du contexte, l'expérience passée illustre l'exigence, pour impulser une croissance forte et durable, d'associer puissamment des politiques publiques adéquates et des initiatives privées diverses, nombreuses intenses. Les apports privés, financiers et autres, se sont révélés, pensons-nous, trop limités. Il y a là une très importante leçon à retenir pour l'avenir.

S'agissant des programmes, et plus particulièrement du DOCUP, plusieurs aspects sont à considérer :

- la combinaison entre actions directes de soutien au développement économique et actions visant le développement des infrastructures et équipements collectifs, n'a pas été optimale ;
- la gestion des aides économiques, jusqu'à mi-parcours, s'est déroulée dans une certaine confusion entraînant une efficacité assez faible de la dépense ;
- la dispersion des actions entre un très grand nombre de priorités a provoqué une trop grande dilution des impacts ;
- les effets d'aubaine n'ont toujours pu être maîtrisés et pas seulement dans le domaine économique ;
- l'animation de proximité n'a pas atteint l'ampleur qu'aurait exigé un milieu socio-économique peu structuré, peu informé et partiellement formé.

8.2- L'état des lieux (diagnostic territorial)

L'état des lieux dresse un tableau complet de la situation. Les évaluateurs ont suggéré diverses améliorations et divers correctifs et leurs propositions ont été largement prises en compte. Ils se borneront donc à souligner, ici, quelques aspects essentiels :

- Les perspectives d'amélioration d'une situation caractérisée par un nombre élevé de facteurs défavorables reposent principalement sur l'élargissement du marché intérieur engendré par une expansion démographique très soutenue.
- Dans une moindre mesure les politiques de désenclavement et de compensation des surcoûts peuvent contribuer à renforcer les aspects positifs de cet élargissement.
- Le complexe de KOUROU joue un rôle positif à l'égard du commerce, de certains services comme l'hôtellerie, la restauration, le nettoyage et la maintenance des locaux.

Mais il n'a pas vocation, à échéance prévisible, à assumer une fonction motrice au plan du développement industriel local.

- Le dépassement des mécanismes économiques fondés sur l'acquisition et la défense de rentes de situation, l'abandon des comportements anti-concurrentiels, conditionnent puissamment la modernisation économique et l'accélération de la croissance. Une mutation de grande ampleur est à promouvoir en la matière, impliquant un renouvellement au moins partiel des acteurs traditionnellement en place.
- Le secteur primaire (forêt, agriculture, extractions minérales), exception faite (dans une certaine mesure) de la pêche, ne saurait être qu'un moteur annexe dans la dynamique de développement future.
- L'import substitution constituera, au cours des prochaines années, le principal vecteur de la croissance, l'agro-alimentaire en étant vraisemblablement le principal bénéficiaire.
- Le potentiel de recherche est important, attractif pour les chercheurs métropolitains et étrangers. L'aspect sensible de la situation au regard de la réussite du futur programme réside dans le maillon du transfert de technologie. Cette fonction d'interface fait très largement défaut. En partie à cause de la pauvreté technologique du tissu économique qui limite les partenariats RDT-Entreprises.
- Le secteur du bâtiment et des travaux publics se trouve assez vite saturé face à des afflux de commandes, principalement publiques. Il en résulte des surcoûts grevant les investissements collectifs.
- Certains déficits d'infrastructures et d'équipements entraînent des effets, certes indirects, mais assez importants sur la croissance économique : importantes parties des tissus urbains à réhabiliter, déficits élevés en matière d'assainissement, de déchets, d'équipements sanitaires et sociaux.
- Outre l'immense effort de formation initiale à accomplir, la montée en qualification des actifs, l'accroissement important des personnes qualifiées, l'instauration de meilleurs équilibres entre offres et demandes d'emploi, conditionnent très fortement le succès de la mutation à intensifier.
- Le diagnostic confirme donc la nécessité d'une combinaison renouvelée entre les impulsions à donner en vue d'accélérer le développement économique et la poursuite indispensable des efforts d'équipement. Il conduit à préconiser des politiques publiques très volontaristes, mais qui ne pourront porter leur fruits qu'en trouvant des relais adéquats dans le dynamisme des acteurs privés.

8.3- Stratégie

42. A- Priorités stratégiques retenues

- Elles ont été fortement inspirées par les orientations stratégiques communautaires et nationales et leur traduction opérationnelle au travers de l'Earmarking.
- Elles procèdent également **d'une volonté régionale manifeste de réorientation des priorités de développement antérieures**
- La rupture avec le passé étant réelle, elle s'avère également relative car la priorité donnée au développement économique s'accompagne de la poursuite d'un effort important au plan des infrastructures destinées à améliorer les conditions de vie et des équipements de formation.
- La stratégie économique s'exprime à travers une majorité des axes du programme (1, 2, 4, 5, 7). Elle combine plusieurs ensembles d'interventions :
 - Il s'agit, tout d'abord, d'impulser la RDT et l'enseignement supérieur afin de faire pénétrer l'innovation au sein du tissu économique.
 - Simultanément, l'axe 2 vise à renforcer et accélérer le développement des unités de production existantes (PME) dans l'industrie et les services en utilisant les instruments d'aides habituels : soutiens directs et individuels aux entreprises, actions collectives, financement des infrastructures d'accueil des activités économiques.
 - En troisième lieu, il est envisagé des dispositions visant à alléger les coûts des échanges avec l'extérieur : compensation sélective des surcoûts de fret, modernisation des infrastructures portuaires.
 - Un quatrième volet de la stratégie économique, porté par un axe spécifique (axe 5), a pour objet d'améliorer la « gouvernance économique ». L'objectif consiste à se donner des moyens d'actions complémentaires d'action pour mobiliser les acteurs, mieux coordonner les initiatives.
 - Enfin, un cinquième volet, complémentaire aux précédents, largement économique dans ses finalités est destiné à soutenir les services de proximité et le tourisme (TPE).
- En dehors de l'économique, deux grandes priorités ont été retenues :
 - l'extension des équipements de formation générale : primaire et secondaire (axe 9),
 - l'amélioration des cadres urbains : réhabilitation, eau, assainissement (axe 8).
- Enfin, le développement durable se présente comme moins prioritaire que les deux ensembles d'interventions précédents. Il est néanmoins pris en compte en ciblant diverses catégories d'actions visant à réparer les atteintes à l'environnement, à promouvoir les énergies renouvelables.

43. B- Evaluation de la stratégie économique

La stratégie telle que formulée a été considérée comme nettement améliorée par rapport aux périodes antérieure par les évaluateurs.

La qualité de la conception stratégique ne constitue pas cependant une assurance « tous risques » contre de possibles échecs.

Les évaluateurs veulent signifier par là que la mise en œuvre devra surmonter toute une série d'obstacles qu'il convient d'avoir présents à l'esprit.

Tout d'abord, il ne faut pas ignorer l'écart entre la réalité du tissu économique et l'ambition élevée de diffuser l'innovation en son sein. Des changements très importants vont devoir intervenir en matière de transferts de technologie (moyens, organes et processus) et de valorisation économique de la recherche. L'obtention de résultats significatifs exigera, probablement, plusieurs années de travail

Il va falloir, également, par les moyens les plus divers, promouvoir des changements de comportements, aussi bien pour accentuer la valorisation économique de la recherche que pour amener les acteurs à une ouverture beaucoup plus grande à la concurrence.

Il paraît, enfin, indispensable que la Guyane attire et accueille des investisseurs extérieurs en privilégiant tout particulièrement ceux qui seront à même d'étoffer et de diversifier le milieu productif et les services directement liés.

44. C- Evaluation des autres priorités stratégiques

- Globalement, les autres priorités stratégiques répondent à des besoins essentiels et incontestables.
- Les réponses apportées dans le cadre du programme permettent, dans les différents domaines, ne permettent de couvrir qu'une partie des besoins. Des interventions complémentaires, hors programme, sont en cours de définition financière.

45. D- Aspects territoriaux de la stratégie

La définition des aspects territoriaux de la stratégie n'est pas explicite, mais son contenu n'en apparaît pas moins assez clairement.

- Elles se concentrent dans les trois principales agglomérations (Cayenne, Kourou, Saint-Laurent), où vit la très grande majorité de la population.
- Diverses actions intéressent le milieu rural : aménagement des deux fleuves frontaliers, des aérodromes de l'intérieur, désenclavement numérique, amélioration de l'accès à l'énergie dans les zones isolées, développement touristique.
- Les compromis instaurés entre le possible et le souhaitable apparaissent pertinents.
- Les articulations avec le P.O FEADER gagneraient à être précisées et approfondies.

46. E- La stratégie et la cohésion sociale

La cohésion sociale ne saurait être maintenue, ni renforcée sans croissance économique. La stratégie retenue va donc dans le bon sens. Toutefois, deux nuances s'imposent :

- Pour assurer le succès de la stratégie du P.O FEDER, une très forte priorité devrait être accordée dans le P.O FSE à la **qualification des actifs employés**. Dès lors les moyens disponibles pourraient se révéler insuffisants pour financer les actions indispensables au titre de l'inclusion sociale.
- Il faudra plusieurs années avant que les résultats économiques se traduisent par des effets positifs sur l'emploi. La persistance d'un sous-emploi élevé est donc à prévoir, sans issues satisfaisantes à court terme.

47. F- Organisation et formalisation des priorités en axes

Le nombre d'axes est élevé. Les 10 axes structurant les interventions pourraient paraître insuffisamment conformes aux orientations stratégiques nationales et européennes favorables à une concentration des objectifs. Pourtant, en réponse à des critiques potentielles :

- Il est tout d'abord rappelé, l'importance des thématiques que le P.O ne prend pas en compte: outre les thématiques strictement régaliennes, (thématiques particulièrement lourdes à assumer en Guyane en raison des problèmes de porosité frontalière et de maintien de l'ordre public), il s'agit, en particulier, des infrastructures routières, des transports collectifs urbains de voyageurs, des équipements de gestion du domaine maritime, de la santé, de la culture, des infrastructures et équipements de loisirs locaux, des équipements sportifs⁴³, de la maintenance du patrimoine architectural. Par rapport à l'ancien DOCUP, **il y a bien concentration des priorités**.
- De plus, une concentration des axes, qui ne se résoudrait pas en réaménagements purement formels, apparaît difficile et susceptible de brouiller la lisibilité stratégique du PO. Les concepteurs ont ainsi voulu tenir compte des constats précédents et fléchir très clairement les actions en fonction de leurs objectifs propres. Les évaluateurs pensent, notamment, à la distinction entre les actions dédiées au PME et celles visant les TPE.
- Enfin, la structuration actuelle permet d'identifier assez bien les responsabilités de gestion. Les risques d'une déperdition de la stratégie dans le temps et en fonction du « turn over » des gestionnaires du programme, paraissent ainsi maîtrisés.

8.4- Pertinence des actions

48. A- Axe 1 : Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes

Point forts :

- Adéquation des prévisions de dépenses
- Qualité du potentiel de recherche
- Ciblage pertinent des filières d'innovation
- Caractère réaliste objectifs en incubation
- Recherche de liaisons et collaborations avec les pôles de compétitivité métropolitains
- Existence de projets
- Mise en réseau avec 2 pôles de compétitivité

Point faibles :

- Délais d'obtention de résultats des investissements PUG
- Faiblesse des moyens de transfert de technologique
- Rareté des acteurs pour valoriser économiquement la recherche
- Déficiences des financements privés en RDT
- Moyens humains nécessaires au pilotage des actions actuellement insuffisants.

Suggestions d'amélioration

- Renforcer les moyens d'instruction et de suivi des projets
- Ainsi que les liaisons avec les spécialistes métropolitains en matière de transferts.
- Mobiliser le capital-risque en faveur de la valorisation économique locale de la recherche

49. B- Axe 2 : Renforcer le tissu économique existant et viser un développement par le marché intérieur

Points forts

- Adéquation des procédures de soutien
- Réalisme et précision des objectifs en matière d'infrastructures économiques (ZA, incubateurs pépinières)

Points faibles

- Résistance du milieu à la concurrence et à l'entrée de nouveaux investisseurs
- Déficits récurrents de personnels qualifiés

Suggestion d'amélioration

- Privilégier les soutiens à des entreprises susceptibles d'acquérir une taille critique suffisante
- Gérer les compensations aux surcoûts de l'axe 4 de manière à contrecarrer les pratiques anticoncurrentielles

50. C- Axe 3 : Désenclaver le territoire

Points forts

- Objectifs adéquats concernant les aménagements des fleuves et des aéroports

Points faibles

- Imprécisions dans le descriptif des actions de désenclavement numérique ; absence d'objectifs physiques

Suggestions d'amélioration

- Sélectionner les priorités par thème et si possible du point de vue territorial
- Afficher des objectifs quantifier et mettre en place les indicateurs de suivi nécessaires, priorité par priorité.

51. D- Axe 4 : Compenser les surcoûts induits par l'ultra-périphicité et autres handicaps structurels

Points forts

- Prise en charge de la modernisation de Dégrad de Cannes au sein de l'axe, conforme à la finalité des fonds RUP
- Définition adéquate et rigoureuse de la prise en charge des surcoûts de fret

Points faibles

- R.A.S.

Suggestions d'amélioration

- Prévoir des solutions pour que ne soient pas aidées des entreprises non respectueuses des règles de concurrence
- Accepter la solution proposée par le Conseil Régional afin que soit répercutée par les transporteurs, au profit des entreprises, la baisse de 30% des coûts du fret suite à l'aménagement du chenal d'accès au port de Dégrade des Cannes.

52. E- Axe 5 : Renforcer la gouvernance économique

Point forts

- Adéquation aux objectifs stratégiques, au diagnostic

Points faibles

- Définition trop prudente et trop générale des objectifs et moyens concernant l'animation économique

Suggestion d'amélioration

- Décomposer en deux le volet « animation économique » : un volet animation du milieu intérieur et un volet prospection d'investisseurs extérieurs.
- Sous-traiter de manière opportune.

53. F- Axe 6 : Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel

Points forts

- Poids relatif de la priorité justement apprécié et allocation des ressources globalement conforme aux possibilités
- Intérêt des actions visant à réduire les pollutions liées à l'exploitation aurifère artisanale
- réalisation de deux agendas 21

Points faibles

- Flou de la définition des actions intéressant la filière-bois et des politiques de labellisation
- Incohérence entre les filières ENR que l'on envisage de développer et les budgets annoncés

Suggestions d'amélioration

- Exprimer plus concrètement les grandes lignes des actions
- Prioriser plus avant les politiques de maîtrise de l'énergie

54. G- Axe 7 : Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité

Points forts

- Adéquation aux besoins des actions envisagées
- Allocations de ressources équilibrées entre le volet tourisme et les autres actions.

Points faibles

- L'éligibilité semble trop ouverte, manque de sélectivité
- Objectifs non quantifiés en ce qui concerne les services de proximité

Suggestions d'amélioration

- Rappeler succinctement la stratégie touristique
- Améliorer le dispositif d'indicateurs (voir nos suggestions)

55. H – Axe 8 : Améliorer le cadre de vie

Points forts

- Adéquation du contenu des actions aux besoins
- Concentration des investissements dans les zones urbaines

Points faibles

- Ecart très sensible entre besoins et allocations de ressources
- Surtout en traitement des déchets et assainissement
- Contributions limitées des agglomérations

56. I - Axe 9 : Garantir l'accès de tous à l'éducation

Points forts

- Dépense publique totale maintenue à un niveau élevé, sensiblement égal au DOCUP 2000-2006 : 156 M€ (DOCUP : 159M€)
- Compléments d'investissements hors P.O

Points faibles

- Couverture des besoins à 39%, atteignant 52% avec compléments d'investissements hors P.O
- Concentration obligée des contributions du Conseil Régional et du Conseil Général sur l'axe 9

8.5- Cohérence interne

- Les évaluateurs n'ont pas discerné d'effets contradictoires dans la définition des priorités du programme et leurs déclinaisons en axes et mesures.
- Toutefois, les limites de moyens financiers entraîneront la persistance de situations de pénurie relative, ou de sous-développement, dans divers domaines (éducation, gestion des déchets).

Ceci étant, les contributions nationales (hors PO) devraient réduire l'impact de tels phénomènes dont il est difficile de mesurer l'importance.

- Certaines contradictions signalées dans l'analyse de la stratégie, et notamment la réceptivité du milieu à l'innovation au regard des ambitions élevées du P.O, trouvent leur origine, non pas dans la conception régionale, mais dans les orientations communautaires et nationales.
- Plus que la cohérence interne du P.O FEDER, ce sont les synergies à créer entre les différents P.O qui semblent au cœur des questions de cohérence.

8.6- Cohérence externe

57. A- Conformité aux O.S.C.

	O.S.C.	Axes	Coût total	FEDER
1	Innovation/recherche - Environnement économique et soutien aux entreprises	1, 2, 4, 5	269,9	146,8
3	Environnement et prévention des risques	6	18,9	10
4	Développement des territoires	3, 7, 8, 9	339,2	134,2

Le programme a été conçu en conformité avec les O.S.C.

A la différence de l'autorité de gestion, nous avons considéré que l'axe 3 (désenclaver le territoire) relevait principalement du développement des territoires.

58. B- Conformité à l'Earmarking

Les dépenses correspondant aux catégories d'actions de l'Earmarking représentent 49% des dépenses totales du programme.

C'est l'ensemble des dépenses FEDER + FSE qui permet (quasiment) d'atteindre le taux de 60% exigé par le règlement général du 28/04/2006.

59. C- Conformité au Cadre de Référence Stratégique National

Chaque action du programme correspond à une des priorités assignées par le CRSN.

60. D- Cohérence avec le CPER

Le CPER étant en cours d'élaboration, il n'est pas possible de procéder à une analyse détaillée de la cohérence.

Cependant, les éléments d'information disponibles permettent d'attester que **la plupart des catégories d'actions déjà finalisées sont pleinement cohérentes avec le P.O**

Les interrogations concernent moins la cohérence que la possibilité de mobiliser des volumes de crédits suffisamment à même de répondre aux besoins de mise à niveau dans les domaines éducatifs, sanitaires, routiers...

8.7- Mise en œuvre

61. A- Aspects d'organisation

- Outre le respect des législations communautaires et nationales, la mise en œuvre du programme est régie par la **circulaire gouvernementale de février 2007** dont la principale disposition concerne l'obligation de créer une instance de programmation unique pour l'ensemble de P.O L'application de cette disposition est prévue par le guide des procédures guyanais.
- Le rôle du **Comité de programmation unique**, en tant qu'instance de pilotage stratégique (qu'il partage de fait avec le Comité de suivi) et de mise en cohérence des interventions des Fonds européens, pourrait être utilement renforcé. Ceci implique, pour le moins, que le temps passé à l'agrément des projets n'absorbe pas la totalité du temps disponible à chaque séance.
- D'où l'opportunité de mettre en place un dispositif technique destiné à préparer les décisions du Comité de programmation. Le guide de procédure guyanais confie cette fonction à un **Comité technique préparatoire**.

Nous suggérons un dispositif quelque peu différent : un comité technique par P.O et une instance technique de coordination assurée, soit le Département Europe, soit par le Département Europe et ses partenaires. L'instance technique de coordination assurerait un rôle d'interface entre les Comités techniques par Fonds et le Comité de programmation.

- Le manuel de procédure constitue un excellent outil destiné à servir à tous les gestionnaires des programmes. Il s'agit d'un outil de type administratif dont la nécessité ne saurait en masquer les limites. Une gestion efficace des mesures ne se limite pas à l'observation des règles administratives. Un management global particulièrement efficace du programme, au-delà des seuls aspects administratifs conditionne fortement l'atteinte des objectifs volontaristes et ambitieux qui ont été affichés.
- Dans cet esprit, il paraît important que les organes d'animation et d'instruction du programme disposent, concernant chaque mesure, d'un cahier des charges relativement précis récapitulant non seulement les conditions d'éligibilité, mais également, diverses modalités telles que les modulations possibles des taux d'aide à proposer, les critères de priorisation des projets, les conditions de gestion des indicateurs etc.
- L'animation des mesures comportant des maîtres d'ouvrages nombreux et n'appartenant pas au service public, doit être sensiblement renforcée dans l'actuelle séquence de programmation grâce, principalement, aux dispositifs qu'il est prévu d'instaurer dans le cadre de l'axe 5. Le guide des procédures fait du Relai-Europe le point d'entrée privilégié (mais non uniques) dans le circuit de la mise en œuvre du programme. Le Relai-Europe a été conçu comme un point d'information destiné à faciliter l'entrée des porteurs dans le circuit. L'animation ne se réduit pas à cet aspect.

- Les moyens humains réels du Département Europe sont à mettre en conformité avec son organigramme (postes à pouvoir).
- L'axe 5 comporte également un volet « animation économique ». Ce volet, encore assez peu défini, semble recouvrir deux fonctions : l'animation économique proprement dite, d'une part, la recherche d'investisseurs, d'autre part.
Ces deux fonctions ne sont pas sans lien, mais ne se recouvrent pas. On considérera donc que le dispositif d'animation appellerait un descriptif plus détaillé et opérationnel, particulièrement pour certaines interventions soutenues par le FEDER, avec indications des ressources humaines qui seront investies dans ces tâches et leur répartition territoriale s'il y a lieu.
- A titre de précaution, il faut de souligner plusieurs postes demeurent vacants dans l'organigramme du Département Europe. En outre, les moyens humains disponibles au sein de la Délégation à la Recherche appellent un renforcement, qui serait déjà à l'étude.
- Certaines tâches de gestion du programme sont sous-traitées.

62. B- Gestion en subvention globale

En l'état actuel des négociations entre partenaires, la gestion en subvention globale n'intéresserait pas les actions du P.O FEDER.

S'agissant des actions soutenues par le FSE, une coordination accrue des actions respectivement gérées par l'Etat et la Conseil Régional est vivement recommandée.

63. C- Les indicateurs et le suivi physique

Il est très positif que toute une série d'objectifs aient été quantifiés ex ante et que l'on ne se soit pas satisfait de mettre en place uniquement des indicateurs de suivi.

Les évaluateurs ont proposé, dans le présent rapport, un certain nombre d'améliorations du dispositif de suivi. Que ces suggestions soient retenues, ou non, il serait souhaitable d'améliorer le dispositif par indicateurs physiques qui n'est pas encore tout à fait à la hauteur de la qualité du programme.

ANNEXE 4

1. MAQUETTE DU PO FEDER GUYANE 2007 – 2013 – Version définitive

AXE, ACTIONS	Maquette M €					DPN M€				
	CT	UE	Tx UE	DPN	Privé	Etat	Région	Dépt	Autre col.	Autre pub.
1. Développer les potentialités à très forte valeur ajoutée et innovantes.	99,50	45,00	45,23 %	46,20	8,30	27,00	8,00	0,00	0,00	11,20
1.1 Développer l'économie de la connaissance et la recherche	32,50	20,00	62%	11,70	0,80	3,00	1,50	0,00	0,00	7,20
1.2 Développer le Pole Universitaire Guyanais pour doter la région des équipements nécessaires à une formation de qualité pour les jeunes guyanais.	41,00	13,00	32%	28,00	0,00	24,00	4,00	0,00	0,00	0,00
1.3 Favoriser le transfert de technologie et la traduction de recherche du potentiel de recherche en innovations mises en œuvre dans et par les entreprises guyanaises	10,50	5,00	48%	3,00	2,50	0,00	1,00	0,00	0,00	2,00
1.4 Soutenir les entreprises qui veulent s'approprier les technologies nouvelles ou développer des activités à forte valeur ajoutée	11,50	5,00	43%	1,50	5,00	0,00	0,50	0,00	0,00	1,00
1.5 Etablir des partenariats avec les Pôles de Compétitivité sur les activités d'excellence en synergie avec le SRDE	4,00	2,00	50%	2,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00
2. Renforcer le tissu économique existant et viser un développement par le marché intérieur	57,90	36,82	63,60 %	17,625	3,45	3,62	2,60	0,00	2,00	9,40
2.1 Aider les entreprises guyanaises (PME/PMI) à devenir compétitives	18,20	13,22	73%	2,725	2,25	0,63	0,40	0,00	0,00	1,70
2.2 Améliorer l'environnement des entreprises	27,00	18,00	67%	9,000	0,00	1,50	0,50	0,00	1,00	6,00
2.3 Améliorer et renforcer les dispositifs existants de soutien financier aux entreprises	11,00	5,00	45%	5,000	1,00	1,50	1,50	0,00	1,00	1,00
2.4 Susciter et renforcer les rapprochements entre les entreprises locales	1,70	0,60	35%	0,900	0,20	0,00	0,20	0,00	0,00	0,70
3. Désenclaver le territoire	44,95	27,00	60%	14,95	3,00	9,25	1,10	3,00	1,60	0,00
3.1 Améliorer les systèmes de transport aéroportuaire de l'intérieur et fluviaux	23,00	13,65	59%	9,35	0,00	5,25	0,00	3,00	1,10	0,00
3.2 Créer les infrastructures régionales de communications électroniques à haut débit et animer le territoire en utilisant les TIC.	21,95	13,35	61%	5,60	3,00	4,00	1,10	0,00	0,50	0,00
4. Compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphéricité et autres handicaps structurels	96,00	48,00	50%	24,00	24,00	10,00	0,00	0,00	0,00	14,00
4.1 Compenser les surcoûts des transports induits par l'éloignement	48,00	24,00	50%	0,00	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4.2 Rénover le Quai N°2 du port principal de Dégrad des Cannes, et améliorer son accès en élargissant et creusant le chenal	48,00	24,00	50%	24,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	14,00
5. Renforcer la gouvernance économique	16,50	12,50	76%	4,00	0,00	2,00	1,50	0,00	0,00	0,50
5.1 Créer un Point « Relais Europe », étendu à l'animation des autres programmes financés par l'Europe.	2,75	2,25	82%	0,50	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00
5.2 Coordonner l'animation économique par un pilotage en mode projet	13,75	10,25	75%	3,50	0,00	1,50	1,50	0,00	0,00	0,50
6. Garantir un développement durable dans un contexte environnemental exceptionnel	18,96	10,00	53%	4,96	4,00	0,37	3,00	0,00	0,00	1,60
6.1 Faire de la Guyane une terre reconnue de développement durable.	3,30	2,50	76%	0,80	0,00	0,00	0,30	0,00	0,00	0,50
6.2 Développer les énergies alternatives (éolien, biomasse, photovoltaïque, hydroélectrique...)	13,60	6,50	48%	3,10	4,00	0,00	2,00	0,00	0,00	1,10
6.3 Préserver l'environnement	2,06	1,00	48%	1,07	0,00	0,37	0,70	0,00	0,00	0,00
7. Assurer un développement équilibré du territoire en favorisant l'essor des activités de proximité.	29,30	11,50	39%	11,30	6,50	3,30	2,50	0,00	0,00	5,50
7.1 Soutenir la création et le développement des TPE (commerce, artisanat et services de proximité)	11,00	5,00	45%	3,50	2,50	0,00	1,00	0,00	0,00	2,50
7.2 Soutenir le tourisme	18,30	6,50	36%	7,80	4,00	3,30	1,50	0,00	0,00	3,00

8. Améliorer le cadre de vie	112,8 5	61,0 5	54%	51,8	0,00	25,4 5	11,1 0	0,00	15,2 5	0,00
8.1 Construire les infrastructures urbaines primaires et secondaires et rénover les espaces urbains.	57,30	30,00	52%	27,30	0,00	8,75	9,30	0,00	9,25	0,00
8.2 Réaliser les ouvrages nécessaires à la fourniture d'eau potable.	28,50	15,00	53%	13,50	0,00	7,20	0,30	0,00	6,00	0,00
8.3 Améliorer les équipements et réseaux d'assainissement des zones urbaines.	14,50	8,00	55%	6,50	0,00	5,50	1,00	0,00	0,00	0,00
8.4 Mettre en place les structures nécessaires au traitement des déchets ménagers dans les principales zones urbaines.	12,55	8,05	64%	4,50	0,00	4,00	0,50	0,00	0,00	0,00
9. Garantir l'accès de tous à l'éducation	152,1 5	41,0 0	27%	111, 15	0,00	54,0 0	30,1 5	25,0 0	2,00	0,00
9.1 Renforcer le maillage des écoles sur le territoire.	25,00	8,00	32%	17,00	0,00	15,00	0,00	0,00	2,00	0,00
9.2 Assurer aux jeunes guyanais une continuité des études en créant des collèges.	50,00	15,00	30%	35,00	0,00	10,00	0,00	25,00	0,00	0,00
9.3 Permettre à la jeunesse Guyanaise de poursuivre sa formation sur le territoire en développant les lycées.	65,00	10,00	15%	55,00	0,00	29,00	26,00	0,00	0,00	0,00
9.4 Equipement de formation	12,15	8,00	66%	4,15	0,00	0,00	4,15	0,00	0,00	0,00
10. AT FEDER	16,38	12,2 8	75%	4,09	0,00	4,09				
Totaux	644,4 2	305, 16	47,3 5%	290, 09	49,2 5	139, 08	59,9 5	28,0 0	20,8 5	42,2 0